BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXXV
B
69
NAPOLI

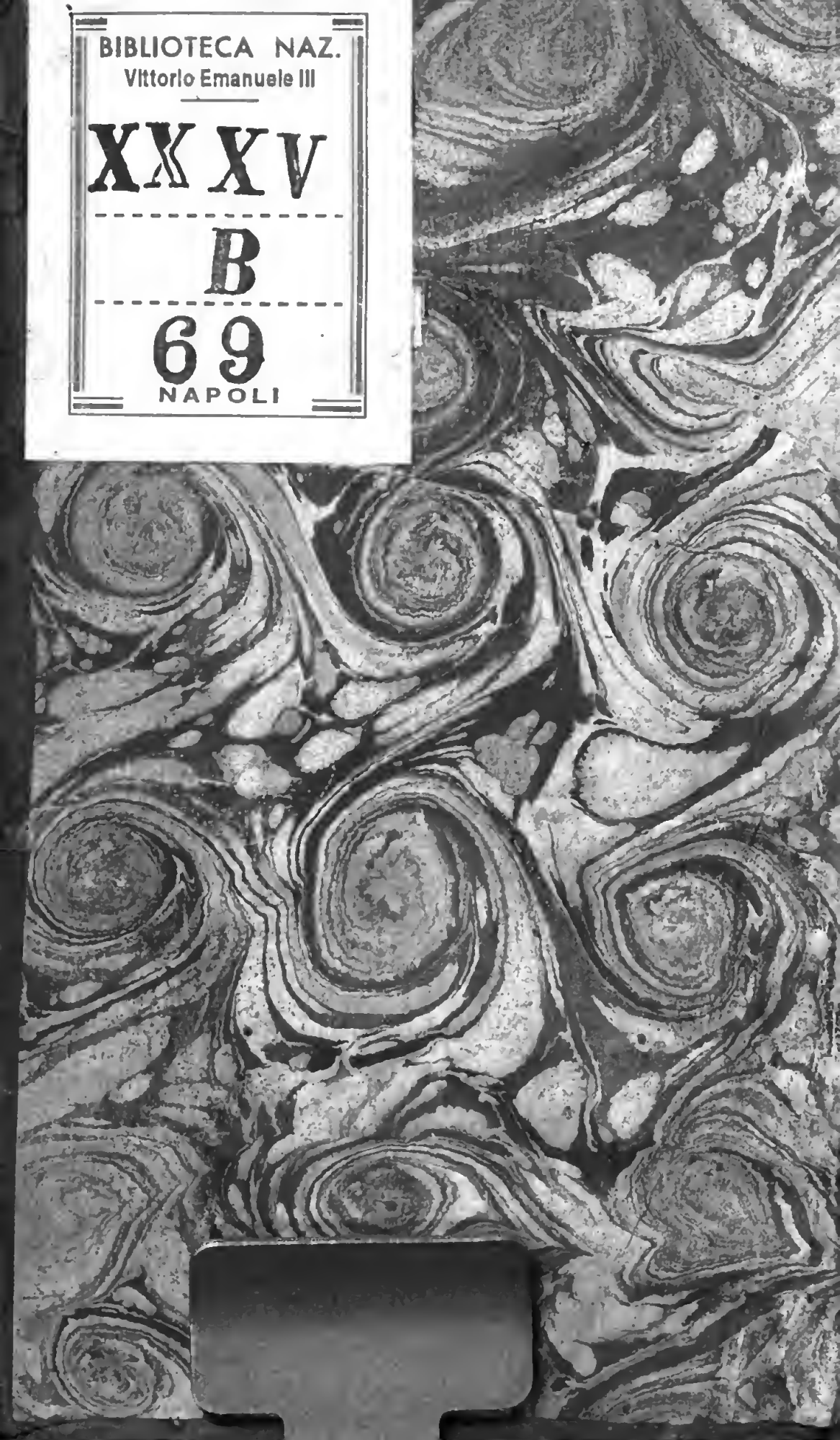

DISSERTATION

SUR

LE PROJET FORMÉ

PAR

L'EMPEREUR JULIEN

DE REBATIR LE TEMPLE

DE JERUSALEM.

7 XXXV
B
69

DISSERTATION

SUR

LES TREMBLEMENS DE TERRE

ET LES ÉRUPTIONS DE FEU

QUI FIRENT ÉCHOUER LE PROJET FORMÉ

PAR

L'EMPEREUR JULIEN

DE REBATIR LE TEMPLE

DE JERUSALEM,

Par M. WARBURTON, Orateur de l'honorable Société de Lincolns-Inn.

Non remanebit hìc lapis ſuper lapidem qui non deſtruatur.
Matth. XXIV. 2.

TOME II.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

A PARIS,

Chez P. G. LE MERCIER, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'or.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

DISSERTATION
SUR LE PRODIGE
QUI DÉCONCERTA LE PROJET
FORMÉ PAR
L'EMPEREUR JULIEN
DE REBATIR LE TEMPLE
DE JERUSALEM.

CHAPITRE X.
Réponſes aux objections de M. Baſnage.

NOus venons d'expoſer les preuves qui conſtatent la vérité du miracle : nous avons fait voir que les Payens, les Juifs & les Chrétiens ont contribué ſéparément à l'établir : que les témoignages qu'ils nous ont fournis, ſont aſſortis au caractère, &

aux qualités de chaque Historien en particulier : que sous quelque point de vue qu'on envisage le prodige, il se soutient également : qu'on ne peut le rejetter sans admettre les contradictions les plus manifestes : que jamais événement n'a été plus notoire, & que le silence affecté de la plûpart des Payens forme une preuve aussi forte, que les expressions étudiées de ceux qui se sont trouvés dans l'obligation d'en parler.

Une évidence aussi complette pourroit nous dispenser d'entrer dans des recherches & des discussions plus amples; mais l'homme, quoique né pour connoître & aimer la vérité, ne destine pas toujours à cet usage le présent inestimable que le Ciel lui a fait. Nous allons en donner des exemples, tant pour contenter la curiosité du Lecteur, que pour lui faire voir jusqu'où l'esprit humain peut abuser de ses lumières, lorsqu'il prétend obscurcir les vérités les plus certaines.

De tous les Auteurs qui ont répandu des nuages sur la matière que nous traitons, personne ne la fait d'une manière plus séduisante

que M. Baſnage. Il a ſçu donner à ſes remarques un certain air d'impartialité qui en impoſe ; ſes ſophiſmes ſont énoncés d'une maniè-re ſi captieuſe, qu'à moins d'entrer dans un examen bien détaillé de ce qu'il avance, on court riſque de s'engager dans un labyrinthe d'où l'on ne pourroit ſe tirer. Je croirois manquer à mon Lecteur, & à M. Baſnage lui-même, ſi je refuſois d'expoſer ici une partie de ſes obſervations.

Cet Ecrivain qui mérite en effet le titre de Sçavant par la profondeur & la variété de ſes recherches, nous a laiſſé entr'autres une Hiſtoire des Juifs, depuis la naiſſance du Chriſtianiſme juſqu'à nos jours, avec des remarques très-belles ſur le même ſujet.

Dans le ſixiéme Livre de ſon ouvrage, il nous donne ce qu'il appelle *un examen des miracles qui ont anéanti le projet de l'Empereur Julien.* Pour parler avec la franchiſe, & la liberté dont j'ai toujours fait profeſſion, je ne trouve dans cet *examen* aucune des qualités qui ont rendu cet Auteur ſi cé-

lébre parmi les Proteſtans étrangers. Comme c'eſt au Lecteur d'en juger, l'équité demande qu'avant d'entrer dans aucun détail ſur ce qui concerne M. Baſnage, je rapporte ſon texte mot pour mot.

Après nous avoir expoſé la part que Julien prit à cette fameuſe entrepriſe, & les ſtratagêmes dont il ſe ſervit pour y faire entrer les Juifs, il pourſuit ainſi :

» On dit que Dieu l'empêcha » par trois miracles conſécutifs. » Trois Hiſtoriens anciens, Socra- » te, Sozomène & Théodoret, » rapportent unanimement ces faits. » Sozomène même qui a peur que » quelques incrédules ne les regar- » dent comme fabuleux, renvoye » ces incrédules à la dépoſition des » témoins oculaires, qui vivoient » encore lorſqu'il écrivoit. Le pre- » mier de ces miracles fut un trem- » blement de terre, qui arriva lorſ- » qu'on nettoyoit les fondemens de » l'ancien Temple pour en jetter de » nouveaux : & ce tremblement de » terre renverſa les matériaux. Il y » a deux variations ſur ce pre- » mier miracle ; car Théodoret le

» fait procéder de je ne ſçais quel-
» le vertu divine, qui rapportoit
» la nuit les anciens matériaux &
» les ordures qu'on avoit ôtées, &
» enſuite d'un vent miraculeux,
» qui diſſipa les pierres, quoiqu'on
» eut jetté deſſus une prodigieuſe
» quantité de chaux & de ciment
» pour les affermir. Secondement,
» Sozomène fait mourir par ce
» tremblement de terre un grand
» nombre de perſonnes, qui étoient
» venues-là en qualité d'ouvriers,
» ou de ſpectateurs, & qui furent
» écraſées ſous les ruines des mai-
» ſons voiſines & des porches, ſous
» leſquels ils s'étoient retirés. Le
» ſecond miracle fut un feu qui
» ſortant des fondemens qu'on ve-
» noit de poſer, conſuma une par-
» tie des ouvriers, & mit le reſte
» en fuite ; l'un fait deſcendre ce
» feu du Ciel, & les deux autres
» le font ſortir de terre. Socrate
» le fait durer un jour entier pour
» conſumer les hoyaux, les pelles,
» & tous les inſtrumens deſtinés à
» l'ouvrage. Sozomène rapporte
» avec quelque incertitude la mort
» des ouvriers. Il marque même

» qu'on varioit un peu ; les uns assu-
» rent que le feu les avoit con-
» sumés , lorsqu'ils avoient voulu
» entrer dans le Temple ; ce qui
» étoit impertinent , puisque les
» fondemens étoient à peine ache-
» vés ; & les autres soutenoient que
» cela étoit arrivé , lorsqu'on com-
» mença à remuer la terre & à la
» transporter. Il y a une quatriéme
» variation sur ce miracle ; car on
» ajoute que les Juifs reconnurent
» malgré eux que Jesus-Christ étoit
» Dieu , & qu'ils ne laisserent pas
» de persévérer dans leur entrepri-
» se ; ce qui est contradictoire. Mais
» il n'importe : leur fermeté donna
» lieu à un troisiéme prodige. Car
» ils s'apperçurent le matin qu'il y
» avoit un grand nombre d'étoiles
» rayonnantes semées sur leurs ha-
» bits , qu'ils voulurent effacer sans
» pouvoir y réussir. Sozomène y
» ajoute des étoiles qui étoient fai-
» tes avec autant d'art , que si elles
» y avoient été mises par la main
» de l'ouvrier. Théodoret s'écarte
» un peu ; car au lieu d'étoiles rayon-
» nantes , il en met de noires , ce
» qui représentoit mieux le crime

» & le ſupplice des Juifs, & en
» même-tems il en fait écraſer plu-
» ſieurs qui étoient endormis ſous
» un porche. Mais la grande varia-
» tion roule ſur l'effet de ce troi-
» ſiéme miracle ; car les uns aſſu-
» rent que les Juifs ſe retirerent
» chez eux auſſi endurcis, que s'ils
» n'avoient rien vû. Mais les deux
» autres prétendent que la plûpart
» ſe firent Chrétiens, & que le bruit
» de leur converſion alla juſqu'aux
» oreilles de l'Empereur Julien.
» Nous avons cru devoir remar-
» quer ces différentes circonſtances,
» afin qu'on puiſſe mieux peſer la
» vérité de ce récit. Les uns trou-
» veront quelque plaiſir à multiplier
» le nombre de ces miracles com-
» me Théodoret, & à y ajouter mê-
» me ce que les Ecrivains moder-
» nes en ont dit. Mais il eſt juſte
» que les autres y trouvent auſſi les
» raiſons qu'on peut avoir de ſuſ-
» pendre ſa foi. J'ajouterai ſeule-
» ment deux choſes : l'une que la
» preuve que Sozomène allégue
» pour montrer la vérité de ce qu'il
» avance, eſt très-foible. Il en ap-
» pelle à l'événement, & ſoutient

» qu'on ne peut plus douter de
» cette longue suite de miracles,
» parce que le Temple ne fut point
» achevé. Mais cet Historien avoit-
» il oublié que la permission ne fut
» donnée aux Juifs ; que lorsque
» Julien partoit pour son expédi-
» tion contre les Perses, dans la-
» quelle il fut tué, & qu'ainsi on
» n'avoit pas besoin de tant de mi-
» racles pour empêcher la structure
» d'un édifice ? L'opposition des
» Chrétiens, qui profiterent de l'é-
» loignement du Prince, sa mort &
» l'élévation de Jovien, ennemis
» des Juifs, suffisoient pour arrêter
» tout court ce dessein. D'ailleurs,
» il renvoye ses Lecteurs en termes
» vagues à des témoins oculaires,
» sans nommer, ni indiquer per-
» sonne. Enfin, Cyrille de Jerusa-
» lem, qui étoit alors Evêque de
» cette Ville, devoit être sur les
» lieux, puisque ce fut lui qui ras-
» sura le peuple par le moyen d'un
» oracle de Daniel, qui avoit pré-
» dit, à ce qu'il croyoit, que l'ou-
» vrage ne réussiroit pas. Cepen-
» dant Cyrille n'a jamais parlé de
» tous ces miracles. Ce n'est pas

» qu'il ne les aimât. Il écrivit, dit-
» on, à Conſtantin le jeune, pour
» lui apprendre qu'il étoit plus heu-
» reux que ſon pere, ſous l'Empi-
» re duquel on avoit trouvé en ter-
» re la Croix du Fils de Dieu, puiſ-
» que le Ciel lui faiſoit voir un pro-
» dige plus éclatant : c'étoit une
» Croix plus lumineuſe que le So-
» leil que toute la Ville de Jeruſa-
» lem avoit vue au Firmament un
» long eſpace de tems. Pourquoi
» parler de cette Croix, & ſe taire
» ſur ces miracles ? Il apprend aux
» Juifs qu'ils verront le ſigne de la
» Croix, lequel précédera la ve-
» nue du Fils de Dieu, & ne dit
» pas un ſeul mot de celles qui
» avoient été attachées miraculeu-
» ſement à leurs habits. Ce ſilen-
» ce d'un Evêque qui étoit ſur les
» lieux, qui aimoit les miracles &
» la converſion des Juifs, eſt ſuſ-
» pect, lorſqu'il n'y a que des té-
» moins éloignés qui parlent. Ce-
» pendant il ne faut pas diſſimuler
» que ſi un des Chronologiſtes Juifs
» ſoutient, que le Temple ne fut
» point bâti à cauſe de la mort im-

» prévûe de Julien, un autre assure » que ce Temple rebâti à grands » frais tomba, & que le *lendemain* » *un grand feu, qui vint du Ciel,* » *fondit les ferremens qui restoient,* » *& fit périr une multitude innombra-* » *ble de Juifs.* Cet aveu des Rab- » bins est d'autant plus considérable, » qu'il est injurieux à la Nation, & » que ces Messieurs ne sont pas ac- » coutumés à copier les ouvrages » des Chrétiens «. *Basnage. Hist. des Juifs. Liv. 6. ch.* 18. 19.

Avant de répondre à ces difficultés, j'expose trois remarques générales qu'elles me fournissent.

Je remarque en premier lieu, que ce sçavant Critique fait usage dans toute l'étendue de son texte, d'une fausse hypothèse. Il suppose que l'intention des trois Historiens dont il parle, étoit de placer les circonstances du miracle dans l'ordre où elles sont arrivées. J'ai fait voir le contraire, & j'en ai donné les raisons. Cette remarque est nécessaire, parce que les objections de M. Basnage tirent leur principale force de cette mépriſe.

Je remarque en ſecond lieu, que le même Auteur réuſſit à ſe tromper lui-même, auſſi-bien que ſon Lecteur, en employant le terme de *variation* qui eſt ſuſceptible de différens ſens, ſans déterminer ici celui qu'il lui donne. Car il peut ſignifier également une *contradiction réelle* dans les *faits*, ou une ſimple *diverſité* dans les rapports, relative à celle des *effets*. Son raiſonnement exige que nous le prenions dans la première ſignification, au lieu que les *effets* qu'il rapporte, ne font voir dans les Auteurs qu'une diverſité de rapports. Cette remarque eſt encore très-néceſſaire, parce qu'une *contradiction* manifeſte détruit l'évidence qui réſulte d'un concours de témoignages, au lieu qu'une *diverſité*, bien loin de lui donner atteinte, lui donne ſouvent plus de force.

Je remarque en troiſiéme lieu qu'un Auteur qui ſe propoſe de combattre un fait, doit commencer par mettre dans tout ſon jour l'évidence qui l'accrédite; car on ne peut rien conclure contre des preuves, qu'après les avoir expoſées.

C'est tout le contraire lorsqu'on veut établir une vérité; il suffit alors de choisir les argumens les plus forts, & l'on peut se permettre de passer *les autres* sous silence. M. Basnage attaque un événement qui lui paroît suspect, il n'y a jusqu'ici rien de répréhensible; il commence par examiner les témoignages de ceux qui l'attestent, il cite les Auteurs, cela est vrai, mais les nomme-t'il tous? C'est ce qu'on seroit d'abord tenté de croire. A la manière dont il débute, on ne s'imagineroit pas qu'il va passer sous silence les Auteurs originaux, ceux qui étoient contemporains du fait, & à portée de s'en instruire; il n'en dit cependant pas un mot. Non-seulement il ne parle pas de S. Ambroise, de S. Grégoire de Naziance, de S. Chrysostome, non plus que s'ils n'avoient jamais existé, mais il oublie totalement le fameux témoignage d'Ammien Marcellin. Il me paroît qu'un tel procédé attaque également & la bonne foi dont il n'est jamais permis de s'écarter, & les conclusions qu'on ose tirer des principes établis de cette façon.

Renfermons-nous dans la ſphère de ſon argument ; qu'en peut-il conclure ? C'eſt de rejetter les témoignages qu'il juge à propos de tourner en ridicule : tandis que ceux dont il ne dit pas un mot, & qu'il n'attaque pas, parce qu'il n'y trouve aucune priſe, reſtent dans toute leur force, & démontrent l'authenticité du fait.

Voilà ce que nous avons cru qu'il étoit indiſpenſable de bien obſerver, afin de ne point ſe laiſſer éblouir par ce ton de maître, cet air d'impartialité avec lequel il parcourt rapidement une matière des plus ſérieuſes. Entrons maintenant dans le détail de ſes difficultés.

L'objection qu'il propoſe contre le tremblement de terre ſe réduit à y trouver deux *variations*. » Théodoret, dit-il, le fait pro-
» céder de je ne ſçais quelle vertu
» divine, qui rapportoit la nuit les
» anciens matériaux & les ordures
» qu'on avoit ôtées, & enſuite d'un
» vent miraculeux qui diſſipa les
» pierres, quoiqu'on eût jetté deſſus
» une prodigieuſe quantité de chaux
» & de ciment pour les affermir. »

De ces deux variations, la première a déja été expliquée, & nous avons fait voir que la chûte des terres dans les fondemens qu'on avoit creusés, n'étoit qu'un effet très-simple du tremblement de terre; si Théodoret a mal expliqué cet effet, s'ensuit-il qu'il soit faux? S'il l'est, il ne faut point avancer qu'il y ait ici une *variation*, mais dire que tous les Auteurs se sont trompés. M. Basnage s'en donne bien de garde, parce qu'il ne pourroit en apporter des preuves. La *variation* se réduit donc à l'explication du fait; mais quand même tous les Auteurs en auroient donné de différentes, le tremblement de terre en seroit-il moins attesté? Une difficulté plus forte que celle que nous fait ici M. Basnage, c'est que Théodoret semble contredire les autres Historiens quant au tems où arriva ce tremblement de terre, comme nous l'avons déja fait voir. Mais quand cette contradiction, qui n'est *qu'apparente* dans Théodoret, seroit prouvée véritable & réelle, que s'ensuivroit-il? si-non que ces Auteurs ne se sont point transmis

leurs rapports les uns aux autres, mais qu'ils les ont puiſés dans différentes ſources, ce qui donne encore plus de force à leurs témoignages. En un mot à toutes les difficultés de ce genre, les pouſſa-t-on à l'infini, il n'y a qu'un mot, une réponſe générale, c'eſt que ces Hiſtoriens n'ont point été les maîtres d'obſerver une exactitude ſcrupuleuſe dans l'ordre des tems, dans les circonſtances, dans les explications qu'ils en ont données; il nous ſuffit que le fait ſoit vrai en lui-même, & que les circonſtances qui l'ont accompagné, ſoient avérées. Nous n'en demandons pas davantage; nous n'avons jamais rien exigé de plus; il ſeroit même injuſte de prétendre à quelque choſe au-delà. Ainſi toutes les objections qu'on pourroit nous faire, conſidérées ſous ce point de vue, tombent d'elles-mêmes, & n'ont plus de force. Qu'on jette les yeux ſur la plûpart de nos Hiſtoires, que de faits ne trouvera-t-on pas, où l'ordre des tems & des circonſtances n'eſt point obſervé, & qu'il ſeroit ridicule de révoquer en doute par cette ſeule raiſon.

Revenons maintenant à la seconde *variation*. M. Basnage fait dire à Théodoret « qu'un vent miraculeux » dissipa les pierres quoiqu'on eut » jetté dessus une grande quantité » de chaux & de ciment pour les » affermir. »

Ce qui va bien nous surprendre, c'est qu'il n'y a pas un mot de tout cela dans Théodoret. Je ne sçais si notre Critique prétend jetter du ridicule sur les Auteurs Ecclésiastiques, en nous les donnant tout autres qu'ils ne sont. Si tel est son dessein, il faut convenir que ce genre de réfutation est bien étrange.

Il est vrai que dans le texte de Théodoret, il y a quelque chose d'étonnant sur la violence des tempêtes & des ouragans, mais il n'y a rien d'incroyable. Voici ses paroles: *Lorsqu'ils eurent assemblé & disposé en plusieurs tas, la chaux & le ciment, des tourbillons de vent & des tempêtes auxquelles on ne s'attendoit pas, s'élévérent tout à coup, & disperserent tous ces matériaux.* (c) Que l'on compare

(c) Ἐπειδὴ δὲ ἡ γύψος ἡ τιτάνος πολλὰς μεδίμνων συνήθροισαν μυριάδας ἐξαπίνης ἄνε-

ce

ce texte avec ce que M. Baſnage fait dire à Théodoret, & l'on jugera s'il eſt permis de défigurer à ce point les expreſſions d'un Auteur. J'ai dit que ce texte, non tel qu'il eſt énoncé dans M. Baſnage, mais tel que nous venons de le citer, ne renferme rien d'incroyable. Les ouragans & les tempêtes ſont bien capables de renverſer des arbres & des édifices, pourquoi ne renverſeroient-ils pas des tas de ſable, de chaux, de ciment, &c. ſurtout lorſque la colère d'un Dieu s'en mêle; car il n'eſt aucun de ces phénomènes, malgré la liaiſon naturelle qu'ils ont avec leur principe, qui ne la manifeſte bien clairement.

M. Baſnage trouve encore une autre *variation* dans ce tremblement de terre. « Sozomene, dit-il, fait » mourir par ce tremblement un » grand nombre de perſonnes qui » étoient venues là en qualité d'ou- » vriers ou de ſpectateurs, & qui » furent écraſées ſous les ruines des

μοι βίαιοι πνεύσαντες καὶ σρόβιλοι καὶ καταιγίδες καὶ λαίλαπες, πάσας ἀθρόως ἐσκέδασαν». Théodoret, Hiſt. Eccleſ. L. III. Ch. 20.

» maiſons voiſines, & des porches » ſous leſquels ils s'étoient retirés. »

Il eſt aſſez difficile de ſçavoir ce que notre Auteur veut inſinuer dans cet endroit par ſon terme de *variation*. Sozomène eſt-il ici contredit par quelque Hiſtorien, ou bien eſt-il le ſeul qui rapporte l'effet que déſapprouve M. Baſnage ? Ni l'un ni l'autre de ces deux cas n'a lieu pour le préſent. Sozomène n'eſt point contredit, il n'y a qu'à lire les Auteurs : il n'eſt pas le ſeul qui faſſe écraſer *un grand nombre de perſonnes* ſous les ruines des édifices ; Théodoret le fait également. La *variation* prétendue, n'eſt donc appuyée ſur aucune preuve.

Nous voici préſentement à la ſeconde objection de M. Baſnage. Il ne trouve pas moins de quatre *variations* dans le feu que les Auteurs Eccléſiaſtiques font ſortir des fondemens du Temple, quoique le fait ne ſoit pas ſeulement fondé ſur leurs témoignages, mais ſur celui des Payens.

La première variation, « c'eſt que » l'un (*Socrate*) fait deſcendre ce feu du Ciel, & que les deux autres,

(*Sozomène & Théodoret*) le font ſortir de la terre.

Cette difficulté n'eſt fondée que ſur une mépriſe du Texte de Socrate. Cet Auteur ne parle que d'un ſeul fait lorſqu'il dit que le feu du Ciel conſuma les inſtrumens des ouvriers. (*d*) Il ne prétend point confondre cet effet avec l'éruption de feu rapportée par Sozomène & par Théodoret; (*e*) & il faut que le préjugé ſoit bien aveugle pour confondre ici deux phénomènes qui ſont ſi bien diſtingués, & par les effets qu'ils ont produits, & par les tems où ils ſont arrivés.

La ſeconde variation, « c'eſt que » Socrate fait durer cette *éruption* » pendant un jour entier pour con- » ſumer les hoyaux, les pelles & » tous les inſtrumens deſtinés à l'ou- » vrage. »

(*d*) Πῦρ γὰρ ἐξ οὐρανῦ καταπεμφθὲν, πάντα τὰ τῶν οἰκοδόμων ἐργαλεῖα διέφθειρεν. Socrat. L. III. Ch. 20.

(*e*) Πῦρ ἐξαίφνης ἐκ τῶν θεμελίων τοῦ ἱεροῦ ἀνέθορε καὶ πολλοὺς ἀνήλωσε. Sozom. L. V. C. 22. πῦρ ἐκ τῶν ὀρυσσομένων θεμελίων ἀνάδραμον, πλείστους τῶν ὀρυττόντων ἐνέπρησε. Theod. L. III. Ch. 20.

Il est faux que Socrate parle ici d'une éruption, il ne parle que de la chûte de la foudre, comme nous venons de le voir, il n'y a d'ailleurs qu'à lire son texte, pour se convaincre que le feu dont il parle ne peut se confondre avec celui qui selon Sozomène & Théodoret sortit des fondemens du Temple. Cela posé, nous ne voyons pas qu'il y ait ici plus de contradiction, qu'il y en a dans deux Auteurs qui s'attachent l'un & l'autre à des circonstances différentes d'un même fait. Quoique Sozomène & Théodoret ne fassent aucune mention de la foudre, il ne s'ensuit pas qu'on doive rejetter le témoignage de Socrate, puisqu'il est garanti par de très-bonnes raisons. 1°. Parce que ses qualités personnelles méritent de le faire aller de pair avec ceux que M. Basnage lui oppose. 2°. Parce que le fait qu'il rapporte, ne renferme rien d'absurde; il seroit même étonnant que l'atmosphère aussi embrasée qu'elle devoit l'être, n'eût produit ni des éclairs ni des foudres. 3°. Parce que son témoignage se trouve confirmé par celui de Ruffin. Nous

avons vu que cet Auteur eſt de ceux de la ſeconde claſſe, celui qui ait mis le plus d'ordre dans les phénomènes qu'il rapporte. Sozomène & Théodoret ne méritent point non plus qu'on les tourne en ridicule ſur leur éruption de feu ; puiſque les Payens mêmes vont plus loin qu'eux ſur cette matière, & nous en donnent des idées plus fortes que ne l'ont fait ces deux Auteurs.

Troiſiéme variation. « Sozomène » rapporte avec quelque incertitude » la mort des ouvriers. Il marque » même qu'on varioit un peu ; les » uns aſſurent que le feu les avoit » conſumés, lorſqu'ils avoient voulu » entrer dans le Temple ; ce qui » étoit impertinent, puiſque les fon- » demens étoient à peine achevés ; » & les autres ſoutenoient que cela » étoit arrivé lorſqu'on commença » à remuer la terre & à la tranſ- » porter. »

C'eſt vouloir nous en impoſer d'une manière bien étrange, de venir nous dire que *Sozomène rapporte avec incertitude la mort des ouvriers*, tandis qu'on ne trouve rien de ſem-

blable dans son texte. Le voici : *On rapporte*, dit cet Auteur, *que le feu s'élança tout-à coup des fondemens, & fit périr plusieurs des ouvriers. Tout le monde s'accorde à l'assurer, & tout le monde le croit ; personne ne le révoque en doute.* (*f*) S'imaginera-t-on qu'un Auteur rapporte un fait avec incertitude lorsqu'il s'exprime de cette façon ? c'est au Lecteur d'en juger.

Il est vrai que Sozomène, après nous avoir assuré que personne ne doutoit du fait, observe qu'on varioit un peu sur une circonstance de ce même fait. Cette circonstance est le tems où le feu s'élança sur les ouvriers, c'est sur ce tems, & non sur le fait en lui-même que roule l'incertitude de Sozomène; ce qui est bien différent de ce que dit M. Basnage

Voici à quoi se réduit tout le mystère. S. Grégoire de Naziance

(*f*) Λόγος ἦν ἅμα τε τὸ δεύτερον ἐνεχείρων τῷ ἔργῳ, καὶ πῦρ ἐξαίφνης ἐκ τῶν θεμελίων τοῦ ἱεροῦ ἀνέθορε, καὶ πολλοὺς ἀνήλωσε καὶ τοῦτο πρὸς πάντων ἀδεῶς λέγεταί τε καὶ πιστεύεται, καὶ παρ' οὐδενὸς ἀμφισβάλλεται. Sozom. L. V. Ch. 22.

rapporte que lorſque les ouvriers coururent en foule ſe refugier dans une Egliſe voiſine, le feu qui étoit ſorti des fondemens, les atteignit & en conſuma une partie. (*g*) C'eſt à ce texte que Sozomène fait alluſion, lorſqu'après nous avoir aſſuré que perſonne ne doutoit du fait, il ajoute : *Il y a quelque différence dans les circonſtances de ce fait. Les uns diſent que le feu atteignit les ouvriers lorſqu'ils s'efforcerent d'entrer dans l'Egliſe* (c'eſt S. Grégoire) *& produiſit l'effet dont nous avons déja parlé : d'autres au contraire aſſurent que ce feu ne ſortit que lorſqu'on commença de nettoyer les fondemens.* (*h*)

Sozomène ſuppoſe donc comme une opinion de S. Grégoire que le feu qui atteignit ceux qui ſe réfugioient dans l'Egliſe voiſine, arriva dans un tems différent de celui où ce même feu conſuma les ouvriers qui travailloient dans les fondemens du Temple. Mais il eſt clair que

(*g*) Voyez le témoignage de S. Grégoire.

(*h*) Πλὴν ὅτι μέν φασιν ὅτι βιαζομένους αὐτοὺς εἰς τὸ ἱερὸν προϊέναι, φλὸξ ἀπαντήσασα, τὸ εἰρημένον, εἰργάσατο οἱ δὲ ἅμα ἤρξαντο τὴν χῦν ἐκφορεῖν. L. V. Ch. 22.

Sozomène s'est mépris sur le texte de S. Grégoire : car ce texte suppose évidemment que le feu qui poursuivit les ouvriers étoit le même que celui qui venoit de les chasser des fondemens où ils travailloient. S. Grégoire nous assure non-seulement que le fait est tel qu'il le rapporte (ce qu'il n'auroit pu dire, si le feu eût produit ces deux effets en tems différens); mais il fixe de plus l'époque de l'éruption, par le tremblement de terre qui l'accompagna ; ce fut, selon S. Grégoire, ce tremblement de terre, prélude de l'éruption de feu, qui les chassa des fondemens du Temple ; ceux qui ne prirent point la fuite, ou qui la prirent trop tard furent consumés sur les lieux, ou simplement mutilés dans la fuite, puisque la terre ne tarda pas à s'entrouvrir. En un mot, ce que Sozomène regarde comme une variation, n'étoit, à proprement parler, qu'un même événement que l'on divisoit en deux circonstances.

Nous observons de plus que l'objection de M. Basnage prise de l'incertitude de Sozomène, loin de nous faire voir aucune contradiction dans le

le fait, lui donne même une nouvelle force. Car ſi l'incertitude de Sozomène ne vient point de ce qu'il s'eſt mépris ſur le texte de S. Grégoire, mais de ce que les Chrétiens atteſtoient différentes éruptions de feu, ils atteſtoient donc ce que rapporte Ammien Marcellin, & dès-lors toutes les *variations* s'évanouiſſent, ou plutôt elles nous fourniſſent des preuves plus fortes que nous ne demandons.

On voit maintenant la foibleſſe de l'objection de M. Baſnage. Mais ce n'eſt pas tout; il ſe récrie ſur une *impertinence* prétendue, qu'il invente lui-même, pour l'imputer à Sozomène; car dans le texte de cet auteur il n'y a pas un mot de ce qu'on lui fait dire ſur le Temple de Jéruſalem. Il aſſure en plus d'un endroit qu'il ne fut point rebâti, & que les fondemens furent à peine achevés; d'où il ſuit que M. Baſnage n'a fait aucune attention à ſon ſujet, ou qu'il s'eſt fié d'une manière bien étrange ſur la crédulité de ſes lecteurs. Sozomène dit, il eſt vrai, que le feu atteignit les ouvriers, lorſqu'ils voulurent entrer

dans *l'Egliſe* ou *le Temple*, car ces deux mots ont la même ſignification. Mais quelle eſt cette Egliſe ou ce Temple ? Il n'y a qu'à conſulter S. Grégoire dont Sozomène rapporte le ſentiment, l'expreſſion ἐπί τι τῶν πλησίον ἱερῶν ne ſignifie autre choſe que l'Egliſe voiſine ou le Temple des Chrétiens auquel les ouvriers accoururent en foule ; ce qui le démontre évidemment, c'eſt que S. Grégoire & Sozomène ſuppoſent dans cet endroit que les ouvriers avoient à peine commencé de jetter les fondemens du Temple des Juifs ; il n'y a qu'à comparer les textes de ces deux auteurs, pour ſe convaincre que non-ſeulement S. Grégoire & Sozomène n'ont jamais cru que le Temple de Jéruſalem ait été achevé, mais qu'ils n'attribuent pas même ce ſentiment à qui que ce ſoit : ils ſuppoſent tout le contraire.

Quatriéme variation ſur l'éruption de feu. « On ajoute, que les Juifs » reconnurent malgré eux que Jeſus-» Chriſt étoit Dieu, & qu'ils ne laiſ-» ſerent pas de perſévérer dans leur » entrepriſe; ce qui eſt contradictoire.

A la vérité ce fait n'eſt pas d'abord facile à croire, mais je n'y trouve aucune contradiction. Ce ne ſeroit pas la première fois que les ennemis de J. C. auroient été forcés de reconnoître ſa divinité, en perſévérant néanmoins dans leur malice. Au reſte il s'agit ici d'un fait que M. Baſnage avance ſans preuve, & qu'il n'établit ſur aucun fondement; quelque recherche que j'aye faite, il ne m'a point été poſſible de le trouver dans aucuns hiſtoriens; au contraire ils s'accordent tous à dire que cet aveu de la part des Juifs, n'eut lieu que lorſqu'ils commencerent à déſeſpérer de l'entrepriſe. Examinons les trois auteurs auxquels s'eſt uniquement attaché notre ſçavant critique. Voici ce que dit Socrate à ce ſujet: « Les Juifs » ſaiſis de crainte à la vue d'un » ſpectacle auſſi effrayant, ſe trou- » verent forcés malgré eux d'avouer » que Jeſus-Chriſt étoit Dieu: ce- » pendant nonobſtant un tel aveu, » ils étoient bien éloignés *d'obéir à* » *ſa volonté.* Au contraire aveuglés » qu'ils étoient par les préjugés de » leur Religion, ils perſiſterent

» toujours dans leur *ancienne ſu-*
» *perſtition.* Un troiſiéme miracle
» que Dieu opéra dans la ſuite,
» (les croix lumineuſes) ne fut
» pas capable de les ramener à la
» vraie foi. » (*i*)

Socrate ne parle ici que des Juifs. Sozomène parle en même-tems & des Juifs & des Payens. « Quelques-
» uns, dit-il, ne purent s'empêcher
» de reconnoître ſur le champ que
» le Chriſt étoit Dieu, & que le
» rétabliſſement du Temple étoit
» une œuvre qui lui déplaiſoit.
» D'autres accoururent à l'Egliſe,
» & furent baptiſés. » (*k*)

Théodoret après avoir rapporté ce que la providence venoit de

(*i*) Ἰουδαῖοι δὲ ἐν μεγίστῳ φόβῳ γενόμενοι, καὶ ἄκοντες ὡμολόγων τὸν Χριστὸν Θεὸν λέγοντες, οὐκ ἐποίουν δὲ αὐτῶ τὸ θέλημα, ἀλλ' ἔμενον τῇ τῦ Ἰουδαισμῦ προλήψει κρατούμενοι, οὐδὲ γὰρ τὸ τρίτον θαῦμα τὸ ὕστερον ἐπιγενόμενοι, εἰς πίστιν τῆς ἀληθείας ἦγεν αὐτὸς σφραγῖδες σαυρῦ ἀκτινοειδεῖς. L. III. Ch. 20.

(*k*) — Τοῖς αὐτίκα ἐκρίθη Θεὸν εἶναι τὸν Χριστὸν, καὶ μὴ ἀρεσθῆναι τῇ ἀνανεώσει τῦ ναῦ, οἱ δὲ „ οὐκ εἰς μακρὰν προσέθεντο τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ ἐμνήσθησαν. L. V. Ch. 22.

faire contre le projet de Julien, s'énonce de la manière ſuivante. « Les ennemis de Dieu ayant été » témoins de tous les prodiges qu'il » venoit d'opérer, & craignant que » ſon bras ne vint à s'appeſantir ſur » eux, prirent la fuite; chacun ſe » retira de ſon côté, confeſſant que » le Chriſt que leurs peres avoient » crucifié, étoit véritablement » Dieu. » (*l*)

Il eſt donc conſtant, de l'aveu des trois hiſtoriens dont s'eſt ſervi M. Baſnage, que les Juifs & les Payens ne reconnurent la divinité de Jeſus-Chriſt que lorſque leur entrepriſe fut totalement anéantie; & je laiſſe à décider s'il eſt vrai que malgré leur aveu, ils perſiſterent toujours dans cette même entrepriſe. M. Baſnage n'a-t'il point fait tenir à ces hiſtoriens un langage tout différent de celui qu'on trouve dans leurs ouvrages?

(*l*) Ταῦτα οἱ ἀντίθεοι θεασάμενοι, καὶ τὰς θηλάτες μάςιγας ὁρμωδήσαντες, ἀπέδρασάν τε καὶ τὰ οἰκεῖα κατέλαβον, Θεὸν ὁμολογοῦντες ὑπὸ τῶν προγόνων τῷ ξύλῳ προσηλωτέντα. L. III. Ch. 20.

Soit qu'il ait voulu nous en impoſer ſur les textes que nous venons de citer, ou qu'il ſe ſoit mépris ſans le vouloir, il n'y a d'autre moyen de l'excuſer que de faire retomber ſon erreur ſur les termes de Socrate οὐκ ἐποίουν καὶ αὐτοῦ τὸ θέλημα, *ils n'obéirent point à ſa volonté*; mais cette volonté eſt ici priſe pour celle de la converſion, & eſt déterminée par le mot θέλημα que tous les Théologiens prennent dans ce ſens, au lieu que M. Baſnage a pû le prendre pour une volonté d'abandonner l'entrepriſe; ce qui eſt contraire à l'opinion de Socrate, qui s'explique encore plus clairement par les paroles ſuivantes ἀλλ' ἔμενον τῇ τοῦ ΙΟΥΔΑΙΣΜΟΥ προλήψει κρατούμενοι, οὐδὲ γὰρ τὸ τριτὸν θαῦμα τὸ ὕστερον ἐπιγενόμενον εἰς ΠΙΣΤΙΝ.

On pourroit nous objecter que l'aveuglement des Juifs, tel que nous le repréſentent Socrate, Sozomène & Théodoret, n'eſt pas plus facile à comprendre que ce que vient de nous dire M. Baſnage.

Je réponds à cette difficulté qu'il ne s'agit entre M. Baſnage & nous que de la vérité d'un fait; celui-ci

eſt vrai, & le ſien eſt faux. De plus, le nôtre eſt encore plus facile à comprendre que celui de M. Baſnage; le ſien renferme une contradiction dans les paſſions des hommes; le nôtre eſt conforme à leur nature. Les Juifs une fois convaincus que leur entrepriſe déplaiſoit à la Providence, pouvoient l'abandonner ſans renoncer à leur ſuperſtition, ils ſont aſſez aveugles pour croire leur Religion préférable à toute autre; & ils rejettent, non ſur leur attachement à l'ancien culte, mais ſur leurs crimes & ſur ceux de leurs peres, les afflictions dont la Providence les accable. Au lieu qu'on ne concevra jamais que des hommes convaincus, autant qu'on puiſſe l'être, de la puiſſance d'un être ſuprême dans un événement auſſi tragique que celui de Jéruſalem, faſſent de ſens froid tous leurs efforts pour réſiſter à cette puiſſance reconnue comme telle.

Rien n'eſt plus conforme au caractère des Juifs, que la peinture que vient de nous en faire Socrate. Pour peu que l'on connoiſſe l'eſprit humain, & l'empire avec

lequel les passions invétérées lui commandent, on s'imaginera sans peine que des preuves aussi fortes, durent faire sur les Juifs des impressions peu durables. Ils pouvoient chercher différentes raisons des phénomènes dont ils venoient d'être témoins ; on en trouve toujours ; & rien ne paroît souvent plus vrai, que ce que l'on désire de trouver tel. Destinés par la réprobation d'un Dieu à trainer avec eux dans toutes les nations, un attachement aveugle à une Religion imaginaire, ils oublierent bien-tôt l'aveu forcé que venoit de leur arracher la Providence. Leurs cœurs semblables à cet acier, auquel Jérémie les compare, devoient s'amollir tout à coup par les flammes horribles que la terre leur vomissoit, & se durcir ensuite plus que jamais par cette froideur qui les a toujours rendu insensibles aux bienfaits de leur Créateur.

Si les historiens que nous venons de citer nous eussent rapporté une insensibilité parfaite de la part des Juifs à l'égard du prodige effrayant qui venoit de s'opérer, ou une conversion aussi sincère que subite,

on auroit eu raiſon d'en douter. Dans le premier cas ils auroient ceſſé d'être *hommes* ; dans le ſecond ils n'auroient point été *Juifs*.

Pour nous convaincre que leur conduite, telle que nous la repréſentent Socrate, Sozomène & Théodoret, ne renferme rien d'abſurde, comparons le déſaſtre de Jéruſalem à celui dont nous avons été témoins depuis peu. Lorſque la Providence a fait trembler ſous nos pieds une terre ſouillée de nos iniquités, de quels ſentimens n'ont point été pénétrées ces créatures malheureuſes que la Providence réprouve d'une manière auſſi triſte que les Juifs, ces hommes aveugles par ſyſtême, & dont toute la Religion conſiſte à n'en avoir aucune ? S'ils ont avoué qu'il eſt un être qui commande à la nature, quel fruit a produit cet aveu, lorſque le danger a ceſſé ? Ce même Dieu qui leur paroiſſoit auparavant outragé de nos offenſes, & prêt à nous fraper, ne leur a paru dans la ſuite qu'un phantôme que l'imagination réaliſe, & ce Prélat reſpectable *

* Thomas Sherlok évêque de Londres.

que nous avons vû s'empresser à désarmer par ses larmes le bras du Tout-puissant, à implorer sa clémence sur le troupeau qui lui étoit confié, à pénétrer les fidéles des justes jugemens de Dieu, ce Prélat, dis-je, comment a-t'il été regardé dans la suite? Comme un Citoyen frénétique, qui avoit formé le projet de nous faire devenir des esprits foibles. Tirons la conséquence: Si la vanité de penser tout autrement que le reste des autres hommes, est un motif assez puissant pour rendre nos esprits-forts insensibles au témoignage éclatant que la nature donne à son Créateur, que ne devons nous point penser de la superstition qui a des ressources plus plausibles de replonger l'esprit humain dans ses anciennes erreurs?

Troisiéme objection de M. Basnage. « *Leur fermeté*, dit-il en parlant » des Juifs, donna lieu à un troi- » siéme prodige. Car ils s'apperçurent » le matin qu'il y avoit un grand » nombre d'étoiles rayonnantes se- » mées sur leurs habits, qu'ils vou- » lurent effacer sans pouvoir y réus- » sir. Sozomène y ajoute des étoiles

» qui étoient faites avec autant d'art,
» que ſi elles y avoient été miſes par
» la main de l'Ouvrier. »

Pour décréditer ce fait, M. Baſnage l'enveloppe le plus qu'il peut d'un merveilleux ridicule, afin de le détruire plus aiſément enſuite. Mais les principes que nous avons établis ci-devant à l'occaſion de ce phénomène, nous font voir que les Peres en le tranſmettant à la poſtérité, n'ont rien avancé qu'elle ne pût croire, puiſqu'elle en a été témoin en différentes occaſions. Ce fait nous prouve par conſéquent l'authenticité de leurs témoignages, qu'on s'efforce en vain de nous rendre ſuſpects.

L'addition que M. Baſnage impute à Sozomène n'eſt fondée que ſur la diſtinction chimérique de *croix* & *d'étoiles*; comme ſi la diſtinction des mots emportoit toujours celle des idées. S. Grégoire donne à ces taches le nom de *croix*, mais ſon épithéte καλλίστερος préſente à l'imagination une lueur auſſi brillante que celle des étoiles, & c'eſt ainſi que la rendu *Billius* (*Stellatus nimirùm ipſe, notiſque diſtinctus.*)

Rien n'est plus commun que de voir nos meilleurs Observateurs varier sur les expressions, lorsqu'ils veulent nous donner une idée juste d'un phénomène inconnu. Mais ces variations loin de décréditer le phénomène, doivent au contraire nous servir de régle pour constater s'il est réel ou chimérique. Voyons donc si cette régle favorise dans le cas présent M. Basnage, au préjudice des Auteurs Ecclésiastiques.

Les météores dont il s'agit étant examinés de bien près devoient représenter la figure d'une *croix*, conformément à l'expression de S. Grégoire de Naziance. Le P. Kircher l'a prouvé, M. Boyle adopte ses preuves, & M. Basnage ne les contredit pas; mais ces croix lumineuses, surtout de la petitesse dont on les suppose, étant vues à une certaine distance, ne pouvoient paroître, suivant les premiers principes de l'Optique, que sous la forme de taches rayonnantes, ou d'étoiles; il ne faut point une érudition bien consommée pour connoître, & sentir cette vérité. Que devient donc la prétendue contradiction qu'on obje-

ſte à S. Grégoire & à Sozomène ? Il faut être bien au dépourvu, pour chercher des abſurdités dans les mots, lorſqu'on n'en peut trouver dans les faits.

Quant au ridicule que M. Baſnage jette adroitement ſur le ſpectacle qu'il expoſe à ſon lecteur, nous répondons,

1° Que l'éclat & la régularité que Sozomène donne à ces taches lumineuſes n'a rien qui doive étonner M. Baſnage, puiſqu'il doit ſçavoir que la nature donne ſouvent à ſes ouvrages une beauté & une perfection à laquelle l'art le plus exquis ne ſçauroit atteindre.

2° Que les effets de ce genre ne peuvent paroître incroyables qu'à ceux qui ignorent juſqu'où la nature peut étendre la variété de ſes phénomènes. Si notre ſçavant Critique avoit connu les obſervations qui ont été faites depuis le miracle en queſtion, il auroit vû que ce qu'il attribue au penchant des anciens pour le merveilleux, n'eſt qu'une conſéquence de la nature d'un élément qui produit tous les jours des effets plus ſurprenans que ceux qu'il tâche de tourner en ridicule.

3° S'il eſt vrai de dire que ce

phénomène n'eſt rien moins que *puérile*, il eſt encore plus vrai d'avancer qu'il n'eſt rien moins qu'*inutile*. La providence en diſperſant ſes ennemis, & en imprimant ſur eux des caractères qui atteſtoient leur défaite, les forçoit d'annoncer, malgré qu'ils en euſſent, tout ce qui venoit de ſe paſſer à Jéruſalem. L'Univers auroit pu douter du prodige, & la poſtérité elle-même auroit pû ſoupçonner de l'enthouſiaſme & du merveilleux dans la narration des Chrétiens. Mais Dieu en atteſtant aux hommes le phénomène qui devoit le plus les révolter, n'obvie-t-il point à l'un & à l'autre de ces deux cas?

Quiconque ſe donnera la peine d'examiner ce que les Peres de l'Egliſe, & en particulier S. Grégoire de Naziance, ont dit ſur le miracle qui fit échouer le projet de Julien, ſe convaincra bien vîte que leurs témoignages n'ont jamais été les productions de l'erreur & du fanatiſme. Si la haine contre un Empereur Apoſtat a été le mobile de leur conduite, pourquoi les voit-on pardonner à leurs perſécuteurs avec une généroſité dont on trouve peu

d'exemples? Les a-t-on vû adopter les relations fabuleuſes qu'on débitoit de leur tems ſur la mort de Julien? Néanmoins quelle circonſtance plus favorable de ſatisfaire leur prétendu penchant à croire les miracles? Je pourrois citer ici d'autres exemples ſemblables, exemples qui prouveront toujours à un homme ſenſé qu'on doit être ſur ſes gardes lorſqu'on veut s'ériger en critique, & flétrir la mémoire de ceux qui nous ont précédé.

Seconde variation. « Théodoret » s'écarte un peu du ſentiment de » Sozomène; car au lieu d'étoiles » rayonnantes, il en met de noires, » ce qui repréſentoit mieux le crime » & le ſupplice des Juifs. »

Il y a dans ces expreſſions une eſpéce de mépris, un certain ridicule qui ne ſied jamais lorſqu'on examine les faits de bonne foi. On voudroit nous inſinuer ici que Théodoret nous trompe avec plus d'eſprit que S. Grégoire & Sozomène. Mais nous en appellons aux preuves que nous venons d'expoſer, tant ſur la nature de ces météores, que ſur les deſſeins de la Providence

en commandant à la nature de les produire.

Quant à la couleur de ces taches lumineuſes, Théodoret pouvoit ne les avoir vues qu'en plein jour, & c'eſt le tems où ces taches devoient paroître noires. Sozomène rapporte ce qui arriva pendant la nuit ; elles devoient donc être très-luiſantes. Socrate ajoute qu'on ne pouvoit les effacer ; autre propriété conſtatée par un fait ſemblable. Des hiſtoriens qui rapportent des propriétés différentes d'un même phénomène, ſe contrediſent-ils ? Non ſans doute, & pour avancer un tel paradoxe, il faudroit avoir examiné bien peu la Nature : c'eſt la ſeule raiſon qui puiſſe excuſer M. Baſnage.

Notre Critique aſſure que dans le tems qu'on obſerve ces croix lumineuſes, *Théodoret fait écraſer pluſieurs qui étoient endormis ſous un porche.*

Il n'y a pas un mot de cela dans Théodoret. La chûte du portique dans cet auteur eſt antérieure aux croix lumineuſes ; nous avons tranſcrit ſon texte ; il n'y a qu'à le lire : avançons.

Quatriéme variation. « Elle roule, » dit

» dit M. Baſnage, ſur l'effet de » ce troiſiéme miracle. Car les uns » aſſurent que les Juifs ſe retirerent » chez eux auſſi endurcis, que s'ils » n'avoient rien vû. Mais les deux » autres prétendent que la plûpart » ſe firent Chrétiens, & que le bruit » de leur converſion alla juſqu'aux » oreilles de l'Empereur Julien. »

L'hiſtorien qui prétend, ſelon notre Critique, que les Juifs ſe retirerent chez eux auſſi endurcis, que s'ils n'avoient rien vû, c'eſt Socrate. » Les Juifs, dit-il, ſaiſis de » crainte à la vûe d'un ſpectacle » auſſi effrayant, ſe trouverent for- » cés malgré eux d'avouer que Je- » ſus-Chriſt étoit Dieu, &c..... » Un troiſiéme miracle opéré dans » la ſuite ne fut pas capable de les » ramener à la vraie foi, ils étoient » endurcis, ſelon l'expreſſion de » l'Apôtre, & rejetterent la grace » qui leur étoit offerte. « (*m*)

(*m*) Ἰουδαῖοι δὲ ἐν μεγίστῳ φόβῳ γενόμενοι, καὶ ἄκοντες ὡμολόγουν τὸν Χριστὸν Θεὸν λέγοντες. Οὐκ ἐποίουν δὲ αὐτῷ τὸ θέλημα, ἀλλ' ἔμενον τῇ τῶν Ἰουδαισμῷ προλήψει κρατούμενοι. Οὐδὲ γὰρ τὸ τρίτον θαῦμα τὸ ὕστερον ἐπιγενόμενον, εἰς πίστιν τῆς ἀληθείας ἦγεν αὐ-

Il est clair par ce texte que les Juifs s'en retournerent comme ils étoient venus, c'est-à-dire, sans avoir réussi dans leur projet, & sans avoir rien gagné du côté de la Religion. Voilà une partie de la proposition de M. Basnage vérifiée. Il ne s'agit plus que de sçavoir si Sozomène & Théodoret contredisent ici le témoignage de Socrate, & assurent que la plûpart des Juifs se firent Chrétiens.

Je commence par Sozomène: voici son passage.

» On vit un autre miracle plus » illustre & plus étonnant. Car tout- » à-coup & sans aucune action de » la part des hommes, les vête- » mens d'un chacun se trouverent » marqués du signe de la Croix. » L'effet que produisit ce miracle, » c'est que quelques-uns ne purent » s'empêcher de reconnoître sur le » champ que le Christ étoit Dieu, » & que le rétablissement du Tem- » ple étoit une œuvre qui lui dé-

τές——πεπώρωντο ἓν καλὰ τὸν Ἀπόστολον, καὶ τὸ ἀγαθὸν ἐν χερσὶν ἔχοντες ἔρριπτον. Socrat. L. III. cap. 20.

» plaiſoit. D'autres au contraire ac-
» coururent à l'Egliſe & furent ba-
» ptiſés ; ils tacherent d'appaiſer
» la colère du Fils de Dieu en faiſant
» ſucceder à leurs blaſphêmes les
prières les plus ferventes. (*n*)

Il eſt évident que M. Baſnage ne peut trouver dans ce texte une contradiction formelle avec celui de Socrate. Sozomène parle ici des Juifs & des Gentils, c'eſt-à-dire, de ceux qui portoient l'empreinte des Croix lumineuſes, nous avons vû par le texte de S. Grégoire que ces Croix ſe trouverent indiſtinctement ſur tout le monde, ſur les Chrétiens, les Juifs & les Gentils, & nous avons vû en même-tems que le texte de S. Grégoire étoit fort connu de Sozo-

(*n*) Ἐπὶ τούτῳ δὲ καὶ ἄλλο ξυνηνέχθη, τῶν προτέρων σαφέστερόν τε καὶ παραδοξότερον. Αὐτομάτως γὰρ πάντων ἡ ἐθνὴς τῷ Σημείῳ τοῦ σταυροῦ καλεσημάνθη — ἐν τούτῳ δὲ τοῖς μὲν αὐτίκα ἐκρίθη θεὸν εἶναι τὸν Χριστὸν, καὶ μὴ ἀρεσθῆναι τῇ ἀνανεώσει τοῦ ναοῦ· οἱ δὲ, οὐκ εἰς μακρὰν προσέθεντο τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ ἐμνήθησαν, καὶ ὕμνοις καὶ ἱκεσίαις ὑπὲρ τῶν τετολμημένων αὐτοῖς, τὸν Χριστὸν ἱλάσκοντο. Sozom. Hiſt. Eccl. l. V. ch. 22.

mène. Cet auteur ne spécifie point ici bien clairement quels furent ceux qui accoururent à l'Eglise pour recevoir le Baptême ; il est très-probable que ce furent les Gentils, mêlés, si l'on veut, de quelques Juifs. Mais accordons à M. Basnage que la plus grande partie de ces gens fussent Juifs, ne seroit-il point absurde de conclure du texte de Sozomène que la plus grande partie des Juifs qui se trouverent sur les lieux furent baptisés ? Il n'y a pas un mot dans le texte qui l'insinue ; il y a même plus, c'est qu'il est tout naturel d'en déduire une conclusion contradictoire ; car ceux qui furent baptisés, & dont Sozomène oppose la conversion à l'aveu forcé & infructueux de ceux qui reconnurent que le Christ étoit Dieu, ne composoient pas la plus grande partie des ennemis du Christianisme : *Quelques-uns*, dit Sozomène, *reconnurent que le Christ étoit Dieu*, &c. *D'autres accoururent à l'Eglise*, &c. Ces expressions nous prouvent que les ennemis du Christianisme jouerent ici trois rôles tous différens ; les uns furent entiè-

rement inſenſibles, & c'étoit le plus grand nombre ; les autres firent un aveu forcé, d'autres ſe convertirent ſincèrement ; ces derniers qui ne compoſoient qu'une partie bien modique du tout, étoient un mêlange de Juifs & de Payens ; il eſt donc tout naturel de conclure du texte de Sozomène, que la plus grande partie des Juifs & des Payens ne reçût point le Baptême ; & ſi l'on fait attention au caractère des Juifs, on conclura de plus que ceux-ci devoient être en bien plus petit nombre que les Payens qui ſe firent Chrétiens comme eux. Le fait eſt atteſté par S. Chryſoſtome. (*o*)

Voyons maintenant ſi Théodoret eſt plus favorable au ſentiment de M. Baſnage : voici le texte. » *Les* » *vêtemens des Juifs étoient pareille-* » *ment remplis de Croix.* — Ces en- » nemis de Dieu craignant que ſon » bras ne vint à s'appeſantir ſur » eux, prirent la fuite ; chacun ſe » retira de ſon côté, confeſſant que le » Chriſt que leurs peres avoient cru- » cifié étoit véritablement Dieu. « (*p*)

(*o*) S. Chryſoſt. tom. V. orat. xlv.

(*p*) Καὶ αὐτὰ δὲ τῶν Ἰουδαίων ἐθίμαλε

Je ne vois dans ce texte qu'un aveu forcé des ennemis de J.C. On a beau chercher dans l'hiſtoire de Théodoret, on ne trouve nulle part que la plus grande partie des Juifs ait embraſſé le Chriſtianiſme. C'eſt cé qu'il faudroit néanmoins bien prouver, pour en conclure une contradiction réelle avec le texte de Socrate. Plus nous examinons, & moins nous pouvons concevoir comment un Critique auſſi ſçavant que M. Baſnage a pû donner dans de tels écarts.

Il fait encore une réflexion, mais qui mérite moins d'attention, parce que la fauſſeté en ſaute d'abord aux yeux. Il prétend que Sozomène & Théodoret aſſurent de concert que le bruit de la *converſion* des Juifs alla juſqu'aux oreilles de l'Empereur Julien. 1° Sozomène n'en dit pas un mot. 2° Notre Critique fait parler Théodoret tout autrement qu'il ne parle : voici ſes paroles. » *Ces* » *choſes* vinrent juſqu'aux oreilles de

σαυρῶν ἐπεπλήρωτο, ταῦτα οἱ ἀνίβεοι θεασάμενοι, καὶ τὰς θεηλάτες μάςιγας ὀῤῥωδήσαντες, ἀπέδρασάν τε καὶ τὰ οἰκεῖα κατέλαβον, θεὸν ὁμολογήσαντες ὑπὸ τῶν προγόνων τῷ ξύλῳ προσηλωθέντα. Theod. Eccleſ. l. 3. cap. 20.

» Julien, Mais le cœur de ce Prince » étoit endurci comme celui de Pha» raon. (*q*)

Il eſt certain 1° que le mot ταῦτα dont ſe ſert Théodoret, ne ſe rapporte aucunement à la *converſion* des Juifs, puiſqu'il n'en fait pas mention. 2° qu'il ne ſe rapporte pas non plus à l'aveu forcé de ces mêmes Juifs, mais à *toutes les choſes* qu'il vient de dire, à tous les prodiges qui avoient déconcerté le projet; le ſens du texte le prouve; d'ailleurs la confeſſion des Juifs n'étoit qu'une circonſtance acceſſoire; & le trait le plus capable de fraper un Prince tel que Julien, n'étoit pas certainement l'aveu des gens qu'il mépriſoit, mais la *cauſe* & la *ſource* de cet aveu.

Nous interromprons ici la ſuite des objections de M. Baſnage pour répondre à une difficulté plus ſérieuſe, tirée de l'impreſſion que fit ce miracle ſur l'eſprit des Payens, tandis que les Juifs y furent beaucoup moins ſenſibles, comme l'atteſte S. Chryſoſtome. Un Auteur

(*q*) Ταῦτα ἤκουσε μὲν Ἰουλιανὸς, παρὰ πάντων γὰρ ἤδετο. Τῷ δὲ Φαραὼ παραπλησίως τὴν καρδίαν ἐσκλήρυνεν. L. 3. c. 20.

moderne nous assure, » qu'il est
» pleinement convaincu par les prin-
» cipes fondamentaux de la Religion
» des Juifs, qu'ils ne peuvent être per-
» suadés de la vérité du Christianisme,
» sans s'y convertir ; *que cette consé-*
» *quence nécessaire à l'égard des Juifs, ne*
» *l'est pas de même à l'égard des Payens,*
» *dont le culte a pour objet la pluralité*
» *des Dieux.* Car toute preuve qui
» démontre la vérité d'une Religion
» où l'on adore *un Dieu*, n'emporte
» point dans le système du Poly-
» théisme, la fausseté du culte qui
» en reconnoît *plusieurs.* Les Payens
» pouvoient donc reconnoître la
» puissance du Dieu des Chrétiens
» à Jérusalem, & persister dans leurs
» dogmes ; cette conduite n'auroit
» rien prouvé contre l'authenticité
» du miracle qui anéantit le projet
» de Julien. Mais le cas est tout dif-
» férent par rapport aux Juifs. Leur
» culte n'ayant pour objet qu'un
» Dieu, à l'exclusion formelle de
» tout autre, s'ils ont une fois re-
» gardé le miracle de Jérusalem com-
» me une attestation du Ciel en fa-
» veur de la Religion Chrétienne,
» ils se trouvoient dans l'obligation
» de

» de croire que Jeſus-Chriſt étoit le » Meſſie, & par conſéquent dans » l'obligation de ſe faire Chrétiens.

» C'eſt de-là que ſaint Paul qui » connoiſſoit parfaitement les preu- » ves qui faiſoient le plus d'impreſ- » ſion ſur les Juifs & les Payens, » dit que les premiers ne deman- » doient que des *ſignes*, & que les » ſeconds ne vouloient que de la » *ſageſſe*, c'eſt-à-dire, des dogmes » raiſonnables & compatibles avec » la Philoſophie qui faiſoit la ba- » ſe de leur culte religieux.

Pour répondre à cette objection, je vais développer quelques principes que je me ſuis contenté d'inſinuer ſur le caractere des Juifs. Si ces derniers avoient été convaincus que le miracle opéré par l'Etre ſuprême, étoit une preuve de la divinité du Chriſtianiſme, ſans aucun autre motif de la part de ce même Etre, on auroit quelque peine à concilier leur *conviction* avec leur *opiniâtreté*. Mais ce n'eſt pas-là le point de vûe ſous lequel ils ont enviſagé le miracle. Ils durent, il eſt vrai, être ſaiſis de crainte & d'effroi, quelque intrépidité que

nous leur supposions ; l'esprit frappé d'une maniere si imprévûe ne pouvoit méconnoître celui qui commandoit à la Nature d'une maniere si contraire à ses loix, & la premiere idée qui dût se présenter dans une pareille circonstance, c'étoit de reconnoître la puissance de celui qu'on croyoit outrager, le Christ, qui avoit prédit la ruine du Temple. Mais dès que le tems eut diminué la frayeur, qu'ils vinrent à envisager de sens froid le spectacle dont ils avoient été témoins, l'esprit pût se rasseoir de jour en jour, fournir des raisons pour expliquer le prodige, & retourner comme par une espece de méchanisme à son premier aveuglement.

Autant qu'il est possible de pénétrer la conduite énigmatique des Juifs, voici à peu près les raisons qui leur firent reconnoître l'action de la Providence, sans renoncer à leur culte. Ils s'imaginerent que le Ciel ne rejetta leur entreprise que parce qu'ils avoient consenti de l'exécuter de concert avec un Empereur idolâtre. Les Livres sacrés

leur mettoient devant les yeux les vengeances du Tout-Puiſſant contre les profanateurs des choſes ſaintes ; puiſque Dieu n'avoit point voulu que ſon Temple fût bâti par David, par un homme ſelon *ſon cœur*, parce que les mains de ce Prince étoient dégoutantes du ſang qu'il avoit verſé, les Juifs pouvoient ſe perſuader à plus forte raiſon que Dieu n'approuvoit pas la même œuvre de la part d'un Payen, d'un Aventurier, de l'ennemi déclaré de ſa loi. Le fameux Rabbin Gedaliah Joſeph Jechaïa nous fait entrevoir que ce furent à peu près des raiſons de cette nature qui amortirent à leur égard les premieres impreſſions qu'ils reçurent du Miracle. Si ces raiſons n'avoient point été aſſez fortes, ils n'auroient pas manqué de recourir à d'autres, dans une occaſion où il ne s'agiſſoit rien moins que de la ruine totale de leur Religion. Saint Chryſoſtome qui connoiſſoit à fond le génie de ce peuple, ne paroît point ſurpris de l'inſenſibilité qu'il fit ſuccéder tout-à-coup à l'aveu forcé de la divinité

de Jesus-Christ. C'est cette opiniâtreté malheureuse, & inaccessible en quelque façon aux vérités les plus claires, qui caractérise cette Nation réprouvée par la Providence; destinée à se contredire elle-même, parce qu'elle a contredit les volontés du Tout-Puissant, l'évidence a cessé d'être pour elle ce qu'elle est pour les autres hommes. Il ne faut que jetter les yeux sur ce qu'elle oppose depuis dix-sept siécles à l'accomplissement des Prophéties, aux miracles de Jesus-Christ & des Apôtres, & aux preuves qu'elle fournit elle-même à la Religion Chrétienne. Ses contradictions ne sont pas moins célébres sur le miracle qui fit échouer le projet de l'Empereur Julien. Le Rabbin Gedaliah Joseph Jechaïa, suppose que le Temple avoit été rebâti, & que la foudre le réduisit en cendres. Le Rabbin David Gans prétend que l'expédition contre les Perses fut le seul obstacle à l'accomplissement du projet; & que le Temple ne fut point rebâti, parce que Julien mourut dans cette guerre; *nam Cæsar*, dit-il, *in bello persico periit.*

Un autre Auteur parmi les Juifs invente une nouvelle Fable pour ſouſtraire aux yeux du Lecteur l'action de la Providence, (car ce ne fut jamais le propre des impoſteurs de s'accorder entr'eux.) Ce dernier Rabbin introduit ſur la ſcene une troupe fanatique de Samaritains, qui trouvent le moyen de faire échouer le projet, tant de la part de Julien que de celle des Juifs (*r*). Comme ces rêveries ne méritent pas l'attention du Lecteur, elles ne méritent pas non

(*r*) In diebus R. Jehoſuah Hananiæ filii, mandavit Imperator ut Templum reædificaretur. Papus autem, & Julianus opipares menſas præponunt Judæis à captivitate advenientibus (ad opus adjuvandum) ab Hako ad Antiochiam. Cutei verò ſeu Samaritani Imperatori aſſerunt, quod ſi Hieruſalem reſtauretur, Judæos à contribuendis vectigalibus ceſſaturos, indeque ab illo defecturos; quibus imperator: quomodo, inquit, licet mihi ab incepto recedere poſt mandati promulgationem? Ad quod Samaritani, Domine, inquiunt, præcipe ergo ut locum prioris Templi mutent, vel ut augeatur aut diminuatur in longitudine vel latitudine circa quinque cubitos, itaque, nullo cogente, opus deſtituent. Huic ſententiæ acquievit Imperator; atque juxta eam, novum miſit Judæis mandatum in valle *Bet Rimon* ag-

plus que nous les réfutions. On doit se contenter des preuves qu'elles nous fourniſſent.

Les réflexions que nous venons de faire doivent nous convaincre que le miracle le plus authentique, la preuve la plus forte n'eſt capable de produire aucun effet ſur la totalité de cette Nation ; il ſemble qu'il appartienne à ſon eſſence de nourrir la ſuperſtition par tout ce qu'il peut y avoir de plus oppoſé, & de prouver ſon innocence par

gregatis ; quo audito, in magnum prorumpunt fletum, indeque furore perciti, de defectione loquuntur ; ſed magnates defectionis conſequentiis valdè perterriti, implorant à prædicto R. Jehoſuah ut populum alloquatur, eumque ad pacem adducere conetur, quod fecit ſequenti fabula. Leo à fruſtulo oſſis in ejus gutture infixo admodum afflictus, magnam ſpondet mercedem cuicumque moleſtum os ab ejus gutture averruncaret. Accedit Grus, os averruncat, & mercedem petit. Cui Leo, jacta te ipſum, inquit, quod ingreſſus es in Leonis os in pace, & egreſſus es in pace. Sic, fratres, ſufficit ut ingreſſi ſimus ſub hujus gentis poteſtate in pace, & egrediamur in pace. Hæc ſunt Bereſit-Raba verba fideliter tranſlata, ex fine cap. 64. Hoc accidit anno ab orbe condito circa 4833. ſecundum R. David Ganz in ejus Zemah David.

tout ce qui peut la convaincre qu'elle eſt coupable. Nous ne devons pas nous arrêter davantage à pénétrer une conduite où le doigt de la Providence eſt ſi clairement marqué, où les Prophéties ſont accomplies avec tant d'éclat & de force, d'une manière ſi littérale, ſi terrible, & depuis tant de ſiécles. Cette preuve toujours ſubſiſtante de la Religion Chrétienne, accompagne cette Nation malheureuſe chez tous les peuples de la terre, *c'eſt le péché de Juda, écrit avec une plume de fer, & gravé avec la pointe d'un diamant ſur le marbre de leurs cœurs* (s); cet endurciſſement rapporté par les Auteurs Chrétiens, loin de former une difficulté, donne un nouveau poids à leurs témoignages.

D'un autre côté la conduite des Gentils n'eſt pas moins conforme à ce que nous devions en attendre. Quoique leurs principes de polytheiſme fut une ſource féconde de raiſons ſpécieuſes contre l'argument tiré des miracles, néanmoins le cas

(s) *Peccatum Juda ſcriptum eſt Stylo ferreo, in ungue Adamantino exaratum ſuper latitudinem cordis eorum.* Jerem. XVII. I.

devenoit ici tout différent. La Religion Chrétienne étoit depuis Constantin la Religion dominante dans l'Empire, & ils étoient parfaitement instruits du Monotheisme, principe fondamental des Chrétiens. Tout miracle par conséquent fait en faveur du Christianisme les combattoit directement. Celui-ci établissoit évidemment l'unité d'un culte, puisqu'il détruisoit celui des Juifs, le plus approchant de celui des Chrétiens; il prouvoit l'impuissance de l'idolâtrie, par la supériorité qu'il donnoit à J. C. par la honte & l'ignominie dont il couvroit le Paganisme. Ils étoient l'objet de ce miracle, puisqu'ils étoient les aggresseurs; les motifs de leur entreprise ne leur permettoient pas de méconnoître celui qui triomphoit d'eux; ils voulurent détruire la foi, & ne contribuerent qu'à la confirmer. Ce que leur conscience leur reprochoit, les mettoit donc dans la nécessité, ou de rejetter toute Religion, ou d'admettre celle de J. C. Les prétextes qu'apportoient les Juifs pour justifier leur conduite, ne pouvoient servir aux Payens,

& d'ailleurs tout l'effet que ces raiſons auroient pû produire, ç'auroit été de les tenir en ſuſpens, & de les empêcher de prononcer entre la Synagogue & l'Egliſe; mais le doute eſt un état trop peu naturel à l'homme pour s'y maintenir longtems. Nous voyons dans Sozomène qu'il ne s'écoula pas un tems conſidérable entre les réflexions qu'ils firent ſur ce miracle, l'aveu de leur crime & leur converſion.

Reprenons maintenant la ſuite des objections de M. Baſnage.

Il nous donne les raiſons du long détail auquel il n'a pu ſe refuſer. « Nous avons cru, dit-il, devoir » remarquer ces différentes circonſtances, afin qu'on puiſſe mieux » peſer la vérité de ce récit. *Les uns* » *trouveront quelque plaiſir à multiplier* » *le nombre de ces miracles* comme » Théodoret, & à y ajouter même » ce que les Ecrivains modernes en » ont dit. *Mais il eſt juſte que les autres y trouvent auſſi les raiſons qu'on* » *peut avoir de ſuſpendre ſa foi.* J'ajou- » terai ſeulement deux choſes. L'une » que la preuve que Sozomène allé- » gue pour montrer la vérité de ce

» qu'il avance, est très-foible. Il en
» appelle à l'événement, & soutient
» qu'on ne peut plus douter de cette
» longue suite de miracles, parce
» que le Temple ne fut point ache-
» vé. Mais cet Historien avoit-il
» oublié que la permission ne fut
» donnée aux Juifs que lorsque
» Julien partoit pour son expédition
» contre les Perses, dans laquelle
» il fut tué, & qu'ainsi on n'avoit pas
» besoin de tant de miracles pour
» empêcher la structure d'un édifice?
» L'opposition des Chrétiens qui
» profiterent de l'éloignement du
» Prince, sa mort & l'élévation de
» Jovien ennemi des Juifs, suffisoient
» pour arrêter tout court ce dessein.
» D'ailleurs il renvoye ses Lecteurs
» en termes vagues à des témoins
» oculaires, sans nommer ni indi-
» quer personne.

Voilà bien des assertions avancées d'un air de confiance : la vérité ne prendroit point un ton plus impo-sant. Il est essentiel d'y répondre, car les *uns trouveroient quelque plaisir à multiplier* les sophismes, & à embrouiller la matière *comme* M. Basnage ; *mais il est juste que les au-*

eres y trouvent auſſi les raiſons qu'on peut avoir de ſuſpendre ſa foi.

1°. Il nous peint Sozomène tout autre qu'il n'eſt dans ſes Ouvrages, & lui met dans la bouche les raiſonnemens les plus abſurdes. Ce n'eſt pas parce que le Temple ne fut point achevé, que Sozomène prouve la réalité du miracle; il le fonde ſur la manière dont l'entrepriſe fut anéantie, ſur la nature du projet, ſur le caractère de ceux qui l'avoient formé, & ſur les circonſtances de la défaite. Nous avons déja fait voir ailleurs combien ce raiſonnement prouve l'authenticité du prodige. C'eſt dans ce ſens que tout Lecteur attentif, & qui ſçait juger de la force d'une preuve, prendra le texte de Sozomène. Ce qui lui donne une nouvelle force, c'eſt que de ſon tems même, ce ſpectacle d'horreur & de déſolation ſubſiſtoit encore; les débris fumants de ce malheureux Temple ſembloient reprocher aux Juifs & aux Gentils la honte de leur défaite. S. Chryſoſtome fait valoir cette preuve avec tant d'énergie, que ſi la conviction eut jamais droit ſur l'eſprit

des hommes, on se trouve dans l'impossibilité d'y repliquer. Je ne vois donc pas qu'un pareil argument dans la bouche de Sozomène, mérite le ridicule que lui impute M. Basnage.

2°. Notre Auteur avance un fait de la fausseté la plus notoire. Les Juifs, dit-il, n'obtinrent la permission de rebâtir le Temple *que lorsque Julien partoit pour son expédition contre les Perses.* Et il appuye cette belle supposition sur les paroles de Socrate Κελεύει τάχιστα κτίζεσθαι τὸν Σολομῶνος ναόν· καὶ αὐτὸς ἐπὶ Πέρσας ἤλαυνε que la traduction latine rend par les mots suivants. *Salomonis Templum protinus instaurari jubet. Ipse interim ad bellum contrà Persas proficiscitur.* Mais les mots grecs ἐπὶ Πέρσας ἤλαυνε ne signifient point, que Julien commençoit sa marche, comme s'il y avoit eu ἐπὶ Πέρσας πορεύεσθαι. Les premières expressions ne présentent d'autre idée, sinon que Julien agissoit contre les Perses, c'est-à-dire, qu'il mettoit tout en mouvement pour cette expédition. Ce fut pendant son séjour à Antioche qu'il en fit les préparatifs, & pour peu qu'on

ait lu ſon Hiſtoire, on ſçait qu'il ne partit point auſſi-tôt que les habitans d'Antioche l'auroient ſouhaité. Ammien Marcellin qui étoit à ſa Cour, nous aſſure que l'éruption de feu qui fit ceſſer l'entrepriſe, arriva avant ſon départ d'Antioche. Ce qui ruine la ſuppoſition de M. Baſnage.

Ce que notre fameux critique ajoute comme une conſéquence du fait qu'il vient de ſuppoſer, mérite un examen plus ſérieux. *Ainſi, dit-il, on n'avoit pas beſoin de tant de miracles pour empêcher la ſtructure d'un édifice. L'oppoſition des Chrétiens qui profiterent de l'éloignement du Prince; ſa mort & l'élévation de Jovien ennemi des Juifs ſuffiſoient pour arrêter tout court ce deſſein.*

M. Baſnage preſcrit à la providence ce qu'elle devoit faire, ſans examiner auparavant ſi ſes raiſons peuvent être goûtées, je ne dis pas d'un Etre infiniment ſage, mais d'une créature qui penſe, & qui raiſonne conſéquemment.

1°. Il inſinue que ces miracles n'avoient d'autre objet que d'empêcher le rétabliſſement d'un édifice, qui devoit ſervir à un culte

ſuperſtitieux. Mais M. Baſnage voudroit-il nous faire prendre le change en nous voilant le véritable deſſein de Julien, qui étoit de démentir les Prophéties tant de l'ancien que du nouveau Teſtament. Il importoit peu à Julien que les Juifs euſſent un Temple ou non ; mais il lui importoit beaucoup de leur en offrir un, lorſqu'il pouvoit être un motif d'aſſouvir la haine qu'il portoit au nom de Jeſus-Chriſt. Dans le premier cas, c'eſt-à-dire, dans celui de M. Baſnage, le miracle n'étoit point néceſſaire. Dans le ſecond, il étoit très-utile, pour ne pas dire même indiſpenſable.

2°. M. Baſnage avance encore du plus grand ſens froid du monde, que la véritable cauſe de l'anéantiſſement du projet ne doit s'attribuer qu'aux obſtacles qu'y apporterent les Chrétiens pendant l'abſence de Julien ; Obſtacles qui ſelon lui devinrent encore plus conſidérables par la mort de Julien, & l'avénement de Jovien au Trône. Voilà l'opinion de M. Baſnage ; mais je prends la liberté de penſer tout autrement, je crois même que le bon ſens ne ſeroit pas compatible avec

un tel ſentiment, puiſque les témoignages des Payens nous garantiſſent l'anéantiſſement du projet avant le départ du Prince pour ſe rendre à ſon expédition contre les Perſes. Il eſt donc certain que *l'oppoſition des Chrétiens pendant l'abſence du Prince*, eſt une chimere inventée par M. Baſnage. En ſecond lieu, quels étoient ces obſtacles? Les Payens, les Juifs, les Chrétiens en parlent-ils? L'Egliſe préſenta-t-elle des Apologies & des requêtes? Dieu ſçait comme elles auroient été reçues. Etoit-ce la force ouverte? Mais outre qu'il n'y a pas de vraiſemblance à l'imaginer, il eſt impoſſible que l'Hiſtoire n'en eût fait aucune mention. Quels ſont donc les monumens qui favoriſent M. Baſnage? Il n'en cite aucun, & comme l'antiquité, loin de nous faire naître aucun ſoupçon à l'avantage de notre Auteur, ſuppoſe évidemment tout le contraire, nous prions le lecteur de tirer lui-même la conſéquence.

3°. On trouve dans les paroles de notre critique, je ne ſçai quel venin caché, qui rend ſes difficultés ſi propres à être goutées de ces Lecteurs diſtingués du vulgaire,

réſolus de n'en croire jamais à l'évidence. Les expreſſions de M. Baſnage ſervent ici de voile à une objection fameuſe de nos eſprits forts, qu'il a ſçu tourner adroitement contre le miracle qui fait l'objet de ſa critique. Comme cette objection n'eſt qu'inſinuée, nous l'allons mettre dans un plus grand jour. Nous ſuppoſons que M. Baſnage nous la propoſe de la manière ſuivante.

« La multiplicité des miracles, ou » pour s'expliquer plus nettement, » ces voies extraordinaires que la » providence met en uſage pour » déconcerter les projets des hom- » mes, ſont indignes d'elle lorſqu'el- » le peut opérer le même effet d'une » manière plus ſimple, & ſans ſe » mettre tant en dépenſe. Rien ne » ſeroit en effet plus contraire à » l'idée que nous avons d'un Etre » infiniment ſage. Or pour décon- » certer le projet de Julien, il ſuffiſoit » de laiſſer agir le cours ordinaire de » la nature. Julien part pour ſon ex- » pédition contre les Perſes, il y » meurt, un Empereur Chrétien lui » ſuccéde, il n'en falloit pas davan- » tage pour déconcerter cette fa-

» meuſe

» meuſe entrepriſe. Dans ce cas les » miracles deviennent inutiles, & » s'ils le ſont une fois, nous ſom- » mes fondés à les croire ſuppoſés. »

Avant de répondre à cette objection, je prie le Lecteur de ne point perdre de vue l'objet principal de notre Apoſtat, qui étoit de démentir publiquement les Prophéties concernant le Temple de Jéruſalem, & de faire ſentir aux Payens la foibleſſe du Dieu des Chrétiens.

Cela poſé, il eſt certain que depuis les ordres qui furent donnés pour le rétabliſſement du Temple, juſqu'à la mort de Julien, il s'écoula un tems plus que ſuffiſant pour rébâtir l'édifice. Suppoſons la choſe faite. Quel triomphe plus complet pour Julien, & pour les ennemis du Chriſtianiſme? Mais le Temple, dit-on, n'auroit ſubſiſté que juſqu'à l'événement de Jovien au Trône; je le veux, & dans ce cas à quoi auroit-on attribué le triomphe des Chrétiens ſur les Juifs? A un événement purement naturel. Le Dieu des Chrétiens auroit été publiquement démenti; & les Payens auroient pu croire que ſi la Religion Chrétienne n'avoit point été

totalement anéantie, elle n'en étoit redevable qu'à l'effet du hasard.

Il est vrai que la Providence n'a point toujours employé les miracles pour déconcerter les projets de ses ennemis. Les Juifs avoient déja fait deux tentatives pour faire revivre leur culte en rétablissant leur Temple. La première fut faite sous Adrien, & la seconde sous Constantin. Mais dans ces tems leur entreprise n'étoit point revêtue de ce caractère de malice & d'impiété (*s*), qui furent les motifs de Julien. Le projet qu'ils formerent alors n'étoit qu'une suite de leur attachement aveugle aux cérémonies légales ; & comme ce projet n'étoit point compatible avec les vûes de la Pro-

(*s*) Πάνλα δὲ τὰ ἄλλα δεύτερα ἦν τοῦ πονηρεύνθ, βασιλεῖ καὶ τοῖς ἄλλοις Ἕλλησι, καὶ πᾶσιν Ἰουδαίοις. οἱ μὲν γὰρ ἔτε Ἰουδαίοις συνοῦντες, ἐκοινώνουν, αὐτοῖς τῆς σπουδῆς, ὑπολαβόντες, δύνασθαι καταρθῶν τὸ ἐγχείρημα, καὶ ψευδεῖς ἀπελέγξαι τοῦ Χριστοῦ τὰς προρρήσεις· οἱ δὲ ἅμα τοῦτο διενοοῦντο, καὶ καιρὸν ἔχειν ὤοντο ἀναλῆψαι τὸ ἱερόν —— τὴν δεσποτικὴν ὑπολαβόντων ὁ Ματθαῖος πρόρρησιν διελέγχειν. Theod. l. 3. c. 20. Sozom. l. 5. Ch. 22.

vidence, elle ſe ſervit de la politique d'Adrien & du zéle de Conſtantin pour y mettre des obſtacles. Cette conduite purement civile étoit ſuffiſante pour mettre à couvert l'honneur de la Religion. Dieu n'agiſſoit alors qu'avec ſon Egliſe, il avoit promis de la rendre victorieuſe de toutes les puiſſances de la terre; ſa promeſſe étoit accomplie d'une manière bien viſible. Depuis ſa naiſſance les miracles & les prodiges ne furent point épargnés, en ne conſidérant même dans le Chriſtianiſme que ſa propagation. Il ne s'agiſſoit donc plus que de conſerver les Juifs dans l'état où ils devoient être pour les faire ſervir malgré eux de témoignage à la Religion Chrétienne, & c'eſt ce que le cours ordinaire de la Providence peut faire auſſi-bien que l'interruption des loix de la nature.

Mais le cas dont nous parlons eſt bien différent. C'étoit Dieu lui-même qu'on attaquoit directement, on défioit ſon pouvoir, on provoquoit ſa divinité, & on le forçoit à combattre pour une cauſe qui ceſſoit d'être celle de l'Egliſe, pour de-

venir la sienne propre. Déconcerter le projet de Julien par un événement purement naturel, c'étoit lui donner la victoire. Dieu n'avoit point affaire à des hommes qui n'envisageoient le Temple des Juifs que comme un édifice indifférent dans la société civile & religieuse, mais à des ennemis aveugles par raisonnement, qui ne considéroient dans le rétablissement du Temple que les conséquences qui devoient en résulter, & qui ne rejettoient la puissance de Jesus-Christ que parce qu'ils la mépriſoient.

Ce n'est pas tout : les Prophéties qui avoient pour objet la destruction finale du Temple, étoient de la nature des *Loix prohibitoires*. Prédire que le Temple ne seroit jamais rebâti, c'étoit défendre qu'on le rebâtît jamais ; cette défense étoit celle d'un être suprême, & elle obligeoit par conséquent tous ceux qui pouvoient en avoir connoissance. Cette loi n'étoit point inconnue de ceux qui formerent le projet, comme il paroît par l'impiété avec laquelle on osoit insulter aux Oracles les plus sacrés. Or il est de la

nature & de l'eſſence d'une loi de porter avec elle les peines que méritent les réfractaires. Sans les peines les loix ne ſont rien. Ceux qui oſerent attenter aux Prophéties, c'eſt-à-dire aux défenſes de l'Etre ſuprême d'élever le Temple de Jéruſalem contre le plan de ſes prédictions, étoient donc auſſi coupables en commençant les fondemens de ce Temple, qu'ils l'auroient été en achevant l'édifice : d'où il ſuit que ſi le projet n'avoit été déconcerté que par un événement purement naturel, c'eſt-à-dire, ſi les aggreſſeurs de la Divinité n'avoient pas porté la peine dûe à leur impiété, outre qu'on auroit méconnu l'action de la providence, on auroit pu former des ſoupçons ſur la divinité des Prophéties, & ſe perſuader que le rétabliſſement du Temple étoit une œuvre indifférente à l'Etre ſuprême.

Le projet ayant été déconcerté d'une manière à laquelle on s'attendoit ſi peu, tout demeuroit dans l'ordre ; la Divinité de J. C. étoit vengée, les Prophéties recevoient une nouvelle force, toutes les preuves de la Religion Chrétienne

se trouvoient confirmées d'une manière si éclatante, que le dernier coup qui fut porté au Christianisme, devint en même tems le dernier trait de sa divinité.

Les défenses que firent Jovien & Valentinien de rappeller les outrages que les Chrétiens venoient de recevoir sous le régne précédent, est une preuve convaincante de la protection miraculeuse que Dieu venoit d'accorder à son Eglise. Ce fait prouve qu'elle étoit suffisamment vengée. Une Religion qui ne commence à regner, qu'en pardonnant à ses plus cruels ennemis, prouve qu'elle méritoit les faveurs dont le Ciel venoit de la combler. C'est aussi par des sentimens si nobles que S. Grégoire finit son discours contre Julien. Lorsque des hommes sont capables de ne se venger de leurs semblables qu'en les aimant, il ne faut pas d'autre caractère pour achever de nous convaincre que leurs témoignages ne peuvent être les productions du *fanatisme* & de *l'imposture*.

M. Basnage ajoute que « Sozomène renvoye ses lecteurs en termes vagues à des témoins ocu-

» laires, ſans nommer ni indiquer » perſonne. »

Il arrive fort ſouvent que nos faiſeurs d'objections établiſſent des principes, ſans prévoir les conſéquences qu'on pourroit tirer contre eux-mêmes. M. Baſnage eſt dans le cas, ſon raiſonnement contre Sozomène ne tend à rien moins qu'à détruire celui de S. Paul contre ceux de ſon tems qui nioient la Réſurrection des morts. L'Apôtre les réfute en apportant en preuve la Réſurrection de J. C. qui apparut en même-tems à plus de 500 perſonnes, *dont la plus grande partie* (ajoute S. Paul, ſans nommer ni indiquer perſonne) vivent encore de nos jours. (*t*).

Sozomène écrit une Hiſtoire générale, & après avoir rapporté le déſaſtre de Jéruſalem, il adreſſe ces paroles à ſes contemporains. *Si ces choſes*, dit-il, *paroiſſent incroyables à quelqu'un, ceux qui les ont appriſes de témoins oculaires, & qui vivent encore les lui confirmeront.* (*u*) Je ne

(*t*) I. Cor. XV. 6.

(*u*) Ταῦτα ὅτῳ πιϛὰ ὐ καλαφαίνεται,

vois pas qu'un Historien puisse nous garantir les faits d'une manière plus forte. S'il a été capable de nous en imposer dans ce texte, il l'auroit été pareillement en citant des témoins. D'ailleurs rien n'auroit été plus déplacé que d'interrompre le fil de son Histoire pour nous donner une liste de tous ceux qui avoient été témoins oculaires du fait. Sozomène a suivi les régles que lui prescrivoit le sens commun, & M. Basnage n'en peut exiger davantage à moins de prétendre qu'on doive observer dans une Histoire la même rigueur & les mêmes formalités que dans un *procès-verbal.*

On voit par tous les argumens que nous venons d'exposer, quelle a été l'intention de notre fameux critique, il a voulu trouver à quelque prix que ce fût des raisons

πιστεύσαι οἱ παρὰ τῶν θεασαμένων ἀκηκόοτες ἔτι τῷ βίῳ περιόντες. Sozom. L. V. C. 22. quod si cuipiam hæc incredibilia videbuntur, fidem eis faciant qui ex auditione acceperunt ab hominibus qui res ipsi viderant, & qui etiamnum superstites sunt. Sed & Judæi ipsi ac Gentiles fidem facient, &c.

plausibles

plauſibles de rejetter des faits contre leſquels il étoit prévenu. Nous avons vû que cette prévention ne peut avoir d'autre ſource, que la manière défectueuſe dont il a enviſagé la multiplicité des miracles telle qu'on la trouve dans les Auteurs Eccléſiaſtiques. Rien n'auroit été plus facile que de ſe faire jour à travers les ténébres, & de découvrir la vérité cachée dans la vaſte nuée de témoins que l'Hiſtoire nous offre ſur ce fameux événement. Un principe bien ſimple doit nous guider toutes les fois que nous rencontrons des faits de cette nature: nous devons nous attendre (& la raiſon même nous le dicte) à ne pas trouver les circonſtances d'un même fait rapportées par tous les Auteurs, détaillées de la même façon, expliquées par les mêmes cauſes, avec le même ordre, la même préciſion, la même exactitude. Les témoignages des Hiſtoriens qui ont vécu dans des tems différens, & qui différent encore davantage par leur génie, leur caractère, leurs qualités acquiſes, forment un labyrinthe où l'on ne peut ſouvent ſe

retrouver qu'à force de travail & de recherche ; c'eſt à ce prix qu'il eſt donné à l'eſprit humain d'étendre ſes connoiſſances. Lorſqu'on met à part tout préjugé, qu'on examine, qu'on compare, qu'on analyſe un tout enveloppé, pour ſéparer les parties qui ſe contrediſent, ou qui ſont hétérogènes, de celles qui portent l'empreinte & le caractère de la vérité, on ne tarde point à s'inſtruire, & à ſe mettre en état de juger d'une manière ſûre & infaillible. S'il étoit permis d'établir ici une comparaiſon entre les productions de l'eſprit humain & celles de la nature, on la trouveroit plus exacte qu'on ne penſe. Ce n'eſt que par des travaux pénibles & des analyſes répétées, en un mot par la méthode de comparaiſon, par le ſyſtême de la nature, & non par celui de notre imagination, qu'on vient à bout de connoître les propriétés des corps mixtes, & les effets qui dépendent de pluſieurs principes. Il en eſt de même des faits ; tout ſimples qu'ils ſont dans leur origine, ils ſe compliquent & ſe compoſent en paſſant

par les mains des hommes. Il eſt rare que l'évidence en ſorte auſſi pure qu'elle y eſt entrée; mais nous avons des méthodes ſûres de connoître quand elle eſt *ſophiſtiquée*, & de la réduire à ces propriétés ſimples qui caractériſent & qui conſtituent ſon eſſence. C'eſt donc à ces méthodes qu'il faut recourir pour bien connoître les faits avant de les rejetter; mais c'eſt à l'art & à l'habileté de les mettre en uſage. On ſera ſûr d'avoir bien opéré, lorſqu'après avoir analyſé un tout compliqué dans ſes circonſtances, & mêlangé de contradictions apparentes, toutes les parties viendront ſe ranger d'elles-mêmes dans la claſſe qui leur appartient, s'uniront, ſe fortifieront, ſe prouveront les unes les autres; & qui étant comparées avec elles-mêmes, ou avec le *tout* auxquelles elles ſe rapportent, ne laiſſeront plus dans l'eſprit ces nuages & cette obſcurité, qui provenoient de leur confuſion & de leur mêlange.

M. Baſnage avoit les qualités néceſſaires pour entreprendre l'examen de ce miracle d'une manière

à nous le débrouiller & à le retirer de ce cahos informe où il n'eſt abſorbé que par la multiplicité des témoignages. Mais comme il l'a conſidéré ſous un point de vüe qui l'embrouille encore davantage, c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que tous les Hiſtoriens devoient rapporter les mêmes faits, avec la même exactitude, & obſerver le même ordre dans les conſéquences qui en ont réſulté, il n'eſt point ſurprenant qu'il ait deſeſpéré du ſuccès, & qu'il ſe ſoit efforcé de décréditer des Auteurs qu'il ne pouvoit concilier.

Il termine ſa critique par quelques obſervations ſur le ſilence de S. Cyrille. Ses difficultés roulent ſur la fauſſe ſuppoſition que les ouvrages de ce Pere n'ont été faits qu'après le fameux événement qui déconcerta le projet de Julien ; il me paroît au contraire que tout ce que nous avons aujourd'hui de S. Cyrille eſt d'une date antérieure au miracle. Les deux premiers ouvrages * qu'il

* Catacheſes ad competentes & Cathaceſes myſtagogicæ.

ait fait ſont de l'année 347, & ſon Epître à Conſtance ne fut écrite qu'en 351 ; les deux premiers parurent par conſéquent 16 ans, & le dernier 12 ans avant le miracle en queſtion. M. Baſnage n'auroit point ignoré ces époques, s'il eût laiſſé mûrir ſes réfléxions, & s'il n'eût point accumulé ſes difficultés les unes ſur les autres, avec tant de précipitation. Nous ne diſſimulerons pas néanmoins la force de ſon argument, & voici ce que nous y répondons.

1°. Le ſentiment le plus probable, & celui que nous adoptons, c'eſt que S. Cyrille n'a fait aucun ouvrage poſtérieur à l'événement dont nous parlons. S. Jérôme, Auteur exact & judicieux, nous en fournit la preuve ; dans ſon Catalogue des Ecrivains eccléſiaſtiques, il ne fait mention que des ouvrages que nous avons déja cités, il n'eſt point probable que s'il y en avoit eu d'autres, le ſouvenir s'en fût perdu dans un intervalle de tems auſſi court que celui qui s'écoula entre la mort de S. Cyrille & le tems où écrivoit S. Jerôme.

2°. S. Cyrille pourroit avoir fait quelques ouvrages qui n'eussent aucun rapport à l'événement dont nous parlons, ou qui ne lui auroient point fourni l'occasion d'en parler.

3°. Il pourroit avoir donné l'Histoire de ce fameux événement sans qu'on pût accuser de négligence les trois Historiens cités par M. Basnage, ou si c'en a été une de leur part, on doit l'attribuer au même motif qui leur a fait passer sous silence les deux autres Peres contemporains, S. Grégoire de Nazianze, & S. Jean Chrysostôme. Le premier a parlé fort au long sur ce sujet, & le second n'a laissé passer aucune occasion d'en tirer une preuve des plus fortes contre les incrédules. Dira-t'on que les trois Historiens sur lesquels s'appuie M. Basnage, n'ayant point à la vérité fait mention de S. Grégoire & de S. Chrysostôme, y ont cependant renvoyé le lecteur d'une manière implicite comme à des sources où ils ont puisé les faits qu'ils transmettent à la postérité ? Mais dans ce cas, je demande où ces trois Auteurs ont pris les faits qui ne se

trouvent ni dans S. Grégoire ni dans S. Chryſoſtôme. Il eſt certain néanmoins par l'accord & la liaiſon qui ſe trouvent dans les circonſtances de cet événement, qu'ils n'ont eu recours qu'à des Auteurs contemporains; & ſi S. Cyrille a fait quelque ouvrage ſur cette matière, on eſt dans l'impoſſibilité de nous prouver, que ces trois Auteurs n'en ayent rien pris. En un mot M. Baſnage ſe trouve à l'égard de S. Cyrille dans le même cas où il ſe trouveroit à l'égard de S. Grégoire ſi nous avions eu le malheur de perdre ſes ouvrages.

4°. Il eſt certain que les trois Hiſtoriens de M. Baſnage ont fait mention de S. Cyrille, & une mention même bien favorable au miracle qui déconcerta le projet de Julien. Sa foi vive & inébranlable le conſola lui-même, & lui fit conſoler une Egliſe qu'on ſe préparoit à fouler aux pieds. Il cita publiquement les paroles des Prophêtes, les prédictions & les promeſſes de J. C. d'où il réſultoit, ſi la Religion Chrétienne étoit véritable, que le Temple ne ſeroit jamais rebâti. Nous

avons fait voir que cette conséquence étoit essentiellement liée avec la Prophétie de Daniel & celle de notre Sauveur; c'est cette conséquence que le sçavant Evêque de Jérusalem fit valoir avec force, lorsque M. Basnage nous dit, qu'il rassura le peuple *par le moyen d'un Oracle de Daniel, qui avoit prédit à ce qu'il croyoit, que l'ouvrage ne réussiroit pas*. M. Basnage auroit pu ajouter que S. Cyrille (x) fondé sur les paroles du Sauveur du monde & de ses Prophètes, avoit non-seulement prédit que l'*ouvrage ne réussiroit pas*, mais qu'il avoit même défié les ennemis du Christianisme de le faire réussir, convaincu que *le Ciel & la terre passeront, mais que les paroles de J. C. ne passeront pas*. Voilà ce qu'on trouve dans des Auteurs que M. Basnage avoit lui-même lus; quiconque se donnera la peine d'y voir le raisonnement de S. Cyrille, sentira la force des conséquences qu'en tire ce S. Evêque, conséquences qui en honorant sa mémoire, honorent en même-tems

(x) Vide Socrat. Hist. Ecclesiast. Lib. III. C. 20. & Rufinum. L. X. C. 37.

la Religion qu'il profeſſoit, quoi qu'en diſe M. Baſnage.

Il eſt très-probable, & nous l'accordons volontiers, que S. Cyrille après l'anéantiſſement du projet, addreſſa des diſcours au peuple. Dans ces diſcours il pouvoit ne pas détailler les faits, puiſque ſes auditeurs en avoient été les témoins oculaires, mais ſe borner à des exhortations vives & pathétiques comme le fit S. Chryſoſtôme. Dans ce cas il ne ſeroit point étonnant que les trois Hiſtoriens de M. Baſnage qui ne demandoient que des détails, n'en euſſent rien pris. Si S. Cyrille a détaillé les faits, ils ſont encore excuſables de ne l'avoir point cité, puiſqu'ils n'ont cité perſonne. La raiſon de ce ſilence eſt bien ſimple: c'eſt que trouvant partout les mêmes faits, ils les ont regardé, non comme les témoignages de quelque Auteur en particulier, mais de tous les Chrétiens en général.

Quant au zèle de ce S. Paſteur à faire valoir les preuves tirées des miracles, je réponds à nos adverſaires, que s'ils peuvent nous prouver qu'il en ait cité quelqu'un en

faveur de la Religion Chrétienne dans un ouvrage postérieur à l'événement, je leur donne gain de cause. Cette prédilection marquée qu'on lui suppose ici pour les miracles, devoit être pour notre Auteur une preuve convaincante, qu'il n'écrivit point dans la suite, soit que son âge & ses infirmités l'en ayent empêché, soit qu'il n'ait point eu occasion de le faire. Mais quelque parti que l'on prenne, l'objection prise du silence de ce Pere, n'a point de force; & le sophisme de M. Basnage est suffisamment éclairci.

Nous prions le lecteur de nous permettre encore, une observation sur S. Cyrille. Comme notre fameux critique semble avoir pris à tâche de flétrir la mémoire de ce S. Prélat, en nous le dépeignant comme un fanatique dans la défense des Prophéties & dans la créance des miracles, nous croyons qu'il est du devoir d'un honnête-homme de rendre au mérite & à la vertu ce qu'on s'est efforcé de leur ravir, & de repousser les traits de la critique la plus injuste qui fut jamais. Les ouvrages de ce saint Evê-

que parlent en ſa faveur avec plus de force que je ne le pourrois faire ; tout y reſpire cette pureté de zèle, cette perſuaſion éclairée, cette grandeur d'ame & de ſentimens que la Religion ſeule eſt capable d'inſpirer aux hommes. Sa conduite ne les dément jamais, & elle nous préſente un trait qui ſuffiroit ſeul pour nous forcer à reſpecter ſes cendres. Il s'éleva entre lui & Acacius Evêque de Céſarée, quelque diſpute ſur les droits de la Métropole. S. Cyrille ne défendit les ſiens qu'autant qu'il le pût ſans bleſſer ceux de la charité. Dès qu'il ſe vit cité au Synode de la Paleſtine, il voulut étouffer la conteſtation, & céder ſes droits, les croyant indignes de lui, dès qu'il falloit les acheter au prix ineſtimable de la paix & de la douceur chrétienne. Il négligea de ſe rendre au Synode aſſemblé tumultueuſement pour le condamner ; on prononça contre lui la ſentence de dépoſition ; & comme il fallut colorer cet attentat de quelque apparence de crime, on n'en trouva point d'autre à lui imputer que la conduite qu'il avoit tenue dans une grande famine ; on

lui reprocha d'avoir vendu jusqu'aux tréſors de ſon Egliſe pour ſuſtenter les pauvres. Accuſation capable d'attendrir les cœurs les plus durs, & les moins ſuſceptibles de compaſſion pour les malheureux! C'eſt ainſi que ce digne Miniſtre de J. C. pratiquoit la morale de ſon divin Maître, & la faiſoit aimer, encore plus par ſon exemple, que par ſes paroles.

M. Baſnage termine ſes remarques en obſervant, *que le ſilence d'un Evêque qui étoit ſur les lieux eſt ſuſpect, lorſqu'il n'y a que des témoins éloignés qui parlent.*

Nous avons déja répondu fort au long ſur ce qui concerne le ſilence de S. Cyrille. Il ne s'agit plus que de ſçavoir s'il eſt bien vrai, comme le prétend M. Baſnage, qu'il n'y ait que des témoins éloignés qui parlent. Ignore-t'on les témoignages d'Ammien Marcellin, de S. Grégoire de Naziance, de S. Jean Chryſoſtôme? Pourquoi ne faire aucune mention de ces hommes recommandables par leurs lumières, qui étoient dans le voiſinage du lieu, & à portée de s'inſtruire du fait? Ce ſilence affecté dans un ſçavant critique

n'eſt-il pas plus ſuſpect & plus étonnant que celui de S. Cyrille? Car enfin les Ouvrages de ce Pere peuvent être perdus, mais ceux d'Ammien Marcellin, de S. Grégoire, de S. Chryſoſtôme ne le ſont pas. Si M. Baſnage les a connu, pourquoi vient-il nous dire qu'il n'y a que des témoins éloignés qui parlent? S'il ne les a pas connu, pourquoi vient-il attaquer des faits avant d'en connoître les preuves?

Sozomène n'aſſure-t'il pas de la manière la plus poſitive qu'il y avoit encore de ſon tems des témoins oculaires du déſaſtre? Il ne cite point leurs noms, il eſt vrai, & c'eſt ce qui nous prouve que S. Cyrille pouvoit être du nombre. Mais ces témoins oculaires en ont-ils moins parlé, parce qu'on ne les a pas cité? M. Baſnage, quoi qu'il en diſe, nous fera voir peu d'événemens extraordinaires mieux atteſtés que celui-ci; s'il y avoit à ſe plaindre dans cette matière, c'eſt de la voir environnée d'une foule de témoins de toutes les eſpéees, phénoméne qui nous force à penſer malgré nous que la vérité qu'ils

atteſtent doit avoir quelque fondement; on ne prouvera jamais que des hommes oppoſés par leur caractère & leur religion, oublient leurs intérêts juſqu'à rendre hommage à des fables qui les auroient décrédités; & je puis le dire ſans craindre d'en être démenti, on ne verra jamais qu'avec étonnement l'accord qui regne entre tant d'Hiſtoriens d'une nature ſi diſparate; en un mot plus on examinera, & plus on ſera frappé de cette lumière vive & éclatante qui n'appartient qu'à la vérité. La route eſt maintenant ouverte, & c'eſt aux autres de ſuppléer à ce qui pourroit manquer à nos recherches.

Je finis ce Chapitre par l'aveu que fait M. Baſnage des inductions qu'on pourroit tirer du témoignage des Juifs. Je n'ai garde d'inſinuer que ce témoignage, tout mépriſable qu'il eſt, relativement aux circonſtances fabuleuſes où il ſe trouve noyé, ne ſoit d'aucune force en lui-même; nous en avons fait uſage par la même raiſon que notre ſçavant critique, *que ces Meſſieurs ne ſont pas accoutumés à copier les ouvrages des Chré-*

tiens. Mais ce qui ſera toujours une énigme inexplicable dans la conduite de notre Auteur, c'eſt qu'après avoir expoſé tout ce qu'il y avoit de plus capable d'affoiblir le miracle dont la providence s'eſt ſervie pour venger ſes prophéties, il n'apporte pour le défendre que la preuve la plus foible: de façon que ſi les témoignages d'Ammien Marcellin, de S. Grégoire & de S. Chryſoſtôme venoient à ſe perdre, & que la poſtérité ne retrouvât ce fait que dans l'Hiſtoire de M. Baſnage, la foibleſſe de ſa preuve ſeroit un argument plus déciſif en faveur des incrédules, que toutes les objections qu'il met en uſage.

Une pareille conduite de la part d'un homme dont le mérite eſt univerſellement reconnu, a je ne ſçais quoi de révoltant pour un lecteur judicieux à qui la réputation n'eſt pas capable d'en impoſer. On peut penſer ſans doute que des recherches peu réfléchies ſur cette matiére, l'ont conduit à des défauts, dont tous les hommes ſont ſuſceptibles, & dont l'érudition ne nous met point à couvert; mais on ne

penſera jamais qu'un Miniſtre deſtiné par état à venger les droits de la Providence, eût un deſſein formé de les anéantir, & qu'un vrai ſçavant voulût faire naître des ſoupçons ſur la qualité qui doit l'honorer davantage ; c'eſt auſſi ce que la charité ne me permet pas de croire.

Le préjugé contre les Peres de l'Egliſe eſt la ſource de ſes erreurs ; il les avoit toujours ſoupçonné d'une crédulité trop aveugle en fait de miracles, ſoupçon qui dans la matiére préſente, les lui rend odieux avant de les examiner. De-là toutes les variations qu'il rencontre dans leurs ouvrages, qui étant néanmoins bien approfondies, ne ſont que des *variétés* inſéparables de la pluralité des témoignages; & par une conſéquence néceſſaire, les régles les plus ſures pour évaluer l'autorité des hommes, ne deviennent à ſon égard que des motifs de la rejetter.

Le même préjugé qui a donné naiſſance aux erreurs de M. Baſnage, eſt auſſi l'origine de ce mépris dédaigneux qu'ont affecté nos Proteſtans modernes pour les Peres de l'Egliſe. C'eſt dans une telle

ſource

ſource qu'on n'a pas rougi de puiſer ces réflexions ſurannées, ces écrits populaires, contre les lumières les plus éclatantes du Chriſtianiſme, & de proſtituer ſa plume à décréditer des hommes qu'il nous auroit été glorieux de reſpecter. M. Daillé a commencé par nous les dépeindre comme des gens qui ne méritoient aucune créance dans l'interprétation de l'Ecriture ; le Docteur Whitby, dans la critique ; M. Barbeyrac, dans la morale ; & notre fameux Docteur Middleton, dans les faits. Si tous ces Meſſieurs ont raiſon, que reſte-t-il aux Peres de l'Egliſe ? Qui prouve trop, dit-on, ne prouve rien, nous voilà donc dans le cas d'examiner tout de nouveau ceux qui ont été l'objet d'une critique ſi peu raiſonnable.

Qu'on les liſe, qu'on les examine bien murement, on ſçaura bientôt à quoi s'en tenir. Ils ſont hommes, mais ils ſont témoins, on doit les conſidérer comme tels, l'impoſture ne fut point plutôt attachée à la nature des Chrétiens qu'à celle des Payens ; comparons

les uns aux autres, plaçons les Peres vis-à-vis de leurs contemporains, oppoſons leur morale, leurs recherches, leurs raiſonnemens, en un mot, leur érudition, à celle des Sophiſtes qui vivoient de leur tems, il s'en faudra beaucoup que ceux-ci ſoient en état de ſoutenir le parellele. Si j'avois même à parler à des perſonnes ſur leſquelles le préjugé n'eût aucun empire, je ne craindrois pas d'avancer, qu'il y en a tels parmi les Peres qu'on pourroit oppoſer à juſte titre aux plus ſçavans du Paganiſme. On trouve dans l'ame d'un S. Chryſoſtôme autant d'élévation que dans celle Platon, & Lactance ne le céde point en bien des endroits au plus fameux Orateur de Rome. Il eſt vrai qu'on en voit pluſieurs où l'on découvre des défauts, mais ce n'eſt point à leur caractère, c'eſt aux tems barbares où ils ont vêcu qu'on doit les attribuer; tels ſont par exemple le vénérable Bede & le célébre Mathieu Paris; nous perſuadera-t-on jamais que le premier n'a point été le plus ſçavant & le plus vertueux Théologien de ſon tems, & que le ſe-

cond n'a point été le plus honnête homme, & peut-être l'écrivain le plus judicieux que nous ayons eû ? Condamner ſans reſtriction les Peres, & les auteurs Eccléſiaſtiques, parce qu'on y trouve des défauts, c'eſt l'effet du préjugé ; rejetter ſur leurs perſonnes, ce qui n'eſt qu'un vice de leurs tems, c'eſt celui de l'injuſtice.

CHAPITRE XI.

Où l'on établit la nature du prodige qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien.

NOUS nous propoſons dans ce Chapitre & dans le ſuivant, l'examen des difficultés que nous propoſent ces hommes élevés par leurs talens au-deſſus du vulgaire, pour qui la nature ſemble n'avoir aucun myſtere impénétrable, & qui font ſervir à l'incrédulité des moyens que la Providence ne leur a fourni que pour leur faire ſentir l'éclat de ſa grandeur & de ſa puiſſance.

Comme ces Messieurs se picquent de raisonner indépendamment de tout préjugé, & sur les principes les plus clairs, les plus simples, les plus conformes à l'expérience, je me crois obligé d'entrer dans leurs vues, de suivre le fil & l'enchaînement de leurs conséquences, tant qu'une absurdité palpable ne viendra point en interrompre le cours. La conduite que j'ai tenue jusqu'à présent, n'a rien qui doive les révolter. J'ai fait voir que toutes les circonstances particuliéres dont le miracle est revêtu, ne sont que des effets qui tiennent aux principaux phénomènes, comme des conséquences tiennent à leurs principes ; par ce moyen il m'a été facile de leur épargner un merveilleux qui ne pouvoit compâtir avec leurs principes, j'ai concilié les Peres, j'ai cédé tout ce qu'on pouvoit enviſager comme des cauſes naturelles, & cette eſpéce d'analyſe bien loin d'affoiblir les témoignages qui nous ont été tranſmis ſur ce fameux événement, eſt au contraire ce qui leur a donné toute la clarté, toute la certitude qu'on

eſt en droit d'exiger dans les faits.

Il ne s'agit plus que de conſtater la nature de ces mêmes faits. Et ſans perdre de vue la ſimplicité de mes principes, je vais les faire ſervir ici à développer l'idée que nous avons de ces phénomènes qui révoltent nos prétendus eſprits forts. Je leur demande ce qu'on entend par *miracle ?* Ils conviennent avec nous que c'eſt une action du Créateur, en vertu de laquelle un effet ſoumis à ſa puiſſance, ceſſe d'être dans le même cas où il ſe trouveroit, s'il n'étoit qu'une conſéquence du cours ordinaire de la nature.

Je paſſe ſous ſilence ces queſtions épineuſes concernant la définition exacte & préciſe d'un miracle. Elles ſont inutiles à l'égard de mes adverſaires ; je ne dois avoir d'autre but que de leur faire ſentir la différence qui diſtingue les effets purement naturels de ceux qui ne le ſont pas, en ne m'écartant de leurs notions que le moins qu'il ſera poſſible, pour donner plus de force aux conſéquences qui doivent en réſulter.

Il ſuit évidemment du principe

que je viens d'établir, qu'un miracle doit être l'effet d'une *volonté particuliere* du Créateur. Les loix qui entretiennent le méchanisme de l'univers, & qui produisent cette variété de phénomènes que la nature offre à nos yeux, ne sont que des conséquences d'une *volonté générale* du Tout-Puissant. Toutes les fois qu'il ne déroge point à cette volonté, l'effet produit est dans la classe des phénomènes naturels. Lorsqu'il y déroge, son action peut se concevoir de deux manières générales auxquelles se rapportent toutes les autres.

1°. Ou il ranime les loix de la nature qui étoient éteintes, ou il éteint celles qui étoient animées, comme lorsqu'il fit fleurir la verge d'Aaron, qu'il fit arrêter le Soleil à la voix de Josué, &c. dans l'ancien Testament; & dans le nouveau, lorsqu'il rétablit les organes dissous du Lazare, qu'il changea la nature des élémens, &c.

2°. Lorsque le Créateur ne rejette pas totalement les loix de la nature, mais qu'il se contente d'éloigner les obstacles qui s'opposent

à l'effet qu'il veut produire, comme lorſqu'il fit ſortir l'eau du rocher &c. dans l'ancien Teſtament, & qu'il guérit dans le nouveau des écoulemens de ſang &c.

Dans le premier cas les loix de la nature n'entrent pour rien dans la production de l'effet, elles ſont *ſuſpendues* ou *rétablies*; dans le ſecond elles obéiſſent à la voix du Créateur, elles reçoivent une *nouvelle direction.* Là l'effet produit eſt au-deſſus des loix qui s'obſervent dans l'univers, ici l'effet n'eſt point au deſſus de ces loix, mais au-deſſus du cours ordinaire de la nature, c'eſt-à-dire, que ſans la volonté particuliere du Créateur, l'effet n'auroit point eu lieu.

Ces deux cas nous fourniſſent deux genres de miracles que nous ne pouvons rejetter, ſans rejetter en même-tems les idées les plus claires que nous ayons du pouvoir de l'être ſuprême. Je ne parcours point tous les degrés intermédiaires entre ces deux genres, il me ſuffit d'obſerver, 1°. Que c'eſt à l'un ou l'autre, ou à la combinaiſon des deux enſemble, que doivent ſe rap-

porter toutes les autres espéces de miracles. 2°. Que cette idée contient deux extrêmes qui en renfermant toute la variété possible des effets surnaturels, concilient les notions particulieres sur lesquelles on a fondé les différentes définitions d'un miracle en général. Les uns l'ont regardé comme un effet contraire aux loix de la nature, les autres comme des conséquences des loix qui nous sont inconnues, & le plus grand nombre comme un effet supérieur à toutes les forces de la nature créée. Définitions qui ne se contredisent point absolument, puisqu'il est certain que le Créateur peut opérer des effets de toutes ces espéces; mais ces notions péchent par la restriction que l'on donne à l'idée générale qui doit renfermer toute la variété possible des phénomènes miraculeux.

Nous ne prétendons pas prescrire à l'Etre suprême la manière dont il doit agir, mais faire voir à nos adversaires la manière dont il peut agir, en raisonnant conformément à leurs principes, & en ménageant leur crédulité autant qu'il est pos-

sible

ſible de le faire. Il n'y a pas de doute qu'il faudroit nier la poſſibilité d'une puiſſance infinie pour nier la poſſibilité du premier genre de miracles ; eſt-il plus difficile à Dieu de ſuſpendre ou de rétablir, d'éteindre ou de ranimer les loix de la nature que de les créer ? Il n'eſt pas moins vrai qu'il faudroit porter la ſuperſtition à l'excès pour n'admettre aucune action des cauſes naturelles, lorſque le Créateur veut produire des effets du ſecond genre ; n'eſt-il pas plus ſimple d'employer des voyes déja toutes préparées, que d'en créer de nouvelles ? Faudra-t-il admettre autant de principes contraires au méchaniſme de l'univers, qu'il y aura d'effets produits, lorſque l'être ſuprême voudra marquer à ſes créatures une volonté particuliere par des ouragans, des tempêtes, des tremblemens de terre, en un mot, par des phénomènes dont les cauſes ſont toujours ſubſiſtantes dans la nature. La terre, ce ſéjour de l'homme, que Dieu n'a pas dédaigné d'orner & d'embellir pour lui faire ſentir la grandeur & la majeſté de celui

qui l'a créée ; cette terre, dis-je, est disposée avec tant de sagesse & d'œconomie, qu'elle peut faire servir à la punition de notre ingratitude, ce qu'elle fournit à nos besoins & à notre utilité. Ces matières actives, ces principes de destruction qui nous environnent de toute part, dont une sage Providence tempere sans cesse l'activité pour donner la vie & le mouvement à la nature ; ces élémens, en sortant des bornes où le Créateur les retient, peuvent devenir tout-à-coup les instrumens de ses vengeances. C'est une vérité dont la nature elle-même nous a donné dans tous les tems des preuves si sensibles, & en même-tems si tristes, qu'elle nous force à reconnoître malgré nous la puissance de son Auteur. Or, je demande si cette Providence qui est sans cesse armée d'une maniere si terrible, doit, toutes les fois qu'elle veut nous prouver un miracle, recourir à d'autres loix qu'à celles de la nature ? Ne retomberoit-on pas dans ce cas dans le même inconvénient qu'on voudroit éviter ? Car enfin

les unes nous ſont-elles beaucoup mieux connues que les autres ? Les connoiſſances que nous avons des ouvrages du Créateur ſont-elles capables de flatter notre orgueil, lorſque nous les comparons à celles qui nous manquent ? Et s'il falloit pour bien diſcerner un effet miraculeux, commencer par connoître s'il eſt ſupérieur ou non à toutes les forces de la nature créée, combien de prodiges atteſtés par l'Ecriture, ſur leſquels il faudroit nous condamner au ſilence ?

Ce n'eſt donc point cette connoiſſance qui doit toujours être la baſe de nos recherches dans l'examen des phénomènes miraculeux; comme la Providence ne les produit que pour manifeſter aux hommes une volonté de ſa part, il eſt tout naturel de conclure, qu'elle nous donne en même-tems des marques infaillibles de connoître cette volonté par les effets qu'elle opére, autrement ils ſeroient inutiles. Se mettre l'eſprit à la torture pour chercher des marques caractériſtiques d'un miracle dans ſa *nature* & dans ſon *eſſence*; entrer dans

des discussions pénibles ; faire une énumération exacte des causes naturelles, c'est entrer dans un labyrinthe où la foiblesse de notre raison n'est pas toujours capable de nous éclairer, c'est fournir aux incrédules & des armes pour nous combattre, & des excuses de leur aveuglement.

Veut-on s'assurer d'un miracle ? Que l'on commence par examiner si la volonté de l'Etre suprême y est marquée bien clairement. Car c'est cette *volonté particuliere*, comme nous l'avons déja dit, qui est la cause immédiate d'un phénomène miraculeux, & comme il doit y avoir une liaison étroite entre une cause & son effet, comme dans une vérité tout doit se soutenir, nos doutes s'éclairciront bien vîte.

Si la conjoncture où l'on prétend que la Providence s'est déclarée, méritoit en effet qu'elle le fit, nous avons un premier degré de certitude d'une *volonté particuliere* de sa part, ou ce qui revient au même, que le phénomène par lequel elle se déclare, n'est point un effet commun, un effet ordinaire, une simple conséquence du cours de la

nature. Ce premier pas nous conduit inſenſiblement à d'autres : ſi toutes les circonſtances de l'événement concourent au même but, qu'il n'y en ait aucune d'inutile, & qui ne prouve la volonté du Créateur, de ſorte qu'en ſuppoſant un deſſein de ſa part, il n'auroit pû nous le marquer d'une manière plus claire & plus évidente, notre certitude reçoit un nouveau degré. Enfin, ſi l'effet principal auquel ces circonſtances ſont aſſorties pour rendre un témoignage à l'Etre ſuprême, ne peut s'attribuer au cours ordinaire de la nature, que tout même tende à nous prouver une répugnance réelle entre la manière dont cet effet a été produit, & celle dont la nature le produit ordinairement, notre certitude eſt complette. Alors cette combinaiſon de circonſtances, cet enchaînement de preuves qui s'éclairent mutuellement, forme un tout réfléchi, médité, & où l'action *particuliere* de l'Etre ſuprême eſt marquée, avec toute l'évidence & la clarté qu'il eſt poſſible d'exiger. C'eſt donc arracher le *haſard* aux

incrédules, que de leur préſenter un événement de cette nature; la conviction eſt alors d'autant plus forte, que l'on ſent malgré ſoi, une répugnance fondée ſur les lumières de la raiſon, d'attribuer au haſard une propriété qu'il n'eut jamais, & qui détruiroit même ſon eſſence.

Faiſons maintenant l'application de nos principes au phénomène terrible que Dieu fit naître pour venger ſes Prophéties attaquées par tout ce que la puiſſance des hommes pouvoit leur oppoſer; & pour y faire ſentir l'action immédiate, la volonté particulière de l'Etre ſuprême, nous commencerons par comparer les principales circonſtances de cet événement, avec celle d'un miracle à peu près ſemblable, opéré par Dieu lui-même, dans la même contrée, pour le même objet, & avec la même ſuite d'effets.

Elie perſécuté par la Maiſon d'Iſraël qui avoit abandonné le Seigneur, détruit ſes Autels, & verſé le ſang de ſes Prophétes, fuyoit l'impie Jeſabel qui vouloit éteindre par ſa mort, le ſeul reſte des envoyés de Dieu ſur la terre. Les

miracles que le Seigneur venoit de multiplier pour confondre l'idolâtrie, n'avoient fait aucune impreſſion ſur le cœur endurci de ſon peuple. Il commande au Prophéte Elie de ſe rendre ſur la Montagne d'Oreb, pour recevoir ſes ordres, & apprendre à ſes créatures ce que peut un Dieu qu'on outrage. *On entendit*, dit l'Ecriture, *un vent violent & impétueux capable de renverſer les montagnes & de briſer les rochers, & le Seigneur n'étoit point dans ce vent. Après le vent, il ſe fit un tremblement de terre, & le Seigneur n'étoit point dans ce tremblement. Après le tremblement de terre, il s'alluma un feu, & le Seigneur n'étoit point dans ce feu; & après le feu on entendit le ſouffle d'un zéphir..... Elie ſe couvrit le viſage..... & le Seigneur lui dit, &c.*

Dans ce tremblement de terre, & cette éruption de feu, dans le déſaſtre de Nicomédie, dans celui de Jéruſalem, nous voyons le même ordre & la même ſucceſſion de circonſtances. Les incrédules prétendront-ils que ces effets peuvent être enviſagés comme une ſuite de cauſes, les unes relativement aux

autres ; c'eſt ce que nous leur accordons volontiers. Dieu, dit l'Ecriture, n'étoit *ni dans le vent, ni dans le tremblement de terre, ni dans l'éruption de feu* ; ces phénomènes ne faiſoient qu'annoncer ſa préſence, on les regardera juſqu'ici comme naturels, ſi l'on veut. Mais lorſque l'Ecriture ajoûte que Dieu fit entendre ſa voix, elle nous donne la preuve du miracle, c'eſt-à-dire, qu'elle nous force à croire malgré nous que ces effets qui dans d'autres conjonctures auroient pu ne pas tenir du prodige, ſont ici produits par une action particulière & immédiate de l'être ſuprême.

Faiſons l'application de ce miracle à celui de Jéruſalem, & voyons juſqu'où un homme qui ménage ſa crédulité le plus qu'il eſt poſſible, peut expliquer ce dernier fait en ne faiſant uſage que des loix de la nature. Il ſuppoſera, & j'y conſens volontiers, que la contrée qui a produit un tel phénomène, abonde en ſouffre, en pyrites, en minéraux, en matière combuſtible de toute eſpéce, qui par une fermentation accidentelle peuvent s'em-

braſer, vomir des feux & des flammes. Voilà ce que j'accorde à nos eſprits forts. Mais ils ſeront forcés de m'accorder à leur tour que la voix de l'Etre ſuprême ſe fait entendre ici d'une manière auſſi claire que dans le prodige qu'il fit aux yeux du Prophéte Élie.

Premier caractère du Miracle.

Cette voix ſe fait ſentir par toutes les marques que nous avons établies pour la connoître. Je commence par la première, & je demande ſi la conjoncture de cet événement méritoit en effet que la providence ſe déclarât? Que trouve-t'on dans le projet de Julien? Le *Chriſtianiſme*, cette Religion que nous ſçavons, à n'en pouvoir douter ſans renoncer à la raiſon, avoir été fondée par Dieu lui-même, prêt à ſuccomber ſous les coups de ſes oppreſſeurs. Un *Empereur* ennemi déclaré de la Providence, réſolu de la démentir & de la confondre aux yeux de tous les peuples. Des *Juifs* condamnés par leur Créateur à errer parmi les nations de la terre,

à trainer avec eux les marques de leur opprobre, à porter de génération en génération le caractère ineffaçable de leur opiniâtreté, maintenant rassemblés, & sur le point de former une nouvelle République. Un *Temple* qui ne devoit plus subsister selon la parole de celui qui l'avoit réprouvé, & qu'on ne tâche d'élever avec tant d'éclat & de pompe que pour insulter à des Prophéties cent fois réïtérées. Un *Dieu* attaqué par ses créatures, & dont le silence dans cette conjoncture leur donnoit gain de cause; voilà ce que nous présente cet événement de la part des causes libres.

Or si dans de telles conjonctures la nature vient tout à coup à opposer une barrière insurmontable aux efforts des hommes; si ces matières combustibles dont nos incrédules rempliſſent les entrailles de la terre, n'attendent pour s'enflammer que le tems précis où des créatures s'élevent contre leur Créateur, si ce grand événement sur lequel l'Univers avoit les yeux, ne présente à ses spectateurs effrayés qu'un bouleversement général, des élé-

mens irrités qui diſperſent les matériaux aſſemblés, des tremblemens de terre qui ne laiſſent aucun veſtige des ouvrages commencés, des feux & des flammes qui conſument les ouvriers; je dis même plus, ſi la nature va juſqu'à renouveller ce ſpectacle d'horreur autant de fois que l'impiété des hommes ſe porte à de nouvelles tentatives, je demande par quel caractère on me prouvera la voix de l'Etre ſuprême, ſi elle n'eſt point ici marquée par des traits capables de nous arracher le même aveu qu'à des Juifs & des Payens? L'importance de la conjoncture méritoit donc que la providence ſe déclarât, ſi la Religion Chrétienne eſt véritable; & les circonſtances du déſaſtre nous prouvent en effet qu'elle s'eſt déclarée.

Second caractère du Miracle.

Nous avons dit que ſi toutes les circonſtances d'un prodige concourent à un même but, qu'il n'y en ait aucune d'inutile, & qui ne prouve la volonté de l'Etre ſuprême, de ſorte qu'en ſuppoſant un deſſein

de sa part, il n'auroit pu nous le marquer d'une manière plus claire & plus évidente, nous avons dès-lors un second caractère, qui joint à l'importance de la déclaration, nous assure qu'elle a eu lieu. Or si l'on examine bien mûrement les circonstances rapportées par les Payens & les Chrétiens, dont les témoignages sont maintenant à l'abri de tout soupçon, il faudroit s'aveugler soi-même, & fermer les yeux à l'évidence la plus palpable, pour méconnoître dans cet événement le triomphe de Jesus-Christ, & le dessein le plus marqué de sa part de le perpétuer à la postérité.

En effet, par quels phénomènes la providence a t'elle déconcerté ce projet impie? Par ceux qui étoient les plus capables de prouver aux Juifs & aux Payens que le même Dieu qu'ils avoient outragé, se vengeoit de leur crime; par une suite d'effets les plus terribles, concertés avec tant d'ordre, disposés d'une manière si frapante, qu'il étoit impossible d'y méconnoître la voix de celui qui commandoit à la nature. Ces élémens employés si souvent

dans l'Ecriture pour manifeſter la puiſſance de l'Etre ſuprême, les foudres, les tempêtes & les ouragans diſſipent en un inſtant & comme un ſouffle impétueux, ce qui avoit été l'ouvrage de la politique la plus refléchie & la mieux combinée. La terre s'entrouvre pour rejetter de ſon ſein ces fondemens impies proſcrits par la Providence; le feu repouſſe les indignes Miniſtres de la haine de Julien autant de fois qu'ils reviennent à la charge, plus ſenſible à la voix de ſon Créateur, que les créatures animées. La Croix de JESUS-CHRIST arrachée des enſeignes de Conſtantin, foulée aux pieds par un Apoſtat, paroiſſoit dans les airs pour faire connoître aux hommes, & celui qui ſe vengeoit & les motifs de ſa vengeance. Et comme par ce phénomène Dieu n'inſultoit que pour un tems à la malice de ceux qui l'avoient outragé, il grave ce ſigne adorable ſur leur chair, il l'imprime ſur leurs vêtemens pour leur faire annoncer malgré eux dans tous les coins de l'univers l'opprobre de Julien, & le triomphe de

J. C. En un mot, s'il avoit été au pouvoir de l'eſprit humain de commander à la nature pour faire échouer le projet, jamais il n'auroit pu choiſir un concours de circonſtances plus efficaces dans leurs effets, plus glorieuſes à l'Egliſe, & plus ſenſibles dans les preuves qu'elles devoient fournir à l'univers entier, & à la poſtérité la plus reculée. Concluons donc que les circonſtances du prodige prouvent évidemment l'action particuliére & immédiate de l'Etre ſuprême.

Troiſiéme caractére du Miracle.

L'événement conſidéré en lui-même, eſt contraire *au cours ordinaire de la nature*, tant des cauſes libres, que des cauſes naturelles.

1°. Selon le cours ordinaire des cauſes libres, le projet de Julien devoit infailliblement réuſſir. Il ne s'agiſſoit que d'un édifice, & on employoit pour le conſtruire toutes les forces de l'Empire. En prenant les obſtacles du côté des cauſes libres, ils n'ont pu venir que de deux

ſources, ou de l'artifice des Chrétiens, ou d'un abandon volontaire de la part de Julien.

Le premier ſubterfuge non-ſeulement n'eſt appuyé ſur aucun fait de l'antiquité, ſur aucun ſoupçon qui puiſſe l'accréditer, mais il eſt même ſi contraire aux écrits des Juifs & des Payens, que nous ne pouvons concevoir comment on oſe nous le propoſer de ſens froid. Le ſecond détruit entiérement le caractère de Julien, & contrediroit même toute l'antiquité. Qu'on ſe rappelle ici ce que fit cet Empereur Apoſtat pendant ſon régne contre le Dieu qu'il déteſtoit, que l'on juge de ſon projet par ce que nous avons expoſé de ſa conduite. Un Prince capable de ſacrifier à ſa haine le repos de ſon Empire, auroit-il été d'un caractère à abandonner, de plein gré, une entrepriſe qui ſatisfaiſoit cette haine dans toute ſon étendue? Comment concilier une révolution ſi ſubite avec la conduite qu'il a tenue juſqu'à la fin de ſes jours, conduite qui nous manifeſte le reſſentiment le plus implacable qui fut jamais? Concevra-t-on qu'après

tous les obstacles que son courage & sa politique lui ont fait vaincre, le hasard ou la nature, l'événement le plus ordinaire, un tremblement de terre, une éruption de feu de quelques jours, ayent pû l'arrêter tout-à-coup ? Ignoroit-on dans l'Empire Romain, dans l'univers entier les préparatifs immenses qui devoient écraser le Christianisme, cette fureur éclairée où l'on cherchoit des armes plus redoutables que celles de la force ouverte ? Ignoroit-on que ces armes étoient mises en usage par un persécuteur que la vengeance, & le peu de succès de ses tentatives précédentes, animoient encore davantage ? Abandonner dans de telles conjonctures un projet sur le point de s'accomplir, n'étoit-ce point abandonner la victoire aux Chrétiens ? Et s'il l'a fait de plein gré, pourquoi voit-on respirer sa haine dans les ouvrages qu'il fit après l'événement de Jérusalem ? Il n'est aucun trait de sa vie qui n'offre une contradiction formelle avec la conduite qu'on lui suppose ici ; admettre un tel paradoxe, ne seroit-

ce

ce point admettre un prodige plus inconcevable, un phénomène plus révoltant que ne l'eſt un miracle dans l'eſprit des incrédules ? Car enfin tout parle ici en faveur de l'Etre ſuprême ; l'idée d'un Dieu qui avoit promis de ne point abandonner ſon Egliſe, qui avoit établi la ruine de Jéruſalem comme une preuve de la divinité de ſa doctrine, qui dans ſes prédictions & ſes promeſſes atteſte *que le Ciel & la terre paſſeront, mais que ſes paroles ne paſſeront point.* Ce même Dieu publiquement défié de tenir ſa parole, outragé dans ſes bienfaits, inſulté juſque dans les preuves qu'il nous a donnés de ſon amour pour ſes créatures, forcé de ſe déclarer, & qui ſe déclare en effet par un enchaînement de circonſtances qu'on ne peut attribuer au haſard ſans anéantir ſa nature, & qui ſont avérés par tout ce que l'autorité des hommes peut nous offrir de plus convaincant, de plus clair, de plus authentique.

Tout dépoſe en même-tems contre Julien, l'anéantiſſement de ſon

projet, la manière dont il a été anéanti, la conduite qu'il a tenue, son silence sur cet événement, les témoignages des Payens, des Juifs & des Chrétiens, le triomphe de l'Eglise, les écrits sans nombre où le Paganisme étoit flétri d'un opprobre éternel : voilà les actes que nous offrons à nos Adversaires, & s'ils n'ont rien à y opposer, concluons que si le projet de Julien n'a point réussi, l'obstacle n'a pû venir de la part des causes libres.

2°. Ce même obstacle n'a pû venir des *causes naturelles* envisagées comme des conséquences du *cours ordinaire* de la nature. Et pour le prouver je considere les phénomènes qui ont anéanti le projet de Julien sous deux points de vûe différens ; 1°. relativement les uns aux autres, 2°. dans leur nature.

Si l'on sépare ces phénomènes & qu'on les examine chacun à part, on trouvera que le cours ordinaire de la nature en a quelquefois produit de semblables, on a vû des ouragans, des tempêtes, des tremblemens de terre, des éruptions de feu, des croix lumineuses, dans

le Ciel, ſur la chair, ſur les vêtemens, &c. Mais on n'a jamais vû la nature raſſembler tous ces météores pour produire un effet unique tel que celui qui nous eſt atteſté par l'Hiſtoire. Nous avons vû qu'il n'y en avoit pas un ſeul d'inutile, parce qu'il n'y en a pas un ſeul qui ne ſe rapporte, ſoit à la deſtruction du projet, ſoit à couvrir les ennemis de J. C. de honte & d'opprobre, ſoit à fournir les preuves les plus convaincantes à quiconque auroit douté du déſaſtre. Que l'on prétende par conſéquent que chacun de ces phénomènes pris en particulier n'eſt point au-deſſus des forces de la nature, c'eſt ce que nous accordons volontiers, c'eſt même ce que nous avons prouvé pour faire voir que les Peres de l'Egliſe ne nous ont rien raporté qui fut incroyable, ou qui méritât le ridicule de nos eſprits forts. Mais ſi l'on conſidére l'accord, la liaiſon, l'enchaînement de tous ces phénomènes relativement les uns aux autres, aux effets qu'ils ont produit, au tems où ils ſont arrivés, au but auquel

ils ont concouru, non seulement ce seroit nous persuader ce dont la nature ne nous a jamais fourni d'exemple, mais établir des loix directement contraires à celles que nous lui connoissons.

Je suppose néanmoins qu'on se porte à cette absurdité, & qu'on vienne à nous convaincre malgré la nature elle-même, que le concours & la liaison de tous ces effets, peuvent être considérés comme des conséquences de la fécondité de ses principes; on se trouve arrêté tout-à-coup par le témoignage d'Ammien Marcellin, c'est-à-dire, par les paroles d'un Auteur qui avoit plus d'intérêt que qui que ce soit, de déprimer le prodige, & d'y soustraire aux yeux de ses lecteurs, l'action de la Providence. Comment s'exprime-t-il ? Nous l'avons vû, d'une manière qui nous force malgré nous, ou de reconnoître le miracle, ou de regarder son témoignage comme supposé.

En effet, nous persuadera-t-on jamais qu'il est de la nature du feu de produire les phénomènes qui sont attestés par cet Auteur, vit-

on jamais cet élément doué pour ainſi dire, d'une eſpéce d'intelligence ? Eſt-il de ſa nature de régler ſes efforts ſur ceux des ennemis de J. C. d'agir quand ils agiſſent, de ceſſer quand ils ceſſent, & de les forcer enfin à quitter l'entrepriſe : voilà ce qu'on n'expliquera jamais d'une manière conforme au méchaniſme de cet élément.

Si l'on ſe rejette préſentement ſur la ſuppoſition du témoignage dont nous venons de parler, c'eſt admettre le paradoxe hiſtorique le plus inſoutenable, nous oſons même défier nos Adverſaires de prendre ce parti ſans renverſer les faits les mieux atteſtés par les Hiſtoriens profanes. Nous avons déja fait voir que ce témoignage étoit eſſentiellement lié avec tout ce qui ſuit & tout ce qui précéde dans l'ouvrage d'Ammien Marcellin, que cet Auteur devoit néceſſairement parler du projet de ſon maître & des cauſes qui l'ont anéanti, qu'il en a parlé en effet avec toute la prudence, la précaution, la ſageſſe qu'on devoit attendre d'un Payen qui aimoit la véri-

té, & à qui la vérité arrache malgré lui l'aveu ſincere du déſaſtre tel qu'il eſt arrivé.

Si l'on prend un parti intermédiaire, & qu'on ſe contente de regarder l'expreſſion d'Ammien Marcellin, comme l'effet d'un ſtyle emphatique, & d'une métaphore outrée, on ſe rejette dans un nouvel embarras. Car tout lecteur ſenſé apperçoit du premier coup d'œil que cet Auteur n'abrége la deſcription du déſaſtre, dont il paſſe même ſous ſilence les circonſtances les plus humiliantes, que pour voiler le plus qu'il peut un événement peu propre à faire reſpecter la mémoire de ſon Héros. Un fait indubitable, c'eſt que dans cet événement il y a plus que n'en dit Ammien Marcellin, & la conſéquence qui doit réſulter de la conduite de cet Hiſtorien, c'eſt qu'il lui étoit impoſſible d'en dire davantage. Nous avons déja prouvé cette conſéquence dans toute ſa force; d'où il ſuit que de ſuppoſer de l'exagération dans le témoignage d'Ammien Marcellin, c'eſt lui ſuppoſer la contradiction la plus manifeſte, défaut également

incompatible avec les qualités de ſon cœur & de ſon eſprit, avec ce jugement exquis, & cette droiture eſtimable atteſtée par ſes ouvrages, & par les témoignages des Sçavans (*a*).

Je vais plus loin. Si cet Auteur n'a prétendu nous donner que la deſcription d'un événement ordinaire, pourquoi ne le repréſente-t-il pas comme tel, pourquoi ne juſtifie-t-il pas la mémoire de ſon maître, dans un tems où il étoit de la dernière importance de le faire ? En un mot, pourquoi le projet a-t-il été abandonné ? Oſera-t-on nous aſſurer qu'un Apoſtat auſſi ennemi du nom de J. C. ait préféré l'opprobre & l'ignominie, au deſir de ſatisfaire ſa haine dans toute ſon étendue ? Comment des Payens & des Juifs acharnés à l'entrepriſe avec tant de fureur, & tellement animés contre les Chrétiens, que malgré les ordres mêmes de Julien, ils s'étoient portés

(*a*) Naturâ enim probum, veri amatorem, æqui bonique ſtudioſum fuiſſe, ex ejus apparet hiſtoriâ, prorſuſque alienum ab omni odio, invidiâ, ambitione, adulatione, &c. *Claud. Chiffletius in Amm. Marcell. édit. Valeſii.*

plus d'une fois à des cruautés dont on ne peut entendre le récit sans frémir? Comment, dis-je, nous persuadera-t-on que des peuples de cette nature, se soient laissé vaincre par un phénomène naturel, qu'il est aisé de connoître, & qui n'a qu'un tems? Comment concilier avec cette idée les ordres les plus précis de la part de Julien, l'attachement d'Alypius pour son maître, & le ressentiment dont ils étoient tous deux animés contre le Christianisme? Comment un esprit fort, un homme qui ne connoissoit aucun obstacle supérieur à son courage, garde-t-il le silence dans le tems que les Chrétiens l'attaquent par l'endroit le plus sensible? Croira-t-on que l'expression d'Ammien Marcellin soit trop forte, après une telle conduite de la part des Payens?

Il n'y a donc rien à rabattre des expressions de cet Auteur; & si nous comparons son témoignage avec celui des Chrétiens & des Juifs, quelle force ne reçoit-il pas? Concluons donc en dernier ressort des trois caractères que nous venons d'établir,

d'établir, que le prodige qui a déconcerté le projet de l'Empereur Julien, eſt *une action immédiate & particuliére de la Providence*, un *miracle proprement* dit pour venger la Divinité de J. C. attaquée dans ſes Prophéties. Et c'eſt ce qu'il nous falloit prouver avant d'entrer dans le détail des objections qu'on nous propoſe.

PREMIERE OBJECTION.

» Les Pays, dit-on, renfermés » dans l'étendue de l'Aſie mineure » ont été ſujets de tout tems à des » tremblemens de terre. Phénomè- » nes qui n'ont d'autre cauſe que » l'embraſement des matières com- » buſtibles renfermées dans le ſein » de cette vaſte Contrée. On ſçait, » à n'en pas douter, que les envi- » rons de Sodome & de Gomor- » rhe, & la Judée même contien- » nent en abondance du ſouffre, de » l'Aſphalte, & d'autres matières bi- » tumineuſes propres à devenir l'ali- » ment du feu, ſoit par une fermenta- » tion accidentelle, ſoit par d'autres » cauſes connues des Naturaliſtes. Voi-

» là la source & l'origine de l'éru-
» ption de feu qu'on vit à Jérusalem.
» Si l'on se donne la peine de com-
» parer ce désastre à ceux qu'on a
» si souvent observé, & sur tout à
» celui qui se fit sentir à Nicomé-
» die, on trouvera toujours les mê-
» mes circonstances, parce que la
» nature est toujours uniforme. Il
» seroit ridicule pour nous prouver
» un miracle de nous opposer l'é-
» poque où ce désastre se fit sen-
» tir ; ce seroit nous opposer un
» heureux hasard : combien l'Hi-
» stoire n'en rapporte-t-elle point ?
» Et combien de fois la superstition
» n'a-t-elle pas trouvé le merveil-
» leux qui la flatte, dans ces circon-
» stances heureuses que d'habiles
» politiques ont sçu faire naître ou
» mettre à profit, aux dépens de la
» foiblesse de l'esprit humain ? Dans
» la foule des exemples qu'on pour-
» roit citer en ce genre, la défaite
» des troupes de Cambyse, & cel-
» le de l'armée Romaine comman-
» dée par Brennus, seront des mo-
» numens éternels du pouvoir de la
» superstition, & de la force du pré-
» jugé sur les peuples. »

RÉPONSE.

Comme cette objection renferme pluſieurs raiſonnemens, & que ces raiſonnemens ſont les anciens titres de nos incrédules, nous allons les examiner mûrement, & les confronter avec la vérité.

1°. Je n'entre dans aucun détail, ni dans aucun examen des preuves que je pourrois tirer de l'Hiſtoire naturelle, j'abandonne ces recherches à mes Adverſaires, & quelque conſéquence qu'ils en déduiſent, ils ne nous feront jamais rien voir qui ne ſoit conforme à la grandeur, à la ſageſſe & à la bonté de l'Etre ſuprême. Si les entrailles de la terre ſont remplies de matières inflammables pour les uſages auxquels la Providence les deſtine, qu'ils apprennent donc à la craindre, nous n'en voulons pas davantage.

C'eſt autre choſe de prétendre que la Judée a été dans tous les tems ſujette à des tremblemens de terre, & à des éruptions de feu: ſi l'on demandoit à ces Meſſieurs

les preuves de ce qu'ils avancent avec tant de confiance, oseroient-ils bien nous les produire ? Où les prendront-ils ? Sera-ce dans l'Histoire profane ? Mais on n'y trouve aucun phénomène de ce genre, si l'on en excepte celui que rapporte l'Historien Joseph au commencement du régne d'Hérode. Sera-ce dans l'Histoire sacrée ? Mais de tous ceux qu'elle rapporte il n'y en a aucun qu'elle n'attribue à un miracle, & qui ne soit en effet produit par l'Etre suprême pour se venger de l'ingratitude de ses créatures.

2°. Les circonstances, dit-on, qui ont accompagné le désastre de Jérusalem, sont à peu près les mêmes que celles qui sont rapportées dans celui de Nicomédie, & comme ce dernier événement ne peut s'attribuer à un miracle, le premier doit subir le même sort.

Il est vrai qu'il se trouve quelque ressemblance entre les phénomènes qui accompagnérent le désastre de Nicomédie, & celui de Jérusalem. Mais de-là je tire encore une preuve en faveur de ce dernier ; à Ni-

comédie la nature agit toute ſeule, c'eſt-à-dire, en conſéquence des loix que le Créateur lui a preſcrit de tous les tems ; à Jéruſalem, elle obéit à une volonté particuliere de ce même Créateur ; d'où il ſuit que nous devons nous attendre à une ſimilitude d'effets, mais en même tems à une différence de cauſes ; & pour faire ſentir que c'eſt cette différence de cauſes qui caractériſe ici le miracle, j'abandonne pour un inſtant le témoignage d'Ammien Marcellin, & je ſuppoſe qu'on puiſſe expliquer l'éruption de feu d'une manière conforme aux loix de la nature ; il faudra dès-lors conclure que toutes les forces de l'univers réunies pour élever un ſeul édifice, n'ont pu en venir à bout ; & que par conſéquent les Prophéties ont été victorieuſes de tout le pouvoir que l'eſprit humain pouvoit leur oppoſer ; que la haine la plus invétérée, la politique la plus réfléchie, la fureur la plus éclairée, n'ont pu donner atteinte à des prédictions qu'on ne croyoit devoir leur naiſſance qu'à l'imagination des hommes ; & que l'effet le plus

simple, le plus naturel, le moins durable, a suffi pour venger J. C. & écraser l'Apostat le plus opiniâtre. Nos incrédules soutiendront-ils bien la force de ses conséquences? Car enfin supposons qu'un homme prédise un événement, rien de plus facile que de lui donner un démenti, le hasard ne rendra jamais ses conjectures véritables, si elles sont fausses; la nature aura beau le servir, elle n'aura qu'un tems, on la reconnoîtra bien vîte. Pour renverser d'un seul coup le Christianisme & les Ecritures, il ne falloit qu'élever un Temple contre le plan des Prophéties; toute la ruse, l'habilité, la politique de l'esprit humain n'ont pû en venir à bout; il faut donc convenir, malgré qu'on en ait, que le hasard & la nature, n'ont point été les seuls obstacles que l'Empereur Julien ait eû à vaincre.

De quelque côté que se retournent nos Adversaires, ils sont forcés, ou de reconnoître l'action d'une Puissance supérieure à celle de Julien, ou de tomber dans des absurdités trop grossiéres pour avoir

jamais accès dans l'eſprit de ceux qui ſe piqueront de raiſonner. D'où il ſuit en dernier reſſort, qu'en regardant même le prodige comme un événement conforme au cours de la nature malgré tout ce que nous en dit l'Hiſtoire, les incrédules ne gagnent pas davantage, & que par conſéquent la comparaiſon qu'ils font de cet événement à celui de Nicomédie, tombe & s'écroule d'elle-même.

Examinons maintenant la nature de cette comparaiſon; j'ai bien voulu juſqu'ici convenir de quelques traits généraux qui pouvoient rapprocher le déſaſtre de Nicomédie de celui de Jéruſalem. Mais il s'en faut bien que le parallele en lui-même ſoit tel qu'on voudroit nous l'inſinuer.

1°. L'éruption de feu, phénomène principal à Jéruſalem, différe totalement de celle de Nicomédie. Il ne faut que comparer les deſcriptions que nous en donne Ammien Marcellin. Il eſt vrai qu'il parut des feux & des flammes dans le déſaſtre de Nicomédie, mais on ne ſçait trop ſi c'étoient celles de

la foudre, où si elles sortirent des entrailles de la terre ; & quand même on prendroit ce dernier sentiment, la différence des effets nous fait sentir celle de leur origine.

2°. Les tremblemens de terre qui naissent des fermentations accidentelles, ou de l'inflâmmation des matières sulphureuses, se font sentir au loin, & finissent toujours, soit par former des gouffres où le feu trouve un aliment pendant des siécles entiers, soit par affaisser les terres à des profondeurs considérables. Ceux qui ne tirent point leur origine des Volcans, mais qui sont accompagnés d'explosions momentanées dans l'air, sans aucune apparence de feu dans la terre, parcourent sur le globe des espaces d'une plus grande étendue que les précédens *. Celui dont Josephe fait mention, ébranla toute la Judée ; celui de Nicomédie traversa l'Asie & le Pont, & fit partout beaucoup de dégat, comme l'atteste Ammien Marcellin. Le même Historien en rapporte un au-

* Voyez l'Histoire Naturelle du Cabinet du Roi, par M. de Buffon.

tre dont l'action fut encore plus générale, & qui ſe trouve auſſi dans S. Jerôme. L'Hiſtoire naturelle ne nous en cite aucun qui ne ſe ſoit fait ſentir à de grandes diſtances, au lieu que celui de Jéruſalem étoit reſtraint au lieu même ; on ne remarqua dans la ſuite ni gouffres, ni Volcans, ni aucun affaiſſement du terrain ; circonſtances très-différentes des tremblemens & des éruptions ordinaires ; l'Hiſtoire ne nous fournit aucun exemple d'un pareil phénomène. L'Ecriture ſainte eſt le ſeul monument qui en faſſe mention, mais elle nous force en même-tems de regarder ces effets comme ſurnaturels.

3°. Dans les éruptions que produit la nature, le feu continue juſqu'à ce que les matières qui lui ſervent d'aliment ſoient conſumées. Tout eſt différent à Jéruſalem. Le feu ne continue que tant que les ouvriers s'acharnent à l'entrepriſe, ſa furie ſe calme par leur inaction, elle éclate à chaque nouvel effort de leur impiété, les repouſſe en arriére, & ne ſe ralentit entiérement que lorſqu'on abandonne l'en-

treprise. Ce qui épouvanta tellement l'Empereur Julien, qu'il ne fit cesser tous les préparatifs, au rapport de S. Chrysostôme (*a*), que parcequ'il craignit de devenir lui-même la victime de la colére du Ciel. C'est aussi ce qui arrache au Payen le plus éclairé de ces tems les expressions dont nous avons déja fait usage, expressions qui marquent l'action de la Providence avec plus d'énergie que des Chrétiens n'auroient pu le faire. Après des preuves de cette nature, & la foule de celles que nous avons détaillées, on peut bien croire des miracles sans faire tort à la force de son esprit, & à sa liberté de penser.

Reprenons maintenant la suite de l'objection. Comme elle est fondée sur la superstition dont l'esprit humain nous a fourni tant d'exemples, il ne sera point inutile d'ap-

(*a*) Ταῦτα ἀκούσας ὁ βασιλεὺς Ἰουλιανὸς καίτοι τοσαύτην μανίαν ἔχων περὶ τὴν σπουδὴν ἐκείνην, δείσας μὴ περαιτέρω προελθὼν, ἐπὶ τὴν ἑαυτοῦ κεφαλὴν καλέσῃ τὸ πῦρ ἀπέστη ἀτιμηθεὶς μετὰ τοῦ ἔθνους παντός. Sanct. Chrys. adverſ. Judæos. Orat. II.

profondir ceux qu'on nous cite : ces ſortes de difficultés plaiſent toujours à l'imagination, parce que c'eſt toujours dans la crédulité du cœur humain, dans cette partie ſi délicate de nous-mêmes, que nos Adverſaires aiment à ſe retrancher. On s'éleve ſouvent contre les paſſions, tandis que l'on ne combat que pour elles.

Pour détruire la liaiſon qui ſe trouve entre les cauſes morales & phyſiques, dans le déſaſtre de Jéruſalem, on nous cite la défaite des troupes de Cambyſe, lorſqu'elles allérent inſulter la Divinité juſques dans le Temple qui lui étoit conſacré ſous le nom de Jupiter Ammon ; & celle des troupes Gauloiſes commandées par Brennus, lorſqu'elles oſerent défier les Divinités protectrices de Delphes, de défendre leur Temple & leurs richeſſes.

Il s'agit ici, comme on le voit, d'un miracle immédiatement opéré par l'Etre ſuprême en faveur de la Divinité en général. Avant d'examiner le fait en lui-même, j'établis un principe indépendant de l'auto-

rité des hommes, & qui peut servir de régle pour discerner les faits que l'antiquité nous transmet comme des prodiges.

L'Etre suprême ne permet un miracle que pour manifester à ses créatures une vérité. D'où il suit que ce miracle, pour obliger les créatures à le croire tel, doit avoir nécessairement l'une des deux conditions suivantes, ou il doit avoir été prédit, comme Samuel avoit prédit les tempêtes & les tonnerres, qui marquoient la colére de Dieu, lorsque le peuple Juif voulut avoir un Roi. Ou bien, les circonstances qui accompagnent le miracle, doivent suppléer à cette prédiction, c'est-à dire, paroître telles qu'il soit impossible d'y méconnoître la voix de l'Etre suprême. Sans l'une ou l'autre de ces deux conditions, nous sommes dans l'impossibilité de juger si le fait est vrai ou s'il tire son origine de la superstition des peuples. L'idée de l'Etre suprême perfectionnée par l'Evangile que J. C. est venu nous annoncer, ne nous permet pas de croire que le Ciel prodigue ses attestations

ſans des raiſons très-importantes, & ſans nous donner en même-tems des marques infaillibles de les connoître.

L'image de la Divinité en général eſt ſi profondément gravée dans le cœur de tous les hommes, qu'on trouve peu de dogmes chez les anciens idolâtres, qui ne ſoient appuyés ſur des révélations ou ſur des prodiges; tant il eſt vrai que l'eſprit humain ne peut croire, s'il n'a des preuves pour autoriſer ſa créance. Mais ces preuves doivent être en même-tems l'objet d'un examen réfléchi, & c'eſt ce que les ténébres de l'idolâtrie interdiſoient aux Payens; leur crédulité devoit donc être aveugle, puiſque la foi eſt le ſeul flambeau capable d'éclairer la raiſon des hommes. Nous voilà d'accord avec nos Adverſaires ſur les préjugés & le fanatiſme des Payens.

Je ne connois maintenant dans toute l'antiquité qu'un ſeul prodige qui puiſſe faire quelque difficulté; ce n'eſt pas l'expédition de Cambyſe, je regarderois comme une cho-

se incroyable qu'une armée si puissante eût traversé saine & sauve les déserts arides, & les plaines brûlantes qu'elle eut à parcourir. Le fait dont je veux parler est la défaite de l'armée de Brennus. Aucune des conditions que nous avons exigées ne manque ici. On nous rapporte que les Prêtres d'Appollon avoient prédit le miracle (*b*): & la conjoncture, abstraction faite de la fausseté du Paganisme, paroissoit digne de l'interposition de l'Etre suprême, puisqu'il s'agissoit de punir l'irreligion. Ces raisons jointes à la créance que paroissent mériter les Auteurs où l'on trouve le fait, concourent à l'accréditer;

(*b*) In hoc partium certamine, repentè universorum Templorum Antistites, simul & ipse vates, sparsis crinibus, cum insignibus atque infulis, pavidi vecordesque in primam pugnantium aciem procurrunt: adveniss̀e Deum clamant, eumque se vidisse desilientem in Templum —— juvenem suprà humanum modum insignis pulchritudinis, comitesque ei duas armatas virgines, ex propinquis duabus *Dianæ Minervæque* ædibus occurrisse, nec oculis tantùm hæc se perspexisse; audisse etiam stridorem arcus ac strepitum armorum. *Just. lib. XXIV. c.* 8.

ce ſont auſſi les motifs qui ont engagé le Docteur Prideaux à regarder l'événement comme miraculeux. On ne trouve pas dans le jugement qu'il en porte, cette foibleſſe qui caractériſe la plûpart des Auteurs qui en ont parlé; on ne trouve pas non plus cette force de raiſonnement qu'on devoit attendre d'un Sçavant du premier Ordre. Voici ſes paroles.

» Brennus, dit-il, ſe mit en mar-
» che avec le gros de ſon armée
» pour aller piller le Temple de
» Delphes, mais il y fut défait d'u-
» ne manière bien ſurprenante, car
» lorſqu'il s'approcha de la place,
» il s'éleva tout-à-coup une tempê-
» te effroyable accompagnée d'é-
» clairs, de tonnerres & de grêles,
» accident qui fit périr un grand
» nombre de ſes Soldats. Cette tem-
» pête fut ſuivie d'un violent trem-
» blement de terre, qui en faiſant
» entr'ouvrir les montagnes, fit
» rouller ſur ſon armée des mon-
» ceaux de rochers qui écraſoient
» les Soldats par centaines..... C'eſt
» ainſi qu'il plût à Dieu d'exécuter
» ſes vengeances d'une manière bien

» terrible sur des impies & des sa-
» crileges, pour maintenir la Reli-
» gion en général, tout faux &
» tout idolâtre qu'étoit le culte
» qu'on lui rendoit à Delphes (*c*). «

M. Prideaux suppose, comme l'on voit, que Brennus & les Gaulois reconnoissoient la divinité d'Apollon, ce qui est effectivement attesté par Jules César (*d*). Brennus étoit donc un sacrilége dans les formes, mais nonobstant ces raisons & toutes celles qu'on allégue, je trouve des difficultés insurmontables dans le sentiment du Docteur.

1°. Cette place sacrée, le dépôt des richesses immenses qui faisoient l'objet de la cupidité de Brennus, avoit été attaquée dans d'autres tems avec succès. Elle a même été si souvent pillée, que du tems de Strabon, le Temple étoit devenu fort pauvre (*e*); si jamais même,

(*c*) Connect. vol II. p. 20. 21. édit. fol.

(*d*) Post hunc (Mercurium) Apollinem, Martem & Jovem & Minervam. De his eandem ferè, quam reliquæ gentes, habent opinionem. *De bello Gallic. L. VI.*

(*e*) Γινί γέ πενέσαλόν ἐσι τὸ ἐν Δελφοῖς ἱερόν. Lib. IX.

il

il y eut une occaſion qui méritât la protection du Ciel, ce fut dans les circonſtances où les Phocéens qui devoient être les protecteurs du Temple, enlevérent toutes ſes richeſſes pour les employer à des uſages profanes ; l'Hiſtoire rapporte encore d'autres ſacriléges de cette nature. De prétendre, après que tant de tentatives impies ont réuſſi, qu'une ſeule ait été l'objet des vengeances du Ciel, c'eſt vouloir ſuppoſer ce qui n'eſt aucunement renfermé dans l'idée de la Providence. Si l'on m'objectoit ici que le Dieu d'Iſraël a ſouvent ſouffert que ſon Temple ait été profané (ce que Julien ne manque pas d'obſerver) & qu'il n'a pas voulu multiplier ſes vengeances auſſi ſouvent que l'impiété des hommes le méritoit, je réponds qu'il y a cette différence entre les événemens arrivés au Temple de Jéruſalem, & ceux du Temple de Delphes, que le premier n'a jamais été profané, que la profanation n'ait été prédite comme un châtiment dont il plaiſoit à Dieu d'affliger ſon peuple ; au lieu qu'on ne trouve rien de pareil à Delphes.

Les desseins de la Providence sur le Temple de Jérusalem forment un des plus beaux morceaux de l'Histoire sainte, l'Empereur Julien ne l'ignoroit pas, & c'est par cet endroit qu'il attaqua le Dieu qu'il détestoit ; il ne fait même l'observation que nous venons de rapporter que pour cacher aux hommes la véritable cause de l'anéantissement de son projet ; mais on auroit pû lui répondre, s'il en avoit mérité la peine, que sa politique n'avoit échoué devant Jérusalem, que parce qu'il avoit été prédit que le Temple ne seroit jamais rebâti, de même qu'il n'avoit été profané, que parce qu'il avoit été prédit qu'il devoit l'être.

Je trouve encore une seconde difficulté plus forte que la précédente dans le système de M. Prideaux. La voici : Si la défaite de Brennus a été miraculeuse, le miracle établissoit évidemment & de la manière la plus directe, la puissance des Dieux qu'on adoroit à Delphes, & ne vengeoit qu'indirectement la Religion en général. Car ceux qui rapportent le prodige, rapportent en même-tems qu'il avoit

été prédit comme un effet de la puiſſance d'Apollon, de Diane & de Minerve. L'action de la Providence auroit donc fixé le culte qu'on leur rendoit, ce qui établiſſoit évidemment le Polythéiſme.

Il y a quelque choſe de plus : les circonſtances des tems ne rendoient point le miracle néceſſaire. Dieu ne le fit, ſelon M. Prideaux, que pour prouver la Religion en général. Mais qu'on jette les yeux ſur l'Hiſtoire, ſi l'on doit ſe plaindre, c'eſt moins de l'athéiſme que de la ſuperſtition ; les attaques de Brennus n'auroient jamais pû la déraciner de l'eſprit des peuples. Il ne ſuffiſoit pas pour en faire des Athées, de leur prouver la foibleſſe d'Apollon, mais celle de tous les Dieux qu'ils adoroient : on étoit ſi convaincu de leur puiſſance, qu'on regardoit comme des miracles les événemens les plus naturels, & on ne manquoit jamais d'attribuer les calamités publiques aux crimes des hommes, & à l'indignation des Dieux. La Religion en général ne couroit donc aucun riſque par la

victoire de Brennus. D'où je conclus que le miracle n'étoit point nécessaire, & cette raison jointe aux inconvéniens dont j'ai parlé, me paroissent des motifs plus que suffisans, pour exclure de ce fait toute action particuliere & immédiate de l'Etre suprême.

Examinons maintenant le prodige tel qu'il nous est attesté par l'Histoire. Je m'en tiens à la description de Justin, parce que c'est la seule qui entre dans quelque détail; le premier trait qu'elle me présente, décéle l'artifice des Prêtres idolâtres.

Dès qu'ils apprirent la marche de Brennus, ils firent publier un décret de l'Oracle, qui défendoit aux peuples circonvoisins de cacher ou de transporter ailleurs les bleds, les vins, les fourages, & les autres provisions nécessaires à la subsistance d'une armée. L'effet qu'on se proposoit par ces ordres, étoit de ralentir la marche des troupes de Brennus, & d'en énerver le courage : le stratagême réussit. Les Soldats affamés se dispersérent dans

la Phocide, paſſerent le tems à ravager le plat-pays, & donnerent tête baiſſée dans le piége qu'on leur tendoit. Pendant ce déſordre on s'occupoit à Delphes des préparatifs néceſſaires à une vigoureuſe défenſe ; on fortifioit la place ; on y faiſoit entrer des troupes & des vivres ; de ſorte que Brennus en arrivant au pied de la colline où étoit ſitué le Temple, trouva dans la Fortereſſe une garniſon capable de lui tenir tête, & apprit à ſes dépens que la ruſe eſt ſouvent plus dangereuſe que la force ouverte. (*f*)

La ſituation du lieu donnoit encore d'autres avantages aux Alliés

(*f*) Gallorum vulgus, ex longâ inopiâ, ubi primum vino cæteriſque commeatibus referta rura invenit, non minus abundantia quam victoria lætum, per agros ſe ſparſerat ; deſertiſque ſignis, ad occupanda omnia pro victoribus vagabantur. Quæ res dilationem Delphis dedit. Primâ namque opinione adventûs Gallorum prohibiti Agreſtes oraculis, feruntur, meſſes vinaque villis efferre..... ſalutare præceptum..... velut morâ Gallis objectâ auxilia finitimorum convenere. *Juſtin. L. XXIV. c. 7.*

d'Apollon ; la Ville & le Temple étoient ſur le ſommet d'une colline eſcarpée, dont les rochers poſés les uns ſur les autres formoient une Fortereſſe conſtruite par les mains de la Nature. La quantité de voûtes qui ſe communiquoient par des routes détournées étoient autant de places, ou des troupes diſpoſées à propos pouvoient diſputer le terrain pied à pied. Ce labyrinthe inconnu, preſque inacceſſible à ceux qui l'attaquoient, étoit environné de rochers & de précipices, dont l'aſpect ſeul au rapport de Juſtin, *étoit plus capable d'inſpirer de la terreur, que la Majeſté du Dieu qu'on y adoroit* (g). Tant d'avantages étoient

(g) Templum & civitatem non muri, ſed præcipitia, non manufacta, ſed naturalia præſidia defendunt ; prorſùs ut incertum ſit, utrum munimentum loci, an majeſtas Dei plus hic admirationis habeat. Media ſaxi rupes in formam theatri receſſit. Quamobrem & hominum clamor, & ſi quando accedit tubarum ſonus, perſonantibus & reſpondentibus inter ſe rupibus, multiplex audiri, ampliorque quam editur, reſonare ſolet. Quæ res majorem majeſtatis terrorem ignaris rei, & admirationem ſtupentibus plerumque affert. *Juſtin. L. XXIV. c. 6.*

ſans doute plus que ſuffiſans pour engager les Prêtres d'Apollon à calmer la frayeur du peuple par des conjectures vraiſemblables ſur la défaite de Brennus ; & ces conjectures revêtues de fables pour enflammer davantage le courage & la ſuperſtition des aſſiégés, devinrent des prédictions, parce que l'événement les juſtifia.

Cette deſcription, dont tous les Hiſtoriens ſont d'accord, fournit des explications naturelles aux prétendus prodiges qui déconcerterent le projet de Brennus. L'Hiſtoire rapporte que lorſqu'on commença l'attaque de part & d'autre, des monceaux de rochers s'écroulerent ſur l'armée ennemie, & écraſerent un grand nombre de Soldats. On conçoit aiſément qu'il ne faut pas de miracle pour faire rouler ſur une plaine des rochers à demi-ſuſpendus, & qui ne ſont ſouvent retenus que par un appui bien foible. On peut s'imaginer encore le bruit épouvantable que dut produire la chûte de ces maſſes énormes, la commotion violente qu'en dut recevoir la terre, & la confuſion

qu'elles causerent parmi les Assiegeans. L'horreur de ce spectacle augmenté par le choc des armes dans les réduits caverneux du Temple, par les cris des combattans, par les grêles de pierres qu'on lançoit sur l'ennemi, par les feux & les matières embrasées qu'on pouvoit verser sur les troupes de Brennus, & dont l'Histoire fait si souvent mention dans les anciens Siéges, sont certainement les phénomènes qu'on a confondu avec les prétendues éruptions de feu, avec les éclairs, les tonnerres, les grêles, les tremblemens de terre, dont Justin embellit sa narration.

Quant aux éruptions de feu, il est certain que les Habitans de Delphes avoient le secret d'en produire de tous les genres. Selon les anciens, il s'élevoit continuellement des grottes souterraines du Temple, une vapeur assez forte pour causer des convulsions & des vertiges (*h*); l'expérience nous ap-

(*h*) Ἤκουσα δὲ καὶ ὡς ἄνδρες ποιμαίνοντες, ἐπιλύχοιεν τῷ μαντείῳ, καὶ ἔνθεοι τε ἐγένοντο ὑπὸ τοῦ ἀτμοῦ, καὶ ἐμαντεύσαντο ἐξ Ἀπόλλωνος. Pausanias. Phoc. c. v.

prend

prend que ces vapeurs ſouterraines peuvent s'enflammer aux approches du feu ; les Ouvriers qui travaillent dans les mines en ont fait plus d'une fois la funeſte épreuve, ce qui les oblige maintenant à s'éclairer dans leurs travaux par des lumières douces & moins fatales que les flambeaux. Ces principes nous conduiſent à la cauſe d'un phénomène ſemblable arrivé dans le Temple de Delphes, & rapporté par Strabon (*i*).

Φασὶ δ' εἶναι τὸ μαντεῖον, ἄντρον κοῖλον κατὰ βάθος, ὰ μάλα εὐρύστομον. Ἀναφέρεσθαι δ' ἐξ αὐτῆ πνεῦμα ἐνθουσιαστικόν. Strabo George. l. IX.

In hoc rupis anfractu, media fermè montis altitudine, planities exigua eſt, atque in ea profundum terræ foramen, quod in oracula patet : ex quo frigidus ſpiritus, vi quadam velut vento in ſublime expulſus, mentes vatum in vecordiam vertit, impletaſque Deo, reſponſa conſulentibus dare cogit. *Juſt. Lib. XXIV. cap.* 6.

(*i*) Τὰ περὶ τὸν Ὀνόμαρχον ἐπιχειρήσαντας ἀνασκάπτειν νύκτωρ σεισμῶν γενομένων μεγάλων, ἔξω τῆ ναῆ πέτεσθαι καὶ παύσασθαι τῆς ἀνασκαφῆς ἐμβαλεῖν δὲ καὶ τοῖς ἄλλοις φόβον τῆς τοιαύτης ἐπιχειρήσεως. Strab. Georg. lib. IX.

En un mot des Habitans qui eurent assez de ruse & de politique pour retarder la marche d'une armée, pour tromper un Général habile, & affoiblir le courage de ses troupes, en eurent-ils moins pour se défendre dans une place si forte par sa situation, & qui étoit depuis si long-tems le siége de l'imposture ? Doit-on s'étonner de la défaite d'une armée à demi vaincue par le relâchement de la discipline ? Sera-t'on surpris que des peuples assez superstitieux pour adopter les erreurs les plus grossières, & les fables les plus ridicules, ayent attribué à la puissance de leurs Dieux, une victoire qu'ils ne devoient qu'à l'artifice de leurs Prêtres, & à la foiblesse de leurs ennemis.

Mais ce qui donne encore plus de poids à nos conjectures, c'est qu'aucun Auteur contemporain ne rapporte les miracles ; on ne les trouve que dans le cinquiéme siécle après l'événement ; Justin & Pausanias sont les seuls qui les garantissent. Que penseroient nos incrédules, si nous leur présentions des preuves de cette espéce, pour établir le mi-

racle de Jéruſalem ? Mais ce n'eſt pas tout, dans le peu d'Hiſtoriens qui nous ont tranſmis le prodige, on ne trouve point les preuves auſſi ſolides qu'elles devroient l'être, pour accréditer les phénomènes qu'on nous oppoſe. Juſtin qui donne le plus d'étendue à ſa narration laiſſe échapper quelques traits qui font douter de ſa perſuaſion, tandis qu'il s'efforce de gagner la nôtre. Appien qui vivoit à peu près dans le même tems que Juſtin, paſſe rapidement ſur les prodiges, & en diminue beaucoup le merveilleux. Tels ſont néanmoins les monumens qu'on nous objecte. Quand on veut accréditer un fait après un eſpace de cinq ſiécles révolus, & qu'on me préſente des titres de cette nature, ſuis-je dans l'obligation de croire ? Des preuves de ce genre méritent-elles le conſentement d'un homme prudent, j'en appelle à mes Adverſaires ?

Quelque recherche que l'on faſſe dans l'antiquité Payenne, on ne réuſſira jamais à trouver l'exemple d'un heureux haſard, dont on puiſſe oppoſer les circonſtances à cel-

les du miracle de Jéruſalem. Nous avons vu que le prétendu prodige, le ſeul qu'on puiſſe nous citer avec quelque vraiſemblance, mérite tout au moins que nous en doutions.

Mais, ſi nous approfondiſſons la différence eſſentielle de l'un ou de l'autre événement, en les conſidérant tous deux comme des miracles de même genre, on ſentira bien vîte tout l'odieux du parallele, & l'on ſe convaincra que ſi le miracle de Jéruſalem peut ſe ſoutenir, de quelque côté qu'on le retourne, celui de Delphes tombe de lui-même, de quelque côté qu'on l'enviſage.

1°. Le Rocher ſur lequel étoit placé le Temple de Delphes, favoriſoit & par le nombre des troupes, & par l'avantage de la ſituation, la ruſe & l'artifice qu'on pouvoit mettre en uſage : à Jéruſalem le Temple étoit ſans défenſe, les Chrétiens ſans armes, & l'Egliſe ſans aucune protection de la part des hommes.

2°. L'objet de la colère d'Apollon étoient des barbares affamés, & qu'on avoit enyvrés par ſtrata-

gème : mais l'objet du reſſentiment du Dieu d'Iſraël, étoit un nombre choiſi de politiques, dont les ordres alloient être exécutés par un peuple opiniâtre, ennemi des Chrétiens, intéreſſé par les motifs de la Religion à faire réuſſir l'entrepriſe.

3°. Les Prêtres des faux Dieux, dont l'impoſture avoit ſi ſouvent réuſſi, étoient maîtres du Temple de Delphes : mais les ennemis de Julien ne l'étoient point de celui de Jéruſalem. Il leur étoit même défendu de porter les armes, ou d'exercer aucun emploi qui pût les faire regarder comme des membres de l'état.

4°. Il n'étoit point néceſſaire qu'Apollon ſe déclarât contre ſes ennemis, puiſqu'il avoit ſouffert en tant d'occaſions qu'on profanât les richeſſes pour leſquelles il combattoit : mais il étoit néceſſaire que le Dieu des Chrétiens ſe déclarât contre les oppreſſeurs de l'Egliſe, parce qu'il n'avoit jamais ſouffert qu'ils en euſſent triomphé, & qu'il avoit même prédit qu'ils n'en triompheroient jamais.

5°. A Delphes l'enlévement des

richesses, & la destruction du Temple n'auroient porté aucune atteinte au Polythéisme ; à Jérusalem le rétablissement du Temple donnoit le démenti le plus complet au Dieu des Chrétiens, Julien triomphoit & J. C. étoit vaincu.

6°. A Jérusalem un enchaînement de Prophéties renouvellées dans tous les âges, attestoient que le Temple avoit été depuis le commencement du monde l'objet particulier de la Providence, & ces mêmes Prophéties attestoient encore ce qu'il devoit être un jour. Le projet de Julien méritoit donc que la Providence défendit ses droits, & fit voir l'infaillibilité de ses promesses. Lorsque la Providence se déclara, les phénomènes qu'elle mit en usage furent tels, qu'il étoit impossible d'y méconnoître son action. Les preuves qui établissent la réalité de ces phénomènes, nous mettent nous-mêmes dans l'impossibilité d'en douter. L'univers entier fut témoin du prodige, les Historiens les plus opposés par leur caractère, par leurs intérêts, par leur Religion, nous

l'ont tranſmis : il n'eſt aucun ſiécle où on ne le trouve atteſté, & ce qui n'appartient qu'à la vérité ſeule, c'eſt que les circonſtances qui paroiſſent les plus incroyables, loin de l'affoiblir, concourent à le démontrer. En un mot, il n'eſt aucune marque, aucun caractère propre à établir un fait, qui ne ſe trouve dans celui de Jéruſalem ; caractères qui ſe prêtent ici une lumière ſi vive, & dont il réſulte un accord ſi parfait, une liaiſon ſi étroite, qu'il eſt impoſſible de ne pas convenir que la même Providence qui a protégé la Religion Chrétienne contre les dernieres attaques du Paganiſme, a voulu conſerver à tous les ſiécles la mémoire de ſon triomphe, comme une nouvelle preuve de ſa Divinité.

On ne trouve rien de pareil concernant le Temple de Delphes. Il n'étoit point prédit que le tréſor ne ſeroit jamais pillé puiſqu'il l'avoit été ſi ſouvent. La conjoncture ne méritoit aucunement que la Providence ſe déclarât par un prodige, puiſqu'elle auroit favoriſé l'idolâtrie & les fauſſes prédictions des

Prêtres idolâtres. Les phénomènes qui ont anéanti le projet de Brennus ne sont pas tels qu'on ne puisse les expliquer d'une manière très-satisfaisante ; les preuves qui établissent ces phénomènes ne nous mettent pas dans l'impossibilité d'en douter ; deux Historiens seulement en parlent, encore ne sont-ils pas d'accord ; ils parlent d'un tems fort éloigné, sans nous donner d'autre garant que leur autorité personnelle. En un mot, les marques les plus essentielles pour discerner l'erreur de la vérité, les caractères qui servent à spécifier la nature des faits, l'évidence que tout homme de bon sens est en droit d'exiger dans ces sortes de recherches, manquent totalement dans le prétendu prodige de Delphes ; d'où je conclus en dernier ressort, que non seulement ce miracle ne peut entrer en parallele avec celui de Jérusalem, mais qu'il est insoutenable en lui-même, & incapable par conséquent de fournir des armes aux incrédules.

SECONDE OBJECTION.

On prétend en ſecond lieu, que le miracle de Jéruſalem eſt un artifice des Chrétiens, que leur ſtratagême a mis plus d'obſtacle au projet de Julien, que la protection du Ciel; & pour le prouver, on a recours aux anciennes découvertes des Egyptiens citées par William *Temple*, le Lord *Herbert* de Cherbury, & ſurtout par M. Thomas *Browne* de Norwich. On prétend ſur l'autorité de ces Meſſieurs que les Egyptiens avoient le ſecret de quelque matière capable de produire des exploſions; ce qui fait ſoupçonner que la plûpart des miracles, où l'on fait mention des éruptions de feu, ne ſont dans leur origine que les effets de cette compoſition terrible, que les Chrétiens pouvoient encore connoître dans le quatriéme ſiécle. Ce ſecret, dit-on, ayant été perdu dans la ſuite des tems, on a mieux aimé recourir à des prodiges, que de nier des faits atteſtés par l'Hiſtoire.

Conſéquemment à ces principes

on avance, avec confiance, que les Prêtres du Temple de Delphes pouvoient prédire en toute sûreté la défaite de Brennus, & que S. Cyrille, chef de l'Eglise de Jérusalem, pouvoit rassurer le peuple sur la foi des Prophéties, qui étoient à l'égard des Chrétiens, ce que l'Oracle de Delphes étoit à l'égard des Payens.

Cette objection suppose, comme on voit, une ruse bien réfléchie de la part des Chrétiens, & à cette ruse il faut encore ajouter les commodités nécessaires pour la faire réussir. En effet, qu'on les suppose aussi sçavans, aussi rusés qu'on voudra, s'ils n'ont pu faire usage de leurs prétendues artifices, l'objection tombe d'elle-même.

Il faut donc examiner en premier lieu la possibilité du stratagême dans la supposition de nos Adversaires. Et pour y procéder avec ordre, j'établis quelques faits qu'on ne me peut contester, parce qu'ils sont avérés par l'Histoire. Puisqu'on nous cite des anciens monumens, je peux bien user du même droit.

1°. Les Chrétiens diſperſés dans toute l'étendüe de l'Empire de Julien étoient ſans armes & ſans défenſe. Il leur étoit défendu par les Loix de poſſéder aucune charge, ſoit dans le Militaire ou la Magiſtrature, & l'Hiſtoire ne nous dit nulle part qu'ils ayent été réfractaires en ce point; le ſilence des Payens en eſt une preuve convaïncante.

2°. Les Ordres de travailler au rétabliſſement du Temple étoient immediatement émanés du Trône; on employoit pour les mettre en exécution les forces de tout un Empire. Le bruit n'en fut pas plutôt repandu, que les Juifs & les Gentils ſe mirent en poſſeſſion de la Place. La terreur qui ſe repandit auſſitôt parmi les Chrétiens les diſperſa de part & d'autre, & chacun s'attendoit à devenir la victime d'un peuple dont le triomphe auroit autoriſé la cruauté. S. Chryſoſtome nous aſſure que les uns ſe renfermerent dans leurs propres maiſons, les autres dans les forêts & les ſolitudes; (*k*) les Paſteurs forcés de quitter

(*k*) Οἱ μὲν ἐν τοῖς οἴκοις ἐκρύπτοντο, οἱ

leurs troupeaux pour se soustraire eux-mêmes à la fureur de leurs ennemis, purent-ils employer la ruse & la politique que les Prêtres des faux Dieux mirent en usage contre Brennus ? Et peut-on supposer à ces victimes déplorables de la haine d'un Apostat d'autres armes que celles de la Foi & de la priere ? Si les incrédules prétendoient le contraire, je ne leur opposerois d'autre réponse que les larmes & les gémissemens de ces généreux Chrétiens, aussi prêts à mourir pour J. C. qu'ils l'avoient été sous les régnes précédens ; ce spectacle feroit sentir, avec plus de force que je ne le pourrois faire, toute la mauvaise foi de mes Adversaires.

Il est vrai que quelques Ecrivains modernes ont vanté les connoissances des Egyptiens, mais sans nous donner des preuves satisfaisantes des systêmes qu'ils ont imaginés. Les premiers monumens qui soient venus à notre connoissance sur les

δὶ πρὸς τὰς ἐρημίας μετῳκίζοντο, καὶ τὰς ἀγορὰς ἔφευγον. Sanct. Chrysost. adverſ. Jud. Orat. 4.

feux meurtriers, ſont du ſeptiéme ſiécle. Un certain *Callinicus*, habitant d'Héliopolis, quitta les Sarrazins qui étoient les maîtres de ſa Patrie, pour ſe refugier à Conſtantinople (*l*), où il apprit aux Grecs la compoſition *d'un feu liquide* (ὑγρὸν πῦρ) connue depuis ſous le nom de *feu Grégeois*. Tout ce que nous ſavons de cette ancienne découverte, c'eſt que le Naphte & le Bitume en étoient les principaux ingrédiens; ces matières enflammées ſe ſouffloient par le moyen d'un tube de fer ou d'airain; on lançoit encore ces feux par le moyen de fléches, &c. Ils s'attachoient avec violence aux corps qu'ils atteignoient, & ne pouvoient s'éteindre que très-difficilement. Quelques Hiſtoriens leur attribuent des exploſions ſemblables à celles de la foudre; ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que l'effet ne dépendoit aucunement du bruit & de la force de projection, mais de la violence de cet élément, & de la propriété qu'il avoit d'être inextingui-

(*l*) Vide Nicetam, Theophanem, Cedrenum, Conſtantium Porphyrogenetum.

ble. Depuis cette invention, nous n'en connoissons pas d'autre jusqu'au treiziéme siécle, que le célébre Roger Bacon fit plusieurs recherches sur la poudre à canon ; il est le premier qui nous ait fait connoître les véritables matières, & les doses convenables, qui doivent entrer dans cette poudre meurtrière, & il en parle comme d'une invention de son tems : on ne tarda pas à s'en servir pour terminer les disputes des Souverains. Dans le siécle suivant Froissart & d'autres Historiens François font mention de la poudre à canon.

Lorsque les Missionnaires s'ouvrirent une route dans la Chine, ils nous donnerent de ce vaste Empire une description plus exacte que celle que nous avoient laissé les voyageurs qui les y avoient précédé. De toutes les découvertes utiles & curieuses dont ils nous ont procuré la connoissance, une des plus célébres est celle des armes à feu. La tradition du pays leur apprit que cette invention y étoit en usage depuis six cens ans. On leur fit même voir des canons auxquels on attribuoit une pareille antiquité.

Mr. Renaudot nous a donné la traduction d'un ouvrage qui contient les relations de deux Arabes qui dans le neuviéme ſiécle avoient parcouru la partie méridionale de la Chine. On remarque beaucoup d'intelligence dans ces deux voyageurs, & beaucoup d'exactitude dans leurs deſcriptions. Cependant ils ne parlent aucunement de la prétendue découverte que s'arrogent les Chinois, ce qui paroît fort extraordinaire dans des gens curieux à tout obſerver, & à s'informer de tout. Quatre ſiécles après Marco-Polo natif de Veniſe, & qui ne manquoit pas des qualités néceſſaires pour voyager avec fruit, pénétra dans la Chine par le Nord. Ses relations ſont fort détaillées, mais il n'y eſt pas fait mention de la prétendue découverte des armes à feu. Dans le ſeiziéme ſiécle notre célébre compatriote le ſieur Mandeville, y fit pareillement un voyage. Il avoit beaucoup de goût pour les arts & les ſciences, il avoit étudié & profeſſé la médecine, & à ces qualités il joignoit une parfaite connoiſſance de la plûpart des langues que l'on

parloit tant en Orient qu'en Occident; il a vécu fort long tems parmi les Chinois, il a même servi dans leurs armées, & commandé dans leurs places fortes. L'histoire de ses voyages ne fait cependant aucune mention des armes à feu, ce qui forme une objection très-forte contre l'invention des Chinois. Mr. Larrey dit que la premiere piéce de canon ne parut en France qu'en 1346. Du Cange (*m*) assure d'un autre côté que les Regîtres de la Chambre des Comptes de Paris, parlent de la poudre à canon dès l'année 1338. (*n*) & Froissart dit qu'en 1340. la ville du Quesnoy fit une décharge d'artillerie contre les troupes Françoises qui firent une excursion jusqu'à ses portes.

Tout ce que nous venons d'exposer, prouve suffisamment que les Chinois n'ont connu l'usage de la poudre à canon qu'après le voyage

(*m*) In Gloss. V. Bombarda.

(*n*) On trouve dans un article de ces regîstres les paroles suivantes. *A Henri de Faumechon pour avoir poudres, & autres choses nécessaires aux canons, qui étoient devant Puy-Guillaume.*

du

du ſieur Mandeville. Ce qui s'accorde avec un fait connu de tout le monde, c'eſt que cette nation fut obligée de recourir aux Européens pour commander l'artillerie dans la guerre qu'elle eut à ſoûtenir contre les Tartares il y a près de 200. ans.

Je dois avertir ici que l'origine de l'artillerie Chinoiſe n'eſt point une fable inventée par les Miſſionnaires, mais par les Chinois eux-mêmes. On ſçait que ce peuple eſt un des plus vains & des plus orgueilleux de toute la terre, qu'il n'eſt point d'art & de ſcience, dont il ne s'arroge volontiers la découverte. Il ne faut, pour en être convaincu, que lire les contes qu'ils débitent ſur leur origine, ſur l'antiquité de leur Aſtronomie & de leurs Mathématiques. Rien ne nous empêche de croire que les Miſſionnaires virent à leur arrivée dans le pays les canons dont ils nous parlent; mais ils ne purent apprendre l'hiſtoire de ces machines que de la bouche des Chinois, & il eſt certain que ces derniers purent en impoſer à des étrangers qui n'avoient point encore appro-

fondi leur caractere, & qui ne soupçonnoient pas leur mauvaise foi. Il est très-probable que ces canons venoient des Mahométans, le seul peuple avec lequel les Chinois étoient en commerce depuis le voyage de Mandevil, jusqu'à l'arrivée des Missionnaires ; & c'est à peu près l'époque de la fabrique des canons en Europe ; car Peter Mexia dit positivement que les canons étoient en usage chez les Maures environ l'an 1343. ce qui s'accorde encore avec un aveu forcé des Chinois, que malgré l'antiquité de leurs machines, ils ne connurent la maniere de s'en servir que dans la guerre qu'ils eurent avec les Tartares.

En voilà suffisamment sur l'origine des canons & de la poudre qui les fit inventer. Ces réflexions font voir la foiblesse de l'objection qu'on nous propose sur la ruse & l'artifice que l'on prête aux Chrétiens pour faire échouer le projet de leurs ennemis; objection si foible & si ridicule, que nous rougissons même de la hardiesse avec laquelle on ose la proposer. Par une fatalité

attachée à la condition des hommes, nous ne perdons que trop ſouvent les découvertes utiles à la ſocieté ; mais celles qui peuvent tendre à ſa deſtruction, ou à la corruption de nos mœurs, tombent rarement dans l'oubli. Si les Chrétiens de Jéruſalem avoient été aſſez perfides pour défendre la cauſe de J. C. par des ſtratagemes indignes de ſa Divinité, on n'auroit jamais perdu le ſecret qu'ils mirent en uſage, & j'en ai pour garant la malice du coeur humain. Le feu Grégeois ſubſiſteroit encore, ſi nous n'avions trouvé dans ces bouches d'airain inventées pour détruire nos ſemblables, des effets plus ſurs & plus terribles.

Accordons même à nos adverſaires que les éruptions de feu qui firent tant de ravages à Jéruſalem, furent l'effet de quelques mines creuſées par les Chrétiens ; comment expliqueront-ils les autres Phénomenes qui parurent à peu près dans le même tems ? Quel artifice ſuppoſeront-ils à des hommes, que la crainte avoit diſperſés, pour produire des tremblemens de terre,

pour faire tomber la foudre, pour imprimer des croix lumineuses sur la chair & les vêtemens ? Car ces faits sont également attestés, & si bien prouvés, qu'on ne peut en rejetter un sans les rejetter tous ; & si l'on prend ce dernier parti, quelle regle nous fournira-t'on pour en croire désormais au témoignage des hommes ?

Après avoir satisfait aux objections qu'on pouvoit nous proposer, je prie mes adversaires de peser bien mûrement les principes que nous avons employés pour leur répondre. Nous n'avons eu recours qu'à des faits, & ces faits ont concouru à nous démontrer l'action de la Providence, avec une certitude que le hazard, quelque heureux qu'on le suppose, est incapable de nous procurer. J'en appelle au sens intime de tout lecteur impartial, & je le répete avec la bonne foi dont j'ai toujours fait profession, s'il est possible de révoquer en doute les preuves que je viens d'exposer aux yeux du lecteur, il n'est plus aucune vérité fondée sur le témoignage des hommes qui puisse faire impression sur mon esprit.

Je ne dois pas omettre une ſeconde réflexion qui me paroît ajouter beaucoup de force aux précédentes. J'ai fait voir que la Providence en déconcertant le projet de l'Empereur Julien avoit en vû deux objets principaux, 1°. de maintenir la vérité des Prophéties, 2°. de punir l'impiété des hommes. Pour mettre la première vérité dans tout ſon jour, j'ai développé les Prophéties, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & j'ai fait voir que leur vérité étoit étroitement liée avec la néceſſité de les maintenir. Il ne reſte plus qu'à prouver à mes Adverſaires que la punition deſtiné aux infracteurs de ces Prophéties, eſt préciſément la même que celle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien.

Cette conſidération me paroît mériter d'autant plus d'attention, que les peines décernées aux infracteurs des Loix divines, ſont clairement énoncées dans l'Ecriture; les différentes captivités des Hébreux ſous la loi de Moyſe, & leur diſperſion ſous celle de J. C. ſont

des faits si clairs & si authentiques, qu'il ne m'en faudroit pas davantage pour ruiner tout le système des incrédules. Comme les Prophéties sur la destinée du Temple sont un des principaux objets de cette même Ecriture, puisqu'elles nous développent la nature des deux Religions qui devoient se succéder, il est plus que probable que Dieu ne nous a point caché la punition de ceux qui seroient réfractaires à ses ordres dans une matière de cette importance.

C'est ce que je trouve en effet dans le Chapitre XXIX. du Prophéte Isaïe. Il commence par nous décrire la ruine de Jérusalem.

» *Malheur, dit-il à Ariel, à Ariel* » *cette Ville qui a été la conquête de* » *David. Les années se sont succédées* » *les unes aux autres : les tems des* » *solemnités se sont écoulés.*

» *Et je ferai des circonvallations* » *autour d'Ariel, & elle sera triste &* » *plaintive, & je la traiterai comme* » *Ariel.*

» *Et j'environnerai le contour de-* » *tes murs, comme on environne une* » *sphere, & j'éleverai contre toi des*

» *remparts, & je ferai des fortifications* » *pour t'aſſiéger.*

» *Tu ſeras humiliée & renverſée par* » *terre, c'eſt de là que tu parleras &* » *qu'on entendra ta voix : & la voix* » *que tu éleveras ſera ſemblable à celle* » *d'une Pythoniſſe : c'eſt de la terre* » *où tu ſeras étendue, que tu pouſſeras* » *tes cris.*

» *Et la multitude de ceux qui te* » *fouleront aux pieds, ſera comme une* » *nuée de pouſſiére, & la multitude de* » *ceux qui t'auront vaincu ſera ſem-* » *blable à un éclair qui paſſe.* »

Il n'eſt perſonne qui ne reconnoiſſe à ces traits la déſolation de Jéruſalem ſous Titus & Veſpaſien. La Prophétie eſt ſi claire, que ſi elle avoit été faite après l'événement, la peinture n'en auroit pû être ni plus vive, ni plus naturelle. Voici maintenant les paroles qui ſuivent, qui marquent encore un événement conſidérable, mais diſtingué de la priſe de Jéruſalem par les Romains.

» *Et peu de tems après le Seigneur* » *des armées viſitera (cette Ville) par* » *des tonnerres & des tremblemens de* » *terre, par les ſouffles des ouragans &*

» *des tempêtes, & par les flammes d'un* » *feu dévorant.* »

Cette Prophétie ne s'eſt accomplie à la lettre, que lorſque l'Empereur Julien voulut s'oppoſer aux décrets du Ciel ſur la deſtinée du Temple : les traits ſont bien marqués : la premiere deſcription ſuppoſe une armée qui vient détruire Jéruſalem, & la renverſer par terre. La ſeconde ſuppoſe non la force & la puiſſance des hommes, mais un Dieu irrité qui arme la nature, & les élémens, pour humilier une ſeconde fois cette Ville malheureuſe.

Revenons maintenant à nos partiſans des heureux haſards ; prenons le plus fier incrédule, le plus ſçavant Algébriſte, le Sophiſte le plus ſubtil ; qu'il ſoumette au calcul tous les rapports, toutes les combinaiſons qu'il peut déduire de la nature du haſard, & voyons comment il réſoudra le problême.

Je lui accorde volontiers (ce que bien d'autres ne lui accorderoient pas) que dans l'inſtant même où Julien entreprend d'élever le Temple des Juifs, il s'éleve dans la Judée,

dée, (ſuivant le cours de la nature) des tempêtes, des ouragans, des tremblemens de terre & des éruptions de feu, conformément à la deſcription du Prophéte Iſaïe; voilà ce qu'il pourra conclure à la rigueur de ſes raiſonnemens & de ſes calculs. Mais voici ce que ſon Adverſaire peut faire entrer dans les ſiens.

Si tous les phénomènes dont nous venons de parler peuvent n'avoir abſolument que le haſard pour cauſe; eſt-ce à cette même cauſe qu'il faudra rapporter la conformité de l'événement avec la Prophétie d'Iſaïe?

2°. Eſt-ce par un effet du haſard que les Prophétes ont prédit les différentes révolutions de la république des Hébreux, leurs captivités, les profanations du Temple, la ruine totale de Jéruſalem, la ceſſation finale de la loi de Moyſe, la venue du Meſſie & la diſperſion des Juifs?

3°. Eſt-ce le haſard qui porte J. C. à confirmer tout ce qui avoit été prédit par les Prophétes, à prédire aux Juifs les malheurs que leur avoit annoncé le Prophéte

Daniel, & à marquer de la maniére la plus préciſe la deſtinée future du Temple ?

4°. Eſt-ce le haſard qui conduit les armées Romaines aux pieds des murs de Jéruſalem dans le tems marqué par l'Ecriture, pour exécuter à la lettre l'Arrêt prononcé par J. C. contre cette Ville infortunée ? Eſt-ce le haſard qui force les Romains à donner eux-mêmes à l'univers entier des preuves de la vérité de la Religion qu'ils perſécutoient ?

5°. Eſt-ce le haſard qui malgré les cruautés inouies employées par les tyrans, malgré la ruſe & la politique, malgré toutes les puiſſances de la terre, & tous les efforts de l'eſprit humain, a maintenu & maintient encore la Religion Chrétienne dans ſes prérogatives, fait voir aux peuples étonnés les débris du Temple, les Juifs diſperſés, & J. C. adoré dans l'univers.

6°. Après des preuves de cette nature, ne ſuis-je point en droit de conteſter à notre Algébriſte le principe que je viens de lui accorder, & de lui demander ſi c'eſt

au haſard ſeul qu'on doit la conformité qui ſe trouve entre la vérité des Prophéties & la néceſſité d'anéantir l'entrepriſe de Julien ? Car ſi le Chriſtianiſme n'eſt qu'un fantôme, un ſyſtême de l'eſprit humain, une chimere que le haſard réaliſe ; pourquoi le haſard viendra-t-il encore s'oppoſer aux efforts d'un Empereur Apoſtat dans l'inſtant même qu'il va porter le dernier coup à la Religion qu'il déteſtoit?

Il ne s'agiſſoit pas dans le projet de Julien des raiſonnemens d'un eſprit fort, & des vaines déclamations d'un incrédule ; dont la Providence s'embaraſſe fort peu ; mais d'une expérience déciſive, la mieux concertée qui fut jamais, & la plus facile dans l'exécution. Evénement qui devoit réuſſir, non ſeulement par la ſimplicité du projet en lui-même, mais par l'habileté, la ruſe, la politique, l'autorité de celui qui l'avoit formé, par l'ardeur & le zèle avec lequel on ſe préparoit à l'exécuter ; en un mot, par toutes les reſſources que la

haine la plus implacable puisse suggérer au cœur humain.

Que l'on ajoute à ces raisons l'impossibilité de soupçonner une éruption naturelle, le peu d'espace où le tremblement de terre se fit sentir, l'opiniâtreté du feu à n'exercer son activité que dans le tems qu'on revenoit à la charge ; & pour encourager encore notre Mathématicien par de nouvelles conditions du problême, il peut observer que le phénomène des croix lumineuses, le seul qui pût décréditer les Peres, est précisément celui qui nous prouve l'authenticité de leurs témoignages ; que ce n'est point pour la premiere fois que dans ces contrées la nature obéit à son auteur, qu'elle lui a toujours été soumise, & pendant qu'il a vêcu & lorsqu'il est mort pour le salut des hommes, spectacle auquel elle a été plus sensible que les hommes eux-mêmes.

Enfin il peut encore observer que la gageure se fait en faveur d'une Providence, qui non seulement avoit prédit que le Temple ne se-

roit jamais rebâti, mais qui s'eſt oppoſée juſqu'à trois fois au rétabliſſement de ce même Temple ſous des Empereurs d'un caractère & d'une Religion oppoſée, ſous un Payen, ſous un Chrétien, & ſous un Apoſtat. Que l'Arrêt prononcé contre les Juifs ſubſiſte encore, qu'il s'exécute même à la vue & ſous les yeux de nos incrédules, que cette Nation malheureuſe ne gémit depuis tant de ſiécles, ſans culte, ſans Roi, ſans gouvernement, ſans pouvoir ſe confondre avec le reſte des Nations, que pour nous prouver l'action d'une Providence auſſi attentive à punir l'ingratitude des hommes, qu'elle eſt exacte à récompenſer ceux qui lui ſont fidéles.

Toutes ces circonſtances étroitement liées avec l'événement qui déconcerta le projet de Julien, doivent entrer dans le problême, & favoriſer par conſéquent le parti de celui que gagera pour la Providence. Si notre Algébriſte eſt de bonne foi, il doit avouer que la condition de ce dernier eſt infiniment ſupérieure à celle de ſon Adverſaire, &

qu'il n'eſt aucun nombre dans la nature qui puiſſe exprimer ſon avantage.

Je termine cet Ouvrage par une remarque ſur la nature du ſujet que je viens de traiter. Les preuves de la Religion Chrétienne conſidérées, ſoit dans leur nature, ſoit dans le rapport qu'elles ont les unes avec les autres, forment le plus beau ſpectacle que l'Etre ſuprême nous ait jamais préſenté. Tout homme convaincu de cette vérité s'étonnera peut être de la foule des Adverſaires que nous avons à combattre, & ne pourra croire qu'avec peine un phénomène auſſi ſingulier que l'incrédulité de l'eſprit humain. Mais je trouve la ſolution de cette difficulté dans la Religion même, dont on voudroit affoiblir la certitude. Elle m'apprend qu'elle a ſubi cette épreuve dès ſa naiſſance, & qu'elle la ſubira dans tous les tems, comme un témoignage toujours ſubſiſtant de ſa Divinité.

Il a été prédit qu'elle ſeroit toujours combattue (*x*), & toujours

(*x*) Et reſpondens Jeſus, dixit eis: Multi

victorieuſe (*y*). Prédiction accomplie à la lettre, nous avons pour nous l'expérience de dix-ſept ſiécles révolus, & nos Adverſaires n'ont pour eux que des raiſonnemens : que l'on peſe la valeur de ces deux motifs.

La nature de l'homme établit de concert avec l'Ecriture la vérité qui nous étonne. Je regarderois comme un paradoxe inſoutenable qu'une Religion contraire à nos paſſions & à nos préjugés ne trouvât pas dans nous un penchant ſecret à l'incrédulité. Une raiſon que l'ignorance défigure, un eſprit qui s'égare ſans

enim venient in nomine meo..... & multos ſeducent. *Matth. XXIV.* 4. Fuerunt verò & pſeudo-prophetæ in populo, ſicut & in vobis erunt Magiſtri mendaces, qui introducent ſectas perditionis, & eum, qui emit eos, Dominum negant. II. *Petr.* 2. 1. In noviſſimis temporibus diſcedent quidam à fide attendentes ſpiritibus erroris, & doctrinis Dæmoniorum. In hypocriſi loquentium mendacium. I. *Timoth. IV.* 1. Nam oportet & hæreſes eſſe, ut & qui probati ſunt, manifeſti fiant in vobis. I. *Cor. XI.* 19. &c.

(*y*) Portæ inferi non prævalebunt adverſus eam. *Matth.* 16. 28. &c.

ceſſe, un cœur que ſes paſſions tyranniſent : voilà l'héritage que nous a laiſſé notre premier Pere. Lorſque nous abandonnons l'Auteur & le Conſervateur de notre être, que nous détournons les yeux de cette lumière incréée, ſeule capable de nous conduire au milieu des ténébres qui nous environnent : qu'eſt-ce que l'homme ? Un amas de contradictions, un être déplacé dans la nature, deſtiné à flotter au gré de ſes paſſions, & que ſes paſſions ne peuvent jamais fixer.

Veut-on de plus que l'expérience confirme la vérité que nous avançons : que l'on ſuive pas à pas les démarches des incrédules, prenons pour exemple la manière dont ils ont attaqué les miracles, & l'on connoîtra bientôt ſi leurs préjugés ſont fondés ſur l'incertitude des preuves qu'ils attaquent, ou ſur un manque de bonne foi.

Qu'ont-ils répondu quand on leur a cité les miracles opérés dans l'ancienne Loi, pour atteſter la divinité de la miſſion de Moyſe ? Ne pouvant les attribuer au cours ordinaire de la nature, ils ont douté

de l'authenticité des monumens où ces miracles ſont rapportés. Lorſqu'on les a ſerré de plus près par les miracles de J. C. prédits dans l'ancienne Loi, & qui prouvent par conſéquent la divinité des deux Teſtamens, ils ſe ſont rejettés ſur les prodiges que les Payens ſe revendiquent, ils ont accuſé la crédulité des peuples & la foibleſſe de l'eſprit humain.

Maintenant que nous leur citons un miracle, dont les hommes les plus oppoſés par leurs intérêts, les Juifs, les Payens & les Chrétiens conviennent unanimement, où la Providence toujours d'accord avec elle-même juſtifie la conduite qu'elle a tenue dans tous les ſiécles, où l'idolâtrie vient tomber aux pieds de Jeſus-Chriſt, où cette *Jéruſalem céleſte*, l'objet de toutes les Prophéties s'éleve avec éclat ſur les débris des Empires, pour atteſter la puiſſance de celui qui les a renverſés (z), quelle conduite ont

(z) In diebus autem regnorum illorum ſuſcitabit Deus cœli regnum, quod in æternum non diſſipabitur..... Comminuet autem, & conſumet univerſa regna hæc: &

tenu nos Adversaires ? Ils ont tout attribué à un heureux hasard ; sans penser que le hasard irrégulier de sa nature, ne peut par conséquent être susceptible d'une uniformité parfaite, & encore moins de la liaison qui se trouve entre toutes les déclarations de l'Etre suprême, depuis le commencement du monde, jusqu'à la fameuse époque où il déconcerta le projet de l'Empereur Julien.

Conclusion de cet Ouvrage.

Nous venons d'exposer aux yeux du Lecteur l'entreprise la plus capable de prouver aux hommes la fausseté de la Religion Chrétienne, si elle avoit été redevable à l'esprit humain de son établissement & de sa propagation.

Nous avons fait voir que les motifs du projet exigeoient une déclaration formelle de l'Etre suprême en faveur de la révélation.

Que Julien avoit aggravé l'impiété de son entreprise par tous les

ipsum stabit in æternum. *Daniel.* II. 44.

moyens qu'il mit en uſage pour é eindre la Religion de J. C. & que ſa haine portée juſqu'au dernier période, méritoit que le Tout-Puiſſant appéſantit ſon bras ſur ce nouveau Pharaon.

Que le miracle qui déconcerta ſon entrepriſe fut fait aux yeux de l'univers ; & que la Providence en a perpétué la mémoire par des monumens d'autant plus authentiques, que la ſucceſſion des tems, loin de les affoiblir, n'a fait que leur donner une nouvelle force.

Que les Sophiſtes & les Ecrivains du Paganiſme, les admirateurs & les confidens de Julien, n'ont pû cacher la honte de leur défaite, ni ternir la gloire qui rejailliſſoit ſur l'Egliſe.

Que l'Egliſe elle-même nous a fourni de cet événement les preuves les plus convaincantes, tant par les témoignages des Peres contemporains, que par les ſuffrages de tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, qui n'ont ceſſé d'en tirer des preuves contre les Juifs & les Payens.

Nous avons enſuite examiné les difficultés de nos Adverſaires, &

nous avons fait voir qu'on ne pouvoit attribuer cet événement, ni au cours ordinaire de la nature, ni à l'artifice des Chrétiens, ni à l'effet d'un heureux haſard.

Que tous les phénomènes qui ont accompagné le prodige s'éclairent, ſe ſoutiennent & ſe prouvent mutuellement les uns les autres, ſoit qu'on enviſage les preuves qui conſtatent leur poſſibilité, ſoit qu'on les conſidére comme des conſéquences ſubordonnées à un effet principal, ſoit qu'on ait égard au but auquel la Providence le deſtinoit.

Enfin de toutes les circonſtances qui concourent à former cet événement, il n'en eſt aucune qui ne préſente aux yeux du ſpectateur, l'action d'une intelligence ſupérieure à la nature créée, toujours attentive à protéger l'innocence & à confondre l'impiété.

C'eſt ainſi que la Providence a voulu qu'il n'y eut aucun genre de perſécution que la Religion Chrétienne n'ait eſſuyée pour nous donner la preuve la plus complette, & en même-tems la plus conſolan-

te de ſa vérité : Preuve qui mérite de notre part une confiance entiere aux promeſſes de JESUS-CHRIST ; *le Ciel & la terre paſſeront, mais ſes paroles ne paſſeront pas.* Il nous l'a dit, & il nous l'a prouvé.

Fin du ſecond Volume.

ADDITIONS
ET
REMARQUES.

CHAPITRE I. page 1.

Remarques de M. Warburton, ſur la Théocratie des Juifs, tirées de ſon Livre, ſur la divinité de la Miſſion de Moyſe.

DIEU voulant ſéparer les Hébreux du reſte des Nations, pour les préſerver de l'idolâtrie & des vices qui en ſont les ſuites, leur propoſa de les prendre ſous ſa protection, de les choiſir pour ſon peuple, & de devenir leur Roi (*a*). Le peu-

(*a*) Si ergo audieritis vocem meam, &

ple y acquieſça, & Dieu leur donna les loix qu'ils devoient obſerver.

Ces loix étoient de deux eſpéces: les unes relatives au culte qu'on devoit à l'Etre ſuprême; les autres concernoient le maintien de la ſociété civile.

Les unes & les autres obligeoient également les Juifs, puiſqu'elles émanoient de l'Etre ſuprême, & que priſes conjointement, elles conſtituoient la Théocratie.

D'où il ſuit qu'on ne pouvoit rejetter Dieu comme *divinité protectrice*, ſans le rejetter en même-tems comme *légiſlateur*; ou ce qui revient au même, qu'on ne pouvoit pécher contre la *Religion*, ſans pécher dès-lors contre la *Loi*. L'idolâtrie étoit donc regardée à juſte titre chez les Juifs comme un crime d'état, & punie en conſéquence, puiſqu'elle ne tendoit à rien moins qu'à diſſoudre une conſtitu-

cuſtodieritis pactum meum, eritis mihi in peculium de cunctis populis: mea eſt enim omnis terra. Et vos eritis mihi in regnum ſacerdotale & gens ſancta. *Exod. XIX.* 5. 6.

tion

tion acceptée librement par le corps entier de la Nation. Ce qui fournit une réponſe aux fameuſes difficultés de nos incrédules ſur les loix pénales décernées dans l'ancien Teſtament contre les Idolâtres.

M. le Clerc dans les lettres, qui portent pour titre, *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, n'eſt point du même avis que nous ſur la durée de la Théocratie chez les Juifs ; il prétend qu'elle finit au tems où ce peuple commença d'être gouverné par des Rois. » Il paroît, dit-il, par l'Ecriture que » Dieu n'a gouverné la République » des Hébreux en qualité de chef » politique, que pendant qu'ils n'avoient point de Rois..... Pendant tout ce tems-là Dieu fit les » fonctions de Roi. Il jugeoit les » affaires, il répondoit par l'Oracle, il régloit la marche de l'armée, il envoyoit même quelquefois un Ange, on n'étoit obligé » d'obéir qu'aux ſeuls ordres émanés de Dieu. Mais lorſqu'il y eut » des Rois en Iſraël, & que le » Royaume fut attaché à la famille de David, les Rois furent maî-

» tres abſolus, & Dieu ceſſa de » faire leurs fonctions..... C'eſt » pour cela que Dieu dit à Samuel, » lorſqu'Iſraël voulut avoir un Roi » pour le juger à la maniere de tou- » tes les Nations, ce n'eſt pas vous » qu'ils ont rejetté, mais moi, afin » que je ne régne pas ſur eux «. *Sentimens de quelques Théologiens, &c. pag.* 78. 79. *&c.*

Le deſſein des Juifs en demandant un Roi, étoit, il eſt vrai, de former une Monarchie indépendante ſemblable à celle des Idolâtres; c'eſt dans ce ſens que Dieu prit les paroles de ſon peuple, lorſqu'il lui reprocha ſon ingratitude & ſon impiété. Touché néanmoins de compaſſion, il condeſcendit à la foibleſſe des Juifs, ſans les expoſer aux ſuites fâcheuſes d'une demande dont ils n'avoient ni prévu l'étendue, ni ſenti l'importance. Il leur donna donc un Roi, mais qui n'en avoit que le titre, & qui relativement au peuple ne faiſoit que les fonctions de *Viceroi*, ou de député de Dieu; car ce n'étoit pas le peuple qui le choiſiſſoit, mais Dieu

ſeul, comme on le peut voir dans l'élection de Saül, & de ſes Succeſſeurs.

La forme eſſentielle du gouvernement des Hébreux étoit la même ſous les Juges & ſous les Rois quant au pouvoir légiſlatif. Toute la différence ne conſiſtoit que dans l'exercice extérieur de ce pouvoir. Les Juges manifeſtoient les ordres du Seigneur, comme députés *Ariſtocratiques*, & les Rois, comme députés *Monarchiques*.

Ce changement qui ne touchoit qu'à l'acceſſoire, importoit peu à la Providence, & ne mettoit aucun obſtacle à ſes vûes. C'eſt ce qui paroît par les paroles de Moyſe. *Lorſque vous ſerez entré dans la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, que vous la poſſederez, & que vous l'habiterez, & que vous vous direz à vous même, j'établirai ſur moi un Roi ſuivant la coutume des Nations qui m'environnent : vous établirez ſur vous celui que le Seigneur votre Dieu aura choiſi du milieu de vos freres. Vous ne pourrez choiſir pour Roi un homme d'une autre Nation qui*

ne ſoit pas votre frere (*b*).

Les Juifs étoient donc autoriſés à demander un Roi, & ce texte, comme veulent l'inſinuer les Incrédules, n'eſt nullement contradictoire à la réprimende ſévére que Dieu fit par ſon Prophéte. Quiconque a bien étudié dans l'Ecriture le caractère de ce peuple, ſon goût pour les coutumes des Nations, ſa légéreté, ſon penchant à l'idolâtrie, verra du premier coup d'œil que ce n'étoit pas le beſoin de l'Etat qu'il avoit en vûe lorſqu'il voulut avoir un Roi, mais un orgueil ſecret, un deſir inſatiable de cet appareil extérieur qu'il voyoit dans les Nations dont il étoit environné ; cet orgueil lui fit oublier la protection de ſon Dieu, pour mettre ſa confiance dans un homme ; c'eſt ce

(*b*) Cùm ingreſſus fueris terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi, & poſſederis eam, habitaveriſque in eâ, & dixeris : conſtituam ſuper me Regem, ſicut habent omnes per circuitum Nationes : eum conſtitues quem Dominus Deus tuus elegerit de numero fratrum tuorum. Non poteris alterius gentis hominem Regem facere, qui non ſit frater tuus. *Deuteron. XVII.* 14. 15. 16.

que renferme la réponſe que le Seigneur fit à Samuel, *ce n'eſt pas vous qu'ils ont rejetté, c'eſt moi.*

Nous nous propoſons maintenant de faire voir 1°. Que la Théocratie des Juifs ne fut point abolie ſous le regne de Saül, & des Rois ſes Succeſſeurs. 2°. Que la venue du Meſſie eſt la véritable époque de cette abolition.

Ne craignez pas, dit Samuel au peuple lorſque Dieu voulut lui faire connoître ſon crime pour le lui pardonner, *ne craignez pas, vous avez fait tout ce mal, cependant n'abandonnez pas le Seigneur, mais ſervez-le de tout votre cœur. Ne courez point après des choſes vaines qui ne vous ſeront d'aucune utilité, & qui ne vous délivreront pas des mains de vos ennemis, parce qu'elles ſont vaines. Et le Seigneur, à cauſe de la grandeur de ſon nom, n'abandonnera pas ſon peuple..... Si au contraire vous perſévérez dans votre malice, vous périrez vous & votre Roi.* (*c*)

(*c*) Nolite timere, vos feciſtis univerſum malum hoc : verumtamen nolite recedere à tergo Domini, ſed ſervite Domino in omni corde veſtro. Et nolite declinare poſt va-

Ce pardon ſuppoſe que le repentir du peuple fut ſincere, & qu'il fut prêt de faire à Dieu le ſacrifice de ſon Roi. Dieu de ſon côté confirma l'élection de Saül, & ne rompit point le pacte qu'il avoit fait avec ſon peuple. Il ſubſiſta dans toute ſon étendue, puiſque nous voyons que Saül & ſes Succeſſeurs, loin d'agir par eux-mêmes, ne manquoient pas de conſulter le Seigneur & de recevoir ſes ordres dans les occaſions importantes. (*d*)

Les loix & les coutumes des Juifs ne furent point changées, & elles auroient dû l'être, ſi la Théocratie eût été éteinte par le gouvernement des Rois. Les ſacrifices offerts au nom de la Nation, étoient

na quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana ſunt. Et non derelinquet Dominus populum ſuum propter nomen ſuum magnum: quia juravit Dominus facere vos ſibi populum..... quod ſi perſeveraveritis in malitiâ, & vos & Rex veſter pariter peribitis. I. *Reg.* XII. 20. 21. &c.

(*d*) Et conſuluit Saül Dominum: num perſequar Philiſthiim? I. *Reg.* XIV. 37. Igitur poſt hæc conſuluit David Dominum. II. *Reg.* II. 1.

l'acte qui marquoit le plus distinctement la Théocratie, ou ce qui revient au même, le rapport qui subsistoit entre Dieu comme *Roi*, & le peuple comme une *Nation sainte, & un Royaume Sacerdotal.* (*e*) Il y avoit entre cet acte, selon S. Paul, & la loi des Juifs une connexion si étroite, que l'un ne pouvoit subsister sans l'autre. (*f*) Or, nous ne voyons pas que depuis l'établissement des Rois, les Juifs ayent changé aucune de leurs cérémonies, leur Théocratie a donc toujours subsisté.

Lorsque Moyse prédit aux Juifs que la forme extérieure de leur gouvernement changeroit un jour, il ne suppose point que la forme essentielle dût être altérée. Il prescrit aux Rois les régles qu'ils devoient suivre, & lorsqu'ils s'en sont écartés, nous voyons que le Seigneur les dépose, en nomme d'autres à leur place, partage leurs Royaumes, &c. En un mot, qu'il fait à l'égard du peuple Juif les actes

(*e*) Exod. XIX. 6.

(*f*) Translato enim Sacerdotio, necesse est ut & legis translatio fiat. *Hebr. VII.* 12.

de ſouverain immédiat ; Dieu conſerva toujours le nom de *Dieu d'Iſraël*, & le peuple, celui de *peuple de Dieu*, les Rois furent appellés, les *ſerviteurs*, les *oints* du Seigneur. *Salomon*, dit l'Ecriture, (*g*) *s'aſſit en qualité de Roi ſur le Thrône du Seigneur.* La Reine de Saba bien informée de la conſtitution des Hébreux, dit à Salomon. *Beni ſoit le Seigneur votre Dieu qui a voulu vous établir* SUR SON THRÔNE, *en qualité de Roi du Seigneur votre Dieu* (*h*). Abia Roi de Juda reprochoit aux troupes de Jeroboam d'adorer des veaux d'or, & ſur le point de livrer la bataille, il leur adreſſa ces paroles. *Vous prétendez réſiſter au Royaume que le Seigneur poſſede par les enfans de David..... Quant à nous, nous obſervons les préceptes du Seigneur notre Dieu que vous avez abandonnés..... Enfans d'Iſraël ne combattez pas contre le Seigneur le*

(*g*) Sedítque Salomon ſuper ſolium Domini in Regem pro David Patre ſuo. I. *Paralip.* c. XXIX. 23.

(*h*) Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare ſuper Thronum ſuum, Regem Domini Dei tui. II. *Paralip.* IX. 8.

Dieu

Dieu de vos Peres. (*i*) Dieu ſe déclara pour Abia, & Jeroboam fut vaincu.

C'eſt conformément à ces principes que les Septante dans le trente-cinquiéme verſet du Chapitre neuviéme du ſecond Livre d'Eſdras, ont donné le nom de Royaume de Dieu, au Royaume des Juifs ; la verſion Syriaque & Arabique ont adopté la même expreſſion ; & c'eſt auſſi pour cette raiſon que le Pſalmiſte appelle Dieu ſon Roi (*k*), & le Roi des enfans de Sion (*l*).

Nous avons encore une infinité d'autres paſſages dans l'Ecriture qui prouvent la premiere partie de notre propoſition ; revenons à la ſeconde.

La Théocratie chez les Juifs

(*i*) Nunc ergo vos dicitis quod reſiſtere poſſitis regno Domini, quod poſſidet per filios David, habetiſque grandem populi multitudinem..... Nos cuſtodimus præcepta Domini Dei noſtri, quem vos reliquiſtis..... Filii Iſraël nolite pugnare contra Dominum Deum Patrum veſtrorum. II. *Paral.* XIII. 8. 11. 12.

(*k*) *Pſalm.* LXXXIV. 3.

(*l*) *Pſalm.* CXLIX. 2.

avoit été inſtituée de la manière la plus ſolemnelle, elle devoit donc être abolie de même. S'il importe aux hommes de connoître les loix qu'ils doivent obſerver, il ne leur importe pas moins de ſçavoir quand elles ſont abrogées, ſurtout lorſqu'elles ont une liaiſon eſſentielle avec la forme de leur gouvernement; c'eſt un des premiers principes du droit naturel. Or depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la venue du Meſſie, nous ne voyons aucun acte ſolemnel en vertu duquel Dieu modifie la Loi qu'il avoit donnée aux Juifs; il y a même plus, nous ne voyons dans leurs cérémonies, & dans leurs ſacrifices aucun changement, aucune modification eſſentielle. La conſtitution de ce peuple a donc toujours été la même juſqu'à la venue du Meſſie, où elle fut abrogée, & juſqu'à la ruine de Jéruſalem, où elle fut éteinte alors.

Les hoſties & les ſacrifices furent abolis (*m*). *Le peuple qui devoit re-*

(*m*) Deficiet hoſtia & ſacrificium. *Daniel.* IX. 27. &c.

nier ſon Dieu, ne fut plus ſon peuple (*n*), *l'abomination de la déſolation fut dans le lieu Saint* (*o*). Les Juifs perdirent leur Sacerdoce, *& le Sacerdoce étant transferé*, dit l'Apôtre, *il falloit que la Loi le fût auſſi* (*p*).

Je regarde l'abolition de la Théocratie chez les Juifs par la venue du Meſſie, comme l'époque de l'accompliſſement de la fameuſe Prophétie de Jacob. *Le ſceptre ne ſortira point de Juda, juſqu'à ce que celui qui doit être envoyé ne ſoit arrivé.* Ou ce qui revient au même, *la Théocratie des Juifs* incorporés dans la Tribu de Juda depuis la captivité, *ne finira point, juſqu'à ce que le Fils de Dieu vienne prendre poſſeſſion du Royaume de ſon Pere.* Car à la rigueur, il eſt certain qu'il n'y a eu parmi les Juifs, depuis le commencement de leur République juſqu'à la venue du Meſſie, ni d'autre Roi, ni d'autre Légiſlateur que

(*n*) Et non erit ejus populus qui eum negaturus eſt, *Daniel.* IX. 26.

(*o*) Et erit in Templo abominatio deſolationis. *Ibid.* 27.

(*p*) *Hebr.* VII. 12.

Dieu ſeul, ſuivant les paroles du Pſalmiſte, *le Seigneur eſt notre Juge, le Seigneur eſt notre Légiſlateur, le Seigneur eſt notre Roi.*

CHAPITRE I. pag. 18.

Jeſus leur dit : Vous voyez toutes ces choſes, & moi je vous le dis, & vous en aſſure, il ne reſtera pas pierre ſur pierre de tout cet édifice.

Réflexions de S. Jean Chryſoſtôme ſur ce texte.

» CETTE Prophétie ſuffit ſeule » pour démontrer l'infaillibili- » té des prédictions de Jeſus-Chriſt. » Etant entré dans le Temple de » Jéruſalem, qui ſubſiſtoit alors » dans toute ſa beauté, & qui étoit » ſi célébre par la grandeur & la » magnificence de ſes bâtimens, par » l'or & les richeſſes dont il brilloit » de toute part, par le merveilleux » aſſemblage de tout ce que la na- » ture & l'art pouvoient lui don- » ner de beautés ; & ſes Diſciples

» regardant avec étonnement ces » richeſſes & cette magnificence, le » Sauveur du monde leur dit. *Vous » voyez tous ces bâtimens, & moi je vous » le dis & vous en aſſure, il n'en re- » ſtera pas pierre ſur pierre ;* leur » faiſant entendre par ces paroles » que ce fameux Temple ſeroit » bientôt détruit, ruiné de fond en » comble, & réduit enfin dans l'é- » tat où on le voit à préſent à Jéru- » ſalem. Reconnoiſſez donc la puiſ- » ſance toute divine de la parole » de J. C. & dans la manière dont » il a établi & exalté par toute la » terre ceux qui ont cru en lui, & » dans celle dont il a humilié & » anéanti ſes ennemis. Rien n'étoit » dans tout l'univers ni plus riche, » ni plus magnifique que ce Tem- » ple, rien n'étoit ni ſi reſpecté ni ſi » fréquenté..... Cependant une » parole du Sauveur du monde a » ſuffi pour détruire de fond en » comble, & pour anéantir toute » ſa gloire. L'endroit même le plus » ſaint de ce Temple, celui dont il » n'étoit pas permis aux Juifs d'ap- » procher, ni même à tous les Prê- » tres, mais ſeulement au grand

» Pontife, qui n'y entroit qu'une
» fois l'an avec ſes ornemens Pon-
» tificaux & en grand appareil, à
» préſent foulé aux pieds de tout le
» monde, des plus impies & des
» plus ſcélérats, ſans que perſonne
» ſe mette en devoir de les en em-
» pêcher, de ſorte que par la force
» de cette parole du Sauveur du
» monde les choſes en ſont venues
» à ce point, qu'il n'y reſte plus
» rien de ce Sanctuaire Auguſte que
» ce qu'il faut pour reconnoître
» l'endroit où il étoit autrefois. Fai-
» tes réflexion quelle a dû être la
» puiſſance de celui qui a fait tout
» cela. Conſidérez que cette Na-
» tion ſi puiſſante, autrefois maî-
» treſſe de tant de peuples, victo-
» rieuſe de tant de Rois, n'a jamais
» pu rétablir ce Temple, quelque
» effort qu'elle ait fait; tant il eſt
» vrai que comme perſonne ne peut
» détruire ce que J. C. a édifié,
» perſonne auſſi ne peut réédifier ce
» qu'il a détruit. Il a établi l'Egli-
» ſe, & perſonne ne pourra jamais
» la détruire; il a détruit le Tem-
» ple, & perſonne ne pourra jamais
» le rétablir. Ce n'eſt pas que les

» Juifs ne l'ayent entrepris pluſieurs » fois, & Dieu l'a permis afin qu'on » ne pût dire qu'ils auroient pu le » rebâtir s'ils l'avoient voulu. Car » vous ſçavez que même de notre » tems, cet Empereur ſi fameux par » ſon Apoſtaſie & ſon impiété, leur » donna tout pouvoir de relever leur » Temple, qu'il les y aida de toutes » ſes forces, & qu'ils commencerent » même à y travailler avec toute » l'ardeur imaginable, mais qu'ils » ne purent jamais avancer leur » ouvrage à cauſe des flammes » qui ſortant des fondemens qu'ils » avoient creuſés, les obligerent de » quitter, & de prendre la fuite. Et » afin qu'on ne put pas douter des » efforts qu'ils avoient faits dans cette » entrepriſe, c'eſt qu'encore aujour- » d'hui on voit les fondemens qu'ils » ont creuſés, ſans avoir jamais pu » mettre une pierre ſur l'autre, par- » ce que la parole de J. C. s'y op- » poſoit. Ce Temple avoit été dé- » truit autrefois par les Babylo- » niens, mais les Juifs étant reve- » nus de leur captivité qui avoit » duré ſoixante & dix ans, n'eurent » point de peine à le rebâtir, ils le

» firent même ſi magnifique, que la
» gloire de ce ſecond Temple,
» comme le diſent les Prophêtes,
» ſurpaſſoit celle du premier. Il y
» a déja quatre cents ans écoulés
» depuis que ce ſecond Temple a
» été détruit par les Romains, &
» cependant il n'a pu être rebâti,
» & il n'y a pas la moindre appa-
» rence qu'il le ſoit jamais, parce
» que la parole de J. C. s'y oppo-
» ſe. Car quel autre obſtacle peut
» les en empêcher ? Sont-ce les ri-
» cheſſes qui leur manquent ? N'ont-
» ils point un Patriarche qui en
» amaſſe de tout côté par les tri-
» buts qu'il exige d'eux ? Y a-t-il
» jamais eu une Nation plus entre-
» prenante, plus effrontée, plus
» audacieuſe, & même plus guer-
» riere ? Ne ſont-ils pas en grand
» nombre dans la Paleſtine, dans la
» Phénicie, & par tout ailleurs ?
» Comment donc n'ont-ils pu réta-
» blir leur Temple, hors duquel ils
» ſçavent qu'ils ne peuvent faire
» aucune fonction de leur Religion,
» ne leur étant point permis par la
» Loi de faire hors de ſon enceinte,
» ni ſacrifice, ni oblation, ni éle-

» ver d'autel, ni offrir des victimes,
» ni faire des libations, ni brûler
» des parfums, ni pratiquer au-
» cune autre cérémonie de leur Re-
» ligion?

» Dieu n'a pas voulu punir les
» Juifs immédiatement après leur
» crime. Mais il les a attendu près de
» quarante ans avant de les châtier.
» En effet le Sauveur du monde a
» été crucifié ſous l'Empire de Ti-
» bere, & Jéruſalem n'a été priſe
» & ruinée que ſous Veſpaſien par
» Tite ſon fils. Pourquoi Dieu a-
» t-il attendu ſi long-tems à les pu-
» nir? C'étoit pour leur donner le
» loiſir de faire pénitence, d'expier
» leur Déïcide, & de ſe convertir
» à lui; mais n'ayant pas voulu
» profiter de ce tems pour ſe recon-
» noître, & perſiſtant toujours dans
» leur endurciſſement, Dieu a fait
» enfin tomber ſur eux le châti-
» ment qu'ils méritoient, en rui-
» nant leur Ville capitale, & en les
» diſperſant par toute la terre. Ce
» qui eſt encore un autre effet de ſa
» bonté à leur égard. Car s'il les a
» ainſi diſperſés par tout, c'eſt afin

» qu'ils voyent J. C. reconnu & » adoré par tous les hommes, & » qu'en le voyant, ils admirent la » puiſſance toute divine, qu'ils re- » connoiſſent l'énormité de leur cri- » me, & qu'ils ſe convertiſſent à » lui. Ainſi leur diſperſion & leur » captivité, eſt pour eux une in- » ſtruction ſalutaire, une occaſion » & un motif de converſion & de » réſipiſcence. En effet, s'ils étoient » reſtés dans leur pays, ils n'auroient » pas reconnu ſi facilement, ni ſi » évidemment la vérité des Prophé- » ties touchant la converſion des » Nations idolâtres ; car que diſent
Pſal. II. 8. » ces Prophéties ? *Demandez moi,* » *& je vous donnerai les Nations pour* » *héritage, & les extrémités de la* » *terre pour votre poſſeſſion.* Il falloit » donc qu'ils fuſſent diſperſés par » tout, afin qu'ils viſſent, de leurs » propres yeux, que J. C. a en ef- » fet pour héritage les Nations ido- » lâtres, & qu'il poſſéde toute la » terre, juſqu'à ſes extrêmités les » plus reculées. Un autre Pro-
Sophon. II. 11. » phéte dit encore : *Tous les hom-* » *mes l'adoreront chacun dans leur* » *pays.* Il falloit donc qu'ils fuſſent

» emmenés captifs dans tous les
» pays pour être témoins que les
» hommes reconnoiſſent & adorent
» J. C. dans tous ces pays. Une au-
» tre Prophétie porte, que *toute la* Iſaï. XI. 9.
» *terre ſera remplie de la connoiſſance*
» *de Dieu, qui ſe répandra par tout*
» *ſur elle comme une mer.* Il falloit
» donc qu'ils fuſſent tranſportés par
» toute la terre, afin qu'ils viſſent
» que la connoiſſance du vrai Dieu
» eſt répandue par tout, & que la
» véritable piété fleurit dans toutes
» les Egliſes du monde. Voilà quel-
» le eſt la cauſe de la diſperſion des
» Juifs. Dieu veut qu'ils voyent
» par tout l'accompliſſement des
» Prophéties, & qu'ils ayent des
» preuves ſenſibles de la puiſſance
» toute divine de J. C. afin que pour
» peu qu'ils veuillent ſe rendre do-
» ciles, ils parviennent à la con-
» noiſſance de la vérité, ou que s'ils
» perſiſtent dans leur opiniâtreté, ils
» ſoient inexcuſables au grand jour
» du Jugement.

» La Providence enviſage un au-
» tre objet dans la diſperſion de ce
» peuple, c'eſt notre propre utilité
» & notre avantage particulier : afin

» qu'en admirant la conformité des
» Prophéties qu'il a faites touchant
» la ruine de Jéruſalem, & la diſ-
» perſion des Juifs, avec celles de
» Daniel, de Malachie, de David,
» d'Iſaïe, & de tous les autres an-
» ciens Prophétes, & voyant les
» unes & les autres ſi manifeſte-
» ment accomplies : conſidérant en-
» ſuite, combien les Juifs ſont ſé-
» vérement punis de leur ingratitu-
» de envers Dieu, par la perte de
» leur liberté, de leur République,
» & de leur Religion même ; nous
» apprenions de-là quelle eſt la
» puiſſance de celui qui a prédit &
» accompli toutes ces choſes, &
» qu'en même-tems que nos enne-
» mis éprouvent les plus terribles
» effets de ſa juſte vengeance, qu'ils
» frémiſſent de rage & de dépit à
» la vûe des biens dont il nous a
» comblés, nous ſoyons pénétrés
» d'amour & de reconnoiſſance pour
» ſes bontés infinies, & que nous
» ne ceſſions de le louer, & de le
» bénir à jamais. (*q*)

(*q*) Excerpta ex Homiliis Sancti Chryſoſt. contra Judæos. P. Baltus interprete.

CHAPITRE I. p. 14.

Seigneur, vous êtes mon Dieu, je vous glorifierai, & je bénirai votre nom, parce que vous avez fait des prodiges, & que vous avez fait voir la vérité de vos deſſeins éternels, &c.

M. Warburton s'en tient à ce texte, & paſſe tout de ſuite au ſixiéme verſet. Nous croyons cependant que l'intermédiaire contient une Prophétie des plus claires ſur la ruine de Jéruſalem. Expoſons la ſuite des paroles d'Iſaïe.

Parce que vous avez réduit la Ville en un tombeau, que vous l'avez enſevelie ſous ſes ruines, que vous en avez fait la demeure des étrangers : afin qu'il n'y ait plus de Ville, & qu'elle ne ſoit jamais rétablie.

M. de Sacy, le P. Calmet, Grotius & quelques autres Commentateurs penſent qu'il ne s'agit point ici de la Ville de Jéruſalem, mais

que le Prophéte veut parler de *Samarie* ou de Babylone. Ce ſentiment n'eſt fondé que ſur la ponctuation qu'ils ont adoptée ; ils terminent la phraſe à ces mots, *urbem fortem in ruinam.* Et joignent ceux-ci, *domum alienorum*, avec les ſuivans, *ut non ſit civitas.* Ce qui fait en effet un ſens contraire au nôtre, & qu'on ne peut plus appliquer à Jéruſalem ; car Jéruſalem, dans le tems que parloit le Prophéte, n'étoit pas la demeure des étrangers.

La Vulgate, la Polyglote de Walton, M. Watable, & S. Jérôme (*a*) ne ſe ſervent que de la ponctuation que nous avons adoptée. *Ex urbe*, dit M. Watable, *arcem externorum feciſti, ex urbe clariſſimâ in qua te colebant, feciſti ut eſſet arx*

(*a*) Civitas quondam fortis Hieruſalem intelligitur quæ facta eſt domus alienorum.... hæc civitas cùm deſtructa fuerit, in æternùm non ædificabitur. Deſtructa autem civitate Hieruſalem pro impietate ſuâ, laudabit Dominum populus fortis ; quis ſit autem iſte populus fortis, ſequens verſus oſtendit. *Civitas gentium robuſtarum timebit te.* Hoc eſt, Eccleſia de gentibus congregata. *S. Hyeron. in caput XXV. Iſai.*

eorum qui alieni ſunt à fide tuâ.

Cette explication eſt la plus naturelle ; tous les Interprêtes conviennent que dans la ſuite de cette Prophétie il s'agit de la vocation des Gentils : or il n'y auroit aucune liaiſon dans les paroles d'Iſaïe, s'il joignoit ici deux événemens qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre.

S. Jérôme nous avertit que de ſon tems les Juifs faiſoient tous leurs efforts pour détourner le ſens de cette Prophétie, & l'adapter à la Ville de Rome. Il nous en donne la raiſon. Les Prophéties qui ont pour objet la ruine de Jéruſalem n'ont jamais été du goût des Juifs ; c'eſt pour cela, dit le même Pere, que les Septante ont ajouté de leur chef ces paroles qui ne ſe trouvent point dans le texte Hébreu : *Trade omnia hæc Gentibus, donnez toutes ces choſes aux Gentils. Legenti*, dit-il, *perſpicuum eſt quod non Scripturæ verba, ſed ſenſum ſuum poſuerint, eò quod myſteria Legis & Templi transferenda ſint ad Eccleſias Nationum.*

M. Warburton fait enſuite une

alluſion très-ingénieuſe, & fort naturelle du voile dont parle le Prophéte Iſaïe, avec celui du Temple de Jéruſalem. C'eſt auſſi l'opinion de Forerius. *Frequens*, dit-il, *in Scripturis eſt, velaminis ad ignorantiam declarandam ſimilitudo. Nam & velamen ſuper cor Judæorum adhuc poſitum dicit Paulus, & auferendum cùm converſi fuerint ad Dominum.* II. Cor. 13. *Neque diſciſſio illa veli in Templo aliud, credo, notabat, quàm per Domini mortem ſanctiſſima & occultiſſima quæque omnibus patere, neque in cæcitate manſuros, niſi qui velamen ſuis manibus iterùm ſuper oculos ponerent.* Critic. Sacra. tom. 4. pag. 268.

CHAPITRE

CHAPITRE I. pag. 19.

Ses Diſciples lui ayant demandé quand arriveroit ce déſaſtre, Jeſus leur répondit, lorſque vous verrez dans le lieu Saint l'abomination de la déſolation prédite par le Prophéte Daniel.

LA Prophétie à laquelle J. C. renvoye ſes Diſciples dans le texte que nous venons de citer, eſt ſans contredit un des plus beaux morceaux de l'Hiſtoire ſainte. Elle renferme l'époque préciſe de la venue du Meſſie ſur la terre, le tems qu'il commença de prêcher ſon Evangile, celui de ſa mort, l'abolition de la Loi Judaïque, la priſe de Jéruſalem par les Romains, la deſtruction du Temple, & la déſolation du peuple Juif juſqu'à la conſommation des ſiécles. Nous allons d'abord expoſer la Prophétie, & nous la comparerons enſuite aux faits hiſtoriques.

Daniel proſterné devant le Seigneur lui adreſſoit ſes prieres & ſes larmes en faveur de ſa Nation, lorſqu'un Ange vint lui annoncer de la part de Dieu ce qui devoit arriver dans la ſuite des tems. Voici le ſens des paroles.

» Le tems eſt fixé, & réduit (*a*) à » ſoixante-dix ſemaines, qui doi- » vent s'écouler ſur votre peuple, » & ſur votre Ville ſainte avant » que la prévarication ſoit con- » ſommée, & que le péché reçoive » fin, & que l'iniquité ſoit effacée, » & que la Juſtice éternelle deſcen- » de ſur la terre, & que la viſion » & la Prophétie ſoient accomplies, » & que le Saint des Saints reçoive » l'onction. Faites attention à ce » que je vais vous dire. Depuis la » permiſſion qui ſera donnée de » faire rebâtir la Ville de Jéruſalem » juſqu'à la venue du Chriſt, qui » doit faire la fonction de Chef, il » s'écoulera ſept ſemaines & ſoi- » xante-deux ſemaines ; & la pla-

(*a*) La plûpart des Interprêtes rendent le mot *abbreviatæ* de la Vulgate, par celui de *conciſæ*, *fixæ*, *determinatæ*. Nous avons ſuivi ce ſens.

» ce & les murs ſeront rebâtis, mais
» avec beaucoup de peine (*b*). Et
» après ſoixante & deux ſemaines
» (*c*) le Chriſt ſera mis à mort, &
» le peuple qui le doit renoncer ne
» ſera plus ſon peuple. Un peuple
» avec ſon Chef qui doit venir, dé-
» truira la Ville & le Sanctuaire;
» elle finira par une ruine entiere,
» & la déſolation qui lui eſt prédite,
» arrivera après la fin de la guerre.
» Il confirmera ſon alliance avec
» pluſieurs dans l'eſpace d'une ſe-

(*b*) Et factum eſt à die illâ, media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lanceæ, & ſcuta, arcus, & loricæ, & principes poſt eos in omni domo Juda. Ædificantium in muro, & portantium onera, & imponentium: unâ manu ſuâ, faciebat opus, & alterâ tenebat gladium: ædificantium enim unuſquiſque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant & clangebant buccinâ juxtâ me. II. *Eſdr.* IV. 16. 17. 18.

(*c*) Sous-entendez ſept ſemaines, dont il eſt fait mention précédemment, ce qui fait ſoixante & neuf ſemaines. L'uſage de ſéparer les nombres étoit fréquent chez les Hébreux, on en trouve un exemple dans le quarante-cinquiéme Chapitre d'Ezechiel. *Viginti ſicli, & viginti quinque ſicli, & quindecim ſicli mnam faciunt.*

» maine, & à la moitié de la ſe-
» maine les hoſties & les ſacrifices
» ſeront abolis, l'abomination de
» la déſolation ſera dans le lieu
» Saint, & la déſolation durera juſ-
» qu'à la conſommation, & juſqu'à
» la fin.

Il faut obſerver, 1°. Que les ſemaines dont parle le Prophéte Daniel ſont des ſemaines d'Années. C'eſt dans ce ſens que les Juifs eux-mêmes ont toujours pris cette Prophétie. L'uſage de diviſer par ſemaines un long eſpace de tems, étoit fort commun chez les Hébreux. On trouve cette manière de compter dans le Chapitre vingt-neuf de la Geneſe, & dans le vingt-ſept du Lévitique ; on en trouve auſſi des exemples dans les Auteurs profanes, tels qu'Ariſtote, Varron, &c.

2°. On compte dans l'Ecriture quatre Edits donnés aux Juifs par les Rois de Perſe. Le premier eſt de Cyrus donné l'an 536. avant l'Ere vulgaire, mais il ne concerne que le rétabliſſement du Temple ; il n'y eſt fait aucune mention de Jéruſalem. Cet Edit ſe trouve

dans le premier Chapitre du premier Livre d'Eſdras. Le ſecond eſt de Darius fils d'Hyſtaſpis, qui confirme l'Edit de Cyrus trouvé parmi les papiers de ſon Regne ; il en eſt fait mention dans le ſixiéme Chapitre du premier Livre d'Eſdras. Le troiſiéme eſt d'Artaxerxès, ſurnommé *Longue-main*, donné la ſeptiéme année de ſon Regne, & qui eſt adreſſé à Eſdras ; cet Edit, comme les précédens, ne parle que du Temple, & ne fait aucune mention du rétabliſſement de Jéruſalem ; on le trouve au Chapitre ſeptiéme du premier Livre d'Eſdras. Le quatriéme, qui, à proprement parler, n'eſt point un Edit, mais une Lettre Patente, eſt du même Artaxerxès, qui permet & approuve, non-ſeulement le rétabliſſement du Temple, mais celui de Jéruſalem & de ſes fortifications. Il fut expédié la vingtiéme année de ſon Regne, au mois de *Niſan*, & délivré à Néhémie, qui arriva cette année à Jéruſalem, & fit relever ſes murs. *Voyez le ſecond & le ſixiéme Chapitre du ſecond Livre d'Eſdras.* Il n'y a que ce dernier Edit auquel

on puiſſe appliquer les paroles du Prophéte Daniel : c'eſt d'ailleurs le ſeul en vertu duquel Jéruſalem ait été rétablie dans le ſens littéral de la Prophétie, comme on le peut voir au ſecond Livre d'Eſdras.

Néhémie dit au premier verſet du premier Chapitre de ce Livre, que ce fut à la vingtiéme année du Regne d'Artaxerxès, qu'il obtint la permiſſion de rebâtir la Ville de Jéruſalem. Il ne s'agit donc que de bien fixer cette époque, en déterminant l'année avant l'Ere vulgaire à laquelle elle doit ſe rapporter. Voici les principes qui y conduiſent.

Xerxès, pere d'Artaxerxès *longue-main*, & fils de Darius Hyſtaſpis commença de regner à la mort de ſon pere arrivée cinq ans après la bataille de Marathon, comme on le voit dans Hérodote. Cette bataille fut donnée l'an 490. avant l'Ere vulgaire, comme l'a démontré le P. Pétau *; par conſéquent Xerxès commença de regner l'an 485. avant l'Ere vulgaire. Il a regné vingt ans complets, comme l'atteſtent Ptolomée, Diodore de

* De Doctr. Temp. part. II. lib. 10. c. 22.

Sicile, Euſebe, &c. Ainſi la mort de Xerxès tombe en l'année 465. avant l'Ere vulgaire.

Artaxerxès regnoit avant la mort de ſon pere : Thucydide * aſſure que Thémiſtocle chaſſé de ſa Patrie, ſe retira vers Artaxerxès *qui regnoit depuis peu*, νεωστὶ βασιλεύοντα D'un autre côté Dinon, Ephore, Clitarque, Héraclide *, Diodore de Sicile & Euſebe, nous apprennent que Xerxès vivoit encore lorſque Thémiſtocle prit la fuite. Ainſi en déterminant l'époque de la fuite de Thémiſtocle, on aura l'année préciſe où Xerxès partagea l'Empire avec ſon fils.

* Thucyd. p. 89. édit. Francof.

* vide Plutarchum in Themiſt.

Euſebe dans ſa Chronique fixe cette époque à la quatriéme année de la ſoixante-ſeiziéme Olympiade, & Diodore de Sicile à la deuxiéme année de la ſoixante-dix-ſeptiéme, ce qui ne fait qu'un an environ de différence ; & comme l'Hiſtoire nous apprend que Thémiſtocle demeura une année entiere en Perſe avant d'aller trouver Artaxerxès, on peut concilier aiſément ces deux Auteurs.

Or la quatriéme année de la ſoi-

xante-ſeiziéme Olympiade, étoit la douziéme du Regne de Xerxès, & la quatre cent ſoixante-treiziéme avant l'Ere vulgaire. Artaxerxès commença donc de regner l'an 473 avant l'Ere vulgaire, la douziéme année du Regne de ſon pere. (*d*)

Puiſque la premiere année du Regne d'Artaxerxès, eſt la quatre cent ſoixante-treiziéme avant l'Ere vulgaire, la vingtiéme année de ſon regne tombera dans la quatre cent cinquante-quatriéme avant l'Ere vulgaire. Et ſi l'on commence à compter de cette époque les ſoixante-neuf ſemaines, ou ce qui revient au même, quatre cens quatre-vingt-trois ans, qui devoient s'écouler

(*d*) L'Hiſtoire nous apprend en effet que Xerxès eut alors occaſion de partager l'Empire avec ſon fils. C'étoit la coutume des Perſes, dit Hérodote, * de déclarer les ſucceſſeurs à l'Empire lorſqu'on entreprenoit quelque expédition périlleuſe, & Juſtin * nous dit dans ſon ſecond Livre, que Xerxès ſe préparoit dans ce tems à déclarer la guerre aux Grecs : la perte de la bataille de Salamine, & tous les échecs qu'il avoit reçus, devoient lui apprendre qu'on ne s'engageoit point impunément avec de tels ennemis.

* Herodot. lib. 7. c. 2.

* Vide Petavium de Doct. Temp. part. 2. lib. 10. cap. 25.

ſuivant

ſuivant le Prophéte Daniel depuis la permiſſion donnée pour rebâtir le Temple, juſqu'au Miniſtere de J. C. on tombera ſur la trentiéme année de l'Ere vulgaire, & la ſoixante-dixiéme ſemaine tombera ſur la trente-ſeptiéme année de la même Ere. Or, c'eſt entre ces deux limites que les Annales du Chriſtianiſme fixent le tems du Baptême, de la Prédication, & de la Mort de J. C. La Prophétie de Daniel ne pouvoit donc être plus claire & plus préciſe.

On peut encore démontrer l'accompliſſement de la Prophétie de Daniel, ſans entrer dans le détail des calculs Chronologiques. » Nous avons coutume, dit S. Au-» guſtin, de confondre les Juifs » avec leſquels nous diſputons, » ſans entrer dans aucune ſup-» putation..... Nous les » convainquons très-évidemment » par l'accompliſſement manifeſte » de toutes les choſes qui ſont con-» tenues dans cette Prophétie, par » la foi & l'obéiſſance de toutes les » Nations, que l'Ecriture, qu'ils » font profeſſion de croire comme

» nous, déclare devoir être ſoumi-
» ſes au Meſſie : ſoumiſſion ſi ma-
» nifeſte par toute la terre dans les
» tems où nous vivons, que les
» plus rebelles à la vérité ſont con-
» traints de la reconnoître. Nous les
» convainquons encore par tous les
» malheurs qui ſont arrivés à leur
» Nation, par le renverſement de
» leur Temple, par la ceſſation de
» leurs ſacrifices, de leurs Prêtres,
» & de l'onction ſainte par laquelle
» ils étoient conſacrés : événemens
» que le Prophéte Daniel a prédit
» devoir leur arriver, lorſque le
» Saint des Saints ſeroit lui-même
» conſacré par une onction divine.
» Cette prédiction étant accomplie,
» comme ils n'en peuvent diſcon-
» venir, on leur demande où eſt ce
» Saint des Saints qui devoit venir,
» & qui il eſt ? A quoi ils n'ont
» rien à répondre. » (*e*)

» Car enfin, dit S. Athanaſe, que
» doit faire le Meſſie qu'ils atten-
» dent, quand il ſera venu ? Ap-
» peller, diront-ils, toutes les Na-

(*e*) *S. Aug. lib. XXII. contra Fauſtum c.* 44. *apud Baltus. p.* 149.

» tions à la connoiſſance du vrai
» Dieu ? Mais elles y ont été appel-
» lées, & elles l'adorent à préſent.
» Donner fin aux viſions & aux
» Prophéties ? Elles ſont accom-
» plies. Faire ceſſer le Royaume de
» Juda ? Il n'eſt plus. Détruire l'I-
» dolâtrie ? Elle eſt détruite. Vain-
» cre la mort ? Elle eſt vaincue.
» Que reſte-t-il donc de tout ce que
» le Meſſie devoit faire ? Qu'y a-t-il
» qui n'ait pas été accompli, pour
» que les Juifs ayent quelque pré-
» texte à leur incrédulité ? Puiſque
» nous voyons qu'ils n'ont plus ni
» Roi, ni Prophéte, ni Temple,
» ni Sacrifice, & que même l'an-
» cienne Jéruſalem ne ſubſiſte plus :
» puiſque nous voyons encore que
» toute la terre eſt remplie de la
» connoiſſance du vrai Dieu, &
» que les Idolâtres ont abandonné,
» & abandonnent encore tous les
» jours leurs profanes ſuperſtitions,
» & qu'ils adreſſent à préſent leurs
» prieres au Dieu d'Abraham par le
» Verbe éternel notre Seigneur Je-
» ſus-Chriſt ; il eſt manifeſte même
» aux plus aveugles & aux plus re-
» belles à la vérité, que le Meſſie

„ eſt venu, qu'il a éclairé toute la
„ terre de ſes divines lumieres, &
„ que la Doctrine qu'il nous a en-
„ ſeignée eſt vraie, certaine, & tou-
„ te divine (*f*).

CHAPITRE II. p. 36.

La haine qu'il portoit à l'Empereur Conſtance le meurtrier de ſa famille, &c.

FLAVIUS-CLAUDIUS-JULIANUS nâquit à Conſtantinople le 6 Novembre 331. de Jules-Conſtance frere du grand Conſtantin, & de Baſiline fille du Préfet Julien.

Conſtantin le grand avoit laiſſé trois enfans, Conſtantin, Conſtance & Conſtant, tous trois Céſars, & deux de ſes neveux, Dalmace, qui avoit le titre de Céſar, & Annibalien qui avoit celui de Roi de Pont.

A la mort du grand Conſtantin, arrivée le 22 de Mai 337, les ar-

(*f*) *S. Athanas. lib. de Incarnat. Verbi apud Baltus, p. 151.*

mées Romaines ſe ſouleverent, & ne voulurent pour Empereurs que les trois enfans dont nous avons parlé; le Sénat les proclama ſeuls Auguſtes, & les Soldats ſous prétexte d'affermir l'autorité des jeunes Princes, maſſacrerent le reſte de la famille de Conſtantin avec les principaux Officiers de la Couronne.

Quelques Auteurs regardent Conſtance comme l'auteur de ces meurtres; mais les ſentimens ſont partagés. S. Athanaſe, S. Jérôme, Ammien Marcellin & Zozime, que M. Warburton a ſuivis, reprochent ce crime à Conſtance; S. Grégoire de Nazianze ne porte point un jugement déciſif; Euſebe, Socrate, Victor & Eutrope (*a*) rejettent la faute ſur les armées Romaines, qui craignoient des diviſions inteſtines dans la famille Royale, fomentées par ceux qui pouvoient aſpirer à la pourpre. (*b*)

(*a*) Dalmatius Ceſar proſperrimâ indoſe, neque patruo abſimilis, haud multo poſt oppreſſus eſt factione militari, & Conſtantio Patruele ſuo ſinente potius quàm jubente. *Eutrop. lib.* 10.

(*b*) Ablave Préfet du Prétoire en étoit

Ce fut dans cette ſanglante tragédie que Jules-Conſtance perdit la vie. Ses deux enfans Gallus & Julien furent épargnés. Une maladie que l'on croyoit incurable ſauva le premier, & le ſecond fut ſouſtrait à la fureur des Meurtriers par le célébre Marc Evêque d'Aréthuſe, qui cacha le jeune Prince ſous un autel. Mais Julien dans ſa perſécution ne l'épargna pas plus qu'un autre. Nous aurons occaſion dans la ſuite de parler des ſupplices effroyables qu'on lui fit ſouffrir.

Le premier ſoin de Conſtance fut d'éloigner de la Cour les deux victimes échappées à la fureur du Soldat. Il les fit élever dans la Religion Chrétienne, & ne négligea rien pour leur éducation. Gallus fut fait Céſar, mais les cruautés qu'il commit à l'inſtigation de Con-

ſoupçonné ; pour vérifier ce ſoupçon, on lui envoya des Aſſaſſins avec une lettre de Conſtance, qui lui rendoit le même reſpect qu'à un Empereur ; Ablave ignorant le piége qu'on lui tendoit, demanda d'un air de hauteur où étoit la Pourpre qu'on lui deſtinoit, mais on ne lui répondit que par pluſieurs coups de poignard qui l'étendirent mort ſur la place.

ſtantine ſon épouſe, força Conſtance à lui ôter la Pourpre & la vie. Julien fut mis entre les mains d'Euſebe Evêque de Nicomédie, ſon oncle. L'Empereur ne tarda point à le rappeller à la Cour, le décora de la dignité de Céſar, & lui confia même le commandement des armées.

Ces bien-faits devoient exciter dans un cœur généreux des ſentimens de reconnoiſſance, ou du moins faire oublier des fautes que la grande jeuneſſe & le peu d'autorité de Conſtance lui avoient peut-être fait commettre. Mais il eſt bien difficile d'être reconnoiſſant envers les hommes, lorſqu'on a ceſſé de l'être envers Dieu.

Julien diſſimula ſa haine, il alla même juſqu'à louer Conſtance dans une harangue qu'il lût en public, où il le juſtifioit pleinement ſur le meurtre de la famille Royale (*c*).

(*c*) Vocant enim me ad ſeſe res à te præclarè geſtæ; mihique egregium illud robur animi, magnitudinem, prudentiam ac juſtitiam in memoriam revocant..... Nam partim quæ ad fratres tuos, & cives, & ami-

Mais il changea de langage dès qu'il fut fait Auguſte ; il écrivit contre ſon oncle au Sénat d'Athenes (*d*), il adreſſoit une pareille

cos paternos, & exercitus pertinent, juſtè ac moderatè conſtituiſti : niſi quod fortaſſe turbine temporum, ac tempeſtate coactus, alios ne peccarent minimè prohibueris, &c..... Quodnam igitur illud eſt tantum ac tam ſingulare à me acceptum beneficium, cujus cauſâ debitorem me perpetuò ejus agnoſcam, ſcire vos vehementer velle video. Ego verò nequaquam illud diſſimulabo. Mihi itaque jam tum ab infantiâ meâ exorſus Imperator perhumanum ſe, atque officioſum præbuit, ut omne ſtudium ac magnificentiam ſuperaret. Qui quidem primum iis me periculis eripuit ; quæ nec ab viro quidem ullo devitari poſſent..... Deinde verò domum noſtram ac familiam quaſi in ſolitudine relictam, è potentium quorumdam manibus jure liberavit ; atque in priſtinas opes ac fortunas reſtituit. Poſſem & alia id genus in me merita percenſere quibus ille me ſibi plurimum devinxit. *Juliani oratio prima in Conſtantii Imperatoris laudem. p.* 30. *& oratio tertia in Imperatricis Euſebiæ Encomium. p.* 219. *apud Petavium.*

(*d*) Quænam verò humaniſſimus ille Imperator in nos tantâ propinquitate, ac neceſſitate conjunctos ediderit : utque ſex imprimis tam ipſius quàm meos conſobrinos ; tum patrem meum, & illius patruum, unà cum altero communi patruo, & cum fratre meo natu maximo indictâ cauſâ necaverit :

lettre à celui de Rome, & le Préfet Tertullus en fit publiquement la lecture ; les invectives étoient ſi atroces, que ce Sénat reſpectable, ſaiſi d'horreur à la vûe de cette ingratitude, s'écria d'une voix unanime, en adreſſant la parole à Julien comme s'il eût été préſent : NOUS VOUS PRIONS D'AVOIR UN PEU PLUS D'EGARD POUR CELUI QUI VOUS A FAIT CE QUE VOUS ETES.)*e*)

atque ut me cum altero fratre meo interficere volens, tandem relegarit ; quâ quidem me pœnâ poſteà liberavit. *Juliani Epiſt ad S. P. Q. Athenienſem p.* 497. *apud Petavium.* Julien dans ce texte fait mention d'un frere diſtingué du Céſar Gallus, dont l'Hiſtoire ne parle pas. *Quis autem*, dit le P. Petau, *quovè nomine appellatus fuerit, neſcire me fateor.*

(*e*) Orationem acrem & invectivam, probra quædam in eum explanantem & vitia, ſcripſerat ad Senatum. Quæ cùm, Tertullo adminiſtrante adhuc præfecturam, recitarentur in curiâ, eminuit Nobilitatis cum ſpecioſâ fiduciâ benignitas grata. Exclamatum eſt enim, in unum cunctorum ſententiâ congruente, AUCTORI TUO REVERENTIAM ROGAMUS. *Amm. Marcellinus. lib. XXI. p* 277. *edit. Valeſ.*

CHAPITRE II. p. 39.

Il rouvrit les Temples & commença de profeſſer l'Idolâtrie par des traits de Fanatiſme qui font horreur.

ON croit communément que Julien pour s'initier dans les myſteres de l'idolâtrie, entreprit d'effacer en lui le caractere de Chrétien, par une cérémonie que les Payens appelloient *Taurobole*, ou *Criobole* (*a*). C'étoit une eſpéce de régénération qu'ils avoient inventée pour l'oppoſer au Baptême des Chrétiens. Celui qui devoit être régénéré deſcendoit dans une eſpéce de foſſe ou de puits, & au travers d'un couvercle percé de pluſieurs trous, ſur lequel on égorgeoit un Taureau ou un Bélier, le Proſélyte recevoit le ſang de la victime ſur toutes les parties de

(*a*) *Taurobole*, lorſqu'on immoloit un Taureau, & *Criobole*, lorſqu'on immoloit un Bélier. Voyez M. Saumaiſe dans ſes notes ſur Lampride, au mot *Taurobolatus*.

ſon corps. On trouve dans Prudence une deſcription détaillée (*b*) de cette cérémonie ſinguliere.

Baronius dit que Julien s'en ſervit pour effacer ſon Baptême. M. de Tillemont regarde la choſe comme douteuſe ; & le P. Pagi dans ſa critique ſur Baronius nie le fait. Ann. 362. §. 4. Tom. 7. p. 324.

Ce dernier prétend que Baronius conclud mal, en inférant que Julien s'eſt fait régénérer, parce qu'il

(*b*) Summus Sacerdos nempe ſub terram ſcrobe
Altâ in profundum conſecrandus mergitur
Mirè infulatus. . . . . .
Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapſus imber tabidum rorem pluit,
Defoſſus intus quem Sacerdos excipit
Guttas ad omnes turpe ſubjectans caput,
Et veſte, & omni putrefactus corpore;
Quin os ſupinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares objicit,
Oculos & ipſos perluit liquoribus,
Nec jam palato parcit, & linguam rigat,
Donec cruorem totus atrum combibat.
. . . . . .
Procedit inde Pontifex viſu horridus
Oſtentat udum verticem, barbam gravem,
Vittas madentes, atque amictus ebrios.
Hunc inquinatum talibus contagiis
Tabo recentis ſordidum piaculi
Omnes ſalutant atque adorant eminùs,
Vilis quod illum ſanguis, & bos mortuus
Fœdis latentem ſub cavernis laverint.

avoit pris le titre de ſouverain Pontife. Ce célébre Critique diſtingue entre un *Grand Prêtre*, *Summus Sacerdos*, dont il eſt queſtion dans le texte de Prudence, & un *Souverain Pontife*, connu chez les Latins ſous le nom de *Pontifex Maximus*, & chez les Grecs ſous celui de ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΜΕΓΙΣΤΟΝ, il prouve enſuite par pluſieurs Inſcriptions de Gruter, que le nombre des Grands Prêtres étoit très-conſidérable, & que c'eſt d'un d'eux que parle ici Prudence. Comme l'Hiſtoire ne dit rien de la régénération à l'égard des Souverains Pontifes, & que Prudence lui-même, qui n'obmet aucune des ſuperſtitions de Julien, ne parle pas de celle-ci; il conclud que c'eſt à tort qu'on la lui impute.

Cette raiſon du P. Pagi me paroît très foible, lorſque je la compare à celles de Baronius. Si cet Hiſtorien infere que Julien s'eſt fait initier par le *Taurobole*, de ce qu'il a pris le titre de Souverain Pontife, il ne prétend nous donner qu'une raiſon de convenance, mais qui eſt très-forte. Le Sacrifice dont nous parlons étoit regardé chez les

Payens comme le plus efficace, c'étoit mettre le comble à ſon zéle, que de ſe purifier de la ſorte. Julien, dont le caractere étoit de porter tout à l'excès, qui étoit plus Payen que les Payens mêmes (*c*), qui ne rougiſſoit pas de célébrer publiquement au milieu d'une troupe infâme de débauchés, les fêtes conſacrées à la Déeſſe de l'impudicité : en un mot, un homme, qui ſelon les Hiſtoriens contemporains avoit non ſeulement pris le titre de Souverain Pontife, mais qui faiſoit les fonctions de Sacrificateur ordinaire, puiſqu'il égorgeoit lui-même les victimes, portoit le bois, allumoit le feu, & pouſſoit le fanatiſme ſi loin, que les Payens ne

(*c*) Superſtitioſus magis quàm ſacrorum legitimus obſervator, innumeras ſine parcimoniâ pecudes mactans : ut æſtimaretur, ſi revertiſſet de Parthis boves jam defuturos..... Hoſtiarum ſanguine plurimo aras crebritate nimia perfundebat. Tauros aliquoties immolando centenos, & innumeros varii pecoris greges..... Augebatur autem cærimoniarum ritus immodicè, cum impenſarum amplitudine antehac inuſitatâ & gravi. *Amm. Marcellin. libr. 22. & 25.*

pouvoient s'empêcher d'en rire (*d*), un homme de la ſorte auroit-il été d'humeur à ſe paſſer du *Taurobole* & du *Criobole* ?

En ſecond lieu, cette eſpéce de ſacrifice n'étoit point particuliere aux Prêtres des Idoles (*e*). La plûpart des Payens, ſans diſtinction d'âge & de ſexe, ſe faiſoient régénérer par le Taurobole ; on a vû même des Villes entieres offrir ce ſacrifice dégoûtant en l'honneur des Empereurs (*f*). Le Pere

(*d*) S. Chryſoſtôme, S. Grégoire de Nazianze & Ammien Marcellin s'accordent ſur ces faits.

(*e*) Vide Theſaurum Antiquitatum Romanarum tom. 5. p. 211. Turnebi adverſaria. cap. 21. La Cerda in adverſariis ſacris. cap. 60. Claudii Salmaſii Notas in Lampridium. Voſſium de Idololatriæ ortu & progreſſu, tom. 1. cap. 52. Van-Dale de Oraculis, &c.

(*f*) C'eſt ce que prouve une Inſcription Romaine citée par Gruter.

IMPERIO. D. M.

TAUROPOLIUM. PROVINCIÆ. NARBONENSIS
FACTUM. PER. C. BATONIUM. PRIMUM
FLAMINEM. AUGG. PRO SALUTE DOMINORUM. IMPP. L. SEPTIMII. SEVERI
PII. PERTINACIS. AUG. ARABICI, &c.

Pagi ne nie pas ces faits, & ce

L'uſage de cette Cérémonie paroît très-ancien. On offroit le Taurobole en l'honneur de la mere des Dieux, & le Criobole en l'honneur d'Atys. On s'en ſervoit comme d'une eſpéce de régénération, mais quoique le plus efficace de tous les ſacrifices, ſa vertu ne ſe conſervoit que pendant vingt ans, & on ſe renouvelloit au bout de ce terme. *Vide Salmaſii Notas in Lamprid. pag.* 180. Les Payens du quatriéme ſiécle l'oppoſoient au Baptême des Chrétiens, comme l'obſerve M. l'Abbé de la Bletterie; & je crois que c'eſt pour cette raiſon que l'uſage de ce Sacrifice s'eſt conſervé juſqu'à l'extinction totale de l'Idolâtrie. M. de Valois dans ſes notes ſur Ammien Marcellin, nous fait part d'une Inſcription à ce ſujet, qui lui avoit été envoyée de Rome par le P. Sirmond, & qui prouve qu'on ſe ſervoit encore du Taurobole ſous le regne de Valentinien.

RAGONIUS VENUSTUS AUGUR PUBLICUS. P. R. Q. PONTIFEX VESTATIS. MAJOR. PERCEPTO TAUROBOLIO CRIOBOLIOQUE X KAL. JUN. DN. VALENTINIANO AUG. IIII. ET NEOTERIO COSS. ARAM CONSECRAVIT.

Nous avons encore une autre Inſcription du même Regne, citée par Voſſius, *cap.* 52. *tom.* 1. *De Idololatriæ ortu & progreſſu.*

ſont autant de confirmations pour le ſentiment qu'il combat.

Mais ce qui prouve définitivement en faveur de Baronius, c'eſt le témoignage de S. Grégoire de Nazianze. Ce Pere n'a jamais attaqué Julien ſans avoir des preuves en main de ce qu'il avançoit. Voici ce qu'il dit de ſa régénération. *Vix enim Imperii hæreditatem adire cœperat, cùm impietatem palàm liberèque profitetur, perinde atque hoc nomine erubeſcens, quod Chriſtianus aliquando fuiſſet, ac ea de cauſa Chriſtianis ſuccenſens, quibus nominis ſocietate junctus fuerat : atque hìnc quidem facinora ſua auſpicatur, quemadmodùm narrant qui ipſius arcanis gloriantur (proh ſuperi, in quos ſermones incurrere cogor !) Impuro & nefario ſanguine lavacrum extergit, initiationi noſtræ execrabilem initiationem opponens.* S. Greg. Naz. Orat. I. in Julianum.

Nous avons dit que S. Grégoire de Nazianze n'avançoit rien ſur le compte de l'Empereur Julien, qu'il n'en fût bien aſſuré. La douceur de ſon caractère, & encore plus la Religion qu'il pratiquoit avec ferveur,

veur, le rendoit peu propre à faire la fonction de calomniateur. Nous voyons même dans ſes ouvrages qu'il ne ſe préſente point un fait douteux, & uniquement fondé ſur des bruits populaires, ſans qu'il n'en avertiſſe la poſtérité. Lorſqu'on prétendit que Julien trouva la figure d'une croix dans les entrailles d'une victime qu'il avoit immolée pour y rechercher l'avenir, S. Grégoire, que la plûpart des Auteurs citent à ce ſujet, nous avertit que les témoignages en faveur de ce fait ne ſont pas aſſez forts pour y ajouter foi. *Etenim*, dit-il, *ipſe ancipitis & perplexi ſum animi, nec utram in partem propendeam habeo; utpote mixtis iis quæ fidem mereri queant, cum iis quæ fidem mereri non videntur..... Ferunt igitur*, &c. On a vu qu'en examinant le miracle qui déconcerta le projet de Julien, il a diſtingué les circonſtances avérées de celles qui étoient incertaines, ou dont les preuves n'étoient point aſſez ſolides. Lorſqu'il rapporte la mort de ce Prince, il ſe contente de nous expoſer les bruits qui couroient de ſon tems, ſans adopter

aucun ſentiment, & laiſſe les faits dans l'incertitude & l'obſcurité dont il les trouve enveloppés. (*g*)

La Religion ne nous permet pas de noircir la mémoire de nos perſécuteurs, mais elle nous défend en même-tems de préférer l'erreur à la vérité, lorſqu'il s'agit de les diſculper. C'eſt le parti que S. Grégoire a pris, & c'eſt celui qu'un honnête homme ne déſaprouvera jamais. Si M. Middleton, & l'Auteur du Livre des *Caractériſtiques*, avoient fait attention à ce principe, on n'auroit pas vu le premier oppoſer l'autorité d'un Apoſtat à celle des Peres de l'Egliſe, & le ſecond nous tracer des portraits qui choquent non ſeulement la vérité, mais même la vraiſemblance.

(*g*) Non uno modo ab omnibus referuntur, ſed alii ſermoni aſſentiuntur, calculumque addunt non minus eorum quibus certámini intereſſe, quàm quibus abeſſe contigit. *S. Greg. Naz. Orat. II. in Julian.*

CHAPITRE II. p. 41.

Il étoit convaincu, dit Libanius, qu'on ne gagne rien à vouloir forcer les consciences, que ni le fer, ni le feu ne feront jamais paroître vrai ce qu'on juge faux, &c.

DANS ce passage & dans tous ceux de ce Chapitre, qui sont tirés de Libanius & de Julien, on s'est servi des expressions de M. l'Abbé de la Bletterie.

L'intention de Libanius dans ce texte, est de voiler aux yeux de la postérité, la cruauté de son Héros, en lui prêtant un fond de justice & de modération qu'il n'avoit pas. Des Payens plus sinceres ont jugé tout autrement. *Il poussa trop loin la persécution*, dit Eutrope, *quoiqu'il épargnât le sang des Chrétiens. Nimius Christianæ Religionis insectator, ita tamen ut cruore abstineret.* Cet Auteur qui connoissoit les Edits de to

lérance, croyoit que ſon maître n'avoit aucune part aux maſſacres qu'on faiſoit dans les Provinces; mais Salluſte Préfet du Prétoire, mieux inſtruit des reſſorts que Julien faiſoit agir ſous main, n'héſite point à lui reprocher ſes cruautés. *Nous ſommes vaincus*, dit-il, *par des hommes dont la défaite ne nous feroit aucun honneur. Plus nous maltraitons les Chrétiens, & plus on les eſtime; je crains que tout ceci ne tourne à notre confuſion.* (*a*)

(*a*) Salluſte fit cette remontrance à l'occaſion des ſupplices qu'on fit ſouffrir à Marc Evêque d'Aretuſe, Vieillard reſpectable par ſon âge, & par les ſervices qu'il avoit rendus à Julien. *Voyez Sozoméne lib. 5. cap. 9.*

CHAPITRE II. p. 46.

Dès-lors les immunités, les prérogatives & les revenus dont Conſtantin avoit enrichi l'Egliſe pour enrichir les pauvres, paſſerent des mains des Fidéles, dans celles des Idolâtres.

SOZOMENE dans le cinquiéme Chapitre de ſon cinquiéme Livre (*a*), parle de la loi que Julien

(*a*) At Clericis omnem immunitatem, honorem, & frumenti congiaria ipſis à Conſtantino donata ademit, legeſque eorum cauſâ conditas abrogavit, & eos denuò curiis addixit. Porrò à Virginibus, & Viduis quæ in Clero erant propter egeſtatem deſcriptæ, ea exigi mandavit, quæ ante ab Ærario Publico acceperant. Nam cùm Conſtantinus res Eccleſiæ ritè diſpoſuiſſet, ex vectigalibus cujuſque civitatis ea quæ erant ſatis ad res comparandas neceſſarias, Clero cujuſque Eccleſiæ erogavit; illudque lege ſtabilivit: quæ lex ex tempore quo moriebatur Julianus, hactenùs diligenter obſervata fuit. Hanc exactionem multò crudeliſſimam fuiſſe & acerbiſſimam prædicant, at-

fit à ce ſujet, & nous en dépeint la rigueur à l'égard des pauvres, des veuves & des orphelins, d'une manière capable d'attendrir le cœur de tout autre que celui d'un Apoſtat. *Il ordonna*, dit cet Auteur, *qu'on exigeât ſans rémiſſion, des Vierges & des Veuves inſcrites au nombre du Clergé à cauſe de leur pauvreté, tout l'argent qu'elles avoient reçû.*

On voit par ce texte que les veuves & les orphelins avoient part aux biens de l'Egliſe, & qu'elles étoient inſcrites à cet effet ſur les Regiſtres des Œconomes. Conſtantin n'eut pas plutôt embraſſé la Religion Chrétienne, qu'il tourna ſes vûes ſur les moyens les plus propres à la maintenir dans ſes Etats. Il employa deux voyes, qui en rendant ſon peuple heureux, font voir que la Morale de J. C. bien pratiquée, eſt la ſource du bon-

que tabulæ à Patribus confectæ ad eum finem, planè teſtificari poſſunt. Verum Imperator odium adverſus Religionem Chriſtianam conceptum non his rebus exſaturavit, ſed flamma furoris ejus nullum conatum prætermiſit quo Eccleſiam Dei everteret. *Sozom. lib. V. cap. 5.*

heur des hommes, & le plus ferme appui du Trône. Il uſa de ſon autorité pour faire obſerver les Décrets ſtatués pas l'Egliſe ; il maintenoit par-là l'unité de la foi dans ſon Royaume, & par conſéquent la tranquillité publique. Il pourvût enſuite aux néceſſités des pauvres, des veuves & des orphelins. Les Eccléſiaſtiques qui par état renonçoient aux moyens de s'enrichir pour ſe conſacrer au ſalut des peuples, & les peuples que l'extrême pauvreté pouvoit rendre inutiles à la ſociété, devinrent l'objet immédiat du Gouvernement. Les différens membres de l'Etat aidés & ſoulagés mutuellement les uns par les autres, concouroient au bien public. Dieu étoit craint, Conſtantin étoit aimé, & le Royaume étoit heureux. En un mot cette dépendance mutuelle, cet accord, cette alliance que Dieu met entre les deux Puiſſances établies pour gouverner les hommes, ne parut jamais avec plus d'éclat que ſous cet heureux Regne, que la Providence ſemble nous avoir donné com-

me un modéle qu'elle propoſe à tous les autres.

Il eſt vrai que Conſtantin rendoit l'Egliſe dépoſitaire du patrimoine des pauvres, parce qu'elle l'avoit été du tems des Apôtres, & qu'en outre il étoit convaincu que la véritable épouſe de Jeſus-Chriſt ne peut rien ordonner de préjudiciable à ſes enfans. Mais il tenoit la main à l'exécution des Canons, & ſi dans quelques ſiécles affligeans pour l'Egliſe, on a vu des abus dans cette inſtitution, comme on en voit dans toutes les autres, on ne produira néanmoins aucune époque depuis quatorze cens ans écoulés, où l'Egliſe ne rappelle le ſouvenir de la ſageſſe des vûes de Conſtantin, & où elle n'établiſſe même des principes qui rendent le bien des pauvres, le fardeau le plus terrible, & le plus onéreux pour ceux qui en ſont chargés. (*b*) Cette

(*b*) Accepiſſe quod pauperibus erogandum ſit..... Apertiſſimi ſceleris eſt, aliquid inde ſubſtrahere omnium prædonum crudelitatem ſuperat. *S. Hyeronimus. Vide Conc. 4. Carthag. Can.* 17. 31. 43. 83. 101. 103. *Chryſoſt.*

conduite

conduite ne peut paroître étonnante qu'à ceux qui ignorent que l'établiſſement de l'autorité ſpirituelle n'eſt point une inſtitution des hommes, & qu'une Providence, toujours attentive à ſon intégrité, doit la conſerver *juſqu'à la conſommation des ſiécles.*

Pour donner un exemple particulier de cette vérité, mais qui eſt bien frapant, il ſuffit de jetter les yeux ſur ce qui ſe paſſa dans un des premiers Conciles de notre Monarchie. Le relâchement de la diſcipline obligea ceux mêmes qui en étoient coupables, à porter une déciſion qui pût obvier aux abus. Les Loix de l'Egliſe furent rétablies dans leur pureté, & ces hommes, auparavant ſi foibles, reconnoiſſant qu'ils pouvoient le redevenir encore par l'inobſervance des régles qu'ils s'étoient preſcrites, vont ſe jetter aux

de Sacerdot. lib. 3. c. 16. ejuſdem Homil. in Epiſt. 1. ad Corinth. Ambroſ. Epiſt. 33. Hyeron. Epiſt. ad Nepot. Auguſt. Epiſt. 50. Concil. 5. Aurelian. Can. 13. 16. 20. Concil. 2. Valent. Concil. Londinenſe, ann. 1342. S. Thom. Van-Eſpen. Thomaſſinum de diſciplinâ Eccleſiaſt. &c.

pieds du Thrône, & pénétrés d'une grandeur d'ame digne du ſiécle des Apôtres, rendent leur Souverain reſponſable au Tribunal de J. C. s'il ſouffre qu'aucun d'eux devienne réfractaire aux conſtitutions qu'ils venoient d'établir. (*c*)

Quelques Auteurs modernes ont blâmé les Loix de Conſtantin, mais ſans en avoir pénétré l'eſprit, & ſans avoir découvert les rapports qui en découlent ſur les différentes branches de la Société. C'eſt une maxime inconteſtable, que moins le peuple eſt ſoulagé, plus un Etat languit.

Dès que Julien fut mort, ces Loix furent rétablies. Elles ſouffrirent quelques révolutions ſous les Princes Ariens, mais on y revenoit toujours tôt ou tard. On a même vû des Communions ſéparées de l'Egliſe Romaine, en reconnoître la ſageſſe, en démontrer l'utilité, & en obſerver exactement la pratique. (*d*)

(*c*) Apud Sirmundum. in Collect. Concil. Pariſ. 4.

(*d*) Voyez les Loix faites en Angleterre, ou les Bills pour ſubvenir aux néceſſités des pauvres & des orphelins, pour aider les Miniſtres, ſoulager leurs enfans & leurs épouſes après leur mort.

CHAPITRE II. p. 47.

Il défendit aux Chrétiens d'enſeigner les Humanités & les Sciences, &c.

JULIEN n'ignoroit pas l'impreſſion que ſon Edit devoit faire ſur les Payens dont il connoiſſoit la probité, c'eſt ce qui l'engagea à le propoſer d'une maniere captieuſe, & qui pût voiler l'odieux de ſon procédé. Comme cette piéce eſt propre à nous donner une idée juſte du caractère de Julien, de cette malice ingénieuſe à ſe cacher ſous le manteau de la juſtice & de la modération, nous allons en rapporter un extrait.

(*e*) » Ce n'eſt pas, dit-il, dans la » beauté de l'élocution, & dans » l'harmonie des paroles, que nous » faiſons conſiſter la ſaine doctrine,

Edictum Juliani.

(*e*) Doctrinam rectam eſſe arbitramur, non verborum, linguæve magnificum & exquiſitum ſonum: ſed mentis benè conſtitutæ ſanam

„ mais dans les affections d'une ame
„ bien réglée, qui ſçait diſtinguer
„ entre le bien & le mal, préférer
„ ce qui eſt honnête à ce qui eſt vil
„ & honteux. Quiconque enſeigne
„ à ſes Diſciples une doctrine dont
„ il n'eſt pas intérieurement con-
„ vaincu ; s'écarte autant de la
„ ſcience que de la probité. Dans
„ une matière indifférente, un hom-
„ me ſeroit inexcuſable de parler
„ autrement qu'il ne penſe, à plus
„ forte raiſon lorſqu'il s'agit de ce
„ qu'il y a de plus important dans
„ la vie ; n'eſt-ce point alors s'avi-
„ lir, & ſe dégrader ſoi-même, ſe
„ mettre au-deſſous des conditions
„ les plus infâmes ? ..... Ceux qui
„ veulent enſeigner les autres doi-

affectionem, & veras, certaſque de bonis & malis, honeſtis & turpibus ſententias. Quare quiſquis aliud ſentit, aliud ſuos diſcipulos docet, is tantùm videtur à ſcientiâ, quantùm à probitate abeſſe. Ac ſi de parvâ re ſit linguæ animique diſſentio, in hoc ipſo etiam eſt improbus, tametſi modum non excedat ſceleris magnitudo : ſin verò in maximis rebus aliud ſentit, contràque ac ſentit docet, nonne hæc cauponum, non dico bonorum, ſed nequiſſimorum vita eſt ? Quippe cùm id maximè doceant, quod maximè malum exiſtimant..... quamobrem omnes qui quidvis docere pro-

» vent commencer par avoir de
» bonnes mœurs, par renoncer aux
» opinions nouvelles, & contraires
» à celles du public..... Je loue
» ceux qui recherchent dans les
» écrits des anciens la doctrine qu'ils
» nous ont transmise, mais ils se-
» roient encore plus dignes de louan-
» ges, s'ils ne se rendoient pas cou-
» pables de mensonge, en apprenant
» à leurs Disciples ce qu'ils ne croyent
» point eux-mêmes. Homere, Hé-
» siode, Démosthene, Hérodote,
» Thucydide, Isocrate, Lysias, ne
» reconnoissent-ils pas les Dieux
» comme les auteurs de la Doctri-
» ne qu'ils professent ? Ces grands
» hommes ne se croyoient-ils pas
» consacrés, les uns à Mercure, &
» les autres aux Muses ? N'est-il pas

fitentur, bonis moribus esse debent, neque opiniones novas, & à sensu populari abhorrentes afferre..... laudo eos, quod doctrinam tam præstantem expetant; plus certè laudaturi, si non mentirentur, neque se ipsi refellerent, dum aliud sentiunt, aliud discipulis tradunt. Quid? Homerus, Hesiodus, Demosthenes, Herodotus, Thucydides, Isocrates, Lysias, nonne deos habent doctrinæ suæ duces, authores? Nonne eorum alii Mercurio, alii Musis sacros se esse arbitrabantur? Quare absur-

» abſurde par conſéquent d'expli-
» quer leurs ouvrages, & de blâ-
» mer les Dieux qu'ils reſpectent?
» Quoique cette contradiction ſau-
» te aux yeux, néanmoins mon in-
» tention n'eſt pas de forcer ceux
» que je blâme à changer de ſenti-
» ment: je leur donne l'option de
» deux partis, ou de ceſſer d'enſei-
» gner la Doctrine qu'ils condamnent,
» ou s'ils ne veulent pas s'y réſoudre,
» de commencer par faire voir à leurs
» diſciples, qu'Homere, Héſiode,
» & tous ceux qu'ils expliquent,
» qu'ils ont traités de fous, d'in-
» ſenſés & d'impies, ne ſont pas
» tels qu'ils le débitent. En effet,
» vivre d'un tel métier, n'eſt-ce
» pas vendre la qualité d'honnête

dum eſt, qui horum libros exponunt, deos vituperare, quos illi coluerunt. Neque tamen, quia id abſurdum puto, idcircò eos diſcipulorum cauſa ſententiam mutare jubeo: verùm do optionem, ut ne doceant quæ non bona eſſe cenſent: ſin docere malunt, doceant reipsà primum & perſuadeant diſcipulis, neque Homerum, neque Heſiodum, neque quemquam eorum quos interpretati ſunt, quoſque impietatis, amentiæ & erroris ergà deos condemnarunt, tales eſſe. Nam alioqui cùm ex illorum ſcriptis alantur, mercedemque capiant, ava-

» homme au prix modique de quel-
» ques drachmes ? Juſqu'à préſent,
» je l'avoue, bien des raiſons ont
» empêché ces gens de fréquenter
» nos Temples, le danger qu'ils
» auroient couru les rendoit excu-
» ſables, & ne leur permettoit pas
» de s'expliquer d'une manière con-
» forme au reſpect que l'on doit
» aux Dieux ; mais graces à ces mê-
» mes Dieux nous ſommes actuel-
» lement libres, & je ne vois per-
» ſonne forcé d'enſeigner la Doctri-
» ne qu'il déſapprouve. Si ceux qui
» expliquent nos Auteurs y trou-
» vent de la ſageſſe, qu'ils s'étu-
» dient à l'imiter : s'ils y trouvent
» au contraire de l'impiété, qu'ils

riſſimos planè & ſordidiſſimos ſe fatentur, ſi paucis drachmis id facere ſuſtineant. Atque hactenus quidem multa erant, quæ eos Templorum aditu prohiberent : & timor undique impellens excuſabat, quò minùs veriſſimæ de diis ſententiæ explicarentur. Nunc autem cùm deorum munere atque conceſſu libertate potiamur, abſurdum mihi videtur ea homines docere, quæ non bona eſſe arbitrentur. Quòd ſi in iis quæ docent, & quorum quaſi interpretes ſedent, ſapientiam eſſe ullam arbitrantur, ſtudeant primùm illorum in deos pietatem imitari. Sin in deos ſanctiſſimos putant ab illis

» aillent expliquer Matthieu & Luc
» dans les Egliſes des Galiléens.....
» Nous voulons donc que la Loi
» portée par ces préſentes s'étende
» à tous les Docteurs, & à tous
» ceux qui font profeſſion d'enſei-
» gner ; notre intention n'eſt pas
» d'empêcher la jeuneſſe de fréquen-
» ter nos Ecoles, il ſeroit injuſte
» d'écarter de la bonne voye des
» perſonnes à qui l'âge ne permet
» pas de connoître le parti qu'elles
» doivent prendre, & de les obliger
» à ſuivre les ſentimens de leurs pa-
» rens ; l'équité pouvoit nous autori-
» ſer à guérir malgré eux des gens im-
» bécilles & ſans raiſon, néanmoins
» ceux qui veulent être malades,
» n'ont qu'à reſter tels, il faut éclairer
» les inſenſés & non les punir.

authoribus peccatum eſſe, eant in Galilæorum Eccleſias, ibique Matthæum & Lucam interpretentur..... Doctoribus quidem & præceptoribus communis hæc lex ſtatuatur. Adoleſcentes enim qui ire volent, minimè prohibentur. Iniquum ſi quidem fuerit, pueros adhuc ignaros quò ſe vertant ab optimâ viâ rejicere, ac metu coactos ad patria inſtituta deducere. Quanquam autem verum erat iſtos tanquam impotentes, & inſanos, etiam invitos ac repugnantes curare : attamen liceat omnibus per nos iſto morbo detineri. Docere enim amentes, non punire, opus eſt.

Réponſe de S. Grégoire de Nazianze.

» La faculté de s'exprimer eſt un
» bien commun à tous les hommes,
» cependant Julien veut ſe l'appro-
» prier, & l'interdire aux Chrétiens.
» Un homme qui vantoit tant ſon
» éloquence, ne rougit pas de faire
» les raiſonnnemens les plus pitoya-
» bles ſur un talent qu'il veut enle-
» ver aux autres : Premierement il
» confond les mots avec les idées,
» les termes avec les opinions, il
» ſemble, à l'entendre parler, que les
» expreſſions grecques ne ſont pas
» les expreſſions d'une langue, mais
» celles d'une Religion, & nous dé-
» fend en conſéquence de nous ex-
» primer.... Que ne nous interdiſoit-

Reſponſum Sancti Gregorii Nazianzeni.

Sermones, cùm omnium ratione præditorum communes ſint, nobis tamen, tanquam propriè ad ſe pertinerent, per invidiam interdixit. Stultiſſimè ſanè de ſermonibus cogitans homo omnium, ut ſibi videbatur, facundiſſimus : Primum quia ſubdolè & veteratoriè nomen ad opinionem traduxit; quaſi ſermo græcus non linguæ, ſed Religionis ſit; atque ob eam cauſam, velut alieni boni ſubreptores, ſermonibus nos arcere inſtituit; perinde verò

» il pareillement l'uſage des arts in-
» ventés chez les Grecs, dont la
» jouiſſance, ſelon ſes principes, de-
» vroit lui appartenir à l'excluſion
» des autres habitans de la terre?
» En ſecond lieu, croyoit-il que
» nous ignorions ſes deſſeins, ne
» ſçavions-nous pas qu'il vouloit
» nous priver d'un bien qu'il croyoit
» nous être eſſentiel, mais dont au
» contraire nous faiſons peu de cas?
» Toute ſa crainte étoit de trouver
» dans les Chrétiens des adverſaires
» trop éloquens, comme ſi la vé-
» ritable éloquence conſiſtoit dans
» l'arrangement des mots, & non
» dans la force du raiſonnement, &
» dans la connoiſſance de la vérité.
» Mais il ſe flatte inutilement, il lui
» eſt auſſi impoſſible d'empêcher

ac ſi nos quoque artibus illis quæ apud Græcos inventæ ſunt, uti prohibuiſſet, eaſque propter ejuſdem nominis appellationem ſuas eſſe duxiſſet ac vindicaſſet. Tum quia nobis obſcurum eſſe putavit, id ſe nequaquam eo conſilio facere, ut inſigni quodam & primario bono nos ſpoliaret; quippe qui hos ſermones admodum etiam aſpernemur: verùm quia impietatis confutationes extimeſcebat, velut in dictionis elegantia, verborumque lenocinio robur habentes, ac non in veritatis cognitio-

» qu'on ne réfute ſes erreurs, qu'il » lui eſt impoſſible de nous empê- » cher de confeſſer J. C. tant que » nous aurons une langue. Aux ſa- » crifices que nous avons déja fait, » nous joignons volontiers celui de » la ſcience & de l'érudition, nous » en ferons même encore un de no- » tre vie, lorſqu'il faudra la donner » pour la défenſe de la vérité.

ne, & argumentis; à quibus minus compeſci ac reprimi poſſumus, quam inhiberi ne Deum confiteamur cùm linguam habeamus. Quemadmodum ut alia, ita ſermonem etiam pro ſacrificio offerimus; quin etiam & corpora, quando res ita natæ fuerint, ut his quoque pro veritatis defenſione concertare neceſſe ſit. *Orat. I. in Julianum.*

CHAPITRE II. p. 54.

Pendant ſon regne qui fut fort court, l'Egliſe vit couler le ſang de pluſieurs Martyrs. Il ne prépoſoit d'ordinaire aux Gouvernemens des Provinces que ceux dont il connoiſſoit le zéle aveugle & barbare envers les Chrétiens, fermant les yeux juſque ſur la fureur du peuple, &c.

DEs-que les Payens s'apperçurent que les Edits de tolérance n'étoient point exécutés, & que Julien approuvoit par ſa conduite, ce qu'il défendoit par ſes loix, on ne ménagea plus le ſang des Chrétiens. Les habitans de la ville de Gaza qui étoient preſque tous Idolâtres, enfoncerent les priſons publiques, ſe jetterent ſur les Chrétiens qu'on y tenoit enfermés, les trainerent par les rues, & les mirent en piéces. On s'attendoit que Julien feroit au moins

quelques reprimandes, comme il en avoit fait à ceux d'Alexandrie au ſujet du maſſacre de George, leur Evêque ; mais loin de donner des preuves de ſa prétendue modération, il manda le Gouverneur, qui avoit fait arrêter les principaux auteurs de la ſédition, lui ôta ſa Charge, & l'exila. Ce Magiſtrat repréſentant qu'il n'y avoit rien dans ſa conduite qui ne fût conforme aux Edits, Julien répondit, *qu'il ne voyoit aucun mal dans un Grec qui arracheroit la vie à dix Galiléens.* Ceux de Gaza, que cette réponſe encourageoit, ne ne tarderent point à renouveller leurs ſanglantes tragédies : on ouvrit le ventre à des hommes, & à des femmes, on rempliſſoit leurs entrailles d'orge, & on expoſoit ainſi leurs cadavres pour devenir la pâture des pourceaux. On n'épargna ni les Egliſes ni les tombeaux des Martyrs ; le peuple furieux déterroit les précieux reſtes de ceux qui s'étoient ſignalés pour la foi, & brûloit publiquement leurs oſſemens. La ville d'Heliopole, capitale de la Phénicie, ſurpaſſa par ſes cruautés, ce que l'imagination peut ſe repré-

ſenter de plus horrible ; S. Grégoire de Nazianze frémit en rapportant à la poſtérité des crimes dont on ne voit pas d'exemple ſous les Nérons & les Domitiens. On ne ſe contenta pas d'exercer envers les Vierges conſacrées à J. C. des ſupplices que la pudeur ordonne de taire, on leur arrachoit les entrailles, on les portoit à la bouche, & on les jettoit aux pourceaux. (*a*) S. Cyrille Diacre ſe vit pareillement arracher le foye, que ſes bourreaux mangerent en ſa préſence.

(*a*) Ut unum ex multis commemorem (quod etiam Atheis horrorem incutere queat) virgines caſtas, & mundo ſublimiores, quæque vix etiam unquam viris in conſpectum venerant, in medium productas, veſtibuſque nudatas, ut per aſpectum contumeliam ipſis prius inferrent, ac poſteà proſciſſas atque diſſectas (O Chriſte, quomodo tuam illius temporis patientiam feram !) Partim propriis etiam dentibus comminutas ediſſe, atque ut eorum execrandum furorem decebat, crudis hepatibus ſeſe ingurgitaſſe feruntur, ac cibo illo perfunctos, communem & uſitatum admiſiſſe : partim palpitantibus adhuc viſceribus ſuillum pabulum inſeruiſſe, ferociſſimiſque porcis immiſſis hoc ſpectaculum objeciſſe, ut ſimul cum hordeo carnes laniari atque exedi perſpicerent. *S. Greg. Naz. orat. 3. p. 87. & Sozom, lib. 5, cap. 9.*

Julien ſpectateur de toutes ces cruautés, les approuvoit par ſon ſilence; ſa haine allumée par la conſtance de ceux qu'il perſécutoit, étouffoit dans ſon cœur juſqu'aux ſentimens de reconnoiſſance; il vit d'un œil tranquille les tourmens qu'on fit ſouffrir au célébre Marc Evêque d'Arétuſe, qui lui avoit ſauvé la vie. Ce vieillard vénérable, dit S. Grégoire de Nazianze, devint la proye d'une populace furieuſe. On commença par le trainer dans les boues, chacun y mettoit la main, hommes, femmes, enfans, les Magiſtrats mêmes & les perſonnes les plus qualifiées. On le jettoit dans les cloaques, & on l'en retiroit pour lui faire ſouffrir de nouveaux ſupplices. Il n'y eut aucun de ſes membres d'épargnés. Les enfans ſe le jettoient les uns aux autres, & le recevoient ſur la pointe de leurs ſtylets. On lui ſerroit les cuiſſes avec des cordes qui pénétroient juſqu'aux os, & on lui coupoit les oreilles avec les fils les plus déliés. Malgré ces tourmens, ſon corps qui n'étoit plus qu'un cadavre, reſpirant encore, fut enduit de miel & de ſaumure, &

on le ſuſpendit en l'air pendant la plus grande ardeur du jour, pour être tourmenté par les aiguillons des guêpes & des mouches. La cruauté de ſes bourreaux ne fut pas capable d'altérer la tranquillité de ſon ame, ni d'en tirer une ſeule plainte, il refuſa toujours l'argent qu'on lui demandoit pour racheter ſa vie; Dieu la lui rendit, & ſembla le punir, dit S. Grégoire, d'avoir ſauvé la vie à un monſtre indigne de voir le jour.

S. Chryſoſtôme, S. Grégoire de Nazianze, & Théodoret, rapportent qu'après la mort de Julien on trouva dans des puits, dans des égoûts, & dans les endroits les plus écartés du Palais, les cadavres des victimes humaines qu'il égorgeoit à la faveur des ténébres pour chercher l'avenir dans leurs entrailles. (*b*) A Carres

(*b*) quis mihi Herodoti & Thucydidis linguam ſuppeditabit ut iſtius improbitatem ætati futuræ tranſmittam, atque hujus temporis hiſtoriam quaſi in columnâ ſculptam poſteris relinquam? Tacebo Orontem fluvium, & nocturnos mortuos, quos hic tùm Imperator occultabat, compreſſis cadaverum acervis, atque obſcurè contrucidatis..... prætermittam etiam concavas, ſemotiſſimaſque, & abditiſſimas aulæ partes, quæque etiam in lacubus, & puen

en Meſopotamie, on ouvrit le Temple de la Lune qu'il avoit fait fermer à clef, & garder par une ſentinelle, juſqu'à ſon retour de Perſe; on y vit une femme pendue par les cheveux, les mains étendues & le ventre ouvert.

Ces crimes inſpirent tant d'horreur à l'humanité que quelques Ecrivains modernes ont ſoupçonné les Auteurs qui les rapportent ou d'avoir exagéré, ou d'avoir cru trop facilement des bruits populaires.

Mais pour autoriſer un doute ſur des faits atteſtés, il faut des motifs qui puiſſent contrebalancer la certitude qui réſulte des témoignages, & nous n'avons aucuns de ces motifs en faveur de Julien dans le cas préſent.

Quiconque examinera ſans préjugé le caractere de S. Grégoire de Nazianze, verra, comme nous l'avons déja prouvé, qu'il n'adoptoit

reis & foſſis, malis theſauris, myſteriiſque ſcatebant, non modò diſſectorum puerorum, & virginum ad animarum evocationem & divinationem, ſacrificiaque minimè legitima, ſed eorum etiam qui pro pietatis rectæque doctrinæ defenſione periclitabantur.

aucun bruit, ſans aller lui-même à la ſource, & ſans avoir des preuves convaincantes de ce qu'il vouloit tranſmettre à la poſtérité; un homme qui aux plus belles connoiſſances de la littérature joignoit la probité la plus ſévére, le jugement le plus exquis, étoit peu capable de s'en laiſſer impoſer, ſur-tout dans un tems où il étoit à portée de voir par lui-même les monumens infâmes qu'on reprochoit à Julien.

S. Chryſoſtôme parle devant toute la ville d'Antioche, prend à témoins les Chrétiens & les Payens; *je ſçais*, dit-il, *que la poſtérité refuſera de croire ce que je rapporte, tant il eſt étrange. ..... Mais il y a parmi ceux qui m'écoutent des vieillards, & même des jeunes gens, qui ont été les ſpectateurs de ces infamies. Je les conjure de me démentir, ſi j'ajoute quelque choſe à la vérité.* (c)

(c) Ex iis enim qui ea viderunt, ſuperſunt adhuc & ſenes & juvenes, quos omnes obſecror & obteſtor, ſi quid à me hiſtoriæ adjectum fuerit, in medium prodeant, meque redarguant; poſteris verò qui ea crediturі non ſunt, &c. *S. Chryſoſt. de S. Babyl. p. 270. edit. Front. Ducæi.*

A ne peſer que la valeur de ces deux témoignages, on ſe trouveroit fort embarraſſé de juſtifier la mémoire de Julien ſur les faits dont on l'accuſe, quand même les Payens les auroient contredits; cependant aucun d'eux ne prend ce parti: on voit au contraire les plus grands admirateurs de ce Prince, forcés d'avouer ſes défauts; & cet aveu dans la bouche de ceux qui le font, ajoute infiniment au poids qui réſulte du caractère des Peres de l'Egliſe, de leur érudition, de leur attachement inviolable à la vérité.

Libanius qui conſacroit ſa plume à l'immortalité de ſon Héros, ne refute aucune des prétendues calomnies dont on noirciſſoit ſa mémoire; Ammien Marcellin blâme ſes vices, & Eutrope ne loue pas toujours ſa conduite. Julien ſe peint lui-même dans ſes écrits de manière à ſe faire reconnoître dans S. Chryſoſtôme & S. Grégoire de Nazianze. La crainte ne retenoit pas les Payens dans le ſilence, elle n'a pas retenu Libanius devant Théodoſe, elle n'a point arrêté le fiel qui découloit

de la plume de Zozime : (*d*) tous ſe contentent de louer l'Apoſtat qu'ils chériſſent, & aucun ne ſe met en devoir de contredire les faits avancés par les Peres contemporains.

En un mot ſi l'on rapproche avec équité les traits qui caractériſent l'Empereur Julien, que l'on évalue d'un côté les motifs qui lui ſont favorables, & de l'autre les témoignages qui lui ſont contraires, il s'en faudra beaucoup que la balance ſoit égale de part & d'autre.

(*d*) Zozimus ille maledicentiſſimus, cujus amarulentiam & latratus in pios principes Conſtantinum & Conſtantium nemo jure unquam excuſaverit. *Claud. Chifflet. in Amm. Marcell.*

CHAPITRE II. p. 55.

Cette conduite juſtifie ce que rapporte les Anciens, que s'il étoit revenu victorieux de ſon expédition contre les Perſes, il étoit réſolu d'éteindre dans le ſang des Chrétiens la haine qu'il leur portoit.

C'Est ce que nous aſſûre S. Chryſoſtôme dans ſes diſcours contre les Juifs & les Gentils. « Idem » (Julianus) contra Perſas bellum » ſuſcepturus, tanto cum faſtu cùm » deſcendiſſet ut ſi omnem barbaro- » rum gentem deleturus eſſet, iden- » tidem nobis comminabatur affir- » mans ſe poſt ſuum à Perſis reditum » funditùs Chriſtianos perditurum.... » hoc enim bellum ſibi eſſe Perſico » gravius, atque adeò oportere mino- » re illo confecto, tùm demùm ad hoc » quod majus foret deſcendere, ar- » bitrabatur; & hæc quidem nobis » annunciabant, qui illi à conciliis

» erant.....Chriſtiana ſe dogmata ex-
» terminaturum comminatus eſt. Ubi
» nunc igitur ille? Ubi verba Impera-
» toris blaſphema? Ubi inſolens illa
» lingua? Cinis & pulvis, & vermium
» cibus eraſit. *S. Chryſoſt. contra Gent.*
» *& de S. Babyl. edit. Front. Ducæi.* »

CHAPITRE II. p. 56.

Il dévoroit intérieurement le chagrin & le déſeſpoir de ne pouvoir affoiblir le Chriſtianiſme par tous les reſſorts qu'il venoit de mettre en uſage.

SAINT Grégoire de Nazianze, Sozomène & Théodoret, nous rapportent un événement arrivé dans ces tems. Julien réſolut de faire tomber ſon armée dans l'idolâtrie, ſans qu'elle s'en apperçut; s'étant aſſis ſur ſon thrône pour diſtribuer des récompenſes à ſes Soldats, il fit dreſſer un Autel, & ordonna que tous ceux qui ſe préſenteroient, brûleroient auparavant de l'encens. On fit paſſer cette cérémonie pour une ancienne

coutume qu'on renouvelloit. Ceux qui s'apperçurent du ſtratagême, s'abſenterent & feignirent d'être malades, d'autres ſuccomberent par foibleſſe, & le reſte par ignorance, ne ſoupçonnant aucun artifice. Ces derniers de retour chez eux, ſe mirent à table avec leurs compagnons, firent le ſigne de la croix ſur leur coupe, & invoquerent le nom de J. C. quelqu'un de la compagnie témoigna ſa ſurpriſe, & demanda pourquoi l'on invoquoit J. C. après avoir ſacrifié ? Cette parole étonna beaucoup ceux qui étoient dans la bonne foi ; dès qu'ils eurent reçu les éclairciſſemens, dit S. Grégoire de Nazianze, ils ſortirent de table, & crierent à haute voix qu'ils n'avoient point abjuré le Chriſtianiſme. « Nous » ſommes Chrétiens, diſoient-ils, » nous voulons que tout le monde » écoute la profeſſion que nous fai» ſons, & que ſurtout le Dieu pour » lequel nous allons mourir, ait la » bonté de l'entendre. JESUS-CHRIST » notre Sauveur, nous ne vous avons » pas renié, nous n'avons point ab» juré la bienheureuſe confeſſion » que nous vous avons faite dans

» notre baptême. Si notre main a
» fait une faute, la volonté n'y a
» eu aucune part. C'eſt l'artifice de
» l'Empereur qui nous a trompé,
» ſans que l'or ait été capable de
» nous éblouir. Nous nous dépouil-
» lons de cette impiété, nous ſom-
» mes prêts de l'expier & de la laver
» dans notre ſang. Ces généreux Confeſſeurs allerent juſqu'au Palais de Julien, & jettant à ſes pieds l'or qu'ils en avoient reçu, « Ce n'eſt
» point un don, diſoient-ils, que
» vous nous avez fait, mais vous
» nous avez condamnés à la mort;
» gardez vos préſens pour vos Sol-
» dats, & immolez-nous à Jeſus-
» Chriſt que nous voulons ſeul avoir
» pour Roi. Brûlez ces malheureuſes
» victimes que vous avez traînées
» à votre Autel, réduiſez en cen-
» dres ces mains aſſez ſacriléges pour
» vous avoir offert un encens pro-
» fane, donnez votre or à ceux qui
» ne rougiront pas de le recevoir,
» Jeſus-Chriſt nous ſuffit, & il nous
» tient lieu de tout bien. » (*d*).

(*a*) Chriſtiani, Chriſtiani animo ſumus, audiant omnes mortales, & ante omnes Deus, cui & vivimus & moriemur. Fidem tibi datam,

Leur

Leur grandeur d'ame & leur conſtance irrita ſi fort l'Empereur Julien, qu'il les condamna ſur le champ à perdre la tête. Ils furent conduits hors de la Ville, ſuivis d'une foule de peuple qui admiroit leur courage. Arrivés au lieu du ſupplice, ils quitterent leurs vétemens & préſenterent la tête aux bourreaux. Mais Julien qui ne voulut pas leur donner la gloire du martyre, les fit renfermer dans les priſons, & ſe contenta de les exiler.

Environ ſix mois auparavant, Julien avoit fait une loi pour exclure les Chrétiens des emplois militaires. Jovien & Valentinien furent les plus diſtingués de ceux qui abandonnerent volontairement le ſervice.

Chriſte Salvator non fregimus, beatam confeſſionem non abjuravimus. . . . . non dona accepimus, ô Imperator, ſed morte damnati ſumus. Non honoris cauſa vocati, ſed ignominia notati ſumus. Da hoc beneficium militibus tuis: Chriſto nos macta atque obtrunca, cujus unius imperio ſubjicimur. Ignem igni repende: pro cinere illo in cinerem nos redige, manus amputa quas ſceleratè porreximus. Alios auro dona quos accepiſſe poſteà non pœnitcat. Nobis ſatis ſuperque eſt Chriſtus quem inſtar omnium habemus.

Jovien dont on connoiſſoit l'expérience dans l'art militaire, fut rappellé. Valentinien fut renfermé dans une fortereſſe, d'où il ne ſortit qu'après la mort de ſon perſécuteur; Dieu récompenſa la foi de ces deux grands hommes, puiſqu'ils furent élévés ſucceſſivement au thrône.

Le premier événement que nous avons rapporté arriva en 362, ſous le Conſulat de Mamertin & de Nevitta; & le ſecond en 361 ſous celui de Taurus & de Florentius.

CHAPITRE IV. p. 91.

Il eſt clair que ces deux circonſtances n'ont été confondues que pour nous faire prendre le change, & jetter un voile ſur le tremblement de Terre arrivé à Jéruſalem, le ſeul digne de remarque qui ſe ſoit fait ſentir pendant le régne de Julien.

AMMIEN Marcellin en cite un autre dans le tems que Julien étoit ſur le point de par-

tir pour ſon expédition contre les Perſes. *Inter ipſa enim exordia procinctûs parthici diſponendi, nunciatum eſt Conſtantinopolim terræ pulſu vibratam : quod horum periti minùs lætum eſſe pronunciabant, &c. Amm. lib.* 23. Aurelius Victor rapporte auſſi le même phénomène. *Ita illum (Julianum) cupido gloriæ flagrantior pervicerat ut neque terræ motu, neque pleriſque præſagiis quibus vetebatur petere Perſidem, adductus ſit finem ponere ardori, &c.*

Mais il eſt évident que ces paſſages ne peuvent former une difficulté contre M. Warburton, 1°. Parce que les deux circonſtances que Libanius attribue aux tremblemens de terre qu'il cite, ne peuvent convenir à celui de Conſtantinople. 2°. Parce que Libanius lui-même fait mention de ce dernier tremblement de terre dans ſon Oraiſon funébre ; il le regarde comme peu de choſe, & dit qu'il fut appaiſé par les ſacrifices de Julien ἔσεισε μὲν ποσειδῶν τὴν μεγάλην ἐν θράκῃ πόλιν, &c. *Vide Valeſ. in Amm. p.* 352.

Il reſte donc à conclure avec M. Warburton que l'intention de Liba-

nius étoit de confondre le tremblement de terre arrivé dans la Paleſtine, avec celui qui ſe fit ſentir ſous le premier Conſulat de Valentinien; les contradictions où ce Sophiſte eſt forcé de ſe jetter pour couvrir ſon déguiſement, en eſt une preuve convaincante; & ſon texte enviſagé ſous ce point de vue, eſt l'aveu le plus formel du triomphe de l'Egliſe.

CHAPITRE IV. p. 116.

Incendie du Temple de Daphné.

JULIEN pendant ſon ſéjour à Antioche, alla conſulter l'Oracle d'Apollon, ſitué dans le fauxbourg de Daphné. L'Oracle muet depuis long-tems fut interrogé ſur la cauſe de ſon ſilence; il répondit qu'il ne parleroit pas, qu'on n'eût ôté les cadavres dont il étoit environné. Julien diſtingua dans la multitude des corps morts, celui dont ſe plaignoit l'Oracle. Il fit exhumer le corps de S. Babylas, Evêque d'Antioche, martyriſé ſous l'Empire de

Dece. Les habitans dont la plupart étoient Chrétiens, ſe tranſporterent auſſi-tôt à Daphné, obtinrent le corps de leur Evêque, & le transférerent à Antioche, en louant le Seigneur par des Hymnes & des Cantiques dont les paroles étoient tirées de l'Ecriture. A chaque verſet le peuple répondoit par ce paſſage du Pſeaume 96, *que tous ceux qui adorent les ouvrages de ſculpture, & qui ſe glorifient dans leurs Idoles, ſoient confondus.* (*a*) Ces prieres furent exaucées, car dès le ſoir même la foudre tomba ſur le Temple de Daphné, & réduiſit en cendres l'Idole qu'on y adoroit. Cet événement arriva le 22 d'Octobre de l'année 362, quatre mois environ avant le départ de Julien pour ſon expédition contre les Perſes. Ammian. Marcell. Lib. XXII. Cap. 13.

Comme c'eſt ici le tems où le bras du Toutpuiſſant commence à s'appeſantir ſur l'Empereur Julien, & que cette époque renferme une ſuite de caractères qui concourent à démontrer l'action d'un Dieu

(*a*) Confundantur omnes qui adorant ſculptilia, & qui gloriantur in ſimulacris ſuis. *Pſalm.* 96.

protecteur de l'innocence, & vengeur de l'impiété des hommes, nous allons développer en peu de mots les preuves que cet événement fournit à la Religion de J. C. nous commencerons par le témoignage de S. Chryſoſtôme, Auteur contemporain.

» L'Empereur Julien, dit-il, va » conſulter l'Oracle, & lui demande une réponſe. Apollon prit bien » garde de ne rien dire qui put convaincre les Payens de la véritable » cauſe de ſon ſilence, en avouant » que les cendres des Saints qui » l'entouroient, le forçoient à ſe » taire. Il aima donc mieux déclarer qu'il ne pouvoit parler, que » de ſe rendre ridicule à ceux qui » avoient la foibleſſe de l'adorer. » *Daphné*, dit-il, *eſt rempli de cadavres.* Mais ce Démon vit bientôt l'inutilité de ſon artifice; ce » n'étoit pas un cadavre qu'il avoit » à combattre, mais un homme » auſſi puiſſant après ſa mort, qu'il » l'avoit été pendant ſa vie; qui » pouvoit vaincre encore non ſeulement l'Oracle de Daphné, mais » tous les Démons enſemble. Le

» S. Martyr ayant prié Dieu de brû-
» ler ce Temple, la foudre tomba,
» réduisit l'Idole en cendres, sans
» endommager les murailles qui sub-
» sistent encore en entier. En exami-
» nant aujourd'hui ce qui reste de
» cet édifice, on ne croiroit jamais
« qu'il ait été détruit par les flam-
» mes, il semble qu'une intelligen-
» ce ait dirigé le feu, qu'elle ait
» marqué les endroits qu'il devoit
» épargner ou consumer. Le toit a
» été détruit, mais avec tant d'art
» & de régularité, que l'on ne voit
» rien de pareil dans les incendies
» causées par l'imprudence des hom-
» mes. Tout le reste de l'édifice
» est sur pied, on voit les colon-
» nes qui soutenoient le vestibule,
» & la voûte du bâtiment..... Nous
» voici dans la vingtiéme année
» depuis cet événement, sans que
» les restes du Temple épargnés
» par la foudre ayent été détruits.
» A peine le désastre est-il arrivé,
» qu'on traîne en prison le Prêtre
» d'Apollon, on le charge de chaî-
» nes, & on le force à déclarer
» l'Auteur de l'incendie. Comme
» il ne pouvoit accuser personne,

» on lui fait ſouffrir la torture, on » le tourmente à coups de fouet, » on le ſuſpend en l'air, on lui » déchire les côtés..... Il atteſte » enfin que le feu n'eſt parti que du » Ciel, aveu qui ne laiſſe aucune » reſſource à l'impudence & à la » calomnie des hommes. (*b*)

(*b*) A Dæmone magnâ inſtantiâ oraculum popoſcit Imperator..... Bellè admodùm cavit Apollo ne in eum ſermonem deveniret ut apertè teſtaretur per Sanctum Babylam & vicinorum virtutem, os ſibi obſtructum eſſe, ac propterea loqui nequaquam poſſe; nimirùm veritus ne cultoribus ſuis ridiculus fieret..... *Daphnes*, inquit, *cadaveribus* ſcatet..... At malignus Dæmon ſtatim edoctus eſt ſtuſtrà ſibi fraudis ſuæ artificia conficta, ſeque non jam certamen habere cum mortuo, ſed cum eo qui viveret, qui efficax eſſet, quique non ſe modò, ſed omnes quoque Dæmones fortitudine ſuperaret. Is enim, nempe Babylas, Deum deprecatus ignem in Templum ut cœlitus emitteret, totum illius Templum exuſſit, ipſoque idolo ad extremos uſque pedes deleto, eodemque in cinerem ac pulverem redacto, ab omnibus parietibus, qui ipſi integri adhuc ſtant, abſtinuit. At ſi quis nunc illuc acceſſerit, nunquam utique dixerit, factum id ignis opus eſſe. Neque enim incendium id non ex compoſitò factum, neque ex materia inanimi tantùm, ſed tanquam manu quadam ignem circumagente, atque indicante; à

Théodoret dans le dixiéme Chapitre de ſon troiſiéme Livre, confirme ce que dit S. Chryſoſtôme, & aſſure en outre que pluſieurs perſonnes qui étoient ſur le grand chemin d'Antioche dépoſerent juridiquement avoir vu la foudre tomber ſur le Temple. Mais on n'eut aucun égard à leurs témoignages. Dès le lendemain Julien ordonna d'arrêter & de tourmenter les Chrétiens qu'on ſoupçonneroit être les auteurs de l'incendie, ou

Ruf. cap. 36. p. 176. Soz. lib. V. c. 20. Theodor. p. 645. Socrat. p. 192.

quibus abſtinere, quæ porrò abſumere oporteret, tanta certè concinnitate, tanto artificio ipſum Templum detectum eſt, nec ſimile quidem iis quæ caſu ac temeritate incendio conflagraſſe videmus..... Cætera enim omnia, & columnæ item omnes, tum eæ quæ Templi culmen, quàm quæ veſtibulum ſuſtinebant, adhuc ſtant..... Ecce jam viceſimus ex eo annus agitur, nec tamen ædificii ab igne relicti pars ulla deleta eſt. Hoc incendium ubi accidit, ſtatim Dæmonis Sacerdos in carcerem rapitur. Sic conjectus in vincula, incendii autorem indicare coactus eſt. Qui cùm non habuerit, quem accuſaret, intortis cubitis, multis flagris vapulavit, in ſublime raptus, ac latera undique cæſus..... Ignem de cælo delapſum teſtatus eſt; ut malevolis atque impudentibus nullus jam calumniæ locus relictus fuerit. *S. Chryſoſt. contra. Gentil. tom. 5.*

qui, ſuivant Socrate, avoient excité leurs compagnons pendant le tranſport des Reliques de S. Babylas, à chanter les paroles du Pſeaume XCVI.

Le Préfet Salluſte ſecond fut chargé de l'exécution de ces ordres. Il repréſenta, mais inutilement, les conſéquences de cette perſécution; Julien voulut être obéi.

Socr. & Soz. Sa fureur tomba d'abord ſur un jeune Chrétien nommé Théodore, qu'on rencontra dans la place publique. On le fit mettre ſur le Chevalet, & les Bourreaux ſe ſuccédant les uns aux autres lui firent ſouffrir les tourmens les plus cruels depuis le matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Pendant cette affreuſe ſcéne, Théodore conſervoit la tranquillité de ſon ame, & répétoit ſans ceſſe à ceux qui le tourmentoient, les paroles du Pſeaume qui avoient excité la colére de l'Empereur.

S. Greg. Nazianz., Orat. IV. p. 133. Voyant une de ſes jambes à laquelle on n'avoit pas touché, il l'étendit, & pria ſes Bourreaux de ne la point épargner. Ce courage fit frémir les Payens; Salluſte alla pour la ſeconde fois trouver Julien, il

fut écouté, & l'on renvoya Théodore. Ruffin dit avoir vu ce jeune homme, qui lui raconta dans la ſuite & le détail des ſupplices qu'on lui fit ſouffrir, & les ſecours qu'il reçût du Ciel pour les endurer. Ruff. Hiſt. Eccle.. pag. 176.

L'Empereur, plus irrité que jamais, ordonna de fermer la grande Egliſe d'Antioche, & d'en ôter toutes les richeſſes pour les mettre dans le tréſor public. Le Comte Julien oncle maternel de l'Empereur, Felix Surintendant des Finances, & Elpidius Tréſorier du Domaine, tous trois Apoſtats, furent chargés de la commiſſion. Théodoret Prêtre d'Antioche, qui avoit la garde de l'Egliſe, voulut s'oppoſer à la violence, & eut la tête tranchée par ordre du Comte Julien. Cette exécution finie, on en vint à l'enlévement du tréſor & à la profanation du Temple, qui ſe fit en préſence des Chrétiens. La bienſéance ne me permet pas de rapporter les abominations commiſes dans le Sanctuaire du Seigneur, les blaſphêmes vomis contre la Divinité de J. C. & les ſacriléges qui en furent les ſuites. On en peut

voir les détails dans S. Chryſoſtôme & Théodoret. (*c*)

(*c*) In Sacro-Sanctum autem Templum ad vaſa ſacra auferenda, ſimul ingrediuntur Julianus Præfectus Orientis, Felix Regii theſauri Quæſtor, & Elpidius privatæ pecuniæ & facultatum Imperatoris Procurator..... Julianus autem cùm eſſet in Templo, adverſus ſacram menſam minxiſſe dicitur, atque Euzoïo eum prohibere conanti, colaphum inflixiſſe, dixiſſeque res Chriſtianas divinâ curâ & providentiâ deſtitutas eſſe. Felix Sacrorum vaſorum magnificentiam conſpicatus (Conſtantinus enim & Conſtantius ſplendidè & amplè ea conficienda curaverant.) *Ecce*, inquit, *quam ſumptuoſis vaſis Filio Mariæ Miniſtratur!* Sed iſti tyranni pro his impiis & inſanis facinoribus non diù poſt pœnas perſolverunt. Nam Julianus avunculus Imperatoris confeſtim in gravem morbum delapſus, viſceribus putredine exeſis, interiit; atque ſtercus non amplius per partes illas corporis per quas naturaliter egeri ſolet, emiſit, ſed ſceleratum ejus os, inſtrumentum blaſphemiæ, partis illius ad ſtercus ejiciendum natæ, locum obtinuit..... Felix verò derepentè flagello etiam cœlitus impacto, ſanguinem diu noctuque ex ore fudit..... Univerſo ſanguine in hunc modum exhauſto, ſtatim extinctus eſt, & æternæ morti traditus. *Theodoret. lib. II. cap.* 11. 12.

Cæterùm Avunculus Imperatoris cùm licentioſiùs inſaniam ſuam contrà nos prodidiſſet, auſus impuris manibus ſacra vaſa

Des trois Apoſtats que nous venons de nommer, le Comte Julien fut celui qui ſe ſignala le plus par ſes impiétés ; ce fut auſſi celui ſur lequel le Ciel exerça ſa vengeance de la manière la plus terrible. Satisfait de ſes outrages, il retourna dans ſa maiſon, où il ne fut pas plutôt entré, qu'il ſe ſentit malade. Mais ſon mal étoit dès-lors ſans

Sanct. Chryſoſt. adverſus Gentil. tom. 5.

contingere, hoc etiam ſcelere non contentus, ſed contumeliâ ulteriùs progreſſus eſt ; vaſis enim inverſis, & ſuper pavimentum collocatis, atque extenſis, ſuper ea deſedit. At è veſtigio illegitimæ hujus-ce ſeſſionis pœnas luit ; illius enim verenda corrupta vermiculos generarunt, ita ut morbum divinitùs illatum conſtaret : ad quem curandum medici aves pingues, eaſque peregrinas interficiebant : quibus ad putrefacta membra admotis, vermiculos evocabant : illi vero loco cùm non moverentur, putridis partibus mordicùs inhærebant, atque illum multis diebus abſumptum perdiderunt. Alius porrò Regii ærarii Præfectus (Felix) antequam aulæ Regiæ limen tranſcenderet, de repentè medius crepuit, & ipſe id genus impietatis ejujuſdam pœnas luit. Hæc ſane, & his plura (neque enim omnia enumerare temporis hujus eſt) animo luſtrans impius Imperator, verebatur temeritatem ſuam ulteriùs promovere. *Sanct. Chryſoſt. adverſus Gentil. tom.* 5.

Sanct. Greg. Nazianz. Or. IV. p. 133. Ruf. Hiſt Eccleſ. c. 36. Sozom. Hiſt. Eccleſ. lib. V. cap. 20. Theodorit. Hiſt. Eccleſ. p. 645. Socrat. Hiſt. Eccleſ. pag. 192.

reméde ; ſes entrailles s'étoient corrompues tout-à-coup ; les parties de ſon corps qu'il avoit fait ſervir à la profanation des vaſes Sacrés, tombant en pourriture, engendrerent une quantité prodigieuſe de vers, qui rongeoient le patient juſqu'au vif ; les alimens à demi digérés ne pouvant paſſer dans les inteſtins ſortoient par la bouche, & malgré les dépenſes exceſſives que l'art employa pour le guérir, la maladie ne faiſoit qu'augmenter. Inſupportable à lui-même & à ceux qui l'approchoient, il reconnut enfin la puiſſance du Dieu qu'il avoit perſécuté, tantôt il imploroit ſa clémence, & conjuroit ſa femme qui étoit Chrétienne de fléchir en ſa faveur la colére du Ciel. Il pria même l'Empereur de faire ouvrir les Egliſes, mais Julien ne lui fit que cette réponſe ; *Je ne les ai point fermées, & je ne les ferai point ouvrir. C'eſt votre infidélité pour les Dieux qui vous attire ce malheur.* Sa pénitence ſemblable à celle d'Antiochus ne produiſit aucun fruit ; enfin partagé entre les remords de ſa conſcience, & le dé-

ſeſpoir que lui inſpiroient ſes crimes, il fit mourir pluſieurs Chrétiens, & mourut enfin lui-même pendant qu'on lui liſoit des Oracles qui lui promettoient ſa guériſon.

Felix dont la maladie ne fut pas ſi longue, mourut quelque tems auparavant. Tous les auteurs conviennent qu'après avoir vomi ſon ſang jour & nuit, il perdit malheureuſement la vie. Elpidius, moins coupable que Felix & Julien, leur ſurvêcut, mais ſa fin fut auſſi fort triſte.

Telle eſt l'hiſtoire de l'incendie de Daphné, garantie par les Auteurs Eccléſiaſtiques qui vivoient dans ces tems; ſi le fait eſt vrai, il eſt inconteſtable que le Ciel s'eſt déclaré; nous ne croyons perſonne aſſez déraiſonnable pour nier la conſéquence en admettant le principe. Il ne reſte donc plus qu'à vérifier les témoignages des Auteurs Chrétiens, en les confrontant avec ceux des Payens contemporains.

§. 1. S. Chryſoſtôme aſſure que l'oracle d'Apollon étoit muet, & que ſon ſilence ne venoit que de la vertu des Reliques de S. Babylas

enterré dans le voiſinage.

Les deux parties de cette aſſertion ſont confirmées par Libanius. Il atteſte qu'Apollon n'avoit donné d'autre raiſon de ſon ſilence, que le *mauvais voiſinage d'un mort qui l'incommodoit beaucoup, & dont il fut délivré. Liberatus mortuo quodamquem tu* (Apollo) *judicaveras malum tibi vicinum eſſe. Liban. in conflagrat. Templi Apoll.*

L'Empereur Julien ne diſconvient pas non plus d'avoir fait exhumer le corps de S. Babylas. *Poſtquam verò Daphnes mortuum* (Babylam) *remiſimus, quidam è vobis*, &c.

Ammien Marcellin avant de rapporter l'incendie du Temple de Daphné, parle de l'exhumation des cadavres que Julien fit enlever. *Circumhumata corpora ſtatuit exinde transferri eo ritu quo Athenienſes inſulam purgaverant Delon.* Lib. XXII. chap. 12.

On ne peut atteſter d'une maniére plus claire le témoignage de S. Chryſoſtôme. La cauſe à laquelle il attribue le ſilence de l'Oracle, eſt, je l'avoue, des plus incompatibles avec les principes de nos eſprits

eſprits forts ; mais avant de donner le démenti à Libanius & à S. Chryſoſtôme, il faut attaquer les paroles de J. C. répétées preſque à chaque page dans l'Ecriture (*d*), il faut renverſer les faits hiſtoriques, qui pendant trois ſiécles conſécutifs démontrent l'accompliſſement des promeſſes du Sauveur du monde touchant le pouvoir qu'il accorde à ſes Diſciples ſur les puiſſances de l'Enfer, puiſſances dont nous étions devenus les eſclaves par le péché de notre premier Pere, & dont J. C. nous a rachetés au prix de ſon ſang *.

Comme un ouvrage entier ſuffiroit à peine pour développer cette preuve éclatante de la vérité de notre Religion, nous nous contentons d'indiquer une excellente Diſ-

(*d*) Matth. IV. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. Matth. VIII. 28. Matth. X. 8. Matth. XII. 22. Marc. V. 2. 19. Marc. I. 23. Marc. III. 11. 12. Marc. III. 14. Marc. VI. 7. 13. Marc. VII. 31. Luc. IV. 33. Luc. IV. 40. Luc. IX. 38. 39. 40. 41. 42. 43. Luc. X. 17. Epheſ. VI. 11. Petri. V. 8. Joann. VII. 42. 44. I. Joann. III. 8. 9. &c.

* In hoc apparuit Filius Dei ut diſſolvat opera Diaboli. *I. Joann. III.* 8.

ſertation à ce ſujet, où les objections des incrédules ſont expoſées fort au long, & réfutées avec toute la ſolidité poſſible, c'eſt le traité du Pere Baltus ſur la ceſſation des Oracles ; ſes réponſes ſont adoptées par les Proteſtans modernes (*e*), & comme elles ont été ſans replique, nous n'inſiſtons pas davantage ſur cette matière.

§. II. Après la tranſlation des Reliques de S. Babylas, la foudre tomba ſur le Temple de Daphné.

La preuve de cette aſſertion ſe tire encore des Auteurs Payens.

1°. Le Prêtre d'Apollon mis à la torture pour découvrir l'Auteur de l'incendie, atteſta que le feu du Ciel étoit tombé ſur le Temple.

2°. Les Habitans qui entroient alors dans Antioche, firent le même aveu, comme on l'a vu dans Théodoret.

3°. Libanius dans l'ouvrage qu'il fit à l'occaſion de cette incendie, & dont S. Chryſoſtôme tire des

Sanct. Chryſoſt. de S. Babyl.

(*e*) A vindication of the miraculous Powers &c. by Dr. Church. Voyez auſſi M. Stackouſe ſur le ſens littéral de l'Ecriture, touchant les Démoniaques.

preuves contre les Payens, avoue qu'il ignore les auteurs du déſaſtre, aveu qu'il auroit été bien éloigné de faire, ſi l'accuſation qu'on intentoit aux Chrétiens avoit eu quelque fondement. *Nunc autem*, dit-il, *ô Terra, ô Sol, quiſnam & unde hoſtis iſte qui tenui ſcintillâ omnia abſumpſit?*

4°. Ammien Marcellin dit, que l'Empereur en accuſant les Chrétiens n'avoit que des ſoupçons, *ſuſpicabatur*. Il rapporte une autre cauſe de cette incendie, mais dont on parloit peu *ferebatur rumore leviſſimo*, &c. (*f*)

(*f*) Suſpicabatur enim id Chriſtianos egiſſe ſtimulatos invidiâ, quod idem Templum inviti videbant ambitioſo circumdari peripſtylio. Ferebatur autem rumore leviſſimo, hac ex cauſa conflagraſſe delubrum, quod Aſclepiades Philoſophus, cujus in actis Magnentii meminimus, cùm viſendi gratiâ Juliani ad id ſuburbanum veniſſet, Deæ Cœleſtis argenteum breve figmentum quocumque ibat ſecum ſolitus efferre, ante pedes ſtatuit ſimulacri ſublimes, accenſiſque cereis ex uſu ceſſit: unde meditate noctis emenſâ, cùm nec adeſſe quiſquam potuit, nec juvare, volitantes ſcintillæ adhæſere materiis vetuſtiſſimis, igneſque aridis nutrimentis erecti, omne quidquid conſumi potuit,

5°. La foibleſſe avec laquelle l'Empereur ſoutient ſon accuſation dans la ſatyre qu'il fit contre les Habitans d'Antioche, prouve qu'il étoit intérieurement convaincu du contraire : *Quelques-uns d'entre vous*, dit-il, *ont brûlé ce Temple, ſoit par imprudence, ou non..... Mais il me paroît qu'Apollon l'avoit abandonné long-tems auparavant. Car la premiere fois que j'y ſuis entré, la ſtatue elle-même me la fait ſçavoir, & j'en appelle le Soleil à témoin contre ceux qui ne voudront pas me croire.* (g)

Juliani Myſopogon.

Des raiſons auſſi ridicules diſent plus que nous ne demandons, en faveur des Chrétiens.

§. III. La vengeance du Ciel

licet arduâ diſcretum celſitudine, concremarunt. *Amm. Marcell. lib. XXII. cap.* 13.

(g) Quidam è vobis ſive imprudentiâ, ſive non Templum inflammârunt, horrendumque exteris ſpectaculum, populo autem veſtro perjucundum, ſenatui uſque in hanc diem neglectum, præbuerunt. At mihi quidem videtur Deus multo ante conflagrationem Templo exceſſiſſe. Etenim primo ſtatim introitu ſtatua ipſa id mihi indicavit, atque hujus rei teſtem appello magnum ſolem adversus eos qui nolint credere. *Jul. Myſop.*

contre les principaux Miniſtres de la fureur de Julien, eſt atteſtée par Ammien Marcellin auſſi clairement qu'elle puiſſe l'être par un Auteur Payen.

» Julien, dit-il, donna la place » de Comte d'Orient, vacante de- » puis peu par la mort de ſon on- » cle, à Rufinus Aradius. Les cho- » ſes ainſi diſpoſées, l'Empereur » fut épouvanté d'un préſage que » l'événement ne rendit que trop » certain. Felix Surintendant des » Finances mourut tout-à-coup d'u- » ne perte de ſang, & le Comte » Julien ne tarda point à le ſuivre; » alors le peuple liſant les Inſcri- » ptions dans les places publiques, » prononça ces mots, *Felix*, *Julien* » & *Auguſte*. Cet événement ſini- ſtre précéda les ſuivans (*h*) &c.

(*h*) Rufinum Aradium Comitem Orientis in locum avunculi ſui Juliani recèns defuncti provexit. Quibus ut convenerat ordinatis, terrebatur omine quodam (ut docuit exitus) præſentiſſimo. Felice enim largitionum Comite profluvio ſanguinis repente extincto, eumque Comite Juliano ſecuto, vulgus publicos contuens titulos, Felicem, Julianum, Auguſtumque pronuntiabat. Præ-

Par ces mots le peuple vouloit insinuer que puisque Felix & Julien avoient pris les devant, Auguste ne tarderoit pas à les aller joindre.

1°. On ne peut faire une allusion plus marquée à la vengeance du Ciel rapportée par les Auteurs Ecclésiastiques, le présage n'auroit point été sinistre comme le prétend Ammien Marcellin, s'il n'y avoit rien eu que de naturel dans la mort de Felix & de Julien.

2°. Ammien Marcellin rapporte ce dernier événement aux Kalendes de Janvier *, c'est-à-dire, deux mois environ après que l'Empereur eut fait fermer la grande Eglise d'Antioche, ce qui s'accorde avec la durée que les Chrétiens donnent à la maladie du Comte Julien ; car le Temple de Daphné fut brûlé,

cesserat illud sævum namque Kalendis ipsis Januariis, &c. *Amm. Marcell. lib. XXIII. cap.* 1.

* Cette époque n'est point exacte dans S. Chrysostôme, il la met avant la translation des Reliques de S. Babylas, & par conséquent avant l'incendie du Temple de Daphné, ce qui est contraire non seulement à Ammien Marcellin, mais encore à tous les Auteurs contemporains.

ſelon Ammien Marcellin, l'onziéme jour des Kalendes de Novembre.

3°. Le même Auteur rapporte en deux mots les ſupplices épouvantables qu'on fit ſouffrir aux Chrétiens. » La colére de l'Empe» reur s'alluma à un ſi haut point, » qu'il ordonna de mettre en uſage » des tortures beaucoup plus rigou» reuſes qu'à l'ordinaire, & de fer» mer la grande Egliſe d'Antioche ». (*i*)

On ne peut exiger une conformité plus parfaite entre les témoignages des Chrétiens & celui d'Ammien Marcellin, en conſervant à ce dernier ſa qualité de Payen.

4°. S. Chryſoſtôme rapporte encore, comme une marque inconteſtable de la colére du Ciel, la diſette des grains & des eaux, qui produiſit dans la Ville d'Antioche une conſternation générale, & un ſpectacle capable d'attendrir les cœurs les plus durs. (*k*)

(*i*) Ad id uſque Imperatorem ira provexit, ut quæſtiones agitari juberet ſolito acriores, & majorem Eccleſiam Antiochiæ claudi. *Amm. Marcell. lib. XXII. cap.* 13.

(*k*) Præterea & fames in urbem ſtatim

Ammien Marcellin cite le même fait arrivé, ſelon lui, immédiatement après l'incendie du Temple de Daphné. *Sidere*, dit-il, *etiamnum inſtante brumali, aquarum inceſſit inopia metuenda, ut & rivi areſcerent quidam, & fontes antehac aquarum copioſis pulſibus abundantes.* La famine, ſelon le même Auteur, arriva peu de tems après, par la modicité du prix que l'Empereur mit aux grains, ce qui obligea tous les Marchands à quitter la Ville.

Lib. XXII. cap. 13.

Les Habitans d'Antioche, qui après avoir reçue la Doctrine de

unà cum ipſo invadens & aquarum penuria nunquam antea viſa, quàm ab eo ſacrificia in ipſis fontibus facta fuiſſent, & multa præterea alia tum ea quæ in ipſis caſtris tum quæ in urbibus evenerunt, hujuſmodi certè fuere, ut vel ſaxeam animam flectere poſſent, non ob id quidem quod permulta eſſent, neque ob id quod omnia pariter ederentur, ac deinceps, & poſt ipſa ſtatim ſcelera perpetrata, ut quondam Ægyptiorum Regis tempore, ſed quod quæ edebantur miracula per ſeſe talia erant, ut ad eorum qui ea cernerent emendationem ſufficerent. *Sanct. Chryſoſt. de S. Babyl. I. & II. pag.* 724. & 781. *item. Homil. IV. de laudibus S. Pauli ſub initium, & Homil. IV. in S. Matth.*

J. C.

J.C. du Prince des Apôtres la conſervoient encore ſous le regne de Julien, reconnurent la main du Toutpuiſſant dans les calamités dont ils étoient affligés, & ne tarderent point à les reprocher à l'Empereur. Celui-ci leur répondit par une ſatyre où il blâmoit ſes vertus, & louoit les vices de ſes ennemis. Mais ſous cet air empreint d'indifférence & d'enjouement, il cachoit, dit Ammien Marcellin, un intérieur rongé de chagrin & de déſeſpoir. *Ira ſufflabatur interna.*

Nous pourrions citer encore pluſieurs autres traits tirés des Auteurs Payens, exactement conformes aux témoignages des Auteurs Eccléſiaſtiques; mais il ſuffira de jetter les yeux ſur les uns & les autres; de les examiner & de les comparer, pour s'éloigner du jugement peu réfléchi de quelques Auteurs modernes *, qui n'ont connu l'Empereur Julien que par les vertus extérieures qu'il affectoit, & qui en blâmant les Chrétiens contemporains, ont blâmé conſéquemment la Providence qui les a protégé.

Amm. Marcell. l. XXII. pag. 1331.

* Voyez les *Caractériſtiques.*

EXAMEN

Du ſyſtême de M. Mead, & de quelques objections de M. Middleton.

EN parlant du ſilence de l'Oracle de Daphné, rapporté par Libanius, S. Chryſoſtôme, Théodoret, & preſque tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, nous avons renvoyé le Lecteur à la Diſſertation du P. Baltus ſur la ceſſation des Oracles; mais comme il vient de paroître un nouvel ouvrage à ce ſujet, dont les principes ſont différens de ceux de Meſſieurs Van-Dale, Gallæus, & de Fontenelle, il eſt à propos d'en dire un mot.

Le célébre Docteur Mead, Auteur de l'ouvrage dont nous parlons, intitulé *Medica Sacra*, reconnoît une impoſſibilité réelle de renverſer les monumens hiſtoriques que nous fournit l'antiquité ſur le *pouvoir de chaſſer les Démons.* Il regarde les Démoniaques, tant ſous

la loi de Moyſe, que ſous celle de J. C. comme des perſonnes attaquées d'une maladie naturelle, qui, ſelon lui, n'eſt autre choſe qu'une véritable *Epilepſie*.

Ce ſyſtême eſt moins révoltant que les autres, en ce qu'il ne détruit pas les miracles opérés ſous J. C. les Apôtres & leurs ſucceſſeurs; mais il n'eſt aucunement recevable, parce qu'il eſt formellement contraire à l'Ecriture ſainte & aux faits hiſtoriques que M. Mead fait profeſſion d'admettre. Développons ces deux parties en peu de mots.

1°. Ce ſyſtême eſt formellement contraire à l'Ecriture. Lorſque J. C. dans le dixiéme Chapitre de S. Matthieu, & dans le troiſiéme de S. Marc, ordonne à ſes Apôtres de chaſſer les Démons : *Dæmones ejicite*, qu'entend-t-il par ce mot? Il l'explique aux Juifs dans le huitiéme Chapitre de S. Jean. *Vos ex patre diabolo eſtis, & deſideria patris veſtri vultis facere, ille homicida erat ab initio, & in veritate non ſtetit, quia non eſt veritas in eo.* C'eſt auſſi dans ce ſens que les Juifs prennent les pa-

roles de J. C. dans le douziéme Chapitre de S. Matthieu, lorſqu'ils l'accuſent de chaſſer les Démons au nom du Prince des Démons. Les mots *Dæmones*, *Dæmonia*, *Diaboli*, *Satan*, *ſpiritus nequam*, *ſpiritus immundi*, &c. ſont ſynonimes dans l'Ecriture, & s'il eſt ridicule d'appliquer à l'Epilepſie le ſens que J. C. donne à ces mots, il ne ſera pas moins ridicule de confondre les Démoniaques avec les Epileptiques. On peut voir encore le ſens que S. Pierre dans le Chapitre cinquiéme, & S. Jean dans le Chapitre troiſiéme de ſa premiere Epitre, donnent aux termes dont nous venons de parler.

S. Luc à qui M. Mead attribue le nouveau ſentiment, ſans autre raiſon que parce qu'il étoit Médecin (*l*), nous fait voir dans les Démoniaques des ſymptômes tout différens de ceux de l'Epilepſie. Le même fait eſt rapporté par S. Marc, & comme leurs deſcriptions s'accordent, ſans être copiées l'une

(*l*) Nec dubium eſt quin Divus Lucas, & ipſe medicus, vim utriuſque vocis rectè intellexerit. *Medic. Sacr. paſ.* 107.

ſur l'autre, on peut les comparer entr'elles, & avec la maladie qui fait la baſe du nouveau ſyſtême.

Deſcription du Démoniaque des Géraſéniens. Luc VIII. 27. &c.

ET cùm egreſſus eſſet (Jeſus) *ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat Dæmonium jam temporibus multis, & veſtimento non induebatur, neque in domo manebat, ſed in monumentis. Is, ut vidit Jeſum, procidit ante illum: & exclamans voce magnâ, dixit: Quid mihi & tibi eſt Jeſu Fili Dei altiſſimi? Obſecro te ne me torqueas. Præcipiebat enim ſpiritui immundo ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebatur catenis & compedibus cuſtoditus, & ruptis vinculis agebatur à Dæmonio in deſerta. Interrogavit autem illum Jeſus, dicens: Quod tibi nomen eſt? At ille dixit: Legio, quia intraverant Dæmonia multa in eum. Et rogabant illum ne imperaret illis ut in abyſſum irent. Erat autem ibi grex porcorum multo-*

rum paſcentium in monte : & rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permiſit illis. Exierunt ergo Dæmonia ab homine, & intraverunt in porcos : & impetu abiit grex per præceps in ſtagnum & ſuffocatus eſt. Quod ut viderunt factum qui paſcebant, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in villas. Exierunt autem videre quod factum eſt, & venerunt ad Jeſum : & invenerunt hominem ſedentem, à quo Dæmonia exierant, veſtitum, ac ſana mente, ad pedes ejus, & timuerunt.

Ce texte détaille juſqu'aux moindres circonſtances du miracle opéré par J. C. & nous ne voyons aucun moyen d'y adapter l'explication de M. Mead.

1°. Il eſt inconteſtable que l'Epilepſie n'eſt point une maladie continue, des intervalles de tems ſouvent très-conſidérables ſéparent les accès ; hors des attaques un homme jouit de la plénitude de ſon bon ſens. C'eſt le contraire dans le cas préſent ; la maladie du Démoniaque étoit continue, depuis long-tems il avoit quitté le com-

merce des hommes, & ne portoit aucun vêtement. Suivant S. Marc (*Cap. V.*) on l'entendoit crier jour & nuit dans les montagnes, ſe frapper, & ſe meurtrir à coups de pierre.

2°. Il eſt conſtant que les perſonnes affligées d'Epilepſie ne forment aucun raiſonnement pendant l'attaque, l'eſprit étant alors entiérement aliéné. C'eſt le contraire dans cette deſcription ; le Démoniaque vient ſe jetter aux pieds de J. C. reconnoît ſa Divinité, le conjure de ne le point tourmenter, répond aux interrogations, &c.

3°. Le genre nerveux mis en convulſion dans l'Epilepſie, donne, il eſt vrai, beaucoup de force au malade, les membres ſe roidiſſent, les muſcles s'enflent, les nerfs s'irritent ; mais il n'y a point d'exemples où cette force ait été portée au point de rompre des chaînes aux pieds & aux mains. Cette action ſurpaſſe en quelque ſorte les forces de la nature.

4°. Les ſymptômes du Démoniaque examinés de plus près me paroitroient avoir un rapport plus

immédiat avec la *manie* ; cette triſte maladie portée au dernier dégré dégénérè en une *fureur continue.* Mais cette hypotheſe eſt encore renverſée par la deſcription de S. Luc & de S. Marc ; ſelon eux un agent diſtingué des cauſes naturelles, tourmentoit le malade, *une légion* d'eſprits immondes s'étoient emparés des organes de ſon corps. J. C. le ſuppoſe évidemment, puiſqu'il parle à ces eſprits, & que ceux-ci lui répondent ; on leur commande de ſortir, & ils ſortent en effet pour entrer dans des pourceaux qui paiſſoient aux environs, & qui ſe précipitent dans la mer.

Il n'y a pas de milieu, ou l'Evangile nous en impoſe, ou il faut reconnoître du ſurnaturel dans la maladie dont S. Luc fait la deſcription. M. Mead tache d'adoucir ce que ſon ſyſtême peut avoir de trop dur, en ſuppoſant que J. C. a voulu s'accommoder à l'opinion des Juifs, chez qui (ſuivant Lighfoot) la plûpart des maladies s'attribuoient communément aux Démons.

1°. Cette ſolution forme une dif-

ficulté plus forte que celle qu'on veut réſoudre. Il s'enſuivroit évidemment que Jeſus-Chriſt, la vérité même, auroit confirmé les hommes dans une erreur.

2°. Sans entrer dans la diſcuſſion du ſentiment que Lighfoot attribue aux Juifs, une raiſon doit nous ſuffire, c'eſt que ce ſentiment n'eſt pas celui de l'Evangile ; on ne voit nulle part que J. C. & ſes Apôtres confondent les maladies naturelles avec celles qui ne le ſont pas.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le paſſage qu'on vient de lire, que S. Luc eſt contraire au nouveau ſyſtême ; il l'eſt encore dans le trente-quatriéme verſet de ſon quatriéme Chapitre. Le Démon y confeſſe la Divinité de J. C. *Sine quid nobis & tibi Jeſu Nazarene ? Veniſti perdere nos ? Scio te quis ſis, Sanctus Dei.* Dans le quarante-uniéme verſet du même Chapitre, on voit encore les Démons chaſſés par la vertu du Fils de Dieu des corps des poſſédés, annoncer aux hommes la puiſſance à laquelle ils ſont contraints de céder. *Exibant autem Dæmonia à multis clamantia & dicentia : quia tu es Filius Dei.*

II. Le ſyſtême de M. Mead eſt contraire aux monumens hiſtoriques dont il admet l'autenticité. Nous avons déja parlé (*Préface*) de la fameuſe apologie que Tertullien addreſſoit au Sénat de Rome, il apporte entr'autres preuves de la Divinité du Chriſtianiſme, le pouvoir que J. C. accordoit aux Chrétiens ſur les puiſſances de l'Enfer, il défie les Payens de renverſer ces ſortes de faits, & ce défi revêtu de tous les caractères qu'il eſt poſſible à l'eſprit humain de deſirer, réduit enfin les Payens au ſilence; S. Juſtin, S. Irenée, Lactance, Arnobe, Origène, S. Cyprien, S. Athanaſe, S. Grégoire de Nazianze, & preſque tous les Auteurs Eccléſiaſtiques font valoir contre les Payens de leur tems, cette démonſtration palpable, cette preuve évidente de l'accompliſſement des promeſſes de J. C. Dans leurs narrations, (*b*) on voit les démoniaques tourmentés de ſymptômes qui ne furent jamais ceux de l'épilepſie, les Démons y reconnoiſſent la Divinité du Fils

(*b*) On trouve les textes cités fort au long dans l'ouvrage du P. Baltus.

de Dieu; & Origène qui ſembloit prévoir ce que la poſtérité devoit objecter un jour à de tels faits, a ſoin de diſtinguer ceux qui étoient véritablement poſſédés, de ceux qui n'étoient affligés que des *troubles de l'eſprit, de la phrénéſie, de la manie*, &c. (*Origenes, Lib. III. contrà Celſum. p.* 125. *edit. Cantabrig.*) Tous, ſans en excepter un ſeul, aſſignent aux Démoniaques des caractères qu'il eſt impoſſible de concilier avec l'épilepſie, ou toute autre maladie connue. Ce ſpectacle étonnant dure juſqu'au renverſement de l'Idolâtrie, c'eſt-à-dire pendant trois ſiécles conſécutifs. Si pendant cet eſpace de tems, tous les Peres & les Auteurs Eccléſiaſtiques nous en ont impoſé, & que malgré l'attention des Payens à obſerver les démarches des Chrétiens, malgré les apoſtaſies fréquentes parmi ces derniers, on n'a pu parvenir à découvrir l'impoſture, le fait tiendroit autant du prodige que celui qu'on refuſe d'admettre.

En un mot, quand même on ne conſidéreroit pas dans ce miracle le rapport eſſentiel qu'on y trouve avec

les premiers principes de notre Religion, avec l'explication de J. C. & de ſes Apôtres ſur la nature des *Démoniaques*, avec le pouvoir qu'il accorde à ſon Egliſe ſur les *puiſſance de l'Enfer*, & en n'enviſageant ſimplement que les témoignages des quatre premiers ſiécles, il en couteroit plus à l'eſprit humain de les renverſer que de les admettre.

M. Middleton dans ſes *Recherches libres ſur les Miracles des trois premiers ſiécles de l'Egliſe*, inſinue le même ſentiment que le Docteur Mead, & nous objecte des difficultés de deux eſpéces. Les unes lui ſont communes avec Meſſieurs Van-dale, Gallæus, & de Fontenelle; nous n'y répondrons pas, parce qu'on y a ſatisfait cent fois; les autres lui ſont particulières; en voici les principales.

PREMIERE OBJECTION.

Ulpien, ſçavant Juriſconſulte, fait mention des exorciſmes, mais il en parle comme d'une charlatanerie. Si des perſonnes ſenſées ne faiſoient aucune

attention à ces ſortes d'impoſtures, je ne vois pas que nous ſoyons mieux fondés à y ajouter foi.

RE'PONSE.

Ulpien le plus grand ennemi du Chriſtianiſme, rejette les exorciſmes, donc nous devons les rejetter avec lui. Il me paroît qu'un tel raiſonnement n'eſt pas des plus conformes à la bonne foi dont un Sçavant & un Chrétien doit faire profeſſion.

Ulpien étoit le plus grand ennemi des Chrétiens, il voulut même rallumer le feu des perſécutions; c'eſt ce que nous atteſte Lactance dans ſon cinquiéme Livre. *Domitius* (Ulpianus) *de Officio Proconſulis libro 7°. reſcripta Principum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui ſe cultores Dei confiterentur.*

Voilà cependant celui dont on nous oppoſe le témoignage.

SECONDE OBJECTION.

Les guériſons des prétendus Démoniaques n'étoient pas complettes, c'eſt

ce que nous voyons dans un paſſage de S. Cyprien. Epiſt. 76. ad Magn. *Sæpè nonnulli Spiritu immundo redeunte quatiuntur.*

RE' PONSE.

Pour juger du ſens de ce paſſage, il falloit le citer ſans en rien retrancher. Le voici tel qu'on le lit dans S. Cyprien.

Hoc denique & rebus ipſis experimur ut baptizati careant immundo ſpiritu, quo anteà movebantur; & laudabiles ac probabiles in Eccleſiâ vivant; pluſque per dies ſingulos in augmentum cæleſtis gratiæ per fidei incrementa proficiant. Et contrà, ſæpè nonnulli, ſi poſtmodùm peccare cæperint, ſpiritu immundo redeunte quatiuntur; ut manifeſtum ſit, diabolum in baptiſmo fide credentis excludi, ſi fides poſtmodum defecerit, regredi.

Il eſt évident que dans ce texte S. Cyprien ne dit pas ce que lui fait dire M. Middleton, & qu'il avance au contraire un ſentiment contradictoire à celui du Docteur.

III. OBJECTION.

Tout nous porte à penſer que cette

maladie ſinguliere étoit une véritable épilepſie ; les ſymptômes ſont les mêmes dans l'une & dans l'autre.

RE'PONSE.

Nous avons prouvé le contraire ; cette prétendue maladie étoit la même dans les trois premiers ſiécles, que ſous JESUS-CHRIST & ſes Apôtres ; les Deſcriptions des Peres ſont conformes à celles de l'Ecriture, du moins quant aux principaux effets ; & ſi les Démoniaques de l'Ecriture n'étoient que de vrais Epileptiques, l'Evangile nous en impoſe.

Accordons pour un inſtant que les Démoniaques étoient tels que le prétend M. Middleton ; il eſt donc faux de dire que cette *maladie ſinguliere*, ait été l'effet de l'impoſture, comme il l'avance dans ſa premiere objection.

IV. OBJECTION.

Le défi que les Peres de l'Egliſe font aux Payens de convaincre les Chrétiens d'impoſture, n'a rien qui doive nous ſurprendre. Il ſuffit d'avoir des

perſonnes à qui l'on apprenne les convulſions, & les contorſions néceſſaires.

RE' PONSE.

Cela ne ſuffit pas : il faut de plus ſuppoſer que ces ſortes de ſtratagêmes puiſſent durer des trois & quatre cens ans, ſans être découverts. Lorſque Trajan voulut être inſtruit de la nature & de l'objet de nos Myſteres, il ne tarda point à l'être, malgré les précautions que prenoient les Chrétiens ; étoit-il plus difficile d'être inſtruit de la nature des *exorciſmes*, qui ſe faiſoient en plein jour, dans les places publiques, aux yeux de tout le monde, en tems de perſécution, comme en tems de paix ? Si l'impoſture eût été découverte, le triomphe des Payens n'étoit-il point complet, & le Chriſtianiſme avili dans l'eſprit des hommes ? Il faudroit ſuppoſer que les Peres de l'Egliſe ont été les gens les plus groſſiers & les plus ſtupides, de faire dépendre une Religion qui leur étoit auſſi chere que la vie, d'un

d'un artifice auſſi facile à découvrir ; il faudroit ſuppoſer encore qu'ils ont été les plus ingénieux & les plus adroits de tous les hommes, pour s'être joué de l'Univers entier pendant l'eſpace de trois ſiécles, & pour l'avoir forcé par le moyen de l'impoſture, d'embraſſer une Religion qui fait profeſſion de la condamner.

CHAPITRE VII. p. 193.

Il prétend (M. Fabricius) *que la Croix que Conſtantin vit dans les Cieux, & qui fut la cauſe de ſa converſion, n'étoit qu'un phénomène de l'eſpéce de ceux auxquels nous rapportons celui de S. Grégoire.*

Mr. Warburton dans l'ouvrage Anglois adopte le ſentiment de M. Fabricius, & renvoye le Lecteur à la Diſſertation latine imprimée dans le VI. tome de la *Bibliothéque Grecque.*

N'étant pas du même avis que M. Warburton ſur la certitude des preuves que l'Auteur Allemand cite en faveur de ſon opinion, nous avons pris le parti de ne rien décider dans le corps de l'ouvrage. Nous allons expoſer les raiſons qui nous éloignent du ſentiment de M. Fabricius.

Il s'en tient au témoignage d'Euſebe de Céſarée, qui eſt en effet le plus certain, puiſqu'il étoit contemporain de l'événement, & qu'il en apprit les détails de la bouche même de Conſtantin. Il tâche enſuite d'expliquer le miracle en le réduiſant à la claſſe des phénomènes connus chez les Aſtronômes ſous le nom de *Parélies*, ou de *Halos*.

Voici le témoignage d'Euſebe. *Cùm ipſe Victor Auguſtus nobis, qui hanc Hiſtoriam ſcribimus, longo poſt tempore, cùm videlicet in ejus notitiam & familiaritatem pervenimus, id retulerit, & ſermonem Sacramenti Religio firmaverit, quis poſt hæc fidem huic narrationi habere dubitabit? Horis diei meridianis, ſole in occaſum vergente, Crucis Trophæum in cælo ex luce conflatum, ſoli ſuperpoſitum ipſis oculis ſe vidiſſe affirmavit, cum ejuſmodi inſcriptione*, hac vince. *Eo ipſo & ſeipſum, & milites omnes qui ipſum iter facientem ſequebantur, & qui ſpectatores miraculi fuerant, vehementer obſtupefactos*, &c. (*a*)

Euſebius de vitâ Conſtant. Imper. c. XXVIII. Interpret. Fabric.

(*a*) Θεοσημία τις ἐπιφαίνεται παραδοξοτάτη, ἣν τάχα μὲν ἄλλου λέγοντος ἂν ῥᾴδιον

On trouve le même événement rapporté par Sozomène Livre I. Chap. 3. dans les Actes d'Arteme, tranſcrits par Métaphraſte & Surius. Lactance, Ruffin, & l'Auteur de la Chronique Orientale, ne parlent que du ſonge où J. C. apparut à Conſtantin avec le même ſigne qu'il avoit vû dans les airs.

Le témoignage d'Euſebe eſt revêtu de trois caractères bien importans. 1°. Il écrit ce qu'il avoit appris, non ſeulement de pluſieurs témoins, mais de la bouche de l'Empereur lui-même, qui ſur le champ forma le deſſein d'embraſſer la Religion Chrétienne. 2°. Ce me-

ἦν ἀποδέξαθαι, αὐτὸ δὲ τῦ νικητὸ βασιλέως τοῖς τὴν γραφὴν διηγυμένοις ἡμῖν μακροῖς ὕστερον χρόνοις, ὅτε ἠξιώθημεν τῆς αὐτῦ γνώσεως τε καὶ ὁμιλίας, ἐξαγγείλαντος, ΟΡΚΟΙΣ ΤΕ ΠΙΣΤΩΣΑΜΕΝΟΥ ΤΟΝ ΛΟΓΟΝ, τίς ἂν ἀμφιβάλοι μὴ οὐχὶ πιστεῦσαι τῷ διηγήματι; μαλισθ' ὅτε καὶ ὁ μέτα ταῦτα χρόνος ἀληθῆ τῷ λόγῳ παρέσχε τὴν μαρτυρίαν. Ἀμφὶ μεσημβρινὰς ἡλίυ ὥρας ἤδη τῆς ἡμέρας ἀποκλινύσης, αὐτοῖς ὀφθαλμοῖς ἰδεῖν ἔφη ἐν αὐτῷ οὐρανῷ ὑπερκείμενον τῷ ἡλίυ σαυρῦ τρόπαιον ἐκ φωτὸς συνισταμένον, γραφέντε αὐτῷ συνῆφθαι, λέγυσαν, τύτῳ νίκα.

me Empereur lui atteſte le fait par ſerment, SACRAMENTI RELIGIO SERMONEM FIRMAVIT. 3°. Toute l'armée vit avec étonnement le même ſigne, & la plûpart de ceux qui ſe trouverent préſens, vivoient encore dans le tems qu'Euſebe écrivoit ſon Hiſtoire.

Le fait eſt donc auſſi bien atteſté qu'il puiſſe l'être ; & quant au texte d'Euſebe de Céſarée, M. Fabricius fait profeſſion d'en reconnoître l'autenticité (*b*). Voyons main-

(*b*) Multo minus audiendos putaverim, qui cum Jacobo Oiſelio in theſauro numiſmatum antiquorum pag. 463. totum hoc negotium de cruce oſtensâ Conſtantino referunt ad pias veterum fraudes, ſive cum Jacobo Tollio in notis ad Lactantium, & in Præfat. ad Gallicam Longini verſionem ab acutiſſimo Boilavio Deſpræo concinnatam, habent pro ſtrategmate non minus ſcito quam fuit illud Philippi Macedonis, quo Phocenſes Templi Delphici ſpoliatores protrivit..... At enim ab his omnibus longè diverſa eſt quæ Conſtantini oculos perſtrinxit cæleſtis crux, quia non ſolus eam vidit Conſtantinus ; ſed totus exercitus, τὸ στρατιωτικὸν ἅπαν, teſte Euſebio eam oculis uſurpavit, & eſt admirata. Itaque hæc res Conſtantini quidem, ſed non ſolius fide nititur, cum multi qui exercitui illi interfuerant, Euſebio ſcribente

tenant l'explication qu'il y donne.

» On ſçait qu'il y a beaucoup » d'effets dans la nature que le vul- » gaire a toujours regardé comme » des prodiges. Du tems de Con-

adhuc ſuperſtites, cum facilè potuiſſent mendacii convincere, niſi verè hoc de ipſis prodidiſſet..... Nihilum detrahere poteſt Zozimi calumnia, qui lib. II. cap. 27. Ait ſolemne ipſi fuiſſe jurisjurandi religionem violare; nam illo ipſo in loco quo Conſtantinum perjurii reum peragit, falsò hoc à Zozimo, & ex præconcepto adverſus Conſtantinum odio fieri palam eſt, cùm Licinius, quem contrà fidem Sacramenti occiſum Theſſalonicæ queritur, res novas interim denuo ſit molitus, teſte Socrate & aliis. Et quoniam nonnulli, neſcio quo ſtudio, malunt uni Zozimo Ethnico Conſtantinum proculcanti credere, quàm mille Chriſtianis, audiant & alterum Ethnicum, Praxagoram Athenienſem, qui in libris de Conſtantino, quos legit Photius cod. LXII. Fatetur *quod omni virtutum & honeſtatis genere, omnique adeo felicitate omnes omninò qui ſe anteceſſerunt Imperatores facilè obſcuravit Conſtantinus.*

Argumentis cæteris, quibus totum hoc de viſâ cruce negotium præſidenter nimis inter commenta adſcripſerunt viri quidam Docti, diatriba ſingulari ſatisfecit clariſſimus doctrinâ atque ingenio vir & collega meus conjunctiſſimus Jo. Chriſtoph. Wolfius. *Fabric. lib. V. cap. 3. de cruce Conſtantini.*

» ſtantin la Phyſique, l'Optique & » l'Aſtronomie n'étoient point portées au point de perfection où on » les voit aujourd'hui ; & on ne » doit pas par conſéquent blâmer la » conduite de ceux qui tâcheroient » d'expliquer la viſion de Conſtantin d'une manière conforme aux » loix de la nature. Il me paroît » très-vraiſemblable que la Croix » qu'il vit dans les airs, n'étoit » qu'un *Halo* ſolaire accompagné » de parélies..... J'avoue que les » Croix ſont très-rares dans les parélies, cependant nous en avons » des exemples. Les tranſactions Philoſophiques de la Société Royale » de Londres pour l'année 1684. » font mention de Croix lumineuſes, *Hevelius* & *Gaſpar Buffingius* » en citent auſſi. Ces obſervations » poſées, rien n'eſt plus facile que » d'expliquer les paroles d'Euſebe. » 1°. Il dit que Conſtantin vit une » Croix poſée ſur le Soleil ὑπερκείμενον τῦ ἡλίυ, *Crucis Trophæum ſoli* » *ſuperimpoſitum*, c'eſt ce qu'on » voit dans la plûpart des parélies, » & ſur tout dans celles dont je » rapporte ici les figures. 2°. Eu-

» ſebe place le phénomène au cou-
» cher du Soleil, *Sole in occaſum*
» *vergente*, qui ne ſçait que c'eſt
» préciſément le tems où les Halos
» ſolaires ſont les plus fréquens,
» comme nous le voyons dans Ari-
» ſtote, γίνονται δὲ ὥσπερ ἔπομεν περὶ τὰς
» δυσμὰς, καὶ περὶ τὰς ἀνατολάς. *Contin-*
» *gunt autem ut jam diximus circa oc-*
» *caſum & circa ortum ſolis*.....
» Si l'on demande actuellement quel
» étoit lepréſage qui indiquoit à
» Conſtantin la victoire qu'il de-
» voit remporter ? Je répons que
» c'étoit la Couronne qui entouroit
» le Halo ſolaire, le cercle ayant
» toujours été regardé par les an-
» ciens comme le ſymbole de la
» victoire. C'eſt donc ſans raiſon
» que pluſieurs Ecrivains ont eu re-
» cours à des lettres *Grecques* ou
» *Latines*, pour expliquer les paro-
» les d'Euſebe ». (*a*)

Telles ſont les réflexions de M. Fabricius ; voici celles que nous leur oppoſons.

La Religion Chrétienne eſt revê-

(*a*) Joann. Alberti Fabricii. Bibliotheca Græca. tom. VI. p. 19. &c.

tue

tue de preuves trop lumineuſes & trop éclatantes, pour avoir recours à des probabilités, lorſqu'il s'agit de la défendre ; on ſert également la vérité, en s'oppoſant au penchant de ceux qui veulent tout croire, comme en s'oppoſant à l'opiniâtreté de ceux qui ne veulent rien croire. Quand nous accorderions à M. Fabricius que ſes remarques ſont ſans replique, il ne s'enſuivroit autre choſe, ſinon que quelques Auteurs Eccléſiaſtiques ont regardé comme des prodiges, des effets purement naturels ; mais quiconque étendroit la conſéquence aux autres faits atteſtés par ces mêmes Auteurs, s'écarteroit également & de la bonne foi que doit ambitionner un Sçavant, & des principes immuables qui doivent guider l'eſprit humain.

Les faits en général ſont de trois eſpéces ; les uns ſont évidemment vrais, les autres ſont d'une fauſſeté notoire, d'autres en paſſant par les mains des hommes, contractent une incertitude & une obſcurité dont on ne peut ſe délivrer qu'à

force de travail & de recherches. Le monument hiſtorique que M. Warburton vient d'éclaircir, eſt une preuve bien frappante de la vérité que j'avance. Lorſqu'on ne peut développer un événement d'une manière auſſi heureuſe que l'a fait ce dernier Auteur, je crois que le ſeul parti convenable à un homme prudent, eſt de ſuſpendre ſon jugement, & d'attendre qu'une main habile vienne retirer les faits des ténébres & de l'obſcurité dont ils ſont enveloppés. Je crois que c'eſt auſſi le parti qu'auroit dû prendre M. Fabricius : pour le prouver, il me ſuffira de faire voir, qu'en adoptant comme lui le témoignage d'Euſebe, on ne peut réduire le phénomène qui fut la cauſe de la converſion du grand Conſtantin, à la claſſe des effets purement naturels.

1°. Il n'eſt nullement prouvé que la Croix que Conſtantin vit dans les airs fut l'effet d'un *Halo* ſolaire, puiſque dans le témoignage d'Euſebe il n'eſt fait aucune mention de cercles & de couronnes, circonſtances auſſi inſépara-

bles des Halos, que la lumiere l'eſt d'une *aurore boreale.*

La même raiſon prouve auſſi contre les parélies, puiſqu'il eſt très-rare que ces ſortes d'*apparences* céleſtes ne ſoient accompagnées de cercles lumineux. Mais un argument peremptoire en faveur d'Euſebe, c'eſt que les parélies renferment toujours juſqu'à des deux, trois ou quatre faux *ſoleils*, quelquefois même davantage. Ces faux aſtres paroiſſent dans les points d'interſection des cercles, qui peuvent, il eſt vrai, s'entrecouper de façon à donner des figures approchantes des *croix*; mais eſt-il vraiſemblable, & tombe-t-il ſous les ſens, que Conſtantin en faiſant à Euſebe le récit de ſa viſion, ait paſſé ſous ſilence ce qui devoit l'étonner davantage? Car abſtraction faite des principes d'Optique, l'apparence de pluſieurs *ſoleils* eſt pour le moins auſſi merveilleuſe que celle des *croix*, & je ne vois rien dans l'explication de M. Fabricius qui puiſſe excuſer Euſebe à ce ſujet, ſurtout dans une deſcription auſſi détaillée que la ſienne.

2°. M. Fabricius ne donne point aux paroles d'Euſebe le véritable ſens qu'elles préſentent à un Lecteur attentif. Il fait ſon poſſible pour faire paroître le météore au coucher du ſoleil, ſur l'autorité d'Ariſtote, au lieu qu'Euſebe le rapporte à un point du Ciel peu diſtant du Méridien. Comparons le texte à la traduction.

Ἀμφὶ μεσημβρινὰς ἡλίου, ὥρας ἤδη τῆς ἡμέρας ἀποκλινούσης, αὐτοῖς ὀφθαλμοῖς ἰδεῖν ἔφη ἐν αὐτῷ οὐρανῷ ὑπερκείμενον τοῦ ἡλίου σταυροῦ τρόπαιον ἐκ φωτὸς συνιστάμενον, γραφήν τε αὐτῷ συνῆφθαι, λέγουσαν, ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΑ.

Traduction mot pour mot.	Traduction de M. Fabricius.
Circa Meridiem Solis, tempore diei jam inclinante, ſuis oculis vidiſſe ſe affirmavit in ipſo cælo imminens ſoli Crucis Trophæum ex lumine conflatum, ſcripturamque ipſi adjun-	*Horis diei Meridianis, Sole in occaſum vergente, Crucis Trophæum in cælo, ex luce conflatum, ſoli ſuperpoſitum ipſis oculis ſe vidiſſe affirmavit, adjunctamque fuiſſe picturam indicantem in hoc*

ipſi eſſe vincendum.

ctam eſſe, dicentem, HOC SIGNO VINCE.

Il eſt évident, 1°. Que M. Fabricius place le ſoleil dans un point du Ciel tout différent de celui où le met Euſebe. Selon le texte de ce dernier, il faut entendre deux ou trois heures au plus tard après midi, tems auquel les parélies ſont très-rares, du moins je ne ſçache aucun Auteur qui en faſſe mention. Selon M. Fabricius, il faut entendre une heure ou deux avant le coucher du ſoleil, tems auquel ſe rapportent à peu près toutes les obſervations de ce météore faites par les Aſtronômes. 2°. Le mot γραφὴ conſacré par l'uſage pour ſignifier *ſcriptura*, *ſcriptio*, eſt rendu par celui de *pictura*, comme s'il y avoit dans le grec ζωγραφίαν, ou σύμβολον, ce qui fait violence au texte d'Euſebe, & donne un ſens contraire au ſien.

3°. La raiſon que M. Fabricius apporte pour juſtifier ſon interprétation du mot γραφὴν par celui de *picturam*, & du mot λέγουσαν, par celui de *indicantem*, *innuentem*, &c.

eſt très-foible ; *il ſeroit abſurde*, dit-il, *de prétendre qu'Euſebe ait voulu nous exprimer une écriture proprement dite dans le Ciel.* S'il y a de l'abſurdité dans ce fait, il n'eſt aucun *miracle* qu'on ne puiſſe traiter d'abſurde, puiſqu'il n'en eſt aucun qui ne ſoit contraire, ou entierement ou en partie, aux loix de la nature. Il faudra pareillement rejetter comme abſurde ce que nous dit le Prophéte Daniel de cette main miraculeuſe (*b*) qui traçoit à Baltaſar le ſort que Dieu deſtinoit à ce Monarque impie.

4°. Les parélies quoique rares ne ſont cependant pas ſans exemples dans l'antiquité. Ariſtote en parle, Dion Caſſius fait mention d'une apparence de trois ſoleils, qui préſageoient, ſelon lui, la décadence de l'Empire Romain. *Solem triplicem viſum & coronâ igneâ circumdatum.* Garcæus dans ſon Livre des *météores* fait une collection de tous

Xiphilin. p. 33. Edit. Robert. Stephan.

(*b*) In eâdem horâ apparuerunt digiti quaſi manus hominis ſcribentis contrà candelabrum in ſuperficie parietis aulæ regiæ : & Rex aſpiciebat articulos manus ſcribentis. *Daniel. V. 5.*

ceux qui ont été obſervés par les Anciens. Parmi les Modernes ces ſortes d'obſervations ſont très-fréquentes. M. *Gaſſendi* nous fait la deſcription de ceux qui parurent en 1635. & 1636. On peut encore en voir d'autres dans Meſſieurs *Huyghens* & *Deſcartes*. Celui que le célébre *Hevelius* vit à *Dantzic* en 1661. ceux que M. de la *Hire* vit à Paris en 1689. M. *Caſſini* en 1693. (*Mém. de l'Acad.* 1692. & 1693.) M. *Gray* en Angleterre en 1700. (*Tranſact. Philoſ. N°.* 262.) M. *Halley* en 1702. (*Tranſact. Philoſoph. N°.* 278.) M. *Maraldi* à Paris en 1721. (*Mém. de l'Acad.* 1721.) M. *Wiſton* en Angleterre. (*Tranſact. Philoſoph. N°.* 398.) à *Harlem* en 1734. & depuis peu en Angleterre.

Eſt-il probable que le ſiécle de Conſtantin, quelque ignorant qu'on le ſuppoſe dans l'Optique & l'Aſtronomie, eût adopté ſans reſtriction un miracle, dont la nature fournit des exemples ſi fréquents? Que depuis quatorze cens ans pas un ſeul Auteur, dans la foule de ceux qui rempliſſent leurs ouvra-

ges de prodiges & de merveilles, ne ſe ſoit flatté d'avoir vû dans le Ciel une apparence ſemblable à celle qui eſt rapportée dans Euſebe ? Qu'Euſebe lui-même qui avoit appris le détail du miracle & de la bouche de Conſtantin, & de celle de tant de témoins oculaires, n'ait rien dit, non ſeulement des *cercles* & des *ſoleils* qui accompagnent les parélies, mais de cette lumiere colorée preſque inſéparable des couronnes qui ſe forment autour des Aſtres, & auſſi capable de frapper le ſpectateur que les autres circonſtances du météore ?

5°. *Arteme* qui étoit alors dans l'armée de Conſtantin, & qui ſouffrit le martyre ſous l'Empereur Julien, atteſte à ce Prince Apoſtat le miracle dont il avoit été témoin oculaire. *Conſtantin*, dit-il, *ſe rendit à J. C. qui l'appelloit, ſur le point de livrer la bataille à Maxence. Il vit en plein midi le ſigne de la Croix plus éclatant que les rayons du ſoleil, & qui par des lettres d'or lui marquoit la victoire qu'il alloit remporter. Nous qui vous parlons, nous avons été préſents à ce ſpe-*

tacle étant alors à la guerre, & nous avons lu cette écriture admirable. Bien plus, toute l'armée la vit comme nous, & vous avez encore dans vos troupes bien des perſonnes qui peuvent vous atteſter le fait. (*c*)

Si ce témoignage eſt autentique, les paroles d'Euſebe ne ſont plus ſuſceptibles du ſens que M. Fabricius voudroit leur donner ; auſſi prend-t-il le parti de le regarder comme ſuppoſé : mais il ſe contente de le dire ſans le prouver. Dom Ruinart & M. de Valois (*d*) ſont d'un ſentiment plus favorable à Métaphraſte qui nous a tranſ-

(*c*) Ad Chriſtum declinavit Conſtantinus ab illo vocatus quando difficillimum commiſit prælium adverſus Maxentium. Tunc enim ei in meridie apparuit ſignum Gru[illegible], radiis ſolis ſplendidius, & litteris aureis belli ſignificans victoriam. Nam nos quoque ipſi adſpeximus, cum bello intereſſemus, & litteras legimus. Quin etiam totus quoque id eſt contemplatus exercitus, & multi hujus ſunt teſtes in exercitu tuo. *Apud Surium ad Octobr. diem* 20. *Voyez auſſi la Chronique d'Alexandrie, & le Menea des Grecs.*

(*d*) Extant acta paſſionis ejus apud Simeonem Metaphraſtem, longe optima atque utiliſſima. *Valeſius in notis ad Amm. Marcel. pag.* 324. *& acta Martyrum ſincera*, &c.

mis les actes d'Arteme, & leurs témoignages placés vis-à-vis de celui de M. Fabricius, doivent pour le moins obliger un Lecteur judicieux à ſuſpendre ſon jugement.

6°. La derniere raiſon de notre Sçavant critique ſe réduit à nous prouver, *que Dieu ne multiplie pas les miracles ſans néceſſité, & qu'il ne déroge aux loix de la nature que dans les occaſions qui méritent une déclaration formelle de ſa part.*

Le principe eſt inconteſtable. Mais il s'applique de lui-même aux conjonctures où Dieu ſe déclare en faveur de Conſtantin. La Religion Chrétienne avoit été perſécutée pendant trois cens ans, & le tems marqué par le Prophéte Daniel étoit enfin arrivé, *où la gloire du Seigneur devoit s'élever ſur* JERUSALEM ; *où les Nations & les* ROIS *de la terre devoient marcher à l'éclat de la lumiere qu'elle répandroit dès ſa naiſſance ; où les enfans de ceux qui l'avoient* HUMILIE'E *devoient ſe proſterner devant elle ; où elle devoit ſucer le lait des Nations, & être allaitée de la mammelle des* ROIS. (*e*)

(*e*) Surge, illuminare Jeruſalem : quia

Ces expreſſions déſignent évidemment l'époque où la Religion Chrétienne, après les ſouffrances & les perſécutions, devoit monter ſur le Trône de ſes perſécuteurs, & je ne vois pas qu'il fut indigne de la Providence de ſignaler par des miracles un événement ſi glorieux au Chriſtianiſme.

En un mot, de quelque côté que l'on prenne M. Fabricius, je ne trouve pas dans les principes dont il appuye ſon ſyſtême, une fécondité capable de faire face aux difficultés qu'on peut lui oppoſer. Son explication n'eſt donc rien moins que démontrée ; & c'eſt ce qu'il nous falloit prouver.

venit lumen tuum, & gloria Domini ſuper te orta eſt..... Et ambulabunt gentes in lumine tuo, & Reges in ſplendore ortûs tui..... Et venient ad te curvi filii eorum qui humiliaverunt te, & adorabunt veſtimenta pedum tuorum omnes qui detrahebant tibi..... Et ſuges lac gentium, & mamillâ regum lactaberis. *Iſai. cap. LX.* 1. 3. 14. 16. &c.

CHAPITRE X. p. 79.

Sur la prédiction de S. Cyrille.

Ruf. Hiſt. Eccl. c. 37. Socrat. Hiſt. Eccl. lib. 3.

SOCRATE & Rufin rapportent que S. Cyrille raſſura le peuple effrayé par les menaces de ſes ennemis, & prédit en même-tems, que l'entrepriſe de Julien, loin de réuſſir, alloit accomplir à la lettre la Prophétie de J. C. ſur le Temple de Jéruſalem.

Theodoret. p. 653.

Théodoret & M. de Tillemont ſemblent inſinuer que S. Cyrille fit cette prédiction quatorze ou quinze ans avant l'époque dont parlent Socrate & Rufin. *Les Juifs*, dit M. de Tillemont, *démolirent ce qui reſtoit du Temple de Jéruſalem, afin de faire un ouvrage tout neuf, & ainſi vérifierent de plus en plus ce que J. C. avoit prédit, qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre : car cela n'étoit pas encore entierement accompli en l'an* 347. *lorſque S. Cyrille faiſoit ſes Catécheſes, où il ſemble prédire cet événement.*

Tillem. Hiſt. Eccleſ. tom. 7. p. 412.

Nous croyons le ſentiment de Socrate & de Rufin préférable à ce dernier, 1°. Parce que Rufin alla ſur les lieux dans le ſiécle même où l'événement arriva, & qu'il y put apprendre des anciens du pays ce qui s'étoit paſſé en 363. époque du miracle qui déconcerta le projet de Julien. 2°. Parce que S. Cyrille dans la quinziéme Catéchèſe, à laquelle M. de Tillemont renvoye le Lecteur, ne parle que de la venue de l'Ante-Chriſt, dont il fait le portrait d'après l'Ecriture.

Il eſt vrai que dans ce portrait on apperçoit quelques traits qui conviennent à l'Empereur Julien, & le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de le voir. *Cùm enim*, dit S. Cyrille, *vel ruina vetuſtatis vel prætextu ædificationis, vel quacumque alia de cauſa ejuſmodi reliquiarum Templi ſequetur diſſolutio, ita ut omnes lapides tollantur..... Tunc veniet ille (Anti-Chriſtus). in omnibus ſignis & portentis falſis, videntibus omnibus. A principio enim ſimulabit* HUMANITATEM, DEINCEPS VERÒ INHUMANITATEM OSTENDET, ET MA-

XIME ERGA SANCTOS DEI. *Dicit enim Daniel : Videbam cornu illud quod faceret bellum cum Sanctis Dei.... Sed Deo ſit gratia qui magnitudinem tribulationis, exiguitate temporis circumſcripſit. Dicit enim quod propter electos abbreviabuntur dies illi. Regnabit autem Anti-Chriſtus* TRIBUS ANNIS ET DIMIDIO TANTUM. *Quod non ex Libris Apocryphis dicimus, ſed ex Daniele Propheta ; dicit enim : Et tradentur in manus ejus uſque ad tempus & tempora, & dimidium temporis. Tempus enim eſt unus annus in quo augebitur ipſius potentia : tempora autem duo, reliqui anni illius iniquitatis.* S. Cyrill. Catech. 15.

Il n'eſt pas difficile de reconnoître à ces traits le dernier perſécuteur de l'Egliſe. La modération trompeuſe ſous laquelle Julien cacha la haine qu'il portoit aux Chrétiens, & la fureur inouie qu'il ne fut pas toujours le maître de diſſimuler, ſont copiées d'après nature ; le tems de ſon regne eſt auſſi marqué dans ce texte bien clairement. Julien régna trois ans environ, à compter du jour qu'il prit le titre d'Auguſte dans les Gaules ; car ce titre lui fut donné au

mois de Mars ou d'Avril de l'année 360. & il mourut le 27 de Juin 363. ſa perſécution eut auſſi la durée préciſe marquée par S. Cyrille, elle continua pendant tout le tems que Julien fut paiſible poſſeſſeur de l'Empire, c'eſt-à-dire un an, huit mois & 23 jours.

Ces raiſons auront pu faire croire à Théodoret que la quinziéme Catéchefe du S. Evêque contenoit la prédiction qui fut depuis ſi célébre à Jéruſalem ; mais l'objet du texte que nous venons de citer, le tems où il fut écrit, les expreſſions trop générales, dont pluſieurs même ne conviennent point à Julien, ne nous permettent pas de confondre ce morceau avec le diſcours pathétique que S. Cyrille prononça ſuivant Socrate & Rufin, dans le tems que les Juifs ſe préparoient à rebâtir le Temple de Jéruſalem.

CHAPITRE X. p. 49.

Les Juifs demandent des miracles, & les Grecs cherchent la ſageſſe. I. Cor. XXII.

CE texte dont on fait uſage dans l'objection citée par M. Warburton, a donné matière à des conteſtations importantes que l'Auteur ne pouvoit ſuivre ſans s'écarter de ſon ſujet. Voici les difficultés qu'on en a tirées.

» Si les Apôtres & leurs Diſciples » ont fait les miracles qui ſont rap- » portés dans l'Ecriture, s'ils les » ont fait à la face de l'univers, » dans des lieux auſſi célébres que » les principales Villes de la Grece » & de l'Empire Romain, où les » Eſprits les plus éclairés, les Phi- » loſophes & les Obſervateurs les » plus habiles venoient perfection- » ner les connoiſſances qu'ils avoient » acquiſes, il eſt inconteſtable que

» ces

» ces miracles ont dû devenir l'ob-
» jet de leur attention & de leur
» examen ; tout ſyſtême où l'on
» ſuppoſeroit le contraire ſeroit un
» ſyſtême abſurde. Il contrediroit
» la ſuppoſition, puiſqu'on prétend
» que ces miracles ont été publics
» & notoires ; il contrediroit le bons
» ſens, puiſque l'eſprit humain en
» étoit alors auſſi ſuſceptible qu'il
» l'eſt aujourd'hui. En un mot, on
» ne nous prouvera jamais que des
» Philoſophes attentifs à obſerver
» les loix de la nature, voyent ces
» mêmes loix bouleverſées pendant
» des ſiécles entiers, ſans en tirer
» des conſéquences.

» Ou ces conſéquences étoient
» favorables à la Religion Chré-
» tienne, ou elles ne l'étoient pas :
» ſi l'on admet le premier membre
» du dilemme, les Philoſophes
» Payens ont dû ſe convertir. Si
» l'on admet le ſecond membre, il
» faudra conclure avec S. Paul,
» que l'argument tiré des miracles,
» quoique très-fort à l'égard des
» Juifs, étoit très-foible à l'égard
» des Payens ; & par une ſuite né-
» ceſſaire, que la Providence n'a

» point fait uſage de ces moyens » inefficaces auſſi fréquemment qu'on » le prétend, &c. *

La réſolution de ces difficultés dépend de l'éclairciſſement des trois queſtions ſuivantes que nous examinerons ſéparément.

1°. Saint Paul, dans le texte qu'on nous objecte, veut-il parler des Payens en général, ou ſimplement des Philoſophes du Paganiſme?

2°. La Philoſophie Payenne permettoit-elle à ſes Sectateurs d'entrer dans l'examen des preuves que leur oppoſoient les Chrétiens?

3°. Quel pouvoir avoient les miracles ſur les Payens libres de tout eſprit de parti en fait de Philoſophie?

Réponſe à la premiere queſtion.

1°. Quoique l'Apôtre comprenne aſſez fréquemment les Gentils ſous le nom de *Grecs*, comme on le voit dans l'Epitre aux Romains, cependant dans le texte dont il s'agit, il ne fait alluſion qu'aux ſages du Paganiſme. Le but qu'il ſe

* Voyez le livre intitulé: *Inquiry into the réjection of Chriſtian miracles by Heathens.*

propoſe dans la premiere Epitre aux Corinthiens, d'où ce texte eſt tiré, ſuffit pour en déterminer le ſens. Le peuple qu'il inſtruit, avoit introduit dans le Chriſtianiſme quelques reſtes de la Philoſophie Payenne, » les uns ſe diſoient diſciples » de Paul, les autres d'Apollon, » les autres de Céphas. L'Apôtre » leur fait voir qu'on ne ſe conduit » pas dans l'Egliſe de J. C. comme » dans les écoles des Payens; qu'il » n'y a que Dieu ſeul qui ſoit vé- » ritablement leur maître, parce » que Dieu ſeul a été crucifié pour » eux. Il condamne enſuite *la ſageſſe* des hommes, réprouvée par Dieu: JESUS-CHRIST, dit-il, *m'a envoyé prêcher l'Evangile, & le prêcher ſans y employer la ſageſſe de la parole pour ne pas anéantir la Croix de J. C. Car la parole de la Croix eſt une folie pour ceux qui ſe perdent; mais pour ceux qui ſe ſauvent, c'eſt-à-dire, pour nous, elle eſt la vertu & la puiſſance de Dieu. C'eſt pourquoi il eſt écrit*: JE DE'TRUIRAI LA SAGESSE DES SAGES, ET JE RE'PROUVERAI LA SCIENCE DES SÇAVANS. *Que ſont devenus les Sages*,

que ſont devenus les Docteurs de la Loi ? Que ſont devenus ces eſprits curieux des Sciences de ce ſiécle ? Dieu n'a-t il pas convaincu de folie la ſageſſe de ce monde ? Car Dieu voyant que le monde avec la ſageſſe humaine ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la ſageſſe Divine, il lui a plû de ſauver par la folie de la Prédication, ceux qui croiroient en lui. LES JUIFS DEMANDENT DES MIRACLES, ET LES GRECS CHERCHENT LA SAGESSE ; *pour nous, nous préchons* JESUS-CHRIST *crucifié, qui eſt un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Gentils, mais qui eſt la force de Dieu & la ſageſſe de Dieu à ceux qui ſont appellés, ſoit Juifs ou Gentils. parce que ce qui paroit en Dieu une folie, eſt plus ſage que la ſageſſe de tous les hommes : & ce qui paroit en Dieu une foibleſſe, eſt plus fort que la force de tous les hommes..... C'eſt pour cela que Dieu a choiſi ce qu'il y a de plus mépriſable aux yeux du monde, pour confondre les ſages du monde : & il a choiſi ce qu'il y a de plus foible, pour confondre les forts.* (I. Corinth. 10-31.)

Dans un autre endroit, l'Apô-

tre, s'adreſſant aux Coloſſiens, ajoute ces paroles remarquables. » Prenez garde qu'on ne vous trom-» pe par le moyen de la *Philoſo-*» *phie*, & par le vain éclat des ſo-» phiſmes qui ont pour objet les » traditions des hommes, les ſyſtê-» mes du monde, & non la ſcien-» ce de Jeſus-Chriſt ». (*Coloſſ. II.* 8.)

On ne peut méconnoître à ces traits les Philoſophes de la Grece, chaque expreſſion de l'Apôtre les caractériſe. D'ailleurs pour ſe convaincre que S. Paul ne parle point ici des Payens en général, il ne faut que jetter les yeux ſur le dix-huitiéme Chapitre des Actes des Apôtres; on y verra l'ardeur avec laquelle les Corinthiens embraſſoient la Religion Chrétienne, tandis que les Juifs perſiſtoient dans leur endurciſſement. L'effet des miracles de l'Apôtre ſur le Pro-Conſul Sergius Paulus (*Act.* 13.), le fruit qu'ils opérent dans la Macédoine (*Act.* 16.), à Epheſe (*Act.* 19.), à Lyſtres où les Gentils voulurent lui offrir des ſacrifices (*Act.* 14.), ſont autant de preuves con-

tre le ſentiment de nos adverſaires ; on ne peut l'adopter ſans admettre dans S. Paul une contradiction manifeſte.

Réponſe à la ſeconde queſtion.

2°. Les principes fondamentaux de la Philoſophie des Grecs, étoient des obſtacles à la converſion des Philoſophes.

Cette vérité que S. Paul inſinue dans pluſieurs endroits de ſes Epitres, fut prouvée par l'expérience, lorſqu'on cita cet Apôtre devant l'Aréopage pour lui faire rendre raiſon de ſa doctrine.

Si jamais le raiſonnement fut capable d'ébranler l'eſprit des hommes, ce dut être dans cette occaſion mémorable où la Religion de Jeſus-Chriſt parut devant le Sénat le plus Auguſte, défendue par l'un des plus grands hommes qu'elle ait produit, ſans qu'on put rien oppoſer à ſes preuves.

L'Apôtre tire ſon exorde de l'inſcription d'un Autel que les Athéniens avoient conſacré au DIEU INCONNU, & leur annonce le » Dieu qu'ils ne connoiſſoient pas, » le Dieu Créateur de l'univers, » dont l'immenſité n'eſt pas reſtrain-

Act. XVII. v. 23.

» te aux Temples faits de la main des Act. XVII.
» hommes. Il fait voir l'incompati- v. 24.
» bilité du Polytheiſme, avec les at- v. 24. 25.
» tributs d'un Etre infiniment parfait ;
» que cet Etre a tiré du néant le Ciel &
» la terre, que tout ce qui reſpire dans
» l'univers, ne reſpire qu'en vertu
» de ſa puiſſance. Il prouve l'abſur- v. 28. 29.
» dité de l'Idolâtrie par les paroles
» mêmes des Poëtes idolâtres, qui
» reconnoiſſent un Dieu Créateur : ſi
» les hommes ſont les ouvrages de
» la main d'un Dieu, les ouvrages
» de la main des hommes ne peu-
» vent être des Dieux, autrement les
» hommes donneroient à la matière
» ce qu'ils ne peuvent ſe donner à
» eux-mêmes. Il fait voir enſuite que v. 30.
» cette ignorance, ſi humiliante pour
» la raiſon, ne devoit avoir qu'un
» tems ; que Dieu devoit ſe révé-
» ler aux hommes dont il doit juger
» les œuvres ; qu'il s'eſt en effet ré- v. 31.
» vélé par JESUS-CHRIST, qui étoit
» Dieu, puiſqu'il eſt reſſuſcité des
» morts. »

Ce diſcours compris dans l'eſpace de neuf verſets, contient une matière immenſe, mais diſpoſée de façon, que chaque propoſition

porte avec ſoi ſa preuve. On y voit une Philoſophie ſublime ornée de la conciſion des Grecs, & de la majeſté Romaine.

On écouta S. Paul juſqu'au dogme de la réſurrection des morts, lorſqu'il étoit ſur le point d'alléguer les faits qui prouvent la réſurrection de J. C. par conſéquent ſa Divinité, & la vérité de ſa Doctrine. Les Aréopagites s'en tinrent à leur conviction interne de l'impoſſibilité du dogme, ne voulurent point de preuves, & renvoyerent l'Apôtre.

La raiſon de cette conduite ſe trouve dans les deux régles fondamentales de la Philoſophie de ces tems. Cette Philoſophie comprenoit deux branches, celle des *Scepeiques*, & celle des *Dogmatiſtes*. Ces deux Sectes contraires l'une à l'autre, ne l'étoient pas moins à la conviction en général. La premiere faiſoit profeſſion de ne rien admettre de certain ; la ſeconde avoit pour principe de s'en tenir à ſes opinions ſans examiner celles des autres. Toutes les deux étoient fondées ſur l'orgueil : l'une ne vouloit

loit pas s'expoſer à l'erreur, l'autre ne vouloit pas qu'on la convainquit d'erreur ; c'eſt ainſi qu'en recherchant la vérité, chacun lui tournoit le dos. (*a*)

Ces deux Sectes partageoient les plus grands génies de Rome & de la Grece, lorſque S. Paul annonça JESUS-CHRIST à l'Aréopage. L'incertitude de nos connoiſſances introduite par Platon (*b*), pouſſée plus loin par Arcéſilas & Carneades (*c*), fut défendue avec tant de

(*a*) Dum contradicendi ſtudio inſaniunt, dum ſua etiam falſa defendunt, aliorum vera ſubvertunt, non tantùm veritas elapſa eſt quam ſe quærere ſimulabant, ſed ipſi etiam potiſſimùm ſuo vitio perdiderunt. *Lactanc. lib. VII. Divin. inſtitut.*

(*b*) Platonem ex illâ veteri (Academiâ) numeramus, cujus in libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa diſſeruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. *M. Tullii Ciceron. lib. I. Acad. quæſt.*

(*c*) Arceſilas negabat eſſe quidquam quod ſciri poſſit, ne illud quidem ipſum quod Socrates ſibi reliquiſſet. Sic omnia latere cenſebat in occulto..... Quibus de cauſis nihil oportere neque profiteri, neque affirmari quemquam, neque aſſertione approbare ; cohibereque ſemper, & ab omni lapſu continere temeritatem. *Ciceron. lib. I. Acad.*

ſur des eſprits accoutumés à penſer autrement que le vulgaire, à douter de tout, ou à ne recevoir que ce qui étoit conforme à leurs ſentimens. Si l'évidence préſentée par S. Paul aux ſages de la Gréce, produiſit ſi peu de fruit, les miracles des Chrétiens devoient-ils devenir l'objet de l'examen des Philoſophes?

Le reproche que Celſe faiſoit aux Chrétiens d'éloigner leurs Diſciples des écoles de la Philoſophie, donne occaſion à Origene de faire ſentir aux Payens la vérité que nous venons d'expoſer. L'eſprit n'eſt pas la partie de nous-mêmes la plus difficile à convaincre, le cœur ſouffre de plus grandes difficultés; des hommes vils eſclaves de leurs préjugés, pétris d'orgueil, & nourris d'ambition, pouvoient-ils examiner une morale qui les condamnoient? *Otez ces langes qui enveloppent votre Dieu*, diſoit l'impie Marcion, *& cette créche qui le deshonnore: Auſer à nobis pannos & dura præſepia.** De tels gens méritoient-ils de devenir les Diſciples d'un Dieu pauvre & crucifié? Nous objecter le peu d'at-

Origenes contrà Celſum. lib. III. Edit. Spenc.

* *Apud Tertullianum.*

tention qu'ils ont fait aux preuves que leur expoſoient les Chrétiens, n'eſt-ce point atteſter la vérité des paroles d'Iſaïe, citées par S. Paul : *Je détruirai la ſageſſe des Sages, & je réprouverai la ſcience des Sçavans ?* Tout reſte donc dans l'ordre établi par les décrets impénétrables du Toutpuiſſant. Il falloit que ceux qui avoient rejetté la morale de l'Evangile, la viſſent adoptée de tous les peuples, & que l'orgueil de l'eſprit humain ſervit au triomphe de la Croix de JESUS-CHRIST.

Si d'un côté l'on ne peut exiger des Philoſophes un examen réfléchi des preuves de la Religion Chrétienne ; de l'autre on ne peut ſuppoſer dans les Ecrivains du Paganiſme une inſenſibilité parfaite aux progrès étonnans de l'Evangile. Nous voyons en effet que ces derniers rendent un témoignage qu'on peut d'autant moins déſavouer, qu'il eſt conforme à ce que nous devions en eſpérer. Le Chriſtianiſme eſt caractériſé dès ſa naiſſance par Suetone, Tacite & Pline le jeune. L'accuſation de *magie* qu'ils inten-

Sueton. in vitâ Claud. & Neron. Tacit. Annal. lib. XV. N. 44.

Epiſt. Plinii ad Trajan.

tent aux Chrétiens, eſt un aveu formel des *miracles*. La lettre de Pline à Trajan, eſt plus glorieuſe aux Diſciples de J. C. que ſi tous les Philoſophes de la terre avoient entrepris de les juſtifier ; on y voit la pureté des mœurs, l'innocence, la piété de ces heureux tems, la multitude immenſe de ceux qui ſe convertiſſoient, la beauté de leur morale, & la fauſſeté des calomnies dont on les accuſoit.

A meſure que le ſang des Chrétiens faiſoit germer les ſemences de la foi répandues par les Apôtres dans toutes les parties du monde, les Philoſophes, & les plus vertueux d'entre les Payens, tenoient entr'eux une conduite toute différente. Ceux-ci retenus par bienſéance à la ſuperſtition de leurs ancêtres, ou gardent le ſilence en détournant les yeux de deſſus un ſpectacle qui les faiſoit frémir, ou laiſſent échapper des traits bien honorables à l'humanité. *Malheureux*, s'écrioit un Magiſtrat effrayé de la multitude de ceux qui couroient au Martyre, *n'avez-vous pas des cor-*

Arrius Anton. apud Tertullian.

des & des précipices pour vous donner la mort, ſans venir la recevoir de nos mains ! On a vû dans le cours de cet Ouvrage les beaux témoignages d'Ammien Marcellin, la conduite du Préfet Salluſte, & le jugement d'Eutrope ſur la perſécution de Julien.

Les Philoſophes au contraire tâchent de ſoutenir l'Idolâtrie chancelante par les moyens dont les Chrétiens la renverſent. Après avoir armé les tyrans contre une Religion victorieuſe de leurs ſophiſmes, ils inventent des prodiges pour les oppoſer à ceux du Chriſtianiſme. On cita les miracles d'Appollonius de Thyane, d'Ariſtée, d'Abaris & de Cléomede. Chaque Philoſophe en imagina. Porphyre, Jamblique & Eunape en rempliſſent leurs ouvrages. Tenir une telle conduite, n'étoit-ce pas reconnoître les miracles des Chrétiens ?

Réponſe à la troiſiéme queſtion.

III. Examinons maintenant le degré de force qu'avoient les preuves de la Religion ſur les Payens libres de tout eſprit de parti en fait de Philoſophie.

On nous objecte l'autorité de M. Huet (*f*), qui fait une énumération des miracles atteſtés par des Payens éclairés, & que les Idolâtres pouvoient oppoſer à des preuves ſemblables de la part des Chrétiens.

Mais en nous citant cette autorité, on ne dit rien de celle des Payens, qui faiſoient peu de cas de ces ſortes de prodiges. La plûpart d'eux ne ſe rendent point garants de tels faits ; c'eſt ce qu'on voit dans Tite-Live (*lib. I. initio*) dans Valere-Maxime (*lib. I. cap.* 8.), dans Quinte-Curce (*lib. IX.*), dans Ciceron, qui tourne en ridicule le miracle attribué à l'augure Accius-Nevius (*lib. de Divinit.*), dans Lucien, qui ſe mocque de Peregrinus, &c.

Tous ces faits, quoique faux, & donnés comme douteux par les Auteurs qui les rapportent, prouvent que l'idée des miracles, ou ce qui revient au même, celle de la puiſſance d'un Etre ſuprême, étoit pro-

(*f*) Diſſertations on ſome of the moſt remarkable Wonders of Antiquity. *Préf. pag.* 12.

fondément gravée dans l'ame des Idolâtres ; on peut remarquer en effet que les plus judicieux d'entr'eux ne conteſtent point la poſſibilité des miracles, mais uniquement leur exiſtence. *Il n'y à rien*, dit Ciceron, *que Dieu ne puiſſe faire, & je deſirerois qu'il eût fait des ſages de ces hommes aſſez ſuperſtitieux pour tout croire* (lib. II. de Divinat.)

Suppoſons que la difficulté tirée de M. Huet dût faire quelque impreſſion ſur les Payens, qui par le défaut de pénétration & de littérature ne pouvoient entrer dans la diſcuſſion des faits ; ils avoient devant les yeux un principe qui coupoit court à tout : les miracles de J. C. avoient été prédits par les Prophétes, comme ceux des Apôtres & de leurs Diſciples l'avoient été par J. C. Non ſeulement ces miracles étoient prédits, mais tous les événemens remarquables du Chriſtianiſme l'étoient auſſi. La Religion que l'on annonçoit, formoit un tout lié dans ſes différentes branches, & ſi chaque preuve en particulier étoit ſuſceptible d'un

ſubterfuge, il étoit impoſſible d'adapter ce ſubterfuge au ſyſtême en général.

Ecoutons à ce ſujet deux grands hommes, nés dans le ſein du Paganiſme, & qui parlent à des Payens éclairés. *Je ne croyois pas toutes ces choſes*, dit S. Théophile à Autolycus, l'un des plus fameux incrédules en fait de miracles, *je ne les croyois pas autrefois, je ne m'y ſuis rendu qu'après les avoir examinées, & après avoir réfléchi ſur ce que diſent les divines Ecritures. Elles ont annoncé les choſes paſſées comme vous les avez vû arriver. Elles ont annoncé les choſes qui ſe paſſent encore tous les jours, & de la maniere préciſément que nous les voyons arriver; d'où je tire une démonſtration certaine & indubitable, &c.* (g)

Comment euſſions-nous pu, dit S. Juſtin au Sénat de Rome, *nous rendre les diſciples d'un homme qui a*

(g) Καὶ γὰρ ἐγὼ ἠπίστουν τᾶτο ἴσεθαι, ἀλλὰ νῦν καταγνόσας ἀυτὰ πιστεύω, ἅμα τῇ ἐπιτυχὼν ἱεραῖς γραφαῖς τῶν ἁγίων Προφητῶν, &c. *Theophil. Antioch. lib. II. ad Autolycum.*

ſouffert le ſupplice infâme de la Croix, le regarder comme Fils unique de Dieu, croire qu'il doit venir un jour juger tous les hommes, ſi nous n'avions lu les témoignages que les Prophétes ont rendu de lui longtems avant qu'il parut ſur la terre, ſi nous n'avions la conſolation de voir que tous les événemens qui nous frappent, ont été prédits. Nous voyons la ruine de la Judée, la converſion des peuples, &c. (*h*)

S. Théophile & S. Juſtin citent enſuite les miracles qui s'opéroient de leur tems en conſéquence des promeſſes de J. C. Que pouvoient objecter les Payens à de telles preuves ? Quelle force ne recevoient-elles pas des principes ſur leſquels elles étoient établies ? C'eſt ſur ces principes que le ſçavant Ori-

(*h*) Τίνι γαρ ἂν λόγῳ ἀνθρώπῳ ἐσταυρωθέντι ἐπειθόμεθα, ὅτι πρωτότοκος τῷ ἀγεννήτῳ Θεῷ ἐστι, καὶ αὐτὸς τὴν κρίσιν τοῦ παντὸς ἀνθρωπείου γένους ποιήσεται, εἰ μὴ μαρτύρια, πρὶν ἢ ἐλθεῖν αὐτὸν ἄνθρωπον γενόμενον, κεκηρυγμένα περὶ αὐτοῦ ἐυρομεν; καὶ οὕτως γενόμενα ὁρῶμεν, γῆς μὲν Ιουδαίων ἐρήμωσιν, καὶ τοὺς ἀπὸ παντὸς ἔθνους ἀνθρώπων, διὰ τῆς παρὰ τῶν ἀποστόλων αὐτοῦ διδαχῆς, &c. *S. Juſtin. Martyr. Apol.*

gene ne craignoit pas d'avancer, que de toutes les preuves ſenſibles qu'on peut offrir à l'eſprit humain, il n'y en a aucune que l'on puiſſe comparer à celles de la Religion. *Elle eſt fondée*, dit-il, *ſur une démonſtration qui lui eſt propre, & bien plus divine que ne ſont celles des ſages de la Gréce. C'eſt celle que l'Apotre appelle démonſtration de l'Eſprit Saint, & de la vertu de Dieu; de l'Eſprit, par les* PROPHETIES *qui rendent témoignage à Jeſus-Chriſt, & à tout ce que les faits hiſtoriques nous en rapportent. De la vertu, par les* MIRACLES *que nous ſçavons avoir été fait, & dont nous ſommes certains non ſeulement par les preuves inconteſtables que nous en avons; mais encore par les miracles que nous voyons encore s'opérer parmi les Fidéles qui vivent conformément à la volonté de Dieu.* (*i*)

(*i*) His adjiciendum doctrinam noſtram habere quandam demonſtrationem propriam, diviniorem quàm ſint Græcorum demonſtrationes, quam Apoſtolus nominat demonſtrationem ſpiritûs & virtutis; utpote ſpiritu per Prophetias fidem aſtruente iis quæ de Chriſto feruntur. Virtute verò per prodigia quæ facta credimus, tum argumentis aliis, tum quia ſuperſunt etiamnum eorum veſti-

On peut remarquer dans ces trois paſſages que l'intention de S. Théophile, de S. Juſtin & d'Origene, eſt de diſtinguer chaque preuve en particulier, de celle qui réſulte du concours & de la liaiſon de toutes priſes enſemble. En effet lorſqu'on les conſidere ſéparément, chacune n'a que le degré de certitude qui lui eſt propre. Si vous enviſagez, au contraire, le rapport de l'une à l'autre, l'union qui regne entr'elles, la force qu'elles ſe prêtent mutuellement, votre certitude ne ſera plus fondée ſimplement ſur des faits, mais ſur *l'eſſence* des choſes, qui eſt invariable, & qui par conſéquent ne peut vous tromper, quelque ſuppoſition que l'on faſſe.

Voilà ce qu'Origene appelloit une démonſtration proprement dite, & qui appartient en effet à la Religion Chrétienne à l'excluſion de toutes les autres. Puiſque c'eſt ſous ce point de vûe que les Peres de l'Egliſe faiſoient enviſager le Chriſtianiſme, il s'enſuit évidemment que chaque

gia, apud eos duntaxat qui vivunt juxta voluntatem ipſius. *Origenes lib I. Contrà Celſum.*

que preuve prise en particulier, après les avoir toutes considérées relativement les unes aux autres, devoit avoir sur l'esprit des Payens attentifs, tout le pouvoir que la vérité peut avoir sur l'esprit des hommes. La conversion du monde entier justifie cette conséquence, & nous ne croyons pas que l'objection proposée, ni toutes les objections possibles puissent en affoiblir la force.

CHAPITRE II. p. 131.

Sur la défaite de Brennus.

Mr. Warburton diſtingue ici le fait hiſtorique du fait miraculeux. Polybe, Diodore de Sicile, & Strabon, parlent en Hiſtoriens de la défaite de Brennus. Juſtin & Pauſanias, auxquels on peut joindre Appien, ſont les ſeuls qui faſſent mention de prodiges.

Comme le fait en lui-même eſt fort ſingulier relativement aux témoignages qui l'atteſtent, & aux conſéquences qu'on en a déduit, nous allons expoſer en peu de mots les principales circonſtances.

Juſtin & Pauſanias vivoient du tems d'Antonin le Pieux, ſuivant l'opinion la plus reçûe ; Brennus fut défait 277 ans avant J. C. ainſi l'Hiſtoire ne fait mention des prétendus miracles que dans le cinquiéme ſiécle après l'événement.

Ces deux Auteurs ne ſont pas

toujours d'accord entr'eux dans les prodiges qu'ils racontent à la poſtérité. Juſtin fait venir au ſecours de Delphes, Apollon accompagné de Diane & de Minerve ; Pauſanias au contraire fait paroître dans les airs *les Héros de l'ancien tems, qui animoient les Grecs, & combattoient eux-mêmes contre les Barbares, je veux dire, Hyperochus, Laodocus & Pyrrhus, auxquels les Habitans de Delphes ajoutent encore Phylacus qui fut autrefois un de leurs Citoyens.* (*k*) Celui-ci dit que Brennus s'empoiſonna, Juſtin ſoutient au contraire qu'il mourut d'un coup de poignard qu'il ſe donna lui-même. L'un place l'événement à la troiſiéme année de la cent vingt-cinquiéme Olympiade, & l'autre à la deuxiéme année de la cent vingtiéme. Juſtin aſſure qu'il ne ſe ſauva pas un ſoldat de l'armée de Brennus, en quoi il ſe contredit bien formellement, puiſqu'il dit dans la ſuite qu'une partie des débris de cette armée ſe refugia dans la Thrace, & une autre partie dans l'Aſie.

Juſtin. lib. XXIV. Pauſanias in Phocicis.

Juſt. lib. XXXII.

(*k*) Voyez les Voyages de la Gréce de Pauſanias. *Deſcript. de la Phocide*

Hymno in Delon. *Callimaque* qui vivoit dans la cent vingt-cinquiéme Olympiade, & qui par conſéquent étoit contemporain de l'événement, ne dit rien des miracles.

Polyb. Hiſt. lib. II. IV. & IX. *Polybe* qui vivoit environ 198 ans avant J. C. parle de la défaite de Brennus dans ſon neuviéme livre, mais ne fait aucune mention des miracles.

Diod. Sicul. in Eclogis l. XXII. *Diodore* de Sicile qui vivoit ſous Auguſte, fait une deſcription détaillée de l'irruption des Gaulois dans la Gréce, ſous la conduite de Brennus. Il ajoute que ce Général ayant voulu piller le Temple de Delphes, fut battu par les Grecs, non ſeulement devant Delphes, mais encore aux Thermopyles, & dans le pays des Dardaniens. Cette narration qui eſt aſſez longue, ne dit pas un mot des prétendus miracles.

Strab. Geogr. lib. IV. *Strabon* qui vivoit à peu près dans le même tems que Diodore de Sicile, nous rapporte des traditions, qui loin d'éclaircir l'événement le rendent plus incertain. Il aſſure que de ſon tems la tradition portoit que les Tectoſages s'étoient joints aux troupes de Brennus pour faire une

une irruption dans la Gréce, & que les tréſors immenſes que Cæpion * Général des Romains trouva dans Toulouſe, Ville des Tectoſages, étoient une partie des richeſſes enlevées au Temple de Delphes. Strabon cite enſuite l'opinion de Poſſidonius qu'il croit plus vraiſemblable : ce dernier Auteur dit, 1°. Que le Temple de Delphes étoit dépourvû de richeſſes lors de l'expédition de Brennus, ayant été pillé dans la guerre ſacrée par les Habitans de la Phocide **, & que ſi les Barbares y firent quelque butin, ce devoit être peu de choſe, encore le fallut-il partager entre pluſieurs.

* Q. Servilius Cæpio Conſul Romain, fut envoyé dans les Gaules avec une puiſſante armée pendant la guerre des Cimbres & des Teutons, 106 ans environ avant J. C. Son avarice inſatiable le porta à piller les richeſſes conſacrées aux Dieux du Pays. A ſon retour à Rome, il fut diſgracié ; & ſa vie qui ne fut dorénavant qu'un tiſſu de malheurs, fit appliquer ce proverbe à ceux dont on vouloit exprimer la mauvaiſe fortune, *aurum habet Toloſanum*, il a de l'or de Toulouſe.

** La quatriéme année de la CV. Olympiade Ce fut pour venger ce ſacrilége que les Grecs commencerent la guerre ſacrée.

2°. Qu'il n'eſt pas vraiſemblable que les Tectoſages ſoient retournés ſains & ſaufs dans leur Patrie, puiſque leur expédition fut ſuivie de tant de malheurs, qu'ils ſe virent contraints de ſe diſperſer.

Appien qui écrivit peu de tems après Diodore de Sicile & Strabon, jette encore plus d'incertitude ſur l'événement. Selon lui les Auctariens & les Celtes ayant mis le ſiége devant Delphes, furent accablés de pluyes, de tempêtes & de foudres, & forcés de prendre la fuite avant de commencer le combat. Il ajoute que cette vengeance du Ciel ne les rendit pas meilleurs, que dans la fuite ils oſerent piller le Temple de Delphes pour la ſeconde fois. Ce dernier événement, dit Appien, arriva trente-deux ans après le premier combat donné entre les Celtes & les Romains. Ce fut encore, ajoute-t-il, pour venger un ſacrilége ſemblable, que les Romains envoyerent contre ces Peuples des troupes commandées par Lucius Scipion, &c.

Appian. de bello Illyric.

Ces faits ne ſont garantis que par

Appien ; je ne les ai lûs dans aucun autre Auteur.

Trois choſes m'ont ſurpris dans cet événement ; la premiere, de voir ſi peu d'accord entre les Hiſtoriens de même âge ; la ſeconde, de voir des Sçavans du premier Ordre avancer avec confiance que la Ville de Delphes avoit été priſe & ravagée par Brennus, nonobſtant les témoignages des Auteurs les plus anciens ; la troiſiéme, de voir le miracle défendu ſur la ſeule autorité de Juſtin & de Pauſanias, malgré le ſilence de toute l'antiquité.

Fin des Additions & Remarques.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cet Ouvrage.

a *indique le premier Volume*, b *le ſecond.*

A

ABLAVE, Préfet du Prétoire ſous l'Empereur Conſtantin ; ſa mort tragique, *b* 222

ACACIUS, Evêque de Céſarée. Conduite de ce Prélat à l'égard de Sainte Cyrille, *b* 83.

ALGEBRISTES. En ſuppoſant deux Algébriſtres qui calculeroient les circonſtances du Miracle de Jeruſalem, l'un en faveur de la Providence, l'autre en faveur du hazard, de quel côté ſeroit l'avantage ? *b* 168

ALYPIUS, favori de Julien, chargé du ſoin de faire rebâtir le Temple de Jeruſalem, *a* 75. Son caractere, *ibid.*

AMBROISE (Saint) atteſte le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 170

AMMIEN MARCELLIN. Caractere de cet Hiſtorien, *a* 77. Fait mention de la diſpute entre les Catholiques & les Ariens ſur la conſubſtantialité du Verbe, 79. Son eſtime pour les Chrétiens qui ſouffroient le martyre, 80.

Etoit payen, *ibid.* Atteſte le Miracle qui déconcerta le projet de Julien, 84. 85. Ses qualités perſonnelles, 86. Examen de ſon témoignage, 140. &c. Réponſe aux objections, 143. &c. Caractere de ſon Hiſtoire, 157. Eſt ſenſible à la perſécution que l'on faiſoit ſouffrir aux Chrétiens, 282. Impoſſibilité d'expliquer le prodige qu'il rapporte, d'une maniere conforme aux loix de la nature, *b* 116. Parle de l'incendie du temple de Daphné, 283. Atteſte la vengeance du Ciel ſur le Comte Julien, & Felix Surintendant des Finances, 285. Confirme en bien des points les témoignages des Auteurs Chrétiens, 287. &c.

APPIEN. Incertitude & confuſion que met cet Auteur dans l'hiſtoire de l'expédition de Brennus, *b* 354

ARCESILAS, Chef d'une école des Académiciens, *b* 337

AREOPAGE, Sénat d'Athenes, diſcours que S. Paul y prononce, *b* 334. Ce que les Athéniens en penſent, 336. Raiſon de leur conduite, *ibid.*

ARTAXERXES, Roi de Perſe, ſurnommé *longue-main*, Edit qu'il donne pour le rétabliſſement du Temple & des murs de Jeruſalem, *b* 213. Epoque de cet Edit, 214. &c.

ARTEME (duc) atteſte à l'Empereur Julien, comme témoin oculaire, l'authenticité du phénoméne qui convertit le Grand Conſtantin, *b* 320. Ses actes tranſcrits par Métaphraſte, approuvés par Dom Ruinart & M. de Valois, 321

ATHANASE. (Saint) Ses réfléxions ſur la prophétie de Daniel, concernant la venue du Meſſie, *b* 218. &c

AUGUSTIN (Saint) convient qu'il y a des Miracles incertains dans l'Egliſe, Préface, xxix. Fait voir qu'on peut convaincre les Juifs de la vérité des prophéties ſur la venue du Meſſie, ſans entrer dans le détail des calculs chronologiques, *b* 217. &c.

AUTEURS Eccléſiaſtiques de la premiere claſſe, leurs témoignages, *a* 170. De la ſeconde claſſe, 210. De la troiſiéme claſſe, 267. Caractere de ces derniers, *ibid.* Maniere de les lire & de les étudier, 246. &c.

AUTOLYCUS, fameux incrédule en fait de Miracles, raiſonnement que lui oppoſe Saint Théophile, *b* 345

AZINCOURT (journée) Ce qui s'y paſſa, *a* 495

B.

BACON (Roger) perfectionne la découverte de la poudre à canon, *b* 158

BABYLAS (Saint) Evêque d'Antioche, martyriſé ſous Dece, *b* 268. Ses oſſemens déterrés par ordre de Julien, 269. Les Chrétiens les tranſportent à Antioche en implorant la Juſtice divine, *ibid.* Le Ciel les exauce, *ibid.*

BALTUS (Sçavant Jeſuite) Son Ouvrage ſur la véritable cauſe de la ceſſation des Oracles, *b* 282. Adopté avec éloge par de Sçavans Proteſtans, *ibid.*

BARBEYRAC (M.) Erreurs qu'il impute inconſidérément aux Peres de l'Egliſe, *b* 289

BARONIUS, Auteur des Annales Eccléſiaſtiques, ce qu'il penſe de l'Edit de Julien qui interdiſoit la Littérature aux Chrétiens, *a* 48. Point de vûe ſous lequel il faut enviſager la queſtion, *ibid.* Mal critiqué dans un endroit par le P. Pagi, *b* 232

Basile (Saint). Julien lui écrit, & il écrit à Julien, *a* 278. L'autenticité de ces lettres n'eſt pas bien prouvée, *ibid.*

Basnage, Auteur de l'hiſtoire des Juifs, érudition de cet Hiſtorien, *b* 3. Ses objections ſéduiſantes ſur le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, 3. Pouſſées juſqu'à la mauvaiſe foi, 12. 13. Fait dire à Théodoret ce qu'on ne trouve pas dans cet Auteur, 16. Se méprend ſur un texte de Socrate, 19. 20. Fait dire à Sozomene ce qu'il ne dit pas, 21. Explication du texte, 22. Impertinence prétenduë qu'il trouve dans Sozomene, 25. Véritable ſens de l'Auteur Eccléſiaſtique, 26. Impute aux Auteurs Chrétiens des contradictions qu'on ne trouve pas dans leurs Ouvrages, 27. 28. &c. Tourne en ridicule les croix lumineuſes rapportées par S. Grégoire de Naziance & Sozomene, 39. Ignore la nature de ce phénomene, 40. Met des anacroniſmes dans Théodoret, 40. 41. &c. Met ſur le compte des Auteurs Eccléſiaſtiques des fauſſetés palpables, 45. Regarde le projet de Julien comme une choſe indifférente à la Providence, 61. Fauſſeté de ce ſentiment, 62. Raiſons qu'il donne de l'anéantiſſement du projet de Julien, 62. Ces raiſons ſont démenties par des faits hiſtoriques, 63. Ses raiſonnemens tendroient à détruire ceux de S. Paul, 71. Motifs des objections de ce Sçavant Critique, 73. Source de ſes erreurs, 75. Ses objections contre le ſilence de Saint Cyrille, fondées ſur un faux ſuppoſé, 77. Tourne Saint Cyrille en ridicule, 80. Erreur & mauvaiſe foi de ce procédé, *ibid.* & 81. 82. 83.

Bede, surnommé le Vénérable, le plus Sçavant & le plus Vertueux Théologien de son tems, *b* 90

Bletterie, (M. l'Abbé de la) Auteur de la vie de l'Empereur Julien. Ce qu'il pense de la lettre de Julien aux Juifs, *a* 100. cité, *b* 231. 235.

Boyle, Sçavant Physicien, rapporte & atteste une observation curieuse du P. Kircher Jesuite, *a* 205

Buffon, (M. de) Auteur de l'histoire Naturelle du Cabinet du Roi. Son observation générale sur les deux especes de tremblemens de terre connues jusqu'à présent, *b* 128

Brennus. Objection tirée de la défaite de ce Général, *b* 134. Contradictions dans les Auteurs qui parlent des prodiges arrivés lorsqu'il fut battu par les Grecs, 350. L'Histoire de son expédition rapportée différemment par Justin, Pausanias, Polybe, Diodore de Sicile, Strabon, Appien, &c. 350. &c.

C.

Callinicus apprend aux Grecs la composition du feu Grégeois, *b* 157

Cambyse. Objection tirée de la défaite de ses troupes, lorsqu'elles allerent assiéger le Temple de Jupiter Ammon, *b* 131

Canons. Dates les plus anciennes de ces machines de guerre chez les François, *b* 160. Chez les Chinois, 161. Chez les Maures, 162

Caracteristiques. Fausseté du jugement que porte l'Auteur de ce Livre sur le caractere de l'Empereur Julien, *a* 53. 55.

Carres, Ville de Mésopotamie, victime humain

maine qu'on y trouve après la mort de Julien, *b*. 257

CASAUBON (le Pere) rapporte un effet singulier de la foudre, *a* 201. Son fils vérifie le même effet, & l'atteſte. 204

CEDRENUS. *Voyez* Théophane.

CESAIRE frere de S. Grégoire de Nazianze. Eſtime qu'en faiſoit Julien, *a* 278. L'Empereur tâche d'ébranler ſa foi, 279. Réponſe généreuſe de Céſaire, *ibid.* L'amitié de Julien ſe change en haine, 280

CHIFFLET (M.) ſe trompe ſur la Religion d'Ammien-Marcellin, *a* 79. A peint au naturel Ammien Marcellin & Zozime, 274

CHINOIS. Caractere de ces Peuples, *b* 161. En quels tems ils connurent l'uſage des canons, *ibid.*

CHRYSOSTOME (S. Jean) prouve la néceſſité des Miracles dans la propagation de l'Evangile, Préface, xxj. Atteſte le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 172. Force des preuves qu'il employe contre les Idolâtres, 241. Eloges qu'en fait Libanius à l'article de la mort, 281. Eloquence dans ſes diſcours, élévation dans ſon génie, *b* 90. Ses remarques ſur la prophétie de J. C. concernant le Temple de Jeruſalem, *b*. 196. Son témoignage ſur l'incendie du temple de Daphné, 270

CHURCH, Docteur Anglican, réfute le Docteur Middleton, & prend la défenſe des Peres de l'Egliſe, Préface, xxv. Approuvé par l'Univerſité d'Oxford, *ibid.*

CICERON établit l'incertitude de nos connoiſſances, *b* 337. Blâme la ſuperſtition, & ne rejette pas la poſſibilité des Miracles, 344

CLARKE. Ce qu'il penſe de la durée que l'Ecri-

ture assigne à la désolation des Juifs, *a* 20
CLERC (M. le) prétend que la Théocratie chez les Juifs fut abolie par l'établissement des Rois, *b* 185. Réfutation de ce sentiment, *ibid.*
CONSTANCE, Empereur. Massacre qui se fait à son avénement à la Couronne, *b* 220. En étoit-il l'auteur? *ibid.*
CONSTANTIN Empereur. Sagesse de ses loix à l'égard des pauvres, des veuves, des orphelins & des ministres de l'Eglise, *b* 237. Suivies chez les Protestans, 242. Croix lumineuse qu'il apperçoit dans le Ciel, & qui fut la cause de sa conversion, *b* 306. Examen de ce phénomene & des autorités qui l'attestent. *ibid.*
CRIOBOLE. Cérémonie chez les Payens, ce que c'étoit, *b* 226
CRITIQUES modernes, source de leur erreur, lorsqu'ils ont blâmé les Peres de l'Eglise, *b* 246
CROIX lumineuses observées sur les vêtemens des Ouvriers à Jerusalem, & attestées par S. Grégoire de Nazianze, *a* 178. Etoient des especes de phosphore, 199. Conformité de ces météores avec le phosphore artificiel, 200. Croix lumineuses observées à Wells, lorsque la foudre tomba sur la Cathédrale, 201. A Naples pendant une éruption du Mont Vésuve, 205. Conformité de ces derniers phénomenes avec ceux que l'on apperçut à Jerusalem, 207, &c.
CYRILLE (Saint) Evêque de Jerusalem. Console son Eglise affligée, tient ferme contre l'entreprise de Julien, & prédit qu'elle ne réussira pas, *b* 79. 80. Date de ses Catéchèses, & de son Epître à Constance, 79. N'a fait aucun Ouvrage postérieur à l'événement

qui déconcerta le projet de Julien, *ibid.* Trait remarquable de la douceur & de la charité de ce Saint Evêque, 83. 84. La prédiction qu'il fit à Jeruſalem confondue mal-à-propos avec un endroit de ſes Catéchefes, *b* 324

CYRILLE (Saint) Diacre. Se voit arracher le foye par ſes bourreaux, *b* 254

D.

DAILLE'. (M.) Erreurs qu'il impute aux Peres de l'Egliſe, *b* 89

DANIEL. (Prophéte) Sa fameuſe prophétie ſur la ruine de Jeruſalem, *a* 16. Jeſus-Chriſt la confirme, 17. 18. 19. Penſée de S Chryſoſtôme à ce ſujet, *ibid.* Conformité de ſa prophétie ſur la venue de Jeſus-Chriſt avec la chronologie de l'Hiſtoire Profane, *b* 209 &c.

DAPHNE' Fauxbourg d'Antioche. Julien y va voir l'oracle d'Apollon devenu muet, *b* 268. La foudre tombe ſur le Temple, & le réduit en cendres, 269. Examen de ce fait par les témoignages des Chrétiens & des Payens, 271, &c.

DECOUVERTES pernicieuſes à la ſociété, tombent rarement dans l'oubli, *b* 163

DIOCLETIEN Empereur. Perſécute les Chrétiens, & accomplit la prédiction de Jeſus-Chriſt, Préface, xviij.

DIODORE de Sicile. Ce qu'il dit de l'expédition de Brennus contre la ville de Delphes, *b* 351

DODWEL. (Docteur Anglican) Son caractere. Préface xxxviij. Ce qu'il penſe ſur le nombre des Martyrs, *ibid.* Son fils prend la défenſe des Peres de l'Egliſe, & réfute le Docteur Middleton xxxv. Son Ouvrage approuvé par l'Univerſité d'Oxford, *ibid.*

E.

EDICIUS Préfet d'Egypte. Lettre de Julien à ce Magiſtrat, *a* 50

EGLISE. Etat où elle étoit réduite lors de la perſécution de Julien, *a* 82. Jeſus-Chriſt perpétue ſon triomphe, *b* 109. 110.

ELIE. Miracle que Dieu fait avant de parler à ce Prophéte, *b* 102. comparaiſon de ce Miracle avec celui de Jeruſalem, 104

ELMACINE (George) Auteur de l'hiſtoire Arabe des Sarraſins. Remarque ſur ſon Traducteur, *a* 81

EPILEPSIE, *phrénéſie*, *fureur maniaque*, &c. Maladies différentes des poſſeſſions dont il eſt parlé dans l'Ecriture, *b* 293. &c. diſtinguées par Origene, 299

ERREUR. A-t-elle eu ſes Martyrs? Réponſe à cette queſtion, & à l'objection qu'on en tire, Préface, xxx. xxxj.

ESPRITS forts en Angleterre, pénétrés de la grandeur de Dieu, lorſque la terre vint à trembler, *b* 33. Conduite qu'ils tiennent enſuite, 34. Motifs de l'incrédulité en général, 174. 175. &c.

EVANGILE. Preuves que donne Jeſus-Chriſt de ſa vérité, Préface, x. xj. Preuves qu'en donnent les Apôtres, xij. xiij. Preuves qu'en donnent les Succeſſeurs des Apôtres, xiv. xv.

EUSEBE *de Céſarée*. Reconnoît la néceſſité des Miracles dans la propagation de l'Evangile, Préface, xij. Son témoignage au ſujet de la croix que Conſtantin vit dans les Cieux, *b* 307. Revêtu de trois caracteres importans, 308

EUTROPE *Hiſtorien*. Ce qu'il dit de la perſécution de l'Empereur Julien, *b* 235. Ignoroit ce qui ſe paſſoit dans les Provinces, 236

F.

FABRICIUS, Auteur de la Bibliothéque Gréque. Examen de la conſéquence qu'il déduit du témoignage de Julien, *a* 107. Ce qu'il penſe ſur la croix que Conſtantin vit dans les Cieux, *b* 310. Foibleſſe de ſes preuves, 314. Fait violence à un texte d'Euſebe de Céſarée, 316. &c.

FAITS *apocriphes*. N'ont jamais été univerſellement reçûs dans l'Egliſe, *a* 261. Faits *compliqués*. Leur origine, & la maniére de les développer, *a* 261. 262. &c. *b* 73. 74. 75.

FELIX apoſtat, Surintendant des Finances ſous l'Empereur Julien, profane la grande Egliſe d'Antioche, *b* 275. Le Ciel en tire vengeance, 279

FEU. Son éruption à Jeruſalem eſt le principal phénomene dans le Miracle qui déconcerta le projet de Julien, *a* 188. Liaiſon des autres phénomenes avec cette éruption, 189. &c. Incompatibilité de cette éruption avec les loix de la nature, *b* 116. &c. 129. &c.

FEU GREGEOIS. Ce que nous ſçavons de cette ancienne découverte, *b* 157. Quelle étoit ſa propriété, *ibid.* Pourquoi cette découverte a été perdue, 163

FOI. Dieu nous a donné dans tous les tems des preuves ſenſibles de ſa Divinité, Préface, ix. Sous Jeſus-Chriſt, x. Sous les Apôtres, xij. Sous les Succeſſeurs des Apôtres, xiv. Liaiſon de ces preuves entr'elles, xlv. Dieu n'a point abandonné la foi au caprice des hommes, xlvj. L'Egliſe en eſt la dépoſitaire, xlvij. Elle exige la ſoumiſſion de notre raiſon, xlviij

FOUDRE. Effet ſingulier qu'elle produit en tombant ſur la Cathédrale de Wells en Angleterre, *a* 201. Comparaiſon de ce phénomene

avec celui que les Peres de l'Egliſe diſent être arrivé à Jeruſalem, 207. &c.
FUREUR *maniaque*, *phrénéſie*, &c. Voyez *Epilepſie*.

G.

GALLUS (Céſar, frere de Julien) ſouſtrait à la fureur des Meurtriers de la famille Royale, *b* 222. Perd la pourpre & la vie, 223
GANS (Rabbin David) Quelle fut ſelon lui la cauſe qui empêcha le rétabliſſement du Temple de Jeruſalem, *b* 52
GREGOIRE (Saint) de Nazianze. Son témoignage ſur le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 174. Diſtingue les circonſtances avérées du Miracle, de celles qui étoient incertaines, *b* 182. Sozomene ſe trompe ſur le ſens d'un texte de ce Saint Pere, *b* 24. Explication du texte, *ibid.* Caractere de S. Gregoire de Nazianze, *b* 232. Cite les faits relativement au dégré de certitude qu'il en avoit, 233. Pluſieurs exemples qui le prouvent, *ibid.* Répond à un Edit de Julien, 249

H.

HALES, (Sçavant Anglois) Principe de Phyſique expérimentale dont il déduit les ouragans & les tempêtes, *a* 251
HAMOND. (Commentateur) Ce qu'il penſe ſur la durée de la déſolation des Juifs, *a* 20
HAZARD. L'irrégularité conſtitue ſon eſſence, 101. Maniere de l'arracher aux incrédules, *ibid.* Les phénomenes qui ont déconcerté le projet de Julien, ne peuvent être l'effet du hazard, *b* 169
HELIOPOLE, (Capitale de la Phénicie) Cruautés qu'on y exerce à l'égard des Chrétiens, *b* 253

HISTORIENS Eccléſiaſtiques ne contrediſent point dans leurs témoignages les Auteurs qui les ont précédés, *a* 228. &c. Accord qui regne dans leurs narrations, *a* 234. &c. Témoignages des hiſtoriens Payens, Juifs & Chrétiens ſur le Miracle de Jéruſalem, conformes au caractere de chacun en particulier, *a* 236. &c. Sur quel indice on doit admettre ou rejetter les relations des Hiſtoriens, *a* 262

HISTORIENS Payens. Parlent de la Religion Chrétienne dès ſa naiſſance, *b* 340. Ce qu'ils penſent des miracles du Paganiſme, 343. Ne rejettent pas la poſſibilité des effets contraires aux loix de la nature, 344

HUET (M.) Evêque d'Avranches, difficulté que tire un Auteur Proteſtant de l'autorité de ce Prélat, *b* 343. Réponſe à cette difficulté, 344

I.

JACOB. Explication de ſa prophétie, *le ſceptre ne ſortira point de Juda*, &c. *b* 195

IDOLATRIE. Pourquoi elle étoit punie de mort chez les Juifs, *b* 184

JECHAIA (Rabbin Gedaliah ben Joſeph). Son témoignage ſur le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 122

JEROSME (Saint) rapporte les ſentimens des Payens, lorſqu'on leur annonça la mort de Julien, *a* 283. Son explication de la prophétie d'Iſaïe ſur la ruine de Jeruſalem, *b* 207

JERUSALEM. Jeſus-Chriſt prédit ſa ruine, & confirme la prophétie de Daniel, *a* 17. Les Juifs s'y tranſportent, & commencent à travailler au rétabliſſement du Temple, *a* 176. Ce qui leur arrive, 177. &c.

INCREDULITE'. Quelle eſt ſa ſource, *b* 174. 175. Ses variations ſur les Miracles, 176

JORTIN (Ecrivain Proteſtant). Belle peinture que fait cet Auteur des Chrétiens perſécutés. Préface, xxvij

JOVIEN, quitte le ſervice de l'Empereur Julien pour conſerver l'intégrité de ſa foi, *b* 265. Monte ſur le Trône après la mort de ce Prince, 266

ISAIE. Sa prophétie ſur l'abolition de la loi Judaïque, & la vocation des Gentils, *a* 13. 14. Trait remarquable de cette prophétie, 15. Remarques ſur cette prophétie, *b* 205. Belle peinture que fait ce Prophéte de la ruine de Jeruſalem ſous Titus & Veſpaſien, *b* 167. Semble prédire l'événement arrivé ſous le regne de Julien, *ibid.*

JUDE'E. A-t-elle été ſujette dans tous les tems à des tremblemens de terre ? *b* 123

JUIFS. Veulent rebâtir le Temple de Jeruſalem ſous Adrien & ſous Conſtantin, *a* 69. Se rendent au palais de Julien, 101. Ce qui ſe paſſa dans cette entrevue, *ibid.* Difficultés tirées de leur endurciſſement lors du Miracle de Jeruſalem, *b* 31. 32 &c. Origine de leur opiniâtreté, 52. &c. Quel a été le but de la Providence en les diſperſant par toutes les Nations ? *b* 202. &c. Remarques ſur la Théocratie de ce Peuple, *b* 183. &c.

JULIEN (Comte) Oncle maternel de l'Empereur, & Apoſtat, fait trancher la tête au Prêtre Théodore, *b* 275. Impiétés horribles qu'il commet dans la grande Egliſe d'Antioche, 276. &c. Plaie dont le Ciel le frappe, 278. Meurt en réprouvé, 279

JULIEN (Flavius-Claudius-Julianus) Empereur, & ſucceſſeur de Conſtance. Son caractere, *a* 36-55. Renonce à la Religion Chrétienne, 37. Invente un nouveau genre

de perſécution, 40. Favoriſe les chefs de parti, & anime les Chrétiens les uns contre les autres, 42. &c. Interdit la Littérature aux Chrétiens, 46. Veut qu'on leur donne le ſurnom de Galiléens, 51. Tâche d'épurer la Théologie des Payens, 57. Travaille à réformer les dogmes & la morale du Paganiſme, 58. &c. Forme le projet de prouver aux hommes la fauſſeté des prophéties de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, 66. 67. Ecrit aux Juifs, 75. Date de cette lettre, 97. Preuves de ſon autenticité, *ibid.* Avoue la tentative qu'il avoit faite de rebâtir le Temple de Jeruſalem, 108. &c. Remarques ſur cet aveu, *ibid.* Réflexions ſur ſon témoignage, 110. &c. Ingratitude de ce Prince envers celui qui lui ſauva la vie, *b* 223. &c. Ecrit contre l'Empereur ſon oncle au Sénat de Rome, 224. Ce qu'on répond à ſa lettre, *ibid.* Raiſons qu'il donne de ſon Edit contre les Chrétiens, *b* 243. Réponſe de S. Grégoire de Nazianze, 242. Approuve ouvertement la perſécution, *b* 253. Forme le deſſein de verſer lui-même le ſang des Chrétiens, *b* 261. Stratagême qu'il employe pour faire tomber ſon armée dans l'idolâtrie, *b* 262. Conſtance & généroſité de ſes ſoldats; 263. Fait fermer la grande Egliſe d'Antioche, *b* 275. Inſenſible à la vengeance du Ciel dans la perſonne de ſon Oncle, 278. Cauſe la famine dans la Ville d'Antioche, 287. Accord des Chrétiens & des Payens ſur tous ces faits, *ibid.* Eſt tué dans la bataille qu'il livre aux Perſes, *a* 95.

JUSTIN (Hiſtorien). Sa deſcription du Temple de Delphes, & de la défaite de Brennus, *b* 140. On peut expliquer cette défaite ſans

recourir aux Miracles, 141. &c.
JUSTIN (Saint) fait enviſager au Sénat Romain la force qui réſulte de la conformité des prophéties avec les faits qui concernent Jeſus-Chriſt, *b* 346. Réfléxions ſur ſon texte, 348

K.

KIRCHER (Sçavant Jeſuite) parle d'un effet ſingulier cauſé par une éruption du Mont Véſuve en 1660, 205. Conformité de cet effet avec celui que rapportent les Peres de l'Egliſe, lors du Miracle de Jeruſalem, 207. &c.

L.

LACTANCE. Son éloquence comparable en bien des endroits à celle de Ciceron, *b* 187.
LAZARE *reſſuſcité*. En quoi conſiſtoit le Miracle, *a* 187
LIBANIUS (Sophiſte) loue la prétendue modération de Julien, *a* 41. Parle obſcurément du Miracle de Jeruſalem, 88. Veut tout embrouiller, & tombe dans des contradictions, 94 &c. Fait l'éloge de l'hiſtoire écrite par Ammien Marcellin, *a* 275. Conſéquence à tirer de cet éloge, *ibid.*
LOI *Judaïque*. Son origine, ſon inſtitution, ſa nature & ſa durée, *a* 1-30
LUMIERE qui parut au-deſſus de la ville de Jeruſalem, *a* 191. Etoit une conſéquence du Miracle, *ibid.*

M.

MANDEVIL, (Anglois) célebre voyageur du quatorziéme ſiécle, *b* 159. Son voyage à la Chine, *ibid.* Preuve tirée de ce voyage contre une prétention des Chinois, *ibid.*
MARC (Evêque d'Aréthuſe) ſauve la vie à Julien, *b* 223. Cruautés commiſes à l'égard de ce Prélat, 255. Sa patience & ſa tranquillité, 256

MARC-ANTONIN (Empereur) traite le courage des Martyrs d'opiniatreté féroce, *a* 80
MARCION. Orgueil de cet Héréſiarque, *b* 339
MARCO-POLO (Vénitien). Son voyage à la Chine, *b* 159. Preuve tirée de ce voyage contre une prétention des Chinois, *ibid.*
MEAD (célebre Médecin Anglois) regarde les Démoniaques de l'Ecriture comme de vrais épileptiques, *b* 290. Examen de ce ſentiment, 291. Il ne peut ſe concilier ni avec l'Ecriture, ni avec les faits hiſtoriques, *b* 298. &c.
MIDDLETON (Docteur Proteſtant de l'Univerſité de Cambrige). Son voyage en Italie, Préface, iij. iv. Examine la doctrine de l'Egliſe Romaine, & reconnoît ſon antiquité vj. Prouve que la doctrine des Proteſtans eſt fauſſe, ſi les Miracles des Catholiques ſont vrais, vij. Tâche de renverſer tous les Miracles cités par les Peres, *ibid.* Etat de la queſtion agitée dans cette diſpute, vij. Principes qu'on a paſſé ſous ſilence, *ibid.* La queſtion peut ſe réſoudre par les régles de la critique, *ibid.* Et encore mieux par l'infaillibilité des promeſſes de Jeſus-Chriſt, ix-xvj. Suivant les paroles de Jeſus-Chriſt, le don des Miracles n'étoit point reſtraint aux tems Apoſtoliques, xvj. Les Miracles ont donc ſubſiſté dans l'Egliſe après les Apôtres; accord de cette conſéquence avec les faits hiſtoriques, xxiij. Parti que prend M. Middleton, xxxj. Il tâche de renverſer la tradition des premiers ſiécles, on s'oppoſe à ſon ſyſtême, xxxiij. Le Docteur irrité meurt en écrivant contre les Peres de l'Egliſe, xxxvj. Ses partiſans diſtinguent deux ſortes de Miracles, pour éluder celui dont M. Warbur-

ton prend la défenſe, xlj. Réponſe à cette diſtinction, xlij-xlv. Erreurs que M. Middleton impute aux Peres de l'Egliſe, *b* 89. &c. Réponſe à une objection tirée d'Ulpien, *b* 301. Et à une autre tirée de S. Cyprien, *b* 302

MIRACLE qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien. Atteſté par les Payens, *a* 84. Par les Juifs, 122. Par les Chrétiens, 169. Circonſtances qui l'ont précédé, *a* 126. Qui l'ont accompagné, 132. Qui l'ont ſuivi, 134. Premier caractere de ce Miracle, *b* 105. Second caractere, 107. Troiſiéme caractere, 110. *La volonté de l'Etre ſuprême*, eſt un caractere général qui doit ſe trouver dans tous les Miracles, *b* 94. Les loix de la nature peuvent-elles entrer dans les effets miraculeux? *b* 97. En quoi pêchent les définitions qu'on a données juſqu'à préſent d'un Miracle? 96. Maniere de procéder dans l'examen des Miracles, *b* 99. 100. &c.

MIRACLE *prétendu* opéré à Delphes. *Voyez* Prideaux.

MISSIONNAIRES pénétrent dans la Chine. Découvertes utiles & curieuſes dont ils nous ont procuré la connoiſſance, *b* 158

MOYLE (Auteur Anglois) incrédule en fait de Miracles, Préface, lij. Reconnoît la vérité de celui qui déconcerta le projet de Julien, *ibid.* Jugement qu'il porte ſur les perſécutions faites aux Chrétiens, *a* 34. Véritable cauſe des perſécutions, *ibid.*

MOYSE prédit aux Juifs la forme que prendroit un jour leur gouvernement, *a* 4. 5. &c. *b* 185. &c.

N.

NATURE. Simplicité de ſes principes, ſon œconomie, & ſon épargne, *a* 186. 187.

&c. Une grande partie de ſes loix nous eſt inconnue, *b* 99

NICOMEDIE. Tremblement de terre qui renverſe cette ville, *a* 157. Deſcription de ce déſaſtre par Ammien Marcellin, *ibid.* Parallele de ce tremblement de terre avec celui qui ſe fit ſentir à Jeruſalem, *b* 127

O.

OBJECTION contre le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, tirée du caractere d'Ammien Marcellin, *a* 140. Et de la nature de ſon Hiſtoire, 156. De la crédulité des Peres de l'Egliſe, *a* 239. Et des faits apocryphes, 259. Des variations que trouve M. Baſnage dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, 62-90. De l'impreſſion que fit le Miracle ſur les Juifs & les Payens, *b* 48. Du ſilence de S. Cyrille, *b* 76-89. De l'idée de la Providence, *b* 64.-70. De la poſſibilité d'une éruption ſubite par l'inflammation des matieres ſulphureuſes contenues dans les entrailles de la terre, *b* 121-130. Et de la ſuperſtition des Peuples, *ibid.* De la défaite des troupes de Cambyſe, & de la victoire remportée ſur Brennus, *b* 131. Des ſtratagêmes que les Chrétiens purent mettre en uſage à Jeruſalem, 153.-164.

OBJECTIONS contre les Miracles en général, tirées de M. Middleton, *b* 300-305. Tirées du peu d'impreſſion que les Miracles ont fait ſur les Philoſophes, *b* 328

ORACLE d'Apollon à Delphes. Sa prétendue prédiction de la défaite de Brennus, *b* 143. D'Apollon à Daphné devenu muet, *b* 268. &c.

ORIGENE. Réfléxion de cet Auteur ſur la force qui réſulte de l'union & de la liaiſon des preuves de la Religion Chrétienne, *b* 247

P.

PAGI (le Pere) critique à tort un endroit de Baronius, *b* 232. &c.
PARELIES obſervées par Ariſtote, Dion Caſſius & les anciens, *b* 318. Par les modernes, 319
PARIS (Matthieu). Caractere de cet Hiſtorien. *b* 90
PAUL (Saint & Apôtre). Eclairciſſement de ſon texte. *Les Juifs demandent des Miracles; & les Grecs cherchent la ſageſſe*, *b* 328
PAYENS. D'où vient le ſilence de la plûpart de leurs Hiſtoriens ſur le Miracle qui déconcerta le projet de Julien? *a* 272
PERES de l'Egliſe. Injuſtice de la critique qu'on en a faite, *b* 88. &c. Leur caractere, leur érudition, leurs qualités perſonnelles, 89. A quoi l'on doit attribuer les défauts qu'on trouve dans leurs Ouvrages, 90. Point de vue ſous lequel ils faiſoient enviſager aux Payens les preuves de la Religion Chrétienne, *b* 348. Force qui réſulte de cette méthode à l'égard de chaque preuve en particulier, *ibid.*
PETAU (Sçavant Jéſuite) Morceau précieux d'un Ouvrage de l'Empereur Julien qu'il nous a conſervé, *a* 103
PHILOSOPHES Payens. Les maximes de leur Philoſophie, fondées ſur l'orgueil, étoient un obſtacle à leur converſion, *b* 336. Leur conduite eſt conforme à la prophétie d'Iſaïe citée par S. Paul, 240. Tâchent d'arrêter les progrès du Chriſtianiſme, en oppoſant des Miracles à ceux des Chrétiens, 342
PHILOSTORGE, (Auteur Eccléſiaſtique) Miracle qu'il ſuppoſe, *a* 268. Défaut de cet Auteur & de ceux qui ſont venus après lui, 269. Quelle utilité on peut en retirer. *ibid.*

PRIDEAUX (Doyen de Norwich en Angleterre) ſoutient un Miracle dans la défaite de Brennus pour venger la Divinité en général, *b* 135. Foibleſſe de ce ſentiment, 136. &c. Dieu auroit autoriſé le culte des Idolâtres, 138. Le Miracle eſt inſoutenable du côté des témoignages qui l'atteſtent, 147. Ne mérite point d'entrer en comparaiſon avec celui de Jéruſalem, 148. &c.

PRODIGES. Leur multiplicité rapportée par quelques Auteurs Eccléſiaſtiques n'eſt point une raiſon de condamner ces Auteurs, *a* 246. 247. &c. Quelle eſt la ſource & l'origine de leurs défauts, *a* 248. &c.

PROERESE (Orateur Chrétien du quatriéme Siécle). Eſtime qu'on en faiſoit à Rome & à Athenes, *a* 277. On lui éleve une Statue, *ibid.* Julien l'excepte de l'Edit qui défendoit aux Chrétiens d'enſeigner la Littérature, *ibid.* Proëreſe refuſe cet honneur, 278

PROJET (le) de l'Empereur Julien n'a point été anéanti par des obſtacles venus de la part des cauſes libres, *b* 110. &c Ni des cauſes naturelles enviſagées comme des conſéquences du cours ordinaire de la nature, *b* 114

PROMESSES de Jeſus-Chriſt. Liaiſon qu'elles ont avec les prophéties. Préface, xvij. xviij. xix. Leur accompliſſement démontré par des faits ſenſibles dans les premiers tems du Chriſtianiſme, xxiij. Sont les preuves les plus fortes dont on puiſſe ſe ſervir pour défendre contre les Incrédules, les Miracles garantis par les Peres de l'Egliſe, xxij. L'accompliſſement des promeſſes de Jeſus-Chriſt ne ſe borne pas au tems des Apôtres, xvij

PROPHETIES concernant l'établiſſement de la Religion Chrétienne, *a* 12-20. Moyens d'en

pénétrer le véritable sens, *a* 23. 24. 25. &c. Accord étonnant qui regne entre les prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, *a* 63. 64. 65. &c. Force des preuves qui résultent de cet accord, *a* 66. &c.

PROTESTANS modernes, source de leurs préjugés contre les Peres de l'Eglise, *b* 88. 89. &c.

PRUDENCE. Sa description de la cérémonie du Taurobole, *b* 227

PUBLIE célebre Veuve d'Antioche, à la tête d'une Communauté de Vierges, maltraitée par Julien, *a* 118

R.

RABBINS parmi les Juifs, fables pitoyables qu'ils inventent pour voiler aux yeux de la postérité, la véritable cause qui fit échouer le projet de Julien, *b* 53

RENAUDOT. (M. l'Abbé) Ouvrage Arabe dont il nous a donné la traduction, *b* 149

RUFIN (Historien Ecclésiastique). Son témoignage sur le Miracle qui déconcerta le projet de Julien, *a* 214. Caractere de cet Historien, *a* 224. Eloge qu'en fait S. Jerôme, *ibid.*

S.

SALLUSTE (Préfet du Prétoire). Ses remontrances à l'Empereur Julien, *b* 236. Autre remontrance de ce Magistrat, 274

SAPOR (Roi de Perse). Stratagême qu'il employe contre les Romains, *a* 94

SENAT Romain, reproche à Julien son ingratitude, *b* 225

SEXTUS RUFUS, (ou Rufus Festus). Historien Payen, *a* 272

SHERLOK (Thomas, Lord Evêque de Londres). Sa conduite dans un tremblement de terre, *b* 33. 34

SOCRATE

SOCRATE (Hiſtorien Eccléſiaſtique). Son témoignage ſur le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 217
SOZOMENE (Hiſtorien Eccléſiaſtique). Son témoignage ſur le Miracle qui déconcerta le projet de l'Empereur Julien, *a* 211
STILL (le Docteur Jean) Evêque de Wells en Angleterre, atteſte un effet ſurprenant de la chute du tonnerre ſur ſa Cathédrale, *a* 201
STOICIENS, Secte de Dogmatiſtes, conduiſent l'Apôtre S. Paul devant le Sénat d'Athenes, *b* 338

T.

TAUROBOLE. Cérémonie chez les Payens. Ce que c'étoit, *b* 226. Julien s'en eſt-il ſervi pour effacer ſon Baptême? *ibid.* Ce ſacrifice étoit commun à toutes les perſonnes ſans diſtinction d'âge & de ſexe, 230. Même à des Villes entieres, *ibid.*
TEMPLE des Juifs. Etoit le ſeul endroit où l'on pouvoit offrir des ſacrifices, *a* 6
TERRE. Sageſſe de la Providence dans la maniere dont elle a diſpoſé la terre & les élemens qu'elle contient, *a* 97. 98.
TERTULLIEN. Fait voir de ſon tems l'accompliſſement des promeſſes de J. C. Préf xxiij. Réduit les Payens au ſilence, xxiv Défi qu'il fait à Hermogene & à Nigidius, cl
THEOCRATIE. Son origine, & ſa durée chez les Juifs, *b* 185
THEODORE Jeune Chrétien perſécuté pour la foi, *b* 274. Julien décharge ſur ce Jeune homme tout le poids de ſa fureur, *ibid.*
THEODORET (Hiſtorien Eccléſiaſtique). Son caractere & ſon amour pour la vérité, *a* 226. A l'abri des cenſures de M. Baſnage, *b* 13. 14. &c.

THEODOSE (Empereur). Lettre de S. Ambroiſe à ce Prince, *a* 176

THEOPHANE (Hiſtorien). Circonſtance qu'il admet avec Cedrenus dans le Miracle de Jeruſalem, analogue à l'expérience, *a* 269

THEOPHILE (Saint) Evêque d'Antioche. Force des raiſonnemens qu'il oppoſe à Autolycus, *b* 345

TILLEMONT (M. de). Examen d'une conſéquence qu'il tire d'un Edit de Julien, *a* 48 &c.

TITUS (Evêque de Boſtres). Traitement indigne que Julien fait à ce Prélat, *a* 52 &c.

TREMBLEMENS de terre. Se diviſent en deux eſpeces qui paroiſſent avoir des cauſes différentes, *b* 118

V.

VALOIS (M. de). Raiſons ſenſées de cet Auteur pour prouver qu'Ammien Marcellin étoit Payen, *a* 77 &c. Caractériſe l'hiſtoire d'Ammien Marcellin, *a* 273

VATTIER. Réfléxion de cet Auteur ſur l'hiſtoire Arabe des Sarraſins, *a* 81

VICTIMES humaines trouvées dans des puits & dans des égoûts après la mort de Julien, *b* 256. Ces faits ſont-ils ſuffiſamment atteſtés? *b* 257. Examen des preuves, 258. &c.

W.

WARBURTON. Auteur de cet Ouvrage, ſon deſſein en le donnant au Public, Préface xlviij. Etat de confuſion & d'obſcurité où étoit avant lui la matiere qu'il traite, lj. lij.

WATABLE (Sçavant Interprète). Son explication de la prophétie d'Iſaie, *b* 206
WHITBY (Docteur Proteſtant). Erreurs qu'il impute aux Peres de l'Egliſe, *b* 89

Z.

ZOZIME. Hiſtorien Payen, le plus déchaîné contre l'Egliſe, *a* 272. 274

Changemens faits à cet Ouvrage en le Traduiſant.

Chapitre I. Diſcours préliminaire. On a ſoutenu les réfléxions de M. Warburton, par des paſſages tirés de l'Ecriture & des Peres de l'Egliſe.

Chapitre II. On y a joint quelques traits de la vie de Julien, eſſentiellement liés avec ceux que rapporte M. Warburton.

Chapitre VII. On y a développé les principes qui concernent les loix de la nature.

Chapitre IX. On a ajouté quelques réfléxions ſur le ſilence des Auteurs Payens.

Chapitre X. L'éloge que fait M. Warburton des Peres de l'Egliſe, & qui termine ce Chapitre, a été tiré de ſon Introduction.

Chapitre XI. Dans l'explication du prétendu Miracle qui fit échouer l'expédition de Brennus, on a laiſſé de côté quelques principes de Phyſique qui ne ſont point univerſellement adoptés, & on a inſiſté davantage ſur le ſilence de l'antiquité.

ERRATA.

Préface, *page xxv. ligne* 1. Théophile, *liſez* S. Théophile.

Page 42. θοὶς ανθρὸποις, *liſez*, τοὶς ἀνθρώποις.

Page 267. *ligne* 5. *liſez* en titre Chapitre IX.

Second volume, *page* 136. au dernier renvoi. Τινί, *liſez*, Νυνί.

Page 144. à la ſeconde ligne du renvoi, *liſez* καὶ ἔνθεοί τε ἐγένοντο ὑπὸ τῦ ἀτμοῦ.

Page 159. *ligne* 23. dans le ſeiziéme ſiécle le ſieur Mandevil, &c. *liſez*, dans le quatorziéme ſiécle.

Page 194. *ligne* 26. où elle fut éteinte alors. *liſez*, où elle fut éteinte. Alors *les hoſties & les ſacrifices furent abolis*, &c.

AOI 146251
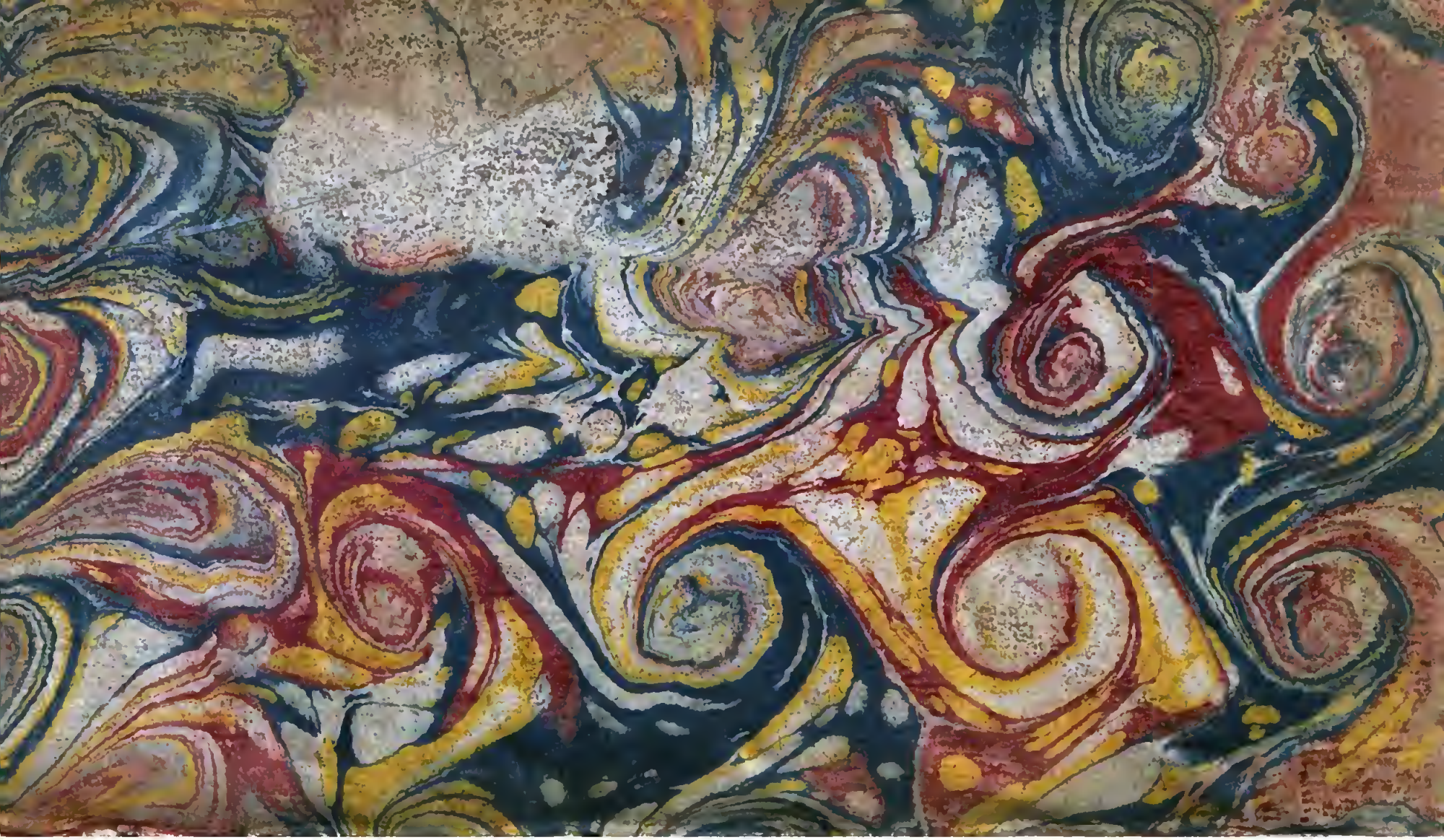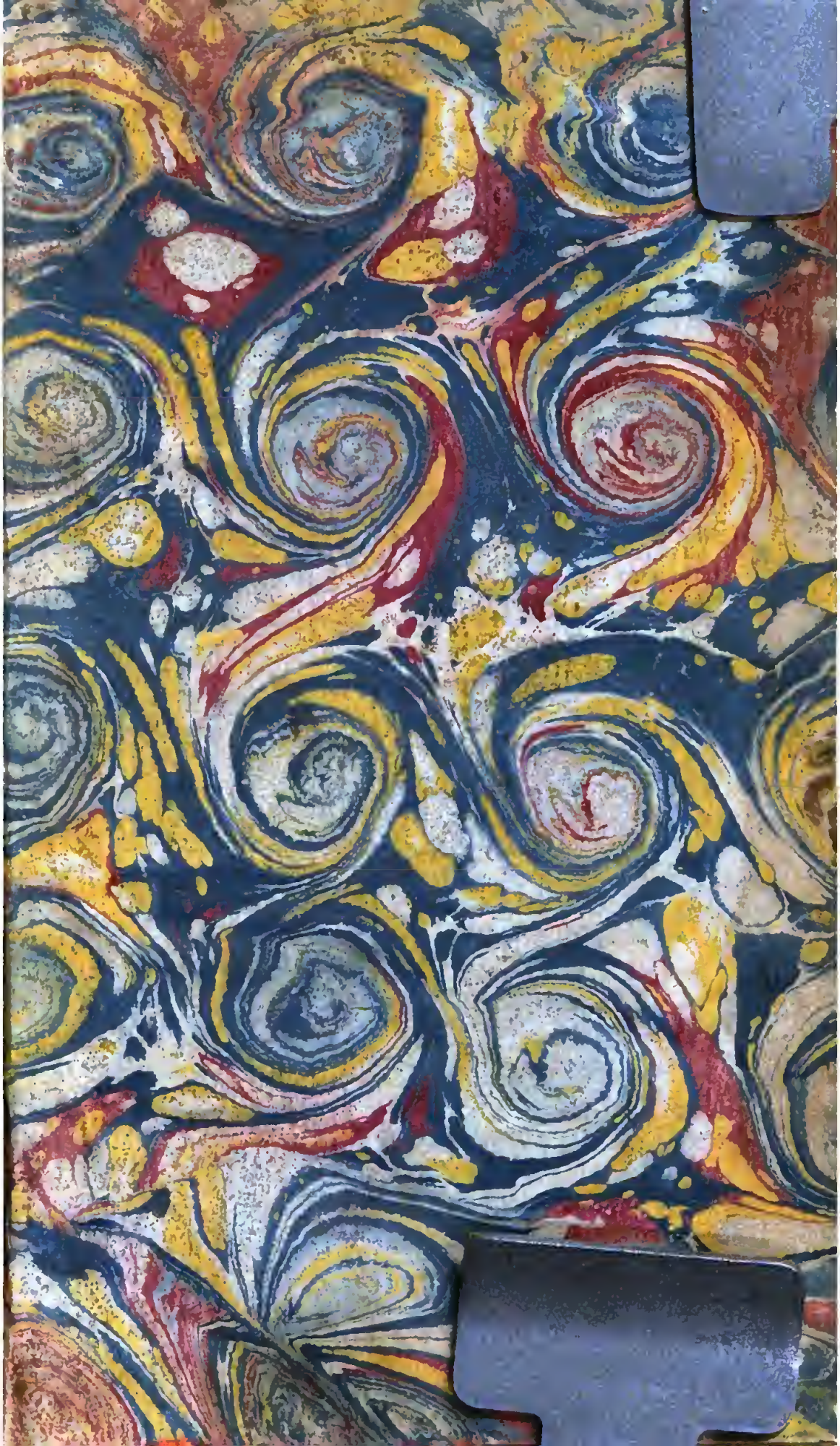
84-2201